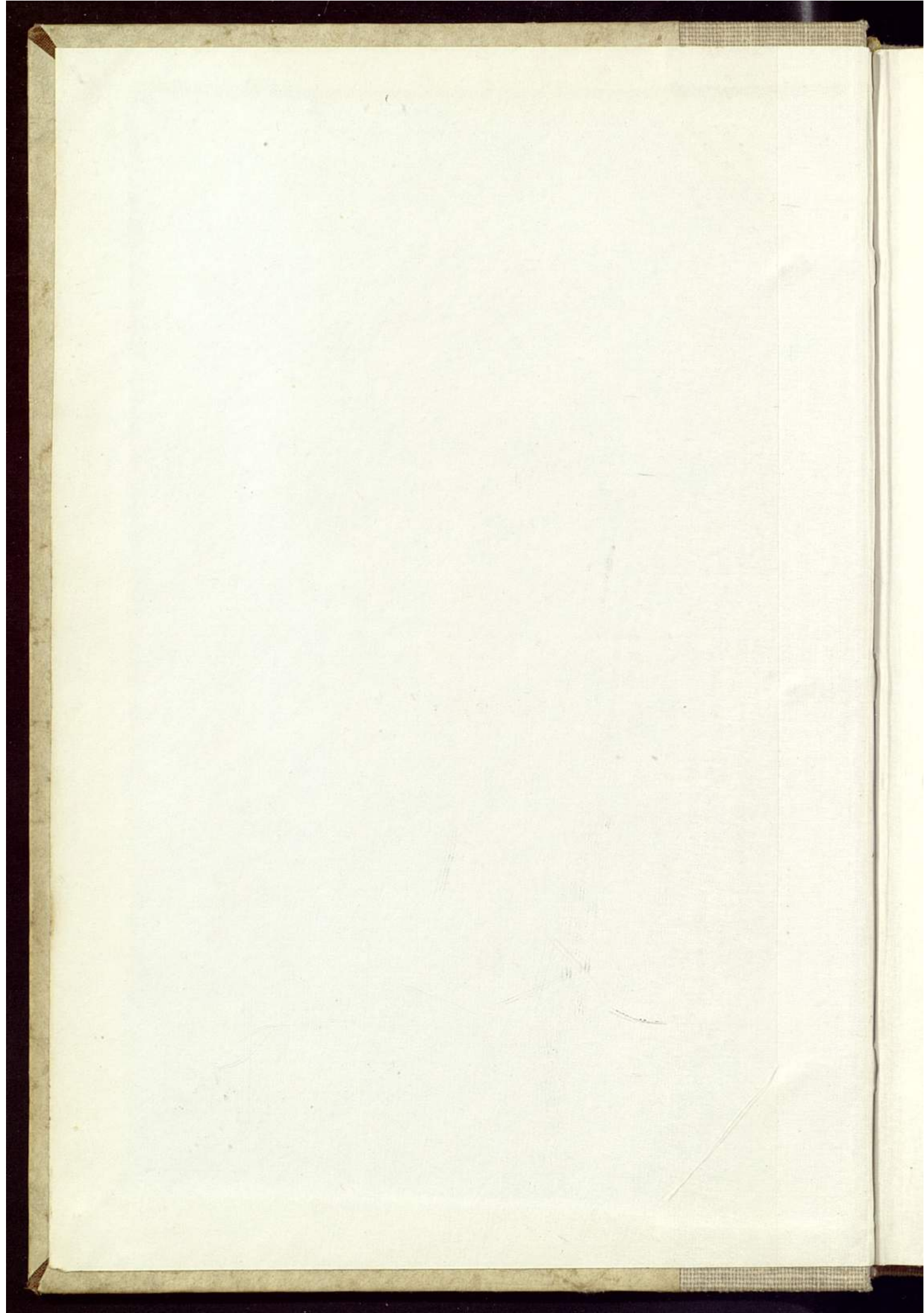


SS

E
IQUE
UE

IES

3



Chs. A. Jaquet

MANUEL
DE
POLICE SCIENTIFIQUE
(TECHNIQUE)

I
VOLS ET HOMICIDES



Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.

Copyright, 1911, by Payot & Cie.

Chs. A. Jaquet

R.-A. REISS

Docteur ès sciences, Professeur à l'Université de Lausanne.

MANUEL
DE
POLICE SCIENTIFIQUE
(TECHNIQUE)

I
VOLS ET HOMICIDES

PRÉFACE DE M. LOUIS LÉPINE

PRÉFET DE POLICE DE PARIS

AVEC 149 FIGURES DANS LE TEXTE



T 3483^b + 1

LAUSANNE
LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}
1, rue de Bourg, 1

PARIS
FÉLIX ALCAN
108, boulevard St-Germain, 108

1911

5386.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A. LAUSANNE.



Préface

La police est un organisme administratif destiné à maintenir l'ordre dans la cité, à protéger les honnêtes gens contre les entreprises des malfaiteurs de toute catégorie, et à assurer la sécurité intérieure de l'Etat. Ce sont là ses attributions essentielles auxquelles dans certaines villes et certains pays on en a réunis d'accessoires en raison de l'affinité qu'elles ont avec les premières, telles que l'hygiène et la salubrité, la surveillance des halles et marchés, le roulage et d'autres encore.

Avant tout, sa mission est de prévenir les délits ou tout au moins d'en rechercher les auteurs pour les mettre à la disposition de la justice. Oeuvre laborieuse et délicate dans un temps où l'adoucissement des mœurs a progressivement paralysé la répression par l'application de plus en plus indulgente de lois pénales de plus en plus philanthropiques, où il apparaît que le souci de donner des garanties aux coupables a fait oublier celles que méritent les honnêtes gens.

Mais les progrès de la criminalité tiennent à d'autres causes encore qu'aux défaillances d'une société qui semble s'abandonner elle-même.

L'accroissement de la richesse publique tente d'autant plus l'audace des malfaiteurs que la proie est plus facile et le gain plus fructueux : les découvertes modernes leur ont permis dans bien des cas de perfectionner leur outillage en utilisant les procédés scientifiques.

La police serait restée au-dessous de sa tâche si elle n'avait, elle aussi, appelé la science à son aide. Les méthodes d'identification ont été créées ; et la photographie appliquée aux constatations judiciaires est devenue, grâce à M. Bertillon, une précieuse auxiliaire de la police.

Ce n'est pourtant pas cette branche seule de la police scientifique qui fait l'objet de l'intéressant travail de M. R.-A. Reiss. Le savant spécialiste, qui veut bien se rappeler que son laborieux apprentissage l'a longtemps retenu auprès de nous et qui en a gardé, paraît-il, un bon souvenir, puisqu'il me fait l'honneur de me demander de présenter son livre au public,

s'est donné aussi pour tâche d'écrire ce que Balzac aurait appelé la Psychologie du malfaiteur.

Etudier les mœurs spéciales, les antécédents, la vie diurne et nocturne, les goûts, les amours, les penchants et les vices de ce dangereux anthropoïde, tel a été le but de M. Reiss, et s'il l'atteint, c'est grâce à une patiente observation des faits plus encore qu'à sa compétence, hautement reconnue à l'étranger, en matière d'anthropologie criminelle.

Ses monographies sur l'homicide et le vol abondent en renseignements originaux, de même que l'auteur a fouillé dans tous ses détails la matière inépuisable de l'escroquerie ; et, à l'occasion de chaque catégorie de délits, il signale les ressources que le magistrat instructeur pourra trouver dans l'emploi judicieux des méthodes Bertillon et autres.

Tel quel, le livre de M. Reiss est un manuel achevé de police pratique, intéressant comme un roman, rigoureux comme un ouvrage de science ; je me fais un plaisir de le signaler à l'attention particulière des spécialistes.

LÉPINE.

INTRODUCTION

La police scientifique ou technique est la connaissance des applications de méthodes scientifiques à la recherche des auteurs de délits et de crimes et la connaissance du mode de travail des différentes catégories de criminels.

Cette science pratique est de date récente. Elle est due aux efforts de criminalistes doublés de praticiens tels que Bertillon, Gross, Minovici frères, Lacassagne, Galton, Henry, Locard, Windt, Popp, Balthazard, Stockis, de l'auteur de cet ouvrage, etc.

On a essayé, au commencement, d'incorporer la police scientifique ou technique (personnellement nous préférons la dénomination : police technique) dans l'anthropologie criminelle. Mais bientôt elle a su se libérer de cette tutelle et se créer une place indépendante parmi les branches de l'activité humaine.

En effet, bien que la police technique et l'anthropologie criminelle s'occupent du même sujet : la criminalité, il y a cependant une très grande différence entre ces deux disciplines :

La police scientifique nous donne des notions pratiques pouvant être utilisées directement dans les recherches d'identité, de faux, d'assassinat, etc., en général, dans les recherches judiciaires ou policières. L'anthropologie criminelle, par contre, nous fournit des notions théoriques se basant encore souvent sur des statistiques d'une valeur douteuse, dont la possibilité d'application dans les enquêtes est minime, sinon nulle.

Ces deux disciplines ont donc un but complètement différent : l'anthropologie criminelle veut nous enseigner la connaissance, toute théorique, de la personne du criminel au point de vue anatomique, biologique, psychologique ; la police technique nous fournit la possibilité de découvrir les auteurs des crimes et des délits par des méthodes scientifiques d'investigation et par l'étude pratique des criminels et des crimes.

L'application dans la pratique de la police scientifique ou technique nous met à même de combattre, avec succès et à armes égales, le criminel

moderne, souvent international, dont les moyens d'action se perfectionnent avec les progrès de la science. Elle nous rend également possible l'administration de la preuve matérielle, preuve qui, avec raison, est de plus en plus demandée par les tribunaux qui ne condamnent plus sur simples indices.

La police scientifique ou technique est depuis 1902 (création de la chaire spéciale en 1906) enseignée théoriquement et pratiquement à l'Université de Lausanne par l'auteur de cet ouvrage. Du reste, l'Université de Lausanne est encore aujourd'hui la seule à posséder une telle chaire, mais des autorités en matière de criminalogie ayant réclamé la création d'un enseignement similaire dans d'autres pays, il est très probable que bientôt des chaires de police scientifique seront fondées dans d'autres universités.

Depuis longtemps nos élèves nous ont demandé de publier notre cours existant jusqu'alors seulement sous forme de manuscrit. C'est pour satisfaire à ces demandes et en même temps pour fournir aux magistrats judiciaires, aux policiers et aux experts un livre utile écrit par un praticien, que nous nous sommes décidé à publier le présent ouvrage.

C'est donc, en somme, notre cours universitaire augmenté de renseignements complémentaires que nous publions aujourd'hui sous forme d'un « manuel de police scientifique (technique) ».

La matière étant très vaste, nous avons dû nous résigner à diviser ce manuel en quatre parties (I, Vols et Homicides ; II, Faux ; III, Identification des récidivistes, etc. ; IV, Organisation de la police criminelle moderne), dont chacune d'ailleurs formera un volume indépendant des autres.

Dans le volume actuel nous avons condensé tout ce qui a trait au vol et à l'homicide. Nous avons pris en considération, après les avoir vérifiés par notre propre pratique ou par celle de praticiens éprouvés, les quelques travaux spéciaux qui ont paru sur ces sujets tels que ceux de Bailly, de Villiod ; etc. Cependant, nous nous sommes tenu, autant que possible, à notre propre expérience.

Il va sans dire que la place nous manquait pour traiter dans tous leurs détails certains chapitres, tels que celui des cheveux et poils, celui du sang, etc. ; mais les indications que nous donnons sont amplement suffisantes pour les praticiens. Pour une étude plus approfondie, nous renvoyons aux ouvrages spéciaux, notamment aux suivants : Balthazar et Lambert : *Cheveux et poils* ; Dennstedt : *Die Chemie in der Rechtspflege* et aux *Précis de médecine légale* de Lacassagne et de Vibert, etc.

Nous avons cru utile de faire la démonstration de ce que nous avançons par une série d'expertises tirées de notre propre pratique. Nous citons

textuellement les rapports de ces expertises pour servir d'exemples à des travaux similaires.

Nous avons fait précéder l'étude proprement dite du vol et de l'homicide par une sorte de courte histoire naturelle du criminel de profession, dans laquelle nous examinons, au point de vue pratique, les mœurs et les habitudes de ces individus.

Nous estimons que la connaissance pratique du criminel professionnel est absolument nécessaire, non pas seulement au policier, mais aussi au magistrat d'ordre judiciaire. En effet, comment pourrions-nous arriver à découvrir les crimes ou les criminels, si nous ne connaissons pas le monde où se rencontrent les criminels, leurs habitudes, leur mode de travail, etc.

Il va sans dire que, ce que nous donnons à ce sujet dans notre ouvrage, est le fruit de nos propres observations « sur le vif » du monde de la pègre.

Le présent ouvrage est fait par un praticien à l'usage des praticiens. Nous nous permettons d'insister sur ce point parce qu'il a paru, à plusieurs reprises, dans le domaine de la police scientifique, des ouvrages qui n'étaient que de simples compilations de vulgarisateurs n'ayant jamais fait de leur vie la moindre expertise.

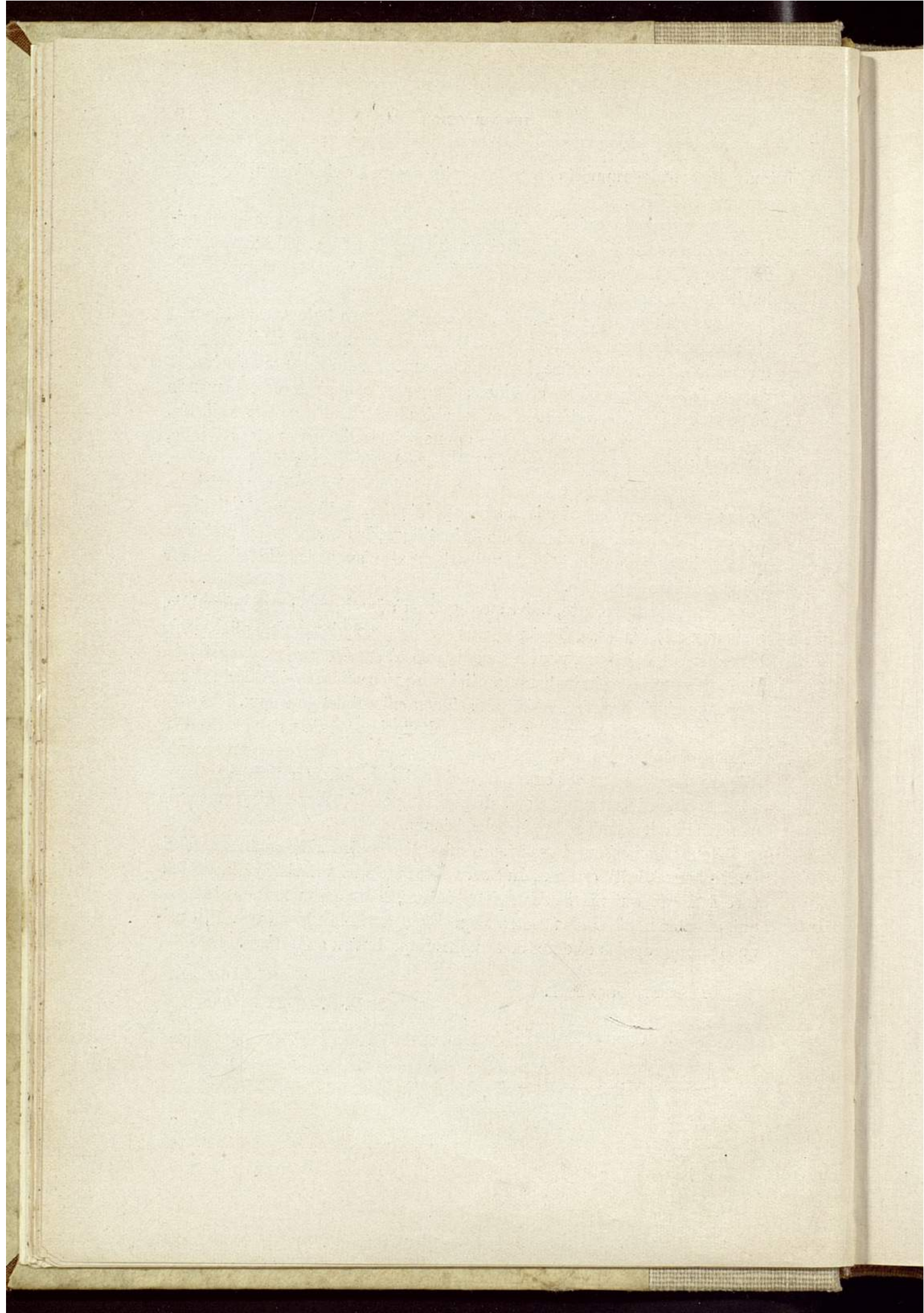
Tel qu'il se présente, notre ouvrage ne s'adresse pas au grand public, mais aux criminalistes. C'est pour les services techniques de police, pour les experts spécialistes, pour les magistrats et aussi pour les avocats, en un mot pour les criminalistes praticiens que ce livre a été écrit. Nous pensons qu'ils y trouveront des renseignements utiles pour eux.

Qu'il nous soit permis à cette place d'exprimer toute notre gratitude à M. Louis Lépine, préfet de police de Paris, qui n'a pas seulement accepté d'écrire la préface de cet ouvrage, mais qui, lors de nos multiples séjours à Paris, a aussi tout mis à notre disposition pour étudier pratiquement le monde si intéressant de la pègre parisienne.

Nous sommes aussi très reconnaissant à notre cher maître et ami, M. Alphonse Bertillon, chef du Service de l'identité judiciaire à la Préfecture de Paris, qui, par ses conseils précieux, nous a toujours soutenu et qui, aimablement, a mis à notre disposition pour le présent travail, quelques photographies et deux de ses plus importantes expertises.

LAUSANNE, mars 1911.

R.-A. REISS.



VOLS ET HOMICIDES

PREMIÈRE PARTIE

LE CRIMINEL PROFESSIONNEL

La connaissance du criminel et de ses habitudes est de toute importance pour le criminaliste et le policier. Dans beaucoup d'enquêtes, ce n'est que par la connaissance du milieu dans lequel doit être cherché l'auteur d'un délit ou d'un crime, que le magistrat enquêteur, ou le policier chargé des recherches, arrive à découvrir le coupable. Aussi ferons-nous précéder la description des différents délits et crimes et de la manière d'en identifier les auteurs, d'une sorte d'*histoire naturelle* du délinquant professionnel.

Mais celle-ci ne sera pas une description du délinquant comme on les trouve dans les ouvrages d'anthropologie criminelle, très intéressantes au point de vue théorique, mais peu utilisables pour le praticien. Ce que nous entendons par *histoire naturelle du délinquant*, c'est une énumération aussi brève que possible des habitudes et mœurs du criminel professionnel, que le magistrat enquêteur et le policier doivent connaître.

Dans ce qui suit, il ne faut donc pas chercher de la philosophie ou de la sociologie criminelle : le lecteur y trouvera des faits que, dans la plupart des cas, nous avons eu l'occasion d'observer nous-même. Ces observations ont été faites en assistant les agents de la Sûreté dans leurs recherches, dans les milieux criminels, dans les *bouchons* où les délinquants de profession ont l'habitude de se rencontrer, etc. ; en un mot, ces observations sont le fruit d'études pratiques, et non pas d'études théoriques dans les livres ou en compulsant des statistiques. Il est bien entendu que nous nous occuperons dans ce chapitre uniquement du délinquant ou criminel professionnel (le criminel d'habitude de certains auteurs) et non pas du délinquant occasionnel, chez lequel le délit ou le crime n'est, la plupart du temps, qu'un accident malheureux, mais réparable, de sa vie. Il est vrai que

beaucoup de délinquants occasionnels, une fois passés en prison et en contact avec de *vieux chevaux de retour*, deviennent facilement des délinquants professionnels et adoptent entièrement les habitudes de ces derniers. A notre avis, tous les délinquants qui paraissent pour la première fois devant un tribunal, excepté ceux qui sont poursuivis pour homicide volontaire, pour coups et blessures graves ou pour un autre crime grave, devraient bénéficier de la loi du sursis. S'ils récidivent, ils montrent qu'ils sont à ranger dans la catégorie des délinquants professionnels et subiront les rigueurs de la loi, protectrice indispensable de toute société civilisée. S'ils ne récidivent pas pendant au moins cinq ans, le plus souvent on peut alors admettre que l'indulgence n'a pas été mal placée et que, probablement, à l'avenir ils se conduiront bien. Mais pour que le sursis soit vraiment efficace, il devrait être accompagné d'une surveillance exercée par la police, car l'expérience a démontré que certains délinquants, ayant bénéficié du sursis, ont bien continué leur vie crapuleuse mais en s'y prenant si habilement qu'on n'a pas découvert leurs larcins.

Criminels de la ville et de la campagne.

Le délinquant professionnel qui *travaille* dans les villes et celui qui a comme champ d'activité la campagne, se distinguent nettement l'un de l'autre, et il est bien rare que le *villier* aille *travailler* à la campagne, ou le *campagnard* en ville. Les recherches dans ces deux milieux doivent donc être conduites d'une manière très différente.

En général, le *villier* est plus dégourdi, et ses méfaits sont exécutés avec plus de finesse. Toutefois, les auteurs de certains crimes campagnards ont fait preuve d'un raffinement qu'on ne s'attendait pas à trouver dans ce milieu. Le *villier* se distingue souvent plus facilement de la partie honnête de la population que le *campagnard*. En effet, comme nous le montrerons plus loin, une grande partie des criminels professionnels des villes importantes mettent une sorte de point d'honneur à se différencier, soit par leurs habits soit par leurs allures, de la population honnête, pendant que la grosse majorité des criminels professionnels campagnards ne diffèrent pas extérieurement des autres habitants de la campagne.

Même chez les vagabonds on constate une différence entre ceux qui fréquentent les villes et ceux qui fréquentent la campagne. Car, dans cette catégorie spéciale des délinquants professionnels, on observe également une division en *vagabonds villiers* et *vagabonds campagnards*. Pourtant cette division n'est pas aussi rigoureuse que dans les autres catégories de criminels professionnels. Il y a, en effet, un bon nombre d'individus qui, pendant la bonne saison, parcourent la campagne et qui se retirent dans les villes en hiver. Mais la majorité de ces délinquants se cantonnent uniquement soit à la campagne, soit dans les villes, et s'adaptent alors, dans leurs habits et dans leurs allures, au milieu ambiant.

Si la différence entre le criminel de la ville et celui de la campagne

est nettement reconnaissable, on constate également une différence notable entre le criminel de la grande ville et celui de la moyenne ou petite ville. Toutefois, la différenciation n'est pas si nette. Il se produit, en effet, un échange assez important de criminels entre les grandes villes et les villes de moindre importance.

Le délinquant professionnel de la moyenne ou petite ville, après avoir encouru une série de condamnations dans sa ville natale et s'être par conséquent fait connaître de la police, cherche volontiers à éviter cette célébrité locale fâcheuse en se réfugiant dans une grande ville où il se croit inconnu. Il faut aussi prendre en considération l'attraction qu'exerce toujours la grande ville et le fait que le criminel croit y trouver un champ d'activité plus rémunérateur.

Le récidiviste de la grande ville recherche souvent la ville de province, parce qu'il est interdit de séjour ou trop connu de la police. Il veut, par un séjour plus ou moins prolongé en province, se faire oublier, *se faire une nouvelle tête*, comme il s'exprime dans son parler spécial.

Les villes frontières de Suisse reçoivent ainsi très fréquemment la visite d'interdits de séjour français. Souvent ceux-ci restent tranquilles pendant leur passage, ordinairement de peu de durée. Quelques-uns continuent leur travail dans ces stations de passage et y introduisent ainsi de nouvelles spécialités de délits ou même de crimes.

Il va sans dire que les récidivistes venant de grandes villes fréquentent leurs congénères de l'endroit et que ceux-ci, tout comme les gens honnêtes qui sont fascinés également par les *habitants de la capitale*, s'empressent de les imiter dans leur langage, leur tenue et leurs habitudes.

Nous constatons ainsi, dans le milieu des récidivistes des petites et moyennes villes, un mélange d'habitudes locales et d'habitudes d'importation.

Pourtant, la majorité des délinquants des villes moyennes gardent un certain air de province qui les fait reconnaître assez facilement, par l'observateur exercé, des récidivistes des grandes villes.

En traitant des mœurs et habitudes des criminels professionnels, nous aurons soin d'indiquer, s'il y a lieu, les différences entre les délinquants sortant des milieux différents.

Il faut mentionner encore, à cette place, les récidivistes de la banlieue des grandes villes, récidivistes se recrutant, la plupart du temps, dans les villes mêmes ou ayant, par le contact immédiat, adopté les mœurs et habitudes des délinquants des grandes villes.

Basse et haute pègre.

Les criminels villiers peuvent être divisés en deux grandes catégories: la haute et la basse pègre (*pègre* est le nom argotique collectif pour l'ensemble des criminels professionnels).

La haute pègre s'attaque généralement à la propriété par des moyens

raffinés : cambriolages savamment préparés et rapportant beaucoup à leurs auteurs, escroqueries de toute nature et exécutées méthodiquement, faux monnayage, faux billets de banque, escroqueries aux jeux, etc.

La haute pègre, si cela est nécessaire pour la réussite de son coup, ne recule pas devant l'assassinat, mais celui-ci est considéré comme un moyen extrême, fort dangereux et, par conséquent, évité dans la mesure du possible.

Les membres de la haute pègre se recrutent un peu dans tous les milieux. On y trouve, à côté du fils de famille dévoyé qui a dissipé sa fortune, des individus d'origine très modeste ou même sortant de la lie de la population.

Tous ces individus ont acquis des manières qui leur permettent de fréquenter la meilleure société sans qu'on puisse se douter de leur véritable métier. Toutefois, les fils de bonne famille sont relativement rares parmi la haute pègre. En général, ce sont des individus qui, par leur ancien métier, sont venus en contact avec les gens riches et bien élevés, et ont ainsi appris les habitudes et les mœurs du monde. Ainsi, on y trouve un pour cent assez élevé d'anciens garçons de café ou d'hôtel, d'employés de commerce et surtout de banque, de chasseurs de grands restaurants, etc.

Mais à côté de ceux-ci, on trouve également des individus ayant eu des métiers où l'on n'apprend pas précisément le bon ton de la société et l'on se demande avec étonnement où ils ont pu acquérir le savoir-vivre nécessaire pour s'infiltrer dans les hautes classes de la population et les escroquer et les dévaliser ensuite. Nous avons connu, par exemple, un garçon boulanger C., d'origine suédoise, qui a été condamné, pour escroquerie, à six mois par un tribunal du canton de Vaud. Aussitôt sorti de prison, cet individu se rend dans une grande capitale de l'empire allemand, s'y fait passer pour un riche Anglais de vieille souche, réussit à se faire recevoir par la meilleure société de l'endroit et escroque et vole pour plus d'un million de marcs dans un laps de temps de neuf mois. Démasqué et arrêté de nouveau, il est condamné cette fois à dix ans de prison.

En quittant le canton de Vaud, ce garçon avait à peine vingt-et-un ans. Il parlait couramment sept langues et possédait un extérieur agréable.

On peut donc définir la haute pègre comme suit : les individus appartenant à la haute pègre sont des criminels mondains mais, le plus souvent, d'une éducation superficielle, de façade.

C'est dans la haute pègre que se recrutent presque exclusivement les membres des *bandes internationales*, bandes d'autant plus dangereuses que les moyens de déplacement deviennent plus rapides et plus commodes. Ensuite des meilleures conditions de la vie, nous trouvons, dans la haute pègre, relativement plus d'individus d'âge mûr que dans la basse pègre.

La basse pègre est formée par tous les récidivistes de crimes et de délits commis sans art, s'il est permis d'utiliser le terme d'*art* pour ce genre spécial de l'activité humaine. Cela ne veut pas dire que les crimes de cette catégorie de malfaiteurs soient toujours exécutés sans précaution et sans préparation. Non, la basse pègre commet souvent des forfaits dont

il est fort difficile de découvrir l'auteur. Mais ces forfaits ont quelque chose de brutal, quelque chose que le distingué chef de la Sûreté parisienne, M. Hamard, a fort bien dénommé *crapuleux*.

La basse pègre se recrute, dans sa grande majorité, dans le milieu ouvrier et dans la prostitution. Beaucoup de ses membres, mais non pas la majorité, loin de là, sont enfants de récidivistes ou d'alcooliques, ou enfants naturels.

La basse pègre livre le gros des souteneurs. Toutefois, une très grande partie de la haute pègre fait également métier de souteneur.

La basse pègre est beaucoup plus nombreuse que la haute pègre. Ces deux catégories de malfaiteurs ne se mélangent que très rarement. En général leurs *champs de travail* sont tout à fait séparés, et elles ne se fréquentent même pas dans les lieux publics, cafés ou autres. Pourtant, il arrive que des criminels appartenant à la haute pègre font exécuter certains coups, qu'ils répugnent eux-mêmes à faire, par des individus de la basse pègre. Ils paient ces derniers en leur abandonnant une partie du gain (le plus souvent une partie minime : F., fabricant de faux billets de banque, paie cinq francs à l'émetteur d'un faux billet de cent francs), mais à cela se bornent presque toujours leurs relations.

Quelquefois, mais c'est relativement rare, des individus ayant d'abord fréquenté la basse pègre, s'affilient plus tard à la haute pègre en devenant membres d'une bande internationale.

Il va sans dire qu'on ne peut pas tracer une limite bien déterminée entre ces deux grandes classes de la criminalité des grandes villes. La nature même du délit ou du crime fait reconnaître au criminaliste si celui-ci a été commis par un membre de la haute ou de la basse pègre.

La campagne et les petites villes ne se prêtent pas au *travail* de la haute pègre. Celle-ci exploite de préférence les grandes villes et les stations d'étrangers. Là où il y a beaucoup de gens riches est le champ d'activité de ces malfaiteurs qui, forcés de vivre largement, recherchent les coups fructueux et les préparent souvent à grands frais.

Il faut cependant mentionner que certaines spécialités de la haute pègre s'attaquent aussi aux habitants des petites villes et de la campagne. Ainsi, l'escroquerie au trésor caché recherche une très grande partie de ses victimes parmi les campagnards et les provinciaux.

Les petites villes et la campagne possèdent, par contre, leur basse pègre, comparable à celle des grandes villes. Seulement cette pègre a des habitudes et des mœurs spéciales, comme il a été dit plus haut.

L'ÂGE DES CRIMINELS.

Quel est l'âge qui fournit le plus de criminels? La réponse, qui n'intéresse pas seulement le sociologue mais aussi le magistrat enquêteur et le policier, n'est pas très simple, car elle dépend tout à fait du caractère général des habitants des différents pays, de la situation géographique du pays envisagé, de ses conditions sociales, etc. C'est peut-être dans l'âge des criminels professionnels que se montre le plus nettement l'influence du milieu. Par exemple, les villes, et surtout les grandes villes, four-

nissent un pour cent très grand de délinquants très jeunes, pendant qu'à la campagne le pour cent de délinquants du même âge est beaucoup moindre. Entre les grandes villes, le pour cent des délinquants d'un certain âge varie aussi sensiblement. Ainsi, la criminalité des jeunes gens entre 16 et 21 ans est plus considérable à Paris qu'à Berlin, par exemple. Les villes industrielles et les districts industriels ont également un maximum de criminalité autre que ceux qui ne possèdent pas ou ne possèdent que peu d'industrie. En général, on peut dire qu'avec l'augmentation du nombre des habitants d'une ville, le maximum de la criminalité se déplace vers les individus jeunes. Les statistiques criminelles d'un pays ne permettent donc nullement au criminaliste praticien (il en est tout autrement pour le criminaliste théoricien) de tirer une conclusion pour l'âge fournissant le maximum de criminels de son district ; seulement des statistiques locales peuvent l'éclairer à ce sujet. Malheureusement, il existe relativement très peu de telles statistiques, et il serait à souhaiter que les parquets ou les directions de police de toutes les circonscriptions en établissent. Ces statistiques ne seraient pas seulement d'une très grande valeur pour le criminaliste théoricien, le sociologue et le législateur, mais elles seraient aussi utiles pour la police qui pourrait prendre, en connaissance de cause, ses dispositions pour la défense de la société contre les criminels professionnels.

Statistique des arrestations.

Pour donner un exemple des enseignements que le praticien peut tirer de ces statistiques locales, nous avons choisi la statistique des arrestations opérées dans le Département de la Seine pendant les quatre trimestres de l'année 1902. Le choix de l'année 1902 comme exemple a été fait parce que cette statistique fait encore la sériation d'après l'âge, d'une façon très détaillée. Sans cela, nous aurions pu prendre la statistique de n'importe laquelle des dernières années, et le résultat de notre examen aurait été sensiblement le même.

On nous objectera qu'il s'agit d'une statistique d'arrestations et non pas de condamnations, de sorte que, pour avoir les chiffres réels des criminels des différents âges, il faudrait déduire le nombre d'individus reconnus innocents au cours de l'instruction et celui des doubles arrestations assez considérable.

Cette objection serait justifiée s'il s'agissait d'établir l'âge qui fournit le maximum de condamnés. Mais nous traitons de la criminalité en général, et non pas des criminels condamnés. L'expérience pratique nous a démontré que le nombre des individus arrêtés et reconnus définitivement innocents au cours de l'instruction se répartit à peu près également et proportionnellement sur toutes les classes d'âge. Il en est de même pour les individus ayant profité d'un non-lieu par le fait qu'on n'a pas pu prouver d'une façon certaine leur culpabilité, donc des individus très souvent cri-

minels mais ayant su manœuvrer si habilement que les charges trouvées contre eux n'étaient pas suffisantes pour justifier un renvoi devant le tribunal. Quant aux arrestations doubles, comme le montrent les statistiques annexées de 1906 et 1907, elles subissent aussi une répartition presque égale pour tous les âges.

Notre statistique donne aussi les chiffres des femmes arrêtées et nous fournit ainsi des indications intéressantes sur la différence entre la criminalité masculine de Paris et la féminine.

	Moins de 16 ans	de 16 à 18 ans	de 18 à 21	de 21 à 23	de 23 à 25	de 25 à 30	de 30 à 45	de 45 à 60	de plus de 60 ans	TOTAL
I Hommes	190	796	1637	454	488	1269	2359	1327	517	9037
Femmes	21	41	101	81	72	139	272	238	156	1121
	211	837	1738	535	560	1408	2631	1565	673	10158
II Hommes	180	587	1232	427	371	1041	1770	1059	429	7096
Femmes	41	36	122	69	91	134	270	199	114	1076
	221	623	1354	496	462	1175	2040	1258	543	8172
III Hommes	287	769	1400	518	404	995	1714	1147	491	7725
Femmes	31	51	136	88	67	126	286	211	137	1133
	318	820	1536	606	471	1121	2000	1358	628	8858
IV Hommes	274	786	1606	445	378	1112	1718	948	387	7654
Femmes	39	52	153	92	75	155	334	205	131	1236
1	313	838	1759	537	453	1267	2052	1153	518	8890

¹ Il est à remarquer que le tableau contient toutes les arrestations, et que beaucoup d'individus ont été arrêtés plusieurs fois au courant d'une année. Il contient, en outre, les arrestations des individus non traduits devant les tribunaux, mais le nombre de ceux-ci est relativement petit.

Ces faits n'ont pas une influence considérable sur la proportion des individus jeunes vis-à-vis des individus majeurs.

Pour l'année 1906, l'annuaire statistique de la ville de Paris donne les chiffres suivants (dans l'annuaire actuel, la sériation par âge est en grande partie abandonnée) :

Arrestations hommes 21,727 Femmes 3,607 = Total 25,334

Sur le total des arrestations, 966 n'ont pas donné lieu à des débats devant les tribunaux.

Hommes	Femmes
Jusqu'à 21 ans = 7,048	Jusqu'à 21 ans = 807
Majeurs 14,679	Majeures 2,800
Total 21,627	Total 3,607

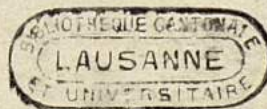
Proportion des mineurs = 1 : 3,08.

Proportion des mineures = 1 : 4,44.

Si l'on déduit maintenant les doubles arrestations, de sorte qu'on obtienne le nombre des individus différents arrêtés pendant l'année 1906, les chiffres sont les suivants :

Hommes	Femmes
Arrestations 21,727	Arrestations 3,607
Individus arrêtés 13,000	Individus arrêtés 2,055
Doubles arrestations 8,727	Doubles arrestations 1,552

En établissant la proportion des mineurs aux individus arrêtés, on arrive au résultat suivant :



Comme nous l'avons dit plus haut, les statistiques semblables des dernières années nous fournissent des proportions peut-être un peu différentes mais nous amenant aux mêmes conclusions. D'une statistique à l'autre, il y a, il est vrai, des différences, mais en procédant à l'établissement d'une statistique moyenne des dernières huit années, la proportion entre les diverses rubriques se présente à peu près comme celle entre les rubriques de 1902. Les conclusions que nous tirerons donc de la statistique choisie par nous au hasard s'appliqueront aussi aux autres années comprises dans la statistique moyenne

La première observation qui s'impose, à l'examen de notre tableau,

Hommes		Femmes	
Au-dessous de 16 ans	562	Au-dessous de 16 ans	79
De 16 à 21 ans	3,807	De 16 à 21 ans	408
	Total 4,369		Total 487
La proportion des mineurs est de		La proportion des mineures est de	
1 : 2,97.		1 : 4,22.	
Pour l'année 1907, les chiffres sont les suivants :			
Arrestations hommes 22,139.		Arrestations femmes 4,017 = Total 26,156.	
731 arrestations n'ont pas donné lieu à des débats devant les tribunaux.			
Hommes		Femmes	
Jusqu'à 21 ans =	7,085	Jusqu'à 21 ans =	902
Majeurs	15,054	Majeures	3,115
	Total 22,139		Total 4,017
Proportion des mineurs = 1 : 3,14.		Proportion des mineures = 1 : 4,45.	
En déduisant les arrestations doubles le nombre des différents individus arrêtés est :			
Hommes		Femmes	
Arrestations	22,139	Arrestations	4,017
Individus arrêtés	16,572	Individus arrêtés	3,370
Doubles arrestations	5,567	Doubles arrestations	647
La proportion des mineurs aux individus arrêtés est alors :			
Hommes		Femmes	
Au-dessous de 16 ans	798	Au-dessous de 16 ans	171
De 16 à 17 ans	1,291	De 16 à 17 ans	195
De 18 à 21 »	3,453	De 18 à 21 »	469
	Total 5,542		Total 835
La proportion des mineurs est de		La proportion des mineures est de	
1 : 2,99.		1 : 4,03.	

On voit par ces chiffres que le nombre des arrestations peut varier, mais que la proportion des mineurs varie relativement peu. Un fait frappe dans ces tableaux : c'est la diminution des arrestations d'hommes en 1906 et en 1907 vis-à-vis de l'année 1902, et pourtant la criminalité générale dans le département de la Seine ne paraît pas avoir diminué. La première et probablement principale cause de cette diminution des arrestations est à chercher dans le fait que, par suite de sentiments humanitaires mal appliqués, le parquet a relâché nombre d'individus dangereux arrêtés par la police. La police, voyant l'inutilité de son effort, s'est bornée alors à arrêter seulement des individus recherchés par les tribunaux et les flagrants délits, et s'est abstenue, la plupart du temps, d'arrêter des malfaiteurs, et notamment des souteneurs dangereux, qu'on aurait dû poursuivre pour vagabondage spécial, mais qui auraient été certainement relâchés par le parquet. La seconde cause, moins importante, de la diminution des arrestations, réside dans le fait que la brigade mobile de la Préfecture procède actuellement à beaucoup moins de rafles qu'antérieurement. Cette diminution des rafles provient aussi en grande partie de l'impunité des souteneurs, car c'est surtout ce genre de malfaiteurs que l'on capture au courant de ces opérations.

est la nécessité de séparer la criminalité masculine de la criminalité féminine. Nous traiterons donc séparément les deux genres de criminalité.

ARRESTATIONS HOMMES.

Examinons d'abord l'âge des individus hommes arrêtés. Nous constatons un accroissement très fort des arrestations de 16 à 21 ans. En effet, les individus arrêtés en dessous de 16 ans sont au nombre de 931; ceux de 16 à 18 ans 2938, et ceux de 18 à 21 ans au nombre de 5875. Entre 21 et 25 ans, les chiffres diminuent brusquement et très fortement: de 21 à 23 ans 1844 individus, et de 23 à 25 ans 1641 individus arrêtés. Il y a de nouveau une augmentation pour les individus de 25 à 30 ans et une forte diminution pour les individus de 30 à 45 ans, diminution qui s'accroît de plus en plus lorsqu'on s'approche des 60 ans et qu'on les dépasse. Pour la compréhension du tableau statistique, il faut prendre en considération le fait que les cases réservées aux jeunes ne contiennent que deux ou trois années, pendant que depuis 25 ans les cases sont de 5 et de 15 ans.

Si l'on établit maintenant le nombre des arrestations allant, d'un côté, jusqu'à 21 ans, de l'autre côté, comprenant toutes les autres, on trouve les chiffres suivants:

Jusqu'à 21 ans.		Depuis 21 ans.	
I ^{er} trimestre. . .	2623	I ^{er} trimestre. . . .	6414
II ^{me} » . . .	1999	II ^{me} »	5097
III ^{me} » . . .	2456	III ^{me} »	5269
IV ^{me} » . . .	2666	IV ^{me} »	4988
Total	9744	Total	21768

La proportion des individus arrêtés jusqu'à 21 ans aux individus plus âgés est, pour le premier trimestre, 1: 2,44; pour le second 1: 2,55; pour le troisième 1: 2,14, et pour le quatrième 1: 1,87. La moyenne de cette proportion pour les quatre trimestres est de 1: 2,22.

La proportion des délinquants de moins de 21 ans est donc très forte, un peu moins du tiers du total des arrêtés.

INFLUENCE DU SERVICE MILITAIRE SUR LA CRIMINALITÉ.

Une autre constatation a également son importance au point de vue de la police: c'est la diminution brusque et forte du nombre des arrêtés entre 21 et 25 ans. Cette diminution provient du départ des jeunes gens pour le régiment. Par l'incorporation militaire disparaissent d'une part, pour un certain temps, les jeunes récidivistes envoyés dans les bataillons d'Afrique ou distribués actuellement encore dans les régiments du continent. D'autre part, beaucoup de jeunes gens n'ayant pas encore encouru de condamnations, mais faibles de caractère ou même déjà pervertis sont, par leur service militaire, mis dans une situation où il est difficile pour eux d'enfreindre le code pénal.

Malheureusement on ne peut pas dire aujourd'hui que le service militaire empêche totalement les jeunes gens de commettre des délits et crimes. En effet, dans certains pays, et notamment en France, la criminalité militaire augmente de plus en plus. En France, cette augmentation provient sans

aucun doute de la désastreuse abrogation de l'ancienne loi qui prescrivait l'envoi des récidivistes dans les bataillons de discipline en Afrique. De ce fait beaucoup de récidivistes dangereux, et notamment des souteneurs, ont été incorporés dans les régiments du continent et ont perverti, par leur contact, de jeunes militaires honnêtes. A l'heure actuelle, le gouvernement français, d'accord en cela avec la grande majorité des représentants de la nation, veut rétablir l'ancienne loi relative aux récidivistes en l'améliorant et en la rendant même plus sévère sur certains points.

Pourtant, le service militaire obligatoire en France étant de deux ans, la diminution des arrestations entre 21 et 25 ans ne s'explique pas uniquement par l'entrée des jeunes gens au régiment, car, comme ils sont libérés la plupart du temps à 23 ans, nous devrions avoir une nouvelle recrudescence depuis ce moment. En réalité, la persistance de la diminution des arrestations jusqu'à 25 ans provient du rengagement militaire de beaucoup de jeunes gens et du fait qu'un certain nombre d'anciens récidivistes ont été vraiment améliorés par leur passage au régiment et essayent à leur sortie, au moins pendant quelque temps, de gagner honorablement leur vie. Quelques-uns persistent dans cette bonne voie, mais beaucoup, la grande majorité même, retombent rapidement dans leur ancien genre de vie. Il ne faut pas oublier non plus comme une des causes de la diminution des arrestations entre 21 et 25 ans les effets de l'interdiction de séjour qui enlève à la capitale une partie de ses récidivistes de cet âge.

DIMINUTION RAPIDE DES ARRESTATIONS DEPUIS L'ÂGE DE 30 ANS.

On constatera également par la statistique parisienne la diminution très rapide des arrestations depuis l'âge de 30 ans. Si nous calculons la moyenne des arrestations pour 25 à 30 ans nous avons encore le chiffre de 883,4 pour chaque année; la moyenne pour chaque année entre 30 et 45 ans est seulement de 504,06 arrestations et celle de 45 à 60 ans enfin de 298,73. Il est certain que la statistique de l'ensemble des arrestations en France ne montrerait pas cette diminution rapide déjà depuis l'âge de 30 ans, car la criminalité campagnarde ayant son maximum dans un âge plus avancé ferait retarder sensiblement le commencement de la diminution rapide. La statistique générale de la criminalité allemande accuse, par exemple, le maximum à l'âge de 30 ans et c'est à 40 ans que commence la diminution rapide.

La diminution très rapide des arrestations à Paris a des causes multiples, en grande partie communes à toutes les grandes villes.

D'abord les malfaiteurs de profession dangereux se recrutant, comme nous le verrons plus tard, surtout dans la classe des souteneurs, ils ont besoin, pour exercer leur métier dans les grandes villes, de force et d'agilité. Mais, la vie irrégulière y aidant, ces individus perdent rapidement ces qualités de la jeunesse. Dès lors ils sont inférieurs à leurs camarades plus jeunes et ne peuvent plus soutenir la concurrence. Beaucoup de ces hommes émigrent alors dans les villes de moindre importance, où la concurrence n'est pas si grande que dans la grande ville; quelques-uns même se retirent à la campagne où ils deviennent souvent de simples vagabonds.

Un second facteur de la diminution est aussi que beaucoup de ces récidivistes ne vivent pas longtemps et meurent relativement jeunes. Les maladies vénériennes et la phthisie font des ravages considérables dans les rangs des souteneurs.

Enfin l'interdiction de séjour et aussi, en petite proportion il est vrai, les condamnations à longue durée contribuent également à la diminution signalée.

INFLUENCE DES SAISONS SUR LE NOMBRE DES ARRESTATIONS.

Si l'on considère maintenant notre statistique au point de vue du nombre des arrestations pendant les différents trimestres, on constate les chiffres suivants :

Le premier trimestre accuse	9037 arrestations,
le second trimestre	7096 »
le troisième trimestre	7725 »
et le quatrième trimestre	7654 »

Le trimestre comprenant les mois de janvier, février et mars est donc le plus chargé.

AUGMENTATION DU NOMBRE DES ARRESTATIONS DUE AUX VAGABONDS.

Le pourquoi de l'augmentation des arrestations pendant ces mois d'hiver est facilement explicable par le grand nombre de vagabonds qui sont arrêtés, souvent pour des délits de peu de gravité, au courant de cette époque de l'année. En effet, beaucoup de vagabonds sont chassés, par le froid, de leurs lieux de couchage habituels : bancs des promenades publiques, sous les ponts, meules de foin, etc. En outre, ils ne peuvent guère marauder dans la campagne de la banlieue. Pour se mettre *au chaud*, beaucoup de ces vagabonds commettent alors des délits pour être condamnés et incarcérés dans les prisons. Cette augmentation des arrestations due aux vagabonds qui cherchent un gîte pour l'hiver n'est d'ailleurs pas spéciale aux grandes villes. A la campagne et dans les villes de moindre importance, elle se constate également. Tous les directeurs de maisons de détention ont leurs *habitués* qui reviennent régulièrement aux premiers froids.

Quelques-uns de ces vagabonds font un véritable choix de la prison où ils désirent passer les trois plus mauvais mois de l'année. Ils commettent donc leurs délits dans une localité qui envoie ses prisonniers dans la maison de détention choisie. Ainsi un vieux vagabond nous déclarait un jour qu'il se ferait arrêter cette fois à Vevey parce que, le cuisinier-chef de la prison de Lausanne ayant été changé, la nourriture à Vevey serait meilleure qu'à Lausanne !

Mais l'accroissement des arrestations pendant les mois d'hiver n'est pas uniquement provoqué par les vagabonds. Le chômage des métiers dépendant des bâtiments, chômage très fréquent pendant ce trimestre, l'augmentation des frais de ménage pendant la période du froid tendent aussi à accroître le nombre des délits (moins des crimes) et par conséquent aussi celui des arrestations pendant cette période. Il faut ajouter que ces deux dernières causes produisent surtout des délinquants occasionnels.

Enfin les réjouissances du Nouvel An et de la mi-carême influencent également le nombre des arrestations en le grossissant.

Au second trimestre nous constatons une forte diminution du nombre des arrestations. Cette diminution est provoquée par le fait que d'une part un certain nombre de vagabonds quittent la grande ville pour parcourir, pendant la bonne saison, le pays comme trimardeurs, d'autre part, des vagabonds professionnels aussi sont occupés aux travaux des champs, d'une façon peu stable il est vrai.

Le troisième trimestre nous apporte de nouveau un accroissement des arrestations, accroissement provoqué surtout par deux causes : augmentation des crimes et délits sexuels (viols, attentats à la pudeur, etc.) et augmentation des vols dans les maisons et appartements délaissés temporairement par leurs habitants qui sont en vacances.

Le quatrième trimestre accuse enfin une très légère diminution des arrestations bien que son dernier mois soit souvent déjà assez froid pour faire rentrer les vagabonds en ville, et bien que l'approche des fêtes de l'an fasse augmenter de nouveau le nombre des vols à l'étalage et autres. Cette diminution est uniquement provoquée par le départ pour le régiment de beaucoup de jeunes récidivistes, cause qui a été déjà étudiée plus haut. Sans ce départ le nombre des arrestations augmenterait à coup sûr sensiblement au dernier trimestre de l'année.

ARRESTATIONS FEMMES.

En différenciant de nouveau les arrestations jusqu'à 21 ans et celles depuis 21 ans, les arrestations des femmes donnent pour les différents trimestres les chiffres suivants (les arrestations pour faits de prostitution ne sont pas comprises dans les chiffres) :

Jusqu'à 21 ans.		Depuis 21 ans.	
I ^{er} trimestre.	163	I ^{er} trimestre.	958
II ^{me} »	199	II ^{me} »	877
III ^{me} »	218	III ^{me} »	915
IV ^{me} »	244	IV ^{me} »	992
Total	819		3742

La proportion des femmes ayant jusqu'à 21 ans vis-à-vis des femmes plus âgées est pour le premier trimestre 1 : 6,12, le second 1 : 4,4, le troisième 1 : 4,2 et le quatrième 1 : 4,06.

La moyenne de cette proportion pour les quatre trimestres est de 1 : 4,69.

La proportion des femmes arrêtées en dessous de 21 ans est donc beaucoup plus faible que celle des hommes. Toutefois on remarquera que les arrestations de jeunes femmes sont également bien plus nombreuses que celles des femmes âgées de plus de 30 ans. C'est l'âge de 18 à 21 ans qui nous fournit le plus d'arrestations féminines. A noter aussi que la diminution des arrestations depuis l'âge de 30 ans est beaucoup moins accentuée chez les femmes que chez les hommes. Cette moindre accen-

tuation de la diminution provient du fait que les femmes vagabondes sont excessivement rares.

En général, on constate aussi, dans cette statistique, le peu d'importance relative des arrestations femmes vis-à-vis des arrestations hommes. Mais cette disproportion de la criminalité féminine vis-à-vis de la criminalité masculine est plus apparente que réelle. En effet, la prostitution, comme cela a été reconnu par la presque unanimité des criminalistes, fournit à la femme un dérivatif. La prostitution féminine est une sorte de criminalité masquée, souvent inoffensive, mais souvent aussi, comme nous le montrerons plus loin, liée à la criminalité masculine.

L'influence des saisons est moins marquée dans le tableau des arrestations des femmes que dans celui des arrestations des hommes.

Chez les femmes l'élément qui influe le plus sur le nombre des arrestations, à savoir les vagabonds, manque presque totalement.

Toutefois, on observera aussi chez celles-ci une augmentation des arrestations pour le premier et surtout pour le quatrième trimestre. L'augmentation du premier trimestre a, à part l'accroissement dû aux vagabonds, les mêmes causes que chez les hommes. L'accroissement des arrestations au quatrième trimestre provient de la fréquence des vols à l'étalage et vols similaires exécutés par des femmes tentées par les étalages spéciaux en vue des fêtes de l'an.

Le tableau des arrestations que nous avons examiné se rapporte à la criminalité parisienne, mais les tableaux similaires d'autres grandes villes, peut-être avec quelques légères modifications, fourniraient à peu près le même résultat.

Dans tous les pays à service militaire obligatoire d'une durée de deux ou trois ans, nous constaterons la diminution des arrestations à 20 ou 21 ans. Dans tous les pays soit agricoles, soit industriels, nous noterons un accroissement des arrestations pendant les mois d'hiver. Les mois doux du printemps fourniront dans tous les pays à civilisation semblable à la nôtre une diminution des arrestations.

Enfance criminelle.

Enfin dans tous les pays, soit dans les statistiques des villes, soit dans celles de la campagne, nous constaterons actuellement une très forte proportion de jeunes gens. Il est vrai, nous l'avons dit déjà, qu'à la campagne et dans les petites villes, la proportion de ces jeunes délinquants vis-à-vis des délinquants plus âgés est moins forte, mais elle reste quand même assez considérable pour attirer l'attention du criminaliste et du policier.

Ce qui est surtout inquiétant, c'est que ces jeunes criminels ne se contentent pas d'exécuter des délits ou des crimes contre la propriété, mais qu'on les trouve, en très grand nombre également, dans la statistique des homicides. On est frappé de voir qu'une grande partie des assassinats

des dernières années ont eu pour auteurs de tout jeunes gens et que, souvent, les assassinats exécutés par des jeunes gens dépassent les autres en cruauté. Depuis le jeune Troppmann (20 ans) l'assassin de la famille King (6 personnes), des jeunes gens ont répété de tels massacres : Leclerc, 18 ans, le meurtrier des Paroches, tue trois personnes ; Jacquiart, 17 ans, et Vienny, 15 ans, les assassins de Jully, tuent cinq personnes ; le jeune Gremy, âgé de 16 ans, est arrêté au Mans pour avoir assassiné de complicité avec un sieur L. un vieux rentier, pour avoir tué une jeune femme à deux heures de l'après-midi au bord d'une route fréquentée à Yvre-l'Evêque, et pour avoir incendié une ferme, etc.

Les causes de l'augmentation de l'enfance criminelle ont été étudiées par des criminalistes et sociologues distingués. Il est impossible de les exa-



Fig. 1. — Vagabondage scolaire à Marseille.

miner en détail, examen qui, du reste, n'intéresse qu'indirectement le praticien. Mais il faut citer cependant, comme facteur très important de l'accroissement de l'enfance criminelle, le vagabondage scolaire ; car il est dans les moyens de la police d'empêcher ce vagabondage de se produire.

VAGABONDAGE SCOLAIRE.

Le vagabondage scolaire est souvent provoqué par la désorganisation du foyer familial. Les parents, fort honnêtes, travaillent tous les deux pendant toute la journée en dehors de la maison, et l'enfant est ainsi abandonné. Il trouve de mauvais camarades dans la rue et, imitant leur exemple, ne fréquente plus l'école.

Dans les petites villes, cet abandon de l'école par l'enfant est moins dangereux, car l'instituteur connaissant les parents, ou recourant aux autorités, aura vite fait de faire réintégrer l'école au petit vagabond scolaire. Mais dans les grandes agglomérations l'instituteur ne dispose pas, la plupart du temps, de ces moyens. Déjà à la campagne, il lui est souvent difficile de rassembler son monde, car ce sont les parents eux-mêmes qui, ayant des travaux urgents à exécuter, retiennent l'enfant loin de l'école. Toutefois, dans ce dernier cas, le danger que présente le vagabondage scolaire au point de vue criminel n'existe pas.

La *Société du patronage familial* de Paris a fait de 1900 à 1903 une enquête approfondie sur 646 familles dont les enfants ont été adressés au patronage, et a constaté que dans l'ensemble des familles il y avait :

- 135 familles normales légitimes,
- 116 désorganisées par la séparation ou le divorce des parents,
- 322 désorganisées par la mort de l'un des parents ou des deux,
- 78 normales naturelles.

On serait porté à croire que le danger de corruption des enfants n'existe que dans les villes, et surtout les grandes villes. Il n'en est rien : des crimes récents, comme celui de Jully, ont démontré que ce danger existe à la ville et à la campagne ; seulement, dans cette dernière, la surveillance est plus aisée que dans la grande ville.

Spécialisation des criminels professionnels.

Nous avons vu plus haut que les malfaiteurs professionnels, au moins ceux des villes, se divisent en deux grandes catégories : la haute et la basse pègre. Dans chacune de ces deux catégories, nous avons un grand nombre de *spécialistes*. En effet, le monde criminel se spécialise. Suivant son ancien métier, s'il en a eu, ou suivant l'entourage dans lequel il s'est trouvé, le débutant choisit une spécialité. L'ouvrier sur métaux, par exemple, serrurier ou mécanicien, choisira de préférence une spécialité dans laquelle il pourra utiliser ses connaissances professionnelles. Il deviendra *caroubleur*, c'est-à-dire spécialiste du vol à l'aide de crochets ou fausses clefs. Le lithographe deviendra facilement faussaire, etc.

Les individus n'ayant jamais exercé un métier et ne possédant, par conséquent, aucune connaissance spéciale, commencent presque toujours leur apprentissage en exécutant des vols faciles tels que le vol à l'étalage et le vol au poivrier.

FRÉQUENTATION DES TRIBUNAUX.

Un très grand nombre de récidivistes fréquentent assidûment les audiences des tribunaux. Ce n'est pas par simple curiosité qu'ils y vont : ils s'y instruisent. C'est leur *école mutuelle*, comme ils disent. La déposition d'un habile expert excite toujours toute leur attention, car ils apprennent comment ils ne doivent pas exécuter leurs coups. Si donc, devant le tribunal, un expert arrive à faire une démonstration qui pourrait

fournir des indications utiles aux malfaiteurs professionnels qui se trouvent toujours dans la galerie, il devra la faire de telle sorte qu'elle ne puisse pas être suivie du public, mais seulement des magistrats, des avocats et des jurés.

Les récidivistes acquièrent du reste encore, en fréquentant les tribunaux, d'autres connaissances très utiles pour eux : ils apprennent le code pénal et la procédure. Quelques-uns de ces *vieux chevaux de retour* connaissent aussi bien le code qu'un avocat, et l'on est étonné de les entendre discuter leur cas d'une façon toute juridique.

Les spécialités de la haute et de la basse pègre ne sont pas les mêmes. Celles de la haute pègre demandent, en général, plus de raffinement que celles de la basse pègre. Ainsi nous trouvons comme spécialités essentiellement exécutées par la haute pègre : les vols dans les grands hôtels (*rats d'hôtels*), l'escroquerie aux jeux dans les cercles (*grecs*), les vols dans les bijouteries, les cambriolages raffinés, etc.

La basse pègre a comme spécialités : les cambriolages ordinaires, les attaques nocturnes, le vol à l'esbrouffe, le vol au radin, etc.

Certains genres de délits ou crimes sont communs aux deux catégories de délinquants. Toutefois il existe toujours une grande différence dans l'exécution du forfait, suivant qu'elle est l'œuvre de la haute ou de la basse pègre. La première ne travaille presque jamais au hasard, mais s'entoure toujours de tous les renseignements et mesures de précaution nécessaires. En outre, elle ne *marche* jamais si elle n'est pas sûre que le produit du vol, etc. vaille la peine et les risques. La basse pègre ne prend pas autant de précautions. Elle travaille brutalement.

LIEUX DE RENDEZ-VOUS DES SPÉCIALISTES.

Dans les grandes villes, beaucoup de *spécialistes* possèdent leurs lieux de rendez-vous qui, le plus souvent, sont des cafés plus ou moins bien tenus. Ainsi, à Paris, les pourvoyeurs des maisons publiques (*les marchands de bidoche*) ont un café attitré dans une des rues des plus passantes. Non loin de ce café s'en trouve un autre du même genre, mais presque uniquement fréquenté par des *monte en l'air*, c'est-à-dire des voleurs s'attaquant de préférence aux étages les plus hauts (mansardiers, bonjouriers). Dans une autre grande rue de Paris est un café qui est le rendez-vous des voleurs de pierres précieuses. C'est dans ce café que se traitent les affaires entre voleurs et receleurs.

A Marseille, en plein centre, il existe également des cafés ou boutiques de marchands de vin servant de rendez-vous à certaines spécialités de la pègre.

A Berlin, dans la salle d'attente de troisième et quatrième classe de la gare de Silésie, les *Schiebers*, c'est-à-dire les voleurs à la tire et les voleurs au jeu (bonneteurs), se rassemblent pour détrousser les émigrants russes ou polonais ou les ouvriers agricoles polonais arrivant ou rentrant après les moissons.

Ces lieux de rendez-vous des spécialistes ne sont pas à confondre avec les cafés, bals, etc., servant de rendez-vous général aux membres de

l'une ou de l'autre des deux grandes catégories des malfaiteurs, sans distinction de spécialité, dont il sera parlé plus loin. Les premiers sont, en général, mieux tenus. Les individus qui les fréquentent ne se distinguent souvent en rien du consommateur honnête, et celui qui n'est pas initié aux mœurs des délinquants de profession les prend facilement pour des ouvriers, commis voyageurs, etc., venus là pour se désaltérer ou pour causer de leurs affaires avec des camarades. Toutefois, dans certains de ces rendez-vous de spécialistes, la simple venue d'un consommateur inconnu fait fuir les habitués; en tous cas, les conversations cessent comme par enchantement.

L'INTERNATIONALISME DES LIEUX DE RENDEZ-VOUS.

Les lieux de rendez-vous des spécialistes ont pourtant l'internationalisme commun avec les cafés, bals, etc., fréquentés par l'ensemble d'une des catégories de la pègre, c'est-à-dire qu'un *spécialiste* débarqué tout fraîchement dans une ville qu'il visite pour la première fois, a bientôt trouvé le café ou la boutique du marchand de vin attiré de ses *collègues*. Et cela ne s'applique pas seulement aux spécialistes du même pays, mais aussi aux spécialistes étrangers. Vers la fin de sa vie, le regretté criminaliste théoricien Lombroso s'occupait beaucoup de *l'internationalisme des criminels*. Le caractère international des lieux de rendez-vous des criminels, s'il l'avait connu, aurait été peut-être, pour appuyer sa thèse, d'une valeur plus forte que les *stigmates* douteux.



FIG. 2. — Maison publique à Lyon.

Souteneurs et prostituées.

Beaucoup, on peut même dire la très grande majorité des malfaiteurs de profession des villes, non pas seulement ceux de la basse, mais aussi ceux de la haute pègre, sont des souteneurs. A la campagne, les récidivistes souteneurs sont la grande exception.

LE RÔLE DU SOUTENEUR.

En général, on croit que le souteneur est *l'amant de cœur* de la prostituée. En réalité, les *amants de cœur souteneurs* sont rares; en tout cas, ils ne forment qu'une infime minorité dans la caste des *mecs* (de maque-reau), comme ils aiment à s'appeler eux-mêmes.

La liaison du souteneur avec la prostituée (sa *marmite*) est une association d'intérêts communs, et non pas une liaison d'amour.

La prostituée débutante, quand elle descend sur *le ruban*, c'est-à-dire dans la rue, pour trouver des clients, constitue une nouvelle concurrence aux prostituées habituelles du quartier. Il va sans dire que ces dernières ne la recevront pas très aimablement, et chercheront à la chasser du domaine qu'elles croient leur appartenir.

Si la débutante est seule, elle est à peu près sans défense; mais si elle a derrière elle un jeune souteneur vigoureux, les autres prostituées du quartier n'oseront plus lui faire des ennuis.

En récompense de ce service, la jeune prostituée partagera son gain avec son souteneur.

Ce dernier constitue donc, au moins au début, une véritable défense de la prostituée, non pas contre le client, mais contre ses collègues. Souvent la prostituée aura encore besoin de son souteneur même après ses débuts. Des querelles très violentes, des haines mortelles sont très fréquentes dans ces milieux. Le souteneur est alors là pour défendre sa *femme*.

Le souteneur intervient, en général, rarement dans les relations entre prostituée et client. Toutefois, il arrive de temps en temps que le souteneur rançonne l'ami de passage de sa *marmite*. Dans la prostitution plus relevée (on pourrait l'appeler *la haute prostitution* pour la différencier de la *basse prostitution*), le souteneur joue quelquefois le mari trompé et fait *chanter* le client, c'est-à-dire lui extorque des sommes souvent considérables.

La prostituée s'habitue petit à petit à son *homme* et, même maltraitée par lui, elle continue à l'entretenir. Quelques-unes des prostituées sont même attirées vers leur souteneur par les mauvais traitements de celui-ci, car, sexuellement très perverses, elles en jouissent à la façon des masochistes masculins. D'autres, lassées de ces mauvais traitements, abandonnent leur *mec* et vont vivre avec un nouveau, car elles sont déjà si habituées à ces parasites qu'elles ne peuvent plus s'en passer.

Le souteneur délaissé cherchera à se venger soit de celle qui l'a abandonné, soit de celui qui la lui a prise. Ce désir de vengeance donne lieu à ces scènes de carnage où le couteau et le revolver servent d'arguments. Quelquefois, les amis des deux antagonistes viennent à la rescousse et provoquent de véritables batailles. Les combats des fameuses bandes de Manda et de Lecca, à Paris, n'étaient rien d'autre que des querelles entre le souteneur abandonné par sa prostituée et son remplaçant, les deux flanqués de leurs amis. Le sentiment qui les a provoqués n'était pas l'amour trompé, mais le désir de venger l'affront subi.

Que l'amour ne soit que très rarement le lien qui unit la prostituée au souteneur, cela résulte aussi du fait qu'une très grande partie des prostituées plus âgées sont des tribades, c'est-à-dire des homosexuelles. A leur début, ces femmes étaient peut-être attirées vers l'autre sexe, mais le contact avec un très grand nombre d'hommes leur a fait prendre en dégoût ces derniers et les a amenées vers la femme.

Et pourtant la presque totalité de ces tribades, dans la plupart des pays, vivent avec des souteneurs. Il y a même dans les grandes villes un certain nombre de prostituées tribades ayant des souteneurs qui, de leur côté, sont des pédérastes actifs ou passifs. Il est vrai que, dans la haute prostitution, des *maîtresses* possèdent, à côté de leurs clients appartenant aux classes fortunées, des *amants de cœur* ou *gigolots* sortis souvent de la basse pègre. Ces individus sont entièrement entretenus par les femmes et doivent, par conséquent, être rangés dans la classe des souteneurs. Ce genre de souteneurs, en comparaison avec le grand nombre des autres, est relativement rare.

Le nombre des prostituées non casernées dans les maisons publiques et n'ayant pas de souteneurs est petit. Pourtant, dans quelques rares villes, par exemple à Berlin, les prostituées sans souteneurs sont assez nombreuses. Mais cette indépendance des femmes paraît être spéciale à Berlin, car, dans les autres grandes villes de l'Allemagne, à Munich notamment, la prostituée a son souteneur comme dans les villes de France.

Les prostituées pensionnaires des maisons publiques ne possèdent pas régulièrement de souteneurs. Mais la prostituée ayant vécu antérieurement *en chambre* garde souvent son *ami*. Elle le reverra lors de ses sorties, et lui apportera les pourboires des clients. Il faut, du reste, ajouter que les prostituées libres se retirent quelquefois dans les maisons publiques pour se soustraire à leur ancien souteneur.

LE RECRUTEMENT DES SOUTENEURS.

Les souteneurs se recrutent dans toutes les classes de la population. Comme ils appartiennent à l'ensemble de la pègre, nous aurons à y distinguer les souteneurs de la haute et ceux de la basse pègre.

Dans la première catégorie, nous trouvons des individus ayant reçu une instruction supérieure et ayant eu quelquefois des situations fort honorables. Ce sont généralement des dévoyés intelligents et, par cela même, d'autant plus dangereux. Ces individus exercent souvent, pour garder l'apparence, un semblant de métier : vague représentant de commerce, courtier marron, soi-disant artiste lyrique, etc., en général un métier où leurs occupations sont difficilement contrôlables. Ils appartiennent assez fréquemment à des bandes internationales de malfaiteurs.

La seconde catégorie se recrute dans les milieux ouvriers et dans ceux des récidivistes. Les ouvriers gardent parfois leur métier et travaillent pendant la journée. Le soir venu, ils surveillent leur *femme*.

ÂGE DES SOUTENEURS.

Dans cette seconde catégorie de souteneurs, nous trouvons un très grand nombre de tout jeunes gens. Les souteneurs de 15 et 16 ans, quelquefois même encore plus jeunes, n'y sont pas rares. Mais on y rencontre également des souteneurs d'un âge très avancé. Nous avons vu, à Lausanne, un souteneur de 75 ans vivant avec une prostituée de 72 ans.

L'âge moyen des souteneurs varie avec les nations et avec les villes. L'âge moyen des souteneurs de Berlin est, par exemple, plus avancé que celui des souteneurs de Paris.

DIFFÉRENCE DE TENUE DES SOUTENEURS.

Le souteneur de basse pègre a son type spécial. Mais ce type change d'un pays à l'autre, voire même d'une ville à l'autre. Le *mec* parisien déhanché, dégourdi et le plus souvent jeune, ne ressemble en rien au *Louis* posé et très *petit bourgeois* de Berlin ou au *Lucki*, très couleur locale de Munich.

D'autre part, le *nervi-souteneur* de Marseille a un autre *costume professionnel* que l'*apache-souteneur* parisien. Enfin le souteneur, genre très ouvrier, des villes de la Suisse française, se distingue de nouveau, par sa tenue, de ses confrères français. Les différents costumes professionnels des récidivistes souteneurs seront traités plus loin dans un paragraphe spécial.

Le souteneur de la haute pègre ne se distingue en rien de l'homme du monde, parfaitement habillé. Les exigences de sa spécialité demandent, du reste, une mise très correcte, mais lui défendent aussi l'exagération, car il s'agit pour lui de capter la confiance des clients par cette correction de mise et d'allures qui trompe souvent même les hommes les plus avertis. La plus stricte correction de mise est surtout de rigueur pour les souteneurs appartenant en même temps à une bande internationale, de rats d'hôtel par exemple. Ceux-ci ne fréquentent le plus souvent que les hôtels de premier rang où descendent des étrangers aisés, et leur tenue doit être appropriée à l'entourage, pour ne pas attirer l'attention du personnel et des voyageurs.

SOUTENEURS MARIÉS.

Il n'est pas rare de trouver des souteneurs mariés légitimement avec leurs prostituées. Le mariage légal est en ce cas contracté pour des motifs divers : ou bien le couple veut exploiter le chantage, et le souteneur a alors tout intérêt à être vraiment marié avec la prostituée pour, éventuellement, pouvoir mieux jouer son rôle de mari trompé devant le client de passage ; ou bien la femme, en se mariant légalement avec son souteneur, veut éviter son inscription dans les registres de police ou provoquer sa radiation des dits registres ; ou, enfin, la prostituée veut éviter son expulsion du pays.

Le mariage pour ce dernier motif est surtout employé par les prostituées des villes de Suisse. La femme étrangère, au canton ou à la Suisse, arrêtée pour raccollage, peut être expulsée administrativement du canton. Pour éviter cette expulsion, beaucoup de prostituées étrangères se marient avec des souteneurs du pays. Ainsi, parmi les prostituées de Lausanne, un bon tiers est marié.

Mais la prostituée mariée n'habite pas, la plupart du temps, avec son mari souteneur. Celui-ci continue à vivre avec la prostituée qu'il avait avant son mariage et qui, le plus souvent, n'est pas celle qu'il a épousée. La prostituée, de son côté, reste avec son ancien souteneur.

Quelquefois ces mariages entre souteneurs et prostituées donnent lieu à un véritable marché. La prostituée étrangère, désireuse de se mettre à l'abri contre l'expulsion, offre, pour se faire épouser, une certaine somme

à un souteneur du pays. Celui-ci prend l'argent, épouse légalement la prostituée et continue à vivre avec son ancienne *marmite*.

Pour illustrer ce que nous venons de dire, nous citerons un cas de notre propre pratique : la prostituée D., désireuse d'éviter le danger de l'expulsion, se fait épouser par le souteneur B. (appartenant à une famille où l'on est souteneur de père en fils) moyennant une somme de 800 francs, soi-disant toutes ses économies. Cette prostituée, faisant exception à la règle, vivait avec son mari, qui continuait à servir de souteneur à une seconde femme. Le mari, ayant appris que sa femme légitime l'avait trompé en lui disant n'avoir que 800 francs d'économies et sachant qu'elle en possédait encore 600 francs, fait cambrioler sa chambre pendant une absence de celle-ci par son ami D. Le mari et D. partagent ensemble les 600 francs.

LE CODE PÉNAL ET LES SOUTENEURS.

La plupart des codes des pays civilisés possèdent des paragraphes spéciaux punissant ceux qui profitent de la débauche d'autrui, en d'autres termes, les souteneurs.

Ainsi l'article 198 nouveau du code pénal vaudois dit ce qui suit :

« Celui qui sciemment profite de la débauche d'autrui, facilite, favorise ou soutient la débauche d'autrui, est puni par une amende n'excédant pas 1000 fr. au maximum et par une réclusion de 3 ans au plus.

» Le maximum de la peine peut être doublé si le coupable est un ascendant, le mari, le tuteur, le maître ou telle autre personne exerçant une surveillance ou une autorité sur la personne dont la débauche lui a profité ou dont la débauche a été favorisée.

» Le tribunal prononce, en outre, la privation générale des droits civiques pour cinq ans au maximum. Si le coupable est un ascendant, la privation à vie des droits de la puissance paternelle peut être prononcée contre lui. »

Le code français a son paragraphe du *vagabondage spécial*. Le code allemand prescrit dans son paragraphe 181 a :

« Celui qui est partiellement ou entièrement entretenu (*ganz oder teilweise den Lebensunterhalt bezieht*) par une prostituée professionnelle en profitant de son métier immoral, ou celui qui protège habituellement ou par égoïsme une telle femme dans l'exercice de son métier immoral ou lui prête assistance d'une autre façon (souteneur), est puni d'un mois au moins de réclusion.

» Si le souteneur de la femme est le mari, ou si le souteneur a incité la femme, par force ou par menaces, à exercer le métier immoral, la punition est au moins une année de réclusion.

» Le tribunal peut prononcer, en outre, la privation des droits civiques, la surveillance de la police et la remise à l'autorité de police du pays avec les suites réglées par le § 362, 3 et 4 (transfert dans une maison de correction, colonie pénitentiaire ou asile, expulsion pour étrangers). »

Ces dispositions des codes étant assez sévères, on pourrait croire que la justice est suffisamment armée contre les souteneurs pour en diminuer le nombre. Malheureusement ce n'est pas le cas. Tous ces paragraphes contre

les souteneurs sont, la plupart du temps, inapplicables dans la pratique. En effet, il est très difficile, quelquefois même impossible, d'apporter la preuve directe que l'individu, réputé partout souteneur, vit de la prostitution d'une femme. Et, aussi longtemps que le tribunal ne possède pas cette preuve directe, il ne peut pas condamner.

MOYENS DES SOUTENEURS POUR ÉVITER LA CONdamnATION
PAR LES TRIBUNAUX.

Les souteneurs se gardent, naturellement, de se faire remettre ostensiblement par leurs marmites de l'argent provenant de la prostitution de ces dernières. Toutefois, l'observateur attentif pourra, dans les grandes villes, le soir venu, surprendre les *filles en cheveux* qui tout en marchant à côté de leur mec, lui glissent une pièce de deux ou de cinq francs dans le creux de la main. Mais comment prouver que cet argent provient de la débauche d'autrui? En cas d'arrestation *en flagrant délit*, le souteneur prétendra toujours que c'est de l'argent qu'il a prêté à la femme et que celle-ci lui rend. Sans doute une filature permettra au policier de constater la remise répétée de l'argent par la fille au souteneur. Mais cette filature prendra du temps, beaucoup de temps, et le personnel policier, numériquement insuffisant dans la presque totalité des villes, n'aura pas les loisirs voulus pour consacrer pendant huit ou quinze jours son attention à un seul souteneur parmi des milliers d'autres.

Ainsi le souteneur échappera à la répression, et l'exemple de l'impunité augmentera de plus en plus le nombre de ces individus non seulement dangereux pour la moralité, mais encore redoutables pour la sécurité publique.

Les souteneurs disposent du reste encore, en cas d'arrestation, des moyens multiples et variés pour prouver, devant les tribunaux, qu'ils n'ont pas besoin de la prostitution de leur *amie* pour vivre. Nous n'indiquerons que les plus typiques.

Un souteneur loue une boutique quelconque, la meuble de quelques outils de menuisier, serrurier, etc., et s'inscrit à la mairie comme exerçant le métier de menuisier, serrurier, etc. Il distribue à tous ses amis, souteneurs comme lui, des livrets d'ouvriers, attestant que les dits individus travaillent dans son atelier. Du moment qu'il est inscrit à la mairie, ces livrets sont légalisés sans contestation. Il va sans dire qu'on ne travaille jamais dans l'atelier. Arrêtés, les souteneurs exhibent leurs livrets d'ouvriers dûment légalisés et qui prouvent qu'ils ont un métier honorable!

Dans les grandes villes, une partie notable des exemplaires des grands journaux quotidiens est vendue par des camelots. Ceux-ci sont inscrits, auprès des expéditions, pour un nombre fixe d'exemplaires par jour. Le souteneur, payant sa patente de camelot, se fait inscrire auprès des quotidiens pour 100 ou 200 exemplaires par jour, mais fait chercher ces exemplaires par un véritable camelot auquel il passe les journaux avec une remise variant d'un demi ou d'un centime. Il perd ainsi, par jour, 1 fr. ou 1 fr. 50, mais il se crée aussi, en cas d'arrestation, un moyen d'échapper à la répression. Sa patente de camelot et le fait qu'il est inscrit pour un

nombre déterminé et journalier d'exemplaires à l'expédition d'un grand quotidien, constituent pour lui un véritable alibi devant les tribunaux.

Un certain nombre de souteneurs de grandes villes ne craignent pas la dépense d'une patente de camelot. Ils ne l'utilisent pas, mais grâce à cette pièce, ils sont à l'abri des dangers d'une rafle de police, car elle est là pour les disculper du *vagabondage spécial*.

Du reste, quelques souteneurs, surtout dans les villes de moindre importance où la police connaît trop bien les récidivistes, travaillent réellement de temps en temps. Mais le travail qu'ils choisissent est un travail très spécial. Ils travaillent chez les forains dans les fêtes.

Ainsi, dans nos villes de la Suisse française, les souteneurs, aux temps des fêtes, s'engagent comme employés de balançoires, comme crieurs de boutiques diverses, notamment de ménageries, comme lutteurs dans des établissements de lutte, etc. Les fêtes passées, ils se font certifier, par le patron forain leur travail, et se servent, par la suite, de ces certificats pour prouver qu'ils possèdent un métier. *Je travaille aux balançoires* est une réponse bien connue de nos agents de police.

Enfin un assez grand nombre de souteneurs, surtout dans les petites villes, relativement moins dans les grandes villes, possèdent et exercent vraiment un métier. Pendant la journée, ils travaillent honnêtement ; le soir et la nuit, ils surveillent leur prostituée et fréquentent les bouges et les bals de la pègre.

Tous ces moyens et trucs employés par les souteneurs rendent très difficile la répression du vagabondage spécial, car ils enlèvent, d'abord à la police, ensuite aux tribunaux, la preuve directe du délit. Pourtant, dans l'intérêt de la sécurité publique, les souteneurs devraient être traqués plus qu'ils ne le sont aujourd'hui, car le mot *souteneur* est presque toujours synonyme de voleur, escroc, cambrioleur, etc., et même assassin. En d'autres termes c'est chez les souteneurs que se recrutent la majorité de nos malfaiteurs de profession dangereux. En diminuant, par une répression sans pitié, le nombre des souteneurs, on diminuerait en même temps le nombre des vols, des cambriolages, des assassinats.

Il est donc nécessaire que les paragraphes spéciaux des codes soient rendus plus maniables pour permettre de les utiliser beaucoup plus souvent.

PROSTITUTION FÉMININE ET CRIME.

Comme il a été dit plus haut, la prostitution constitue pour la femme un dérivatif du crime. Mais souvent, chez la femme, la prostitution et le crime vont de pair. En effet, on rencontre un grand nombre de femmes qui sont en même temps des prostituées et des criminelles. Elles commettent leur crime ou délit isolement ou avec leurs souteneurs.

En compagnie de ces derniers, les prostituées commettent surtout les crimes et délits suivants : brigandage avec guet-apens, chantage et extorsion.

Des brigandages pareils à celui décrit ci-dessous et tout aussi caractéristiques de la prostitution criminelle arrivent très souvent :

« M. X., cultivateur, âgé de 54 ans, était allé passer la soirée à Compiègne. Dans la rue de Corne-de-Cerf, il accepta les avances d'une prostituée, qu'il suivit sur la berge de l'Oise. Là, sa compagne jette un cri d'appel. D'un terrain vague sort alors un individu qui se jette sur le cultivateur et le frappe à la tête à l'aide d'un coup-de-poing américain. X., voyant qu'on veut le dévaliser et effrayé par la proximité de la rivière, se défend énergiquement et parvient à se dégager. La fille galante a été appréhendée par la police au moment où elle cherchait à attirer un autre passant dans le guet-apens ».

Seule ou accompagnée d'une autre femme, la prostituée pratique surtout le vol à l'entôlage.

A côté de ces *crimes et délits professionnels* de la prostitution féminine, un très grand nombre de prostituées participent à tous les autres genres de crimes et délits. Ainsi, on voit relativement souvent la prostituée collaborer directement ou indirectement, en servant d'indicatrice ou en faisant le guet, aux assassinats commis par des hommes. L'assassinat commis par des prostituées seules est rare ; le meurtre par contre est assez fréquent.

La prostituée, en général, est très jalouse, et elle se venge volontiers de la trahison par des coups de couteau ou de revolver. La vengeance par le vitriol est moins utilisée par la prostituée ; c'est plutôt la vengeance de la petite bourgeoise ou de la maîtresse, qu'on ne peut pas assimiler à la prostituée professionnelle.

Il est pourtant à noter que la vengeance exercée par la prostituée sur la personne du souteneur qui l'a abandonnée est relativement rare ; par contre, la prostituée se vengera volontiers de sa rivale, surtout si elle est tribade, car les trahisons entre prostituées tribades ne se pardonnent pas. Elles sont la cause de la plupart des rixes sanglantes, souvent mortelles même, entre femmes.

Il ne faut pas oublier, comme spécialité criminelle de la prostitution féminine, l'espionnage. Dans tous les pays, il n'y a presque aucune affaire d'espionnage où l'on ne trouve la collaboration très active d'une ou de plusieurs prostituées. Celles-ci, très enclines à l'intrigue, servent d'intermédiaires, et en examinant la correspondance des espions (espions se vendant pour de l'argent, bien entendu), on constate que la plupart des lettres compromettantes portent une signature féminine.

Dans la haute prostitution féminine, on trouve également cette collaboration à la débauche et au crime ; seulement elle prend alors des formes plus élégantes, si l'on peut s'exprimer ainsi. C'est alors l'escroquerie raffinée, le chantage, l'escroquerie au mariage, la débauche des mineurs et aussi l'espionnage. La haute prostitution sert volontiers d'intermédiaire dans les affaires financières véreuses. Il va sans dire que, dans l'ensemble de la prostitution féminine, les délits contre les mœurs et les attentats à la pudeur sont très fréquents.

D'autre part, la prostituée est aussi souvent victime dans les affaires d'homicide exécutées par des hommes. C'est le souteneur qui la tue pour

la punir d'un abandon ou parce qu'elle l'a dénoncé à la police ; c'est le criminel sadique qui l'éventre pour satisfaire ses instincts pervers, ou c'est l'escarpe qui l'assassine pour s'approprier ses bijoux. Dans la basse prostitution, la plupart des *filles en cheveux* portent des traces, souvent multiples, de coups de couteau donnés par le souteneur pour *raisonner* sa marmite.

INFLUENCE DES GRÈVES SUR LES CRIMES ET DÉLITS.

A signaler enfin l'influence des grèves sur la fréquence de certains délits et crimes par l'entremise de la prostitution féminine. Un dicton populaire dit : « Quand le bâtiment marche, tout marche » ; de même, quand les ouvriers sont occupés et gagnent de l'argent, les prostituées, de leur côté, *travaillent* et font de l'argent pour leurs souteneurs. Mais si, par suite de grève, l'ouvrier ne gagne plus, il s'abstient de fréquenter les prostituées. Le souteneur ne pouvant plus obtenir de l'argent de sa marmite, est forcé de le chercher autre part. Il aura alors recours à des délits et crimes divers. C'est surtout au cambriolage et à l'attaque nocturne qu'il demandera les ressources manquantes. Cette recrudescence des cambriolages et attaques nocturnes, exécutés non pas par les ouvriers sans travail, mais par des souteneurs, est facilement constatable à chaque grève un peu importante des métiers de l'industrie du bâtiment.

Prostitution masculine.

Si la prostitution féminine attire l'attention du criminaliste pratique, non pas seulement au point de vue de la police sanitaire, mais aussi à cause des multiples délits et crimes ayant leur origine dans le milieu des filles et de leurs souteneurs, la prostitution masculine devra être également surveillée de près. En effet, les crimes commis par des prostitués mâles sont, proportionnellement, encore plus fréquents que ceux de la prostitution féminine.

Nous entendons par prostitution mâle indifféremment les pédérastes actifs et passifs qui se prostituent pour de l'argent. Du reste, le prostitué mâle est le plus souvent actif ou passif, au gré du client.

La prostitution masculine est un élément avec lequel la police doit compter aujourd'hui, non pas qu'elle n'ait pas existé jusqu'ici, mais autrefois elle était plus clandestine et moins professionnelle que de nos jours. Il est vrai que, dans l'antiquité, elle était encore plus répandue qu'aujourd'hui. Les prostitués mâles sont nombreux dans les grandes villes, très nombreux même dans certaines villes du nord et du sud, comme à Berlin et Naples. A Paris également, il existe une prostitution masculine considérable. Les villes de moindre importance ne sont pas exemptes de ces individus non plus ; mais, étant peu nombreux, leur présence ne se remarque pas.

Il va sans dire que nous ne comptons pas comme prostitués mâles le grand nombre des homosexuels attirés vers les hommes, mais ne vendant pas leur corps pour de l'argent.

ORIGINE DES PROSTITUÉS MALES.

Le prostitué mâle, surtout le passif, n'est, très souvent, pas un inverti d'origine; au contraire, on rencontre ce dernier plutôt rarement parmi les *pédés* ou *tantes* (leur désignation argotique). Très fréquemment, ces *éphèbes* sont des jeunes gens ayant appris un métier et qui ont été débauchés par des professionnels de la pédérastie. A Paris, par exemple la majorité des jeunes pédérastes est fournie par les garçons bouchers, épiciers et confiseurs à cause des dortoïrs en commun. Dans d'autres villes, ce sont les coiffeurs, tailleurs pour dames et, en général, toutes les professions un peu féminines qui fournissent le gros de la prostitution masculine. On trouve souvent aussi des garçons de café parmi les pédérastes professionnels.

SOUTENEURS.

Comme les prostituées féminines, beaucoup de prostitués mâles ont leur souteneur. Celui-ci remplit auprès d'eux le même rôle que le souteneur de la prostituée. Le souteneur est fréquemment un ancien prostitué, mais qui est devenu trop vieux pour plaire à la clientèle. Parmi ces individus, on trouve une spécialité très dangereuse: les *serreurs de gosses*. Ce sont des souteneurs de jeunes pédérastes, mais qui ne se contentent pas des gains réalisés par leur *protégé*. Ils prélèvent encore une dîme sur les jeunes prostitués qui n'ont pas de souteneur attitré. Si ceux-ci n'abandonnent pas de plein gré une partie de leur argent, ils les y forcent et, au besoin, ils les étranglent à moitié, dans une rue déserte, pour leur enlever ce qu'ils possèdent. De là le nom *serreur de gosses*.

HAUTE ET BASSE PROSTITUTION MASCULINE.

Pareille à la prostitution féminine, la prostitution masculine se divise en deux catégories bien distinctes: la haute et la basse prostitution.

HAUTE PROSTITUTION.

La haute prostitution masculine ne se mêle pas aux pédérastes de basse classe. Elle a ses lieux de rendez-vous et ses rues où elle racolle les clients. Beaucoup d'individus appartenant à cette catégorie font le métier de *mâitresses*, c'est-à-dire qu'ils ne fréquentent qu'un client, appartenant à la société aisée, et reçoivent en échange de celui-ci une mensualité. Il n'est pas rare de rencontrer, dans les grandes villes, de jeunes pédérastes entretenus à raison de 800 à 1000 francs par mois.

Les jeunes pédérastes appartenant à la haute prostitution sont toujours habillés à la dernière mode et portent souvent un signe distinctif connu seulement des initiés. Ainsi les pédérastes professionnels de Berlin portaient, ces dernières années, une petite rose rouge à la boutonnière. A Marseille, le signe distinctif était un mouchoir de soie porté dans la poche du haut du veston ou dans la main.

Quelques-uns de ces individus, pour aguicher les clients qu'ils appellent les *lops* (de salop), cherchent à se donner une allure de femme en se serrant la taille dans des corsets.

En général, le prostitué mâle des deux catégories, si le client ne l'amène pas chez lui, n'exerce pas son métier dans sa chambre, mais con-

duit son *miché* ou *lop* (client ; l'expression *miché* est plutôt employée par la femme prostituée) dans un hôtel spécial.

Dans les grandes villes, la haute prostitution masculine possède ses lieux de rendez-vous, la plupart du temps des cafés ou des cafés-concerts, totalement séparés de ceux de la basse prostitution. Dans les villes moyennes, les deux catégories se mélangent davantage.

Les tenanciers de ces cafés sont souvent eux-mêmes des pédérastes. Dans ces lieux de rendez-vous, le prostitué mâle attend les clients. Un petit orchestre et des danseurs y procurent de la distraction.

Dans certaines villes de l'Allemagne, le café ou le restaurant attiré des pédérastes possède une salle de danse où les prostitués dansent entre eux ou avec leurs clients.

Les pédérastes professionnels s'appellent entre eux par des noms de femme : Titine, Olga, la Tulipe, la Patti, la Marquise, etc.

BASSE PROSTITUTION.

La basse prostitution masculine opère principalement dans la rue et dans les vespasiennes. Toutefois, elle ne fréquente pas les rues ou les places publiques où circulent les pédérastes de la haute prostitution.

Le pédéraste de la basse prostitution ne diffère, par son extérieur, en rien du jeune ouvrier ou petit employé de commerce. Ce n'est que son manège spécial qui le fait reconnaître au policier averti. Il cherchera, parmi les passants, un client qui semble *marcher*. Il se placera devant lui et disparaîtra dans la prochaine vespasienne (*théière* est leur expression) ; si le client le suit, il le satisfera tout de suite ou l'emmènera dans un hôtel meublé de basse classe. Si le client ne le suit pas, il répétera sa manœuvre, pour l'abandonner ensuite quand il verra qu'il s'est trompé.

Les pédérastes de basse classe ne pratiquent souvent que l'onanisme de leurs clients, et ils l'exécutent même en pleine rue. Ainsi, ces dernières années, les industriels emploient la cinématographie en rue pour faire de la réclame pour leurs produits. Ces séances de cinématographie en plein air donnent naturellement lieu à des rassemblements de public très considérables. Les jeunes prostitués profitent de ces rassemblements pour s'approcher des *lops* et pour les satisfaire sur place.

D'autres utilisent pour cela les vitrines attirant beaucoup de monde, comme les vitrines des journaux contenant les dépêches, etc. des derniers événements. Dans leur langage spécial, les pédérastes appellent ces opérations : *les séances de presse*.

MOYENS DE RÉCLAME DES PÉDÉRASTES.

Il est connu que les homosexuels (pour les distinguer des pédérastes professionnels) cherchent souvent leur *âme sœur* au moyen d'annonces dans les journaux. Les prostitués mâles se servent de photographies de leur personne nue qu'ils envoient directement ou font envoyer, par des marchands de photographies obscènes, aux amateurs. Ils possèdent, du reste, leurs maisons de passe, tout comme les prostituées féminines.

D'autres recherchent leur clientèle par des inscriptions qu'ils font dans les vespasiennes. Ainsi l'on trouve assez fréquemment dans ces édicules

publics des inscriptions dans ce genre: « Beau brun, sera ici pour... ce soir à 6 heures », inscriptions qui ne sont rien d'autre qu'un moyen de recherche de clients.

PROSTITUTION MASCULINE ET CRIME.

La prostitution masculine fournit beaucoup de criminels. Le chantage, qui sera traité dans un chapitre ultérieur, est un des crimes les plus exercés par les prostitués mâles. Dans les pays surtout où la pédérastie comme telle est punie, les chantages exercés par des pédérastes sont très fréquents. Nous avons vu plus haut que le brigandage entre pédérastes existe également.

Mais les prostitués mâles constituent aussi une partie notable des voleurs, cambrioleurs et assassins. Ce n'est pas pour surprendre, car dans la prostitution, en général, le sentiment moral est si bas qu'il ne suffit plus pour retenir les instincts mauvais. Si, dans la prostitution féminine, le nombre des crimes n'égale pas proportionnellement celui des crimes des prostitués mâles, la cause en est uniquement l'infériorité physique de la femme. Le pédéraste, tout en se prostituant comme la femme, a pourtant gardé sa vigueur masculine et l'utilise, à l'occasion, pour commettre des crimes.

Ainsi les assassinats d'homosexuels par des prostitués mâles, qu'ils ont utilisés, ne sont pas rares. Nous ne rappellerons que l'assassinat de la rue du Mont-Thabor, à Paris, au mois de mars 1909. Le criminaliste praticien, dans des cas où le mobile du crime reste inconnu, fera bien de diriger ses recherches aussi de ce côté.

Signalons aussi une spécialité de certains pédérastes professionnels : le client est dévalisé pendant son sommeil. S'il s'aperçoit du vol et s'il veut ravoir son argent, le pédéraste lui propose de porter plainte, sachant bien que l'autre ne le fera jamais pour ne pas être obligé d'avouer son vice. C'est une sorte d'entôlage, qui, naturellement, n'est exercé que sur des individus de faible constitution.

Psychologie des criminels professionnels.

Il serait plus que téméraire de vouloir fixer une psychologie qui s'adapterait à tous les criminels de profession. Comme chez la population honnête, la psychologie des criminels varie d'un individu à l'autre. Pourtant on observe quelques traits de caractère qui se retrouvent chez un grand nombre de malfaiteurs professionnels, et dont la connaissance est importante pour le criminaliste praticien, car cette connaissance peut lui être utile dans les enquêtes. Aussi nous les énumérerons brièvement sans prétendre pouvoir en tirer des lois comme on en trouve dans certains ouvrages théoriques d'anthropologie criminelle. Mais, répétons-le, le fait qu'on a constaté ces traits de caractère chez un grand nombre de criminels n'implique nullement qu'on doit forcément les trouver chez tous.

GASPILLAGE DE L'ARGENT.

Les malfaiteurs volent-ils et tuent-ils pour s'enrichir? En général on

peut répondre négativement. Le malfaiteur de profession est un jouisseur qui veut satisfaire ses instincts à l'instant, sans penser à l'avenir. Aussi le voyons-nous le plus souvent dépenser follement le produit de son délit ou de son crime. Et il ne fait pas ces dépenses seulement pour lui, mais il en fait profiter d'autres de son espèce, des prostituées, des amis (*amiches* en argot), et même des personnes inconnues. Ce sont précisément ces dépenses immodérées et pas du tout en rapport avec sa position qui attirent souvent l'attention de la police sur lui et le font reconnaître comme l'auteur de délits ou de crimes.

Ainsi Pranzini se signale à Marseille à la police par ses dépenses exagérées. Leblanc, l'assassin du marchand de bestiaux Leuthrau, préalablement dans une situation très modeste, sinon presque misérable, change subitement, en public, après l'assassinat, des billets de mille francs et se rend suspect par cela. Favier, l'assassin du garçon de banque Thain, après l'assassinat, paie à des amis un dîner plantureux. Plista, après avoir assassiné une vieille rentière pour la voler, s'achète avec l'argent de sa victime de superbes bottes de cuir verni avec lesquelles il se promène fièrement dans Paris; M., l'assassin d'un vieillard, à Yvonand, cesse subitement son travail après son forfait, fréquente assidûment les auberges et fait part à ses connaissances étonnées de sa situation nouvelle de rentier: « Je n'ai pas besoin de travailler pour de l'argent, j'en ai assez ». Manoulescu, qui s'appelait lui-même le « roi des voleurs », dépense l'argent à pleines mains après chaque coup réussi, et recommence à voler quand il n'a plus rien, etc.

Cependant, nous trouvons quelquefois, surtout dans la haute pègre, presque jamais chez les assassins, des individus mettant de l'argent de côté et se créant ainsi, petit à petit, une fortune souvent considérable. Ainsi nous avons assisté, à Paris, à l'arrestation d'une petite bande anglaise ayant comme spécialité le vol à l'esbrouffe et le vol à la tire autour des grands établissements de crédit. L'ainé de cette bande, âgé de 62 ans, était propriétaire à Londres de 12 maisons acquises avec le produit de sa carrière de voleur. Les autres, plus jeunes, avaient également déjà fait des « économies » considérables.

VENGEANCE.

Le malfaiteur professionnel est presque toujours très vindicatif. L'enlèvement d'une marmite est facilement payé par un coup de couteau ou de revolver. Rarement cette vengeance est préparée de longue main. Le souteneur délaissé attaque son rival ou sa marmite infidèle à la première occasion qui se présente. Quelquefois il provoque son adversaire à un véritable duel, mais, souvent aussi, il est accompagné par des amis et ceux-ci ne se contentent pas toujours d'assister en spectateurs au combat, mais s'en mêlent activement. Il en résulte des combats en règle, fréquemment au milieu d'une rue, où de nombreux coups de revolver sont échangés. Les blessés, si possible, sont emportés à l'approche de la police. Si l'un des combattants blessés tombe entre les mains des agents, il ne dénonce presque jamais ni ses ennemis ni ses amis. Les délinquants les plus

ennemis se coalisent en présence de l'ennemi commun : les représentants de l'ordre, la police et la justice.

Le sentiment de la vengeance, chez beaucoup de criminels, est si fort qu'ils se font tatouer le mot *vengeance* sur le corps. D'autres le gravent sur leurs armes. Ainsi, nous avons, vu, surtout à Marseille, de longs couteaux à cran d'arrêt, dits « couteaux catalans » avec l'inscription « vendetta corse ».

Le sentiment de vengeance vis-à-vis des agents de police, pris individuellement, est en somme relativement rare chez les récidivistes. Si, lors de leur arrestation, beaucoup de criminels se défendent énergiquement par tous les moyens et cherchent à blesser aussi gravement que possible les agents chargés de les appréhender, la plupart, une fois condamnés et rendus à la liberté après avoir purgé leur peine, ne pensent plus à se venger de ceux qui les ont arrêtés. Peut-être est-ce par peur, mais nous avons aussi observé chez beaucoup de récidivistes un certain respect pour les policiers qui les ont arrêtés, si ceux-ci, après leur capture, les ont bien traités. Les inscriptions si fréquentes sur les murs des cellules et tatouées sur le corps, comme « mort aux vaches », « mort aux flics », s'adressent à l'institution de la police et non pas aux agents de police pris individuellement.

Toutefois, quelques récidivistes gardent une rancune terrible contre les agents qui les ont arrêtés, preuve en soit Liabeuf, l'homme aux brassards constellés de pointes de fer, qui a tué, en janvier 1910, pour se venger, un agent de la police parisienne et en a blessé grièvement trois autres ¹.

La vengeance des criminels est impitoyable vis-à-vis de ceux de leurs camarades qui les ont vendus à la police. Suivant l'endroit, cet indicateur, est dénommé *casserole*, *bourrique* et, anciennement, *mouvette* (Paris), ou *donneur* (Lausanne). L'indicateur, s'il est brûlé, c'est-à-dire reconnu comme

¹ Après la décapitation de Liabeuf, en juin 1910, on lisait journallement dans les journaux parisiens que des individus, la plupart du temps des récidivistes, avaient cherché à tuer des agents de police « pour venger Liabeuf ». Les attaques contre les agents, sous prétexte de venger Liabeuf, furent si nombreuses que les journaux inventèrent un nom spécial pour ces vengeurs : « les liabouvistes ». Faut-il voir là la preuve du contraire de ce que nous disons plus haut ? Nous ne le pensons pas, car à côté de quelques-uns qui gardent contre la police une rancune persistante, se faisant jour parfois par des tentatives de meurtre, la plupart des « liabouvistes » sont très probablement incités à ces actes contre les agents par le désir de réclame. Ce sont des crimes d'orgueil dont nous parlerons plus loin. En effet, il ne faut pas oublier que « l'affaire Liabeuf » est devenue une affaire politique par l'intervention des socialistes révolutionnaires en faveur de cet apache. Le but de ces politiciens était visible : se venger du préfet de police qui a su maintenir l'ordre dans les rues de Paris lors des grèves et des manifestations révolutionnaires.

Ajoutons que Liabeuf a maintenu, jusqu'à sa mort, qu'il a été condamné à tort pour « vagabondage spécial » et que pour se venger de cette « injure » il avait tué le malheureux agent Deray. Or, il résulte nettement des dossiers de ses procès qu'il a toujours vécu avec des filles publiques, en travaillant, il est vrai, de son côté. Mais il a certainement profité de la prostitution de ses « amies » et il rentre donc dans la classe si nombreuse, surtout dans les villes de moindre importance, des souteneurs travaillant et ne tirant pas uniquement leurs ressources de la prostitution de la femme avec laquelle ils vivent.

tel par ses collègues, n'a qu'une chose à faire, c'est de quitter la ville aussitôt s'il ne veut pas attraper, à la première occasion, un coup de couteau ou une balle de revolver. Dans certaines contrées de l'Italie, celui qui a trahi ses amis est marqué d'un coup de couteau traversant la joue. Cette marque est appelée le *sfreggio*.

INSENSIBILITÉ A LA DOULEUR.

On rencontre assez souvent chez les individus appartenant à la basse pègre une étonnante insensibilité à la douleur. Ainsi il est relativement rare que l'apache blessé dans une rencontre se soigne, si la blessure n'est pas trop grave et n'intéresse pas des organes essentiels. Les blessures se guérissent quand même. Presque tous ces individus portent sur le corps de nombreuses traces de coups de couteau ou de coups de revolver parfaitement cicatrisées. Certains auteurs ont voulu voir, dans cette insensibilité à la douleur, un stigmate de la dégénérescence et de la criminalité. Mais nous objecterons qu'on trouve cette même insensibilité et cette même facilité de guérison des blessures chez beaucoup de paysans qui n'ont rien de criminel. Ces phénomènes ne proviendraient-ils pas plutôt du genre de vie et des habitudes, que d'une constitution corporelle anormale ? Nous voyons une preuve à l'appui de cette dernière hypothèse dans le fait que des criminels appartenant à la haute pègre et exerçant des spécialités, comme les vols d'hôtels, l'escroquerie dans ses différentes variétés, etc. et qui mènent à peu près le genre de vie des hommes d'affaires honnêtes, sentent autant la douleur que nous et soignent leurs blessures comme nous, blessures qui guérissent aussi difficilement ou aussi facilement que les nôtres. Et pourtant ces voleurs de la haute pègre sont aussi des criminels pareils à ceux de la basse pègre.

VANITÉ.

Le criminel est souvent foncièrement vaniteux. Cette vanité se montre sous différentes formes. Il cherchera, par exemple, à mettre en valeur son extérieur pour conquérir la prostituée de son choix pour en faire sa *marmite*. Au besoin il s'impose par ses forces physiques. S'il se venge de sa prostituée qui l'a délaissé, c'est beaucoup moins par amour que par orgueil blessé.

Cette vanité pousse aussi certains malfaiteurs à chercher une gloriole dans le meurtre. Les journaux s'occuperont d'eux et leur nom sera dans toutes les bouches. Ainsi s'explique une série d'agressions suivies de meurtres, où les assassins n'ont pas même dévalisé leurs victimes. Lorsqu'en France le gouvernement avait établi un projet de loi abolissant la peine de mort, bon nombre d'apaches avaient certainement regretté ce projet, car, pour eux, la guillotine et sa publicité étaient la consécration de leur carrière.

CASERIO.

C'est au fond aussi l'orgueil et la vanité qui ont poussé Caserio à tuer le président de la République française, Sadi Carnot. Pourquoi tuer, lui, anarchiste et sujet d'un monarque, le président d'une république ? Lacasagne nous donne la réponse dans sa magistrale étude : *L'assassinat du président Carnot*.

Il y dit, en parlant des anarchistes en général et de Caserio en particu-

lier: « Et ne croyez-vous pas qu'après les débats retentissants des Parlements ou des assemblées délibérantes (1894, après une série d'attentats anarchistes retentissants), des réunions publiques ou des clubs, quelques compagnons, réunis en parlotte, stimulés et grandis dans leur propre estime par la surveillance de la police, consacrés personnages d'importance par une ou plusieurs arrestations, n'aient pas tout à coup envie de se poser en profonds politiques, de se donner des airs de matamores ou de redresseurs d'iniquités sociales ?

» Puis après s'être grisé de paroles, le centre de l'impulsivité surexcité, le décidé passe à l'acte, qui est pour ainsi dire l'accomplissement d'une promesse donnée et paraît seul capable d'amener la détente, de rétablir le calme, de produire l'apaisement.

» S'imaginer qu'un mitron de vingt ans, étranger à la France, peut tout à coup faire trembler la France sur ses bases et attenter à la vitalité d'un grand peuple ! Cette perspective entrevue n'est-elle pas capable de troubler une tête avide de renommée et de bruit ? »

Pendant toute l'enquête, Caserio reste impassible. A l'audience il pleure une seule fois, lorsque Me Dubreuil évoque la douleur de sa mère qui passe ses journées assise, la tête dans ses mains, murmurant en sanglotant: « Mon fils, mon pauvre fils ». Après sa condamnation, à la prison, il n'a qu'un regret: c'est d'avoir laissé échapper ses larmes. Il est mécontent de cet attendrissement: « Les compagnons, dit-il, vont se moquer de ma faiblesse ».

CRIMES DE SOI-DISANT RÉVOLUTIONNAIRES RUSSES.

Orgueil et vanité aussi poussent une Tatiana Léontieff à assassiner à Interlaken un paisible rentier, qu'elle avait pris, dit-elle, pour l'ancien ministre Durnovo et qui la font traiter les magistrats d'un pays, qui lui avait offert une large hospitalité et qu'elle avait gravement offensé par son *geste*, en subordonnés, en gens négligeables et bien en dessous d'elle. Nous savons très bien que le grand public voit dans le forfait d'une Léontieff l'acte de révolte d'une jeune fille éprise de liberté contre un régime qu'elle abhorre. Ayant, dans notre pays, suivi non pas seulement théoriquement, mais pratiquement, en notre qualité d'auxiliaire de la Justice, un certain nombre d'affaires dites de terroristes russes, nous avons bien vite abandonné l'opinion généralement répandue dans nos pays, accoutumés à un régime d'entière liberté. Nous avons en effet constaté que la presque totalité des forfaits commis en dehors de la Russie par des soi-disant terroristes, étaient de vulgaires crimes de droit commun, exécutés par des mal-fauteurs professionnels qui se paraient de l'étiquette politique pour masquer l'horreur de leur action.

Quelle action salutaire sur la politique russe pouvait avoir l'horrible tuerie de Montreux, dans laquelle périrent, sous les balles de Diwnorgorski, le jeune employé de banque Gudel et le jeune Pittet, et dans laquelle furent encore blessées trois autres personnes ? Et pourtant, à l'audience de la cour d'assises, les deux inculpés mettaient leur acte à la charge de la politique russe. Diwnorgorski, à la fin des débats, trouvait, de plus, moyen de lire

un très long factum, plein d'injures contre la Suisse et ses habitants, où il assimilait son crime au crime politique.

L'orgueil de ces criminels se disant *révolutionnaires-terroristes* se montre nettement pendant les enquêtes dont ils sont l'objet de la part de la justice et de la police. Ils sont d'une impertinence rare vis-à-vis des magistrats et les traitent comme des gens bien en dessous de leur niveau intellectuel. Et pourtant, ces mêmes individus si supérieurs à nos magistrats en ce qui concerne l'intelligence réclament à grands cris, immédiatement après leur arrestation, l'examen d'un spécialiste psychiatre parce que, disent-ils, *ils sont fous !*

A côté de ces criminels exécutant des assassinats, des vols, des extorsions par cupidité, nous avons eu le crime de Tatiana Léontieff. Celui-ci n'est plus un crime de cupidité, mais, comme nous l'avons dit plus haut, un crime d'orgueil. En effet, peut-on admettre que cette jeune fille, née de parents très honorables et qui a reçu une solide éducation scientifique, ait pensé seulement un instant pouvoir changer le régime actuel russe en tuant un ancien ministre ? N'aurait-elle pas dû se dire qu'elle aggraverait la situation de ses amis par les mesures que, nécessairement, le gouvernement russe prendrait ensuite de son geste ? Non, la Léontieff, telle qu'elle s'est montrée au courant de l'enquête et des débats de son procès, hautaine et orgueilleuse à l'excès, est bien la femme vaniteuse qui veut à tout prix faire parler d'elle, même si elle doit avoir recours au crime !

Nous savons bien qu'il existe, soit en Russie, soit en dehors de ce pays, des terroristes russes animés de sentiments généreux à certains points de vue et paraissant incapables de crimes de droit commun. Mais ne peut-on pas leur appliquer ce que dit Maxwell, dans son livre remarquable et courageux *Le crime et la société*, des délinquants politiques : « Les premiers (les délinquants politiques habituels) sont les artisans de la grande criminalité, attentats contre les personnes, complots, excitations à la révolte » ?

L'orgueil poussant au crime peut aussi être d'origine malade. Ainsi, Lacassagne, dans une étude très intéressante et très documentée, nous présente un jeune criminel par orgueil, mais un orgueil maladif. Le jeune Reidal, sadique congénital, âgé de 18 ans, a tué son ami François en l'étranglant d'abord et en lui coupant ensuite la tête. Il avait auparavant essayé de tuer un autre camarade de lycée. La nature du crime mi-sadique, mi-orgueilleuse ressort très nettement des réponses suivantes de R. données dans son interrogatoire : « La tête coupée, je la saisis, fou de fureur, et je l'élevai en l'air triomphalement ; j'écartai légèrement les lèvres, je crois que les dents étaient serrées ; je gardai la tête dans les mains une dizaine de secondes. En voyant le regard fixe des yeux, cette pensée, je crois, me vint : comme il sait bien jouer le mort et garder son sérieux, à sa place je ne pourrais m'empêcher de rire. Alors me vint cette idée : maintenant je puis mutiler son corps et sa figure, je suis le maître. » A une autre place, il dit à propos de la première tentative d'assassinat sur l'autre camarade :

« Je prétextai un besoin, j'allai me masturber et en me masturbant je me voyais saignant Blondel, l'humiliant, le tenant sous moi, lui si fier, et le suppliciant, lui si beau et si douillet! Et dire que tout à l'heure je ne me contenterai plus d'une illusion, mais ce sera bien la réalité. Quel bonheur! »

CRANERIE DEVANT LA MORT.

L'orgueil de certains assassins se montre également par la crânerie devant la mort. Nombre d'assassins, au moment de payer leur dette à la société, cherchent encore à obtenir un effet de galerie en plastronnant. Ainsi Avinain, qui lance devant la guillotine son célèbre : « Surtout n'avouez jamais ». Le nègre Rosario s'écrie : « On ne meurt qu'une fois », Lebiez : « Adieu messieurs », Campi : « Eh bien, c'est tout! ». Le douanier Meunier, qui avait assassiné Robertson et étranglé son propre fils, déplore la déchirure du col de sa chemise : « Une chemise toute neuve » dit-il. Le garde-républicain Prévost dit quand on l'amena à la guillotine : « Voilà qui me déplaît pour la préfecture de police! » Vacher, l'éventreur des bergers, s'écrie : « Ce n'est pas de la justice! » Enfin un exemple plus ancien, le célèbre Schinderhannes ne consent à *être gentil* à l'heure de l'expiation de ses multiples crimes, que sous condition qu'on lui explique d'abord, en détail, la guillotine. Après cette explication il dit : « Allons, ça va bien; cette machine m'était un peu suspecte, mais je vois que je peux m'y fier. » Avisant ensuite une jeune femme désirant mieux voir, il dit en la saluant gracieusement : « Un peu plus à droite, madame, vous verrez mieux! » Leur orgueil est satisfait par la suprême pensée que leur dernière phrase sera enregistrée fidèlement par les reporters et portée aux quatre coins du monde par la presse.

ACHAT DE JOURNAUX.

C'est encore, en partie du moins, la vanité qui pousse les malfaiteurs à acheter les journaux qui s'occupent de leur crime et à en bourrer imprudemment leurs poches. Ils sont fiers de voir qu'on y discute leur œuvre et que cette œuvre a fait sensation. Il est vrai que ces mêmes journaux les renseignent souvent aussi sur la marche de l'enquête, et que cela peut leur être fort utile. Le fait est à retenir pour les enquêtes judiciaires ou policières, car la présence, dans la poche de l'habit ou dans sa chambre, d'un certain nombre de journaux ou de coupures de journaux relatant le crime est un grave indice de culpabilité contre un individu soupçonné. Dans maintes perquisitions nous avons trouvé, chez des gens suspects d'un crime, de véritables collections de journaux ou de coupures de journaux contenant des récits de l'affaire, et, presque toujours, la suite de l'enquête a démontré que les collectionneurs de ces journaux étaient les auteurs ou, au moins, les complices du crime.

Ceci ne s'applique pas seulement aux assassins, mais aussi aux voleurs d'une certaine envergure et aux faussaires. Le malfaiteur ayant une certaine instruction lit les journaux, surtout s'ils s'occupent de lui ou de ses œuvres. Dans les perquisitions, il faut donc examiner les journaux qu'on trouve, de même qu'il faut rechercher, comme il sera démontré ultérieurement, les cartes postales et les papiers buvards.

BAVARDAGE VANITEUX.

Beaucoup de criminels, par orgueil, se vantent même de leurs exploits. Surtout quand ils ont bu, ils commettent l'imprudence de communiquer leurs hauts faits aux amis et aussi à des personnes étrangères. Ainsi un récidiviste, dans un café borgne de Lausanne, racontait aux personnes présentes, parmi lesquelles se trouvait un agent de la sûreté qu'il ne connaissait pas, qu'il avait fracturé, une année et demie avant, une villa et qu'il avait emporté un buste en bronze pesant 40 kilogrammes. Le vol de ce buste était exact, et le cambrioleur ne tarda pas à regretter son bavardage vaniteux derrière les verrous de la maison de détention préventive.

De tels cas sont assez nombreux, même dans des affaires beaucoup plus graves que notre cambriolage de villa.

Rentrent aussi dans ce genre de manifestation de la vanité les inscriptions que font certains criminels sur les lieux de leurs méfaits. La figure 3 montre un spécimen de ces inscriptions trouvé dans un dépôt cambriolé.

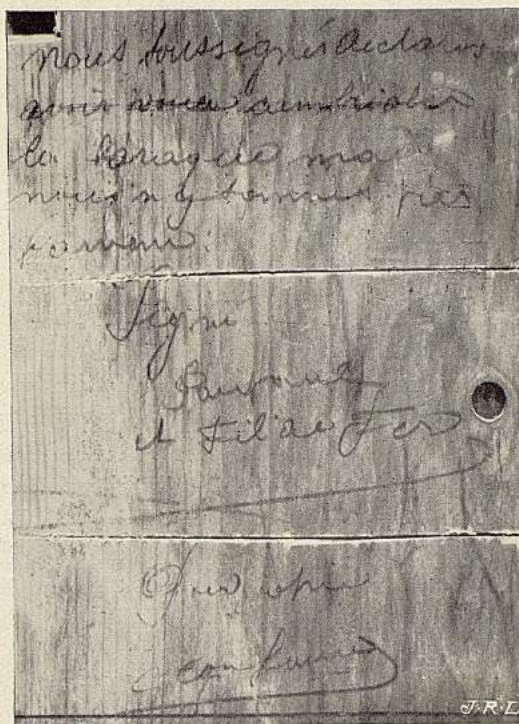


FIG. 3.

SURNOMS.

La vanité et l'orgueil des criminels professionnels s'expriment également dans leurs surnoms. On sait en effet qu'ils en portent toujours un et que très souvent même, ils ne sont connus dans leur milieu que sous ce surnom. Voici quelques-uns des plus caractéristiques : *terreur des Halles*, le *tigre*, le *beau môme*, le *môme rusé*, le *tombeur de Beaubourg*, le *beau frisé*, le *dénicheur du Sébaste*, etc. Chez les récidivistes allemands, on rencontre des surnoms montrant une même vanité, comme : *stammrigger Bernhard*, *schöner Ede*, *eiserner Julius*, etc.

PEUR DES CHATIMENTS CORPORELS

Nous avons dit plus haut que les criminels étaient fréquemment très peu sensibles à la douleur. On pourrait donc croire qu'ils ne craignent pas les blessures et les coups. Cela est vrai, en général du moins, s'il s'agit de coups ou blessures qu'ils peuvent recevoir d'individus de leur espèce ou dans les attaques contre des personnes, pour autant qu'ils se croient plus forts que ces dernières. Mais, fréquemment, les criminels professionnels ont une peur excessive et sont très lâches quand ils se sentent inférieurs

en force. La vue d'un simple revolver braqué sur eux suffit souvent pour les maintenir dans une parfaite immobilité jusqu'à l'arrivée de secours.

Ils ont surtout une très grande peur des châtiments corporels, tels que le fameux *passage à tabac* et le *lynchage* par la foule indignée.

Ainsi, les assassins les plus dangereux deviennent ordinairement de véritables loques humaines quand ils entendent, devant les fenêtres du poste de police où on les a transportés, la foule exaspérée réclamer leur mort.

Diwnorgorsky, le cynique assassin de Montreux, avait, en entendant la population crier à mort, une telle peur, que ses jambes lui refusaient le service, et qu'il suppliait les agents du poste de le garder et de ne pas le transporter ailleurs.

Mais ce n'est pas seulement le danger d'être lynché par la foule qui effraie les malfaiteurs; les simples coups de poing ou de pied, ce qu'on appelle en langage policier le *passage à tabac*, leur inspirent également une sainte frayeur.

En général, ils craignent beaucoup plus un bon passage à tabac que six mois de prison. Cette constatation a été mise en pratique par les Anglais, lorsque, il y a une dizaine d'années, la ville de Londres fut envahie par une bande de criminels de basse pègre comparables aux apaches modernes de Paris. La police fit une chasse acharnée à ces *hooligans*, comme on les appelait alors. Les moins coupables furent condamnés à deux semaines de *hard labour*, les plus dangereux reçurent plusieurs applications de chat à neuf queues, puis furent condamnés à deux années de *hard labour*. En quelques mois Londres fut délivré des hooligans.

A Paris, par contre, par un humanitarisme mal compris, la répression est devenue, ces dernières années, de plus en plus douce. Le *passage à tabac*, par circulaire ministérielle, a été sévèrement interdit; la majeure partie des récidivistes dangereux, arrêtés pendant la nuit par la police, ont été relâchés le lendemain matin par l'indulgence des magistrats du petit Parquet et la conséquence a été une recrudescence inquiétante de l'élément criminel, recrudescence dont souffre continuellement la ville qui, avec raison, passe pour la plus belle du monde.

Nous n'entendons pas recommander l'usage régulier du passage à tabac par les agents de police: cela pourrait provoquer des abus. Mais ce que nous souhaitons, dans l'intérêt de la sécurité publique, c'est le rétablissement des peines corporelles appliquées avec méthode et sous un contrôle sérieux. Lacassagne et d'autres autorités en matière criminelle (Næcke de Hubertusburg par exemple) préconisent ce genre de peine. Lacassagne dit à ce sujet dans sa remarquable étude sur la peine de mort: « Les châtiments corporels seuls sont efficaces pour les criminels professionnels ».

Notre propre expérience nous a démontré que le maître lyonnais a parfaitement raison et que, notamment, la criminalité juvénile, peut-être plus que par la création de tribunaux spéciaux pour enfants, pourra être combattue, avec succès, par la simple application du fouet.

QUALITÉS DES CRIMINELS PROFESSIONNELS.

La plupart des criminels professionnels ne sont pas tout à fait exempts de qualités. Il va sans dire que ces qualités ne sont pas les mêmes chez tous, mais changent d'un individu à l'autre. Un nombre assez considérable de délinquants professionnels de petits vols, de petites escroqueries et de vagabondage sont même ce qu'on appelle dans le langage courant *de bons garçons*, accessibles aux bons sentiments.

Arrêtés et interrogés par le juge d'instruction ou le commissaire de police, ils ne font, la plupart du temps, aucune difficulté de reconnaître leur larcin. S'ils commencent d'abord à nier, ils ne persistent pas longtemps dans ce système de défense pour autant que le magistrat enquêteur insiste un peu. En prison ce genre de délinquants, — nous les appellerions volontiers les *inoffensifs* pour les distinguer des dangereux ou des *schweren Jungen* comme les appellent les policiers allemands, — donnent rarement lieu à des plaintes. Au contraire, ils cherchent souvent à se rendre utiles. Ce sont des délinquants de ce genre qui fournissent la majorité des habitués des prisons pour la mauvaise saison, habitués bien connus de tous les directeurs des maisons de détention. Ces individus sont comparables, en ce qui concerne leurs qualités de caractère, à la majorité des prostituées qui, à côté de leur défectuosité morale, n'ont pas un mauvais caractère et ne tueraient pas une mouche, pour employer une expression populaire.

SOLIDARITÉ.

Mais même parmi les criminels professionnels dangereux, on rencontre de bons traits de caractère. Nous trouvons, par exemple, chez un grand nombre de ces individus une solidarité très développée ne se manifestant naturellement que vis-à-vis de leurs semblables. Ainsi nous avons assisté, dans un bouge de Lausanne, à une manifestation très typique de cette solidarité criminelle : un repris de justice, dangereux cambrioleur, ne se sentant plus en sûreté à Lausanne, veut partir pour Lyon où il n'est pas encore connu, mais les moyens lui manquent pour acheter le billet de chemin de fer. Un de ses camarades a alors l'idée, pour lui procurer les fonds nécessaires, de faire circuler une liste de souscription parmi les souteneurs, récidivistes et prostituées présents dans le café. En cinq minutes la liste se couvre de noms et apporte au cambrioleur en détresse la somme de 67 fr. 50, amplement suffisante pour payer son déplacement.

En d'autres occasions, nous avons pu observer encore le sentiment de solidarité très développé chez les délinquants professionnels : il arrive fréquemment, par exemple, que ces gens-là se cotisent pour payer l'enterrement d'un *poteau* défunté ou pour payer un avocat de choix à un de leurs camarades qui a eu la malchance de tomber entre les mains de la police.

RECONNAISSANCE.

On rencontre assez fréquemment aussi chez ces individus le sentiment de la reconnaissance. Nombre d'avocats peuvent en témoigner. Peut-être est-ce aussi un sentiment proche parent de la reconnaissance qui fait que certains criminels professionnels, dangereux même, ne gardent

nullement rancune au policier qui les a arrêtés à condition qu'il ne les ait pas trop brusqués. En étudiant les bouges des grandes villes en compagnie d'agents de la sûreté, nous avons assez souvent vu la clientèle de ces lieux publics, uniquement composée de repris de justice, nous accueillir avec déférence et même avec bienveillance, quoiqu'elle connût parfaitement nos compagnons. On nous prenait pour un collègue étranger des agents, et plus d'un *poise* nous confiait qu'il *a été fait* déjà à plusieurs reprises par *votre collègue*, mais qu'il ne lui en voulait pas, car *il a toujours été gentil*. D'autre part, les agents de la sûreté m'ont affirmé que ces mêmes récidivistes, dans des enquêtes difficiles, leur ont souvent donné des indications fort précieuses sans en vouloir tirer une rémunération quelconque, uniquement par sentiment de reconnaissance.

Il va sans dire qu'il ne faudrait pas croire que tous les délinquants possèdent le sentiment de la reconnaissance. Nous avons seulement voulu indiquer qu'il existe chez quelques-uns et que le policier, à l'occasion, peut en profiter. Nous avons voulu démontrer par cela aussi que, comme le juge d'instruction, le policier ne doit pas traiter tous les individus de la même façon. Les uns devront être brusqués et ne sentiront pas comme injustice même un léger *passage à tabac*; d'autres veulent être traités par la douceur. Le succès du juge d'instruction et du policier dépend précisément de leur faculté d'adaptation aux différents caractères des délinquants soumis à leur enquête.

IMPRÉVOYANCE.

Nous avons vu plus haut que le criminel professionnel est généralement un jouisseur qui veut satisfaire ses instincts de l'instant, mais qui n'a nullement cure de l'avenir. Cela le rend dépensier à l'excès et lui fait commettre aussi, quelquefois, des fautes lourdes qui amènent son arrestation. Le criminel de profession, surtout s'il appartient à la basse pègre, est le plus souvent imprévoyant. Ainsi, après avoir commis un assassinat ou un cambriolage important, des criminels se sont régalés des comestibles et du vin qu'ils ont trouvés dans les armoires ou caves de leurs victimes. Ils n'ont pas réfléchi, bien que les journaux les eussent copieusement avertis de l'importance, pour l'identification, des empreintes digitales, qu'en touchant les verres et les bouteilles, en se servant à boire, ils laissaient le dessin des lignes papillaires de leurs doigts, véritables cartes de visite décelant leur identité.

L'assassin Bertier (cour d'assises de Pau) est identifié de cette façon. Bertillon trouve Scheffer, l'assassin du garçon dentiste de la rue Saint-Honoré à Paris, uniquement par les empreintes digitales constatées sur la porte vitrée d'un médaillier. Personnellement nous avons pu identifier, à maintes reprises, les auteurs de cambriolages importants, uniquement par les empreintes digitales trouvées sur des verres ou des bouteilles.

Mais ce n'est pas la seule imprudence commise par des criminels. Presque dans chaque affaire, particulièrement dans celles concernant la basse pègre, on découvre une ou plusieurs imprudences pouvant servir à la police à découvrir de l'auteur du forfait.

Par exemple: Menesclou brûle le corps déchiqueté de sa victime dans son propre poêle, sans s'occuper de l'odeur de chair brûlée qui le trahira. Demeter Redek, récemment libéré de la prison de Lemberg, se soulage dans la cave de la maison Tabakar à Czernowitz, qu'il vient de cambrioler, et utilise, pour se nettoyer, son bulletin de sortie de la prison. La femme Branchery (assassinat du courtier d'assurance Monget par Branchery, Gasol et Parraud) se rend, après l'assassinat, à Bordeaux où elle change de nombreux billets de banque et, inquiète, elle télégraphie à son mari « veux connaître ». Celui-ci répond « ça va bien », échange télégraphique qui les trahit. Moreux, l'assassin de la fille Zoé, dite la *Belle Frisette*, force sa femme à porter la jupe et les bijoux de sa victime. Les deux frères Pelzer, pour faire croire à un suicide, reviennent après quelques heures sur les lieux de leur forfait et assoient leur victime, jusqu'alors couchée par terre, sur une chaise, sans penser que le sang écoulé, en suivant la circonférence du cou lorsque le cadavre était couché, démontrera le truquage. C., le fondé de pouvoir d'une banque à G., philatéliste connu et ayant détourné de l'argent pour plus d'un million de francs, se réfugie à Tanger et, le mandat d'amener spécifiant qu'il s'occupe beaucoup de timbres-poste, s'inscrit à l'hôtel comme président d'une société philatélique de Paris et prend, au surplus, le nom de son patron G., acculé à la faillite par ses vols.

Il faut noter que ces fautes sont des imprudences de détail. En général l'ensemble du forfait est bien étudié, bien préparé; mais le criminel n'a pas tout prévu et c'est cette défaillance qui le perd souvent. Dans les enquêtes criminelles, un des points les plus essentiels est donc la recherche d'une imprudence possible de la part du malfaiteur dans l'accomplissement du crime ou du délit.

D'autre part, il faut pourtant reconnaître que quelquefois, les délinquants prennent de telles mesures de précaution que leur capture devient presque impossible ou du moins très difficile. Ce sont surtout les membres de la haute pègre qui excellent dans la préparation et l'exécution parfaite des crimes et délits. Ainsi les cambrioleurs de l'*American express* de la rue Auber, à Paris, travaillent avec des gants pour éviter la production involontaire d'empreintes digitales. Les meurtriers de l'homme coupé en morceaux trouvé à la rue des Plâtriers à Paris, en 1902, avaient préparé le cadavre et les paquets contenant ses débris, de telle façon que non seulement on n'a pas réussi à les dépister, mais qu'on n'a même pas pu identifier la victime. Le célèbre Jack l'éventreur, à Londres, n'a jamais pu être découvert non plus, si bien étaient combinés ses multiples assassinats de prostituées de basse classe.

CARTES POSTALES ET PAPIERS BUVARDS.

Nous avons dit plus haut qu'en cas de perquisition chez des délinquants de profession, il ne faut jamais négliger de rechercher les cartes postales illustrées et les buvards. En effet, beaucoup de ces individus, ainsi que nous avons pu l'observer en mainte occasion, ont, comme pour le tatouage, une prédilection marquée pour les cartes postales illustrées, et ils les con-

servent soigneusement. Par l'examen des cartes postales trouvées chez un individu suspect ou inculpé d'un délit ou d'un crime, le magistrat enquêteur peut souvent reconstituer l'emploi de son temps, ses déplacements et ses relations. Par exemple, dans une grave affaire de faux billets de banque, à Lausanne, la collection de cartes postales illustrées, découverte chez l'inculpé, a permis l'identification d'un des complices, et en même temps, le contenu de certaines cartes a démontré que l'inculpé avait fait un voyage en Italie, qui le compromettait très gravement et qu'il niait, comme on pense.

La recherche des papiers buvards est également importante. C'est sur ces papiers qu'on découvre souvent des phrases, des mots ou des noms fournissant la preuve d'un délit ou d'un crime commis par le propriétaire du buvard ou par celui qui s'en est servi. En effet, on écrit une adresse ou une phrase et, pour sécher immédiatement, on se sert du buvard. Les traits de l'écriture étant renversés sur le buvard, on ne peut plus les lire et ils paraissent incompréhensibles. C'est ce qui fait que nous ne nous en occupons pas, même si l'écrit est de telle nature que nous ne voudrions pas que des tiers le lussent. Nous ne pensons pas qu'il suffit de mettre le buvard devant une glace pour pouvoir déchiffrer, en position normale, ce que nous avons écrit. Ce qui nous arrive avec le buvard arrive aussi au délinquant professionnel. Il ne pense pas que le buvard pourrait le trahir et, par conséquent, il ne le détruit pas.

Les buvards devraient être recherchés, surtout dans les affaires de faux et de lettres anonymes. Mais dans d'autres délits ou crimes, où l'auteur a pu écrire quelque chose de compromettant, on ne les oubliera pas non plus. Pour ne citer qu'un exemple, dans l'affaire de faux billets déjà mentionnée, la découverte sur un buvard de l'adresse d'un émetteur de faux billets, à Paris, nous avait fourni la première preuve décisive contre l'inculpé.

INDICATIONS OU AVEUX DES CRIMINELS DEVANT LE MAGISTRAT INSTRUCTEUR
OU EN PRISON.

La grande majorité des criminels de profession n'avouent que ce qu'il est impossible de nier. Certains nient même l'évidence en suivant à la lettre le fameux *surtout n'avouez jamais*, et, il faut le dire, surtout devant les jurés, ce système est quelquefois efficace.

Les preuves matérielles, telles qu'elles sont livrées aujourd'hui par les méthodes d'investigation scientifiques, comme les expertises d'empreintes digitales ou autres, ou celles des grattages, etc., ont parfois le don de provoquer des aveux spontanés. Le délinquant est alors si perplexe qu'il s'avoue vaincu. Dans la fameuse affaire de la rue St-Honoré, à Paris, l'assassin Scheffer, mis en présence des résultats de l'expertise dactyloscopique de M. Bertillon, n'essaya plus de nier et avoua tout. Personnellement nous avons eu assez souvent les aveux spontanés des inculpés auxquels on soumettait les résultats de nos expertises. Plusieurs fois les inculpés après avoir nié jusqu'à notre audition à l'audience du tribunal, ont alors subitement changé de tactique en avouant la justesse de nos conclusions.

Il va sans dire que la personnalité du juge d'instruction a une très grande influence sur l'obtention des aveux. Un magistrat bon connaisseur de ce monde spécial et pouvant s'adapter à chaque individualité, obtiendra bien plus facilement des aveux qu'un juge qui ne cherche pas à connaître le caractère de celui qu'il a mission d'interroger.

En général, le délinquant professionnel avouera plus facilement au policier qu'au juge. D'après notre expérience personnelle, ceci provient surtout de deux faits : premièrement, le policier, par sa connaissance pratique du monde criminel et par sa position, peut causer beaucoup plus familièrement avec l'inculpé que le juge d'instruction ; secondement, on observe fréquemment chez les criminels de profession un certain respect pour la police, respect un peu semblable à celui qu'on constate quand deux armées ennemies se rencontrent sur un sol neutre et qui provoque des confidences.

Il faut encore ajouter que le juge d'instruction, dans les pays où la procédure prescrit la présence de l'avocat pendant l'enquête, est le plus souvent complètement désarmé. Dans beaucoup de cas, le secret de l'enquête est indispensable.

Nous savons bien qu'on nous objectera les procédés inquisitoires de quelques juges de l'ancien temps. Mais nous ferons remarquer que c'est témoigner bien peu de confiance à la magistrature d'un pays que de lui adjoindre des contrôleurs intéressés. Et ceux-ci ne peuvent pas se plaindre si l'on retourne les armes et critique le rôle qu'ils jouent dans les enquêtes. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'humanitarisme souvent exagéré de nos jours a beaucoup plus de pitié du malfaiteur que de sa victime, et ce fait est certainement pour beaucoup dans l'augmentation de la criminalité.

Le récidiviste, s'il veut cacher un délit ou un crime plus grave, avouera quelquefois assez rapidement. Ceci est surtout à prendre en considération si l'on se trouve en présence de *vieux chevaux de retour* qui font des aveux sans difficultés. Un assassin qui veut échapper aux recherches de la police, n'a presque pas d'endroit plus sûr que la prison. Par conséquent il commettra un vol, qu'il avouera, et qui le fera disparaître de la circulation pendant un certain temps. Ainsi l'assassin de Fleurot, de la rue du Mont-Thabor, à Paris (mars 1909) a été retrouvé six mois après à la prison de St-Gilles, à Bruxelles.

Quant aux indications des criminels professionnels données en prison sur leur vie antérieure, leurs sentiments, penchants, etc., indications recueillies par certains théoriciens du crime et utilisées par eux pour l'élaboration de théories sur la criminalité, notre expérience nous a démontré qu'il faut les reléguer presque toujours dans le compartiment des fantaisies. Ces indications ne sont pas sincères.

En effet, il ne faut jamais oublier que le détenu (nous ne parlons pas maintenant des *détenus volontaires*, c'est-à-dire des récidivistes cherchant chaque hiver un refuge contre les intempéries dans les prisons) n'a que deux buts : sortir aussi vite que possible de la prison, et se faire la vie, pendant son séjour dans la maison pénitentiaire, aussi agréable que possible. Il sait

qu'il peut les atteindre tous deux en se mettant bien avec le personnel et surtout avec le directeur de l'établissement. Si ce dernier est religieux et tient à ce que ses prisonniers aillent à l'église, le détenu s'empressera de satisfaire le désir du directeur et demandera, à la distribution des livres, des livres religieux qu'il ne lira pas. Ainsi il se créera une opinion favorable parmi les fonctionnaires du pénitencier, qui donneront sur lui de bons renseignements s'il demande sa grâce ou sa libération conditionnelle. Il en est de même quand un criminaliste théoricien ou un membre d'une ligue *pour la régénération des prisonniers* ou société semblable visite la prison pour collectionner des documents. A celui-ci le détenu parlera des mauvaises fréquentations qui l'ont entraîné dans le vice, de ses remords, de ses projets de meilleure vie, etc., sachant pertinemment que cela ne peut que lui être utile.

Nous ne voulons pas nier qu'il y ait des sincères parmi les prisonniers, mais ce sont des criminels occasionnels; la presque totalité des récidivistes sont des simulateurs. Si l'on veut connaître ceux-ci, il ne faut pas les interroger officiellement dans les prisons comme de petits écoliers, il faut aller les observer chez eux, dans leurs bouges, dans leurs bals, etc., il faut parler avec eux leur argot, et il ne faut pas vouloir leur imposer par une mine grave de circonstance et par de petits instruments pour mesurer la sensibilité de leur peau, etc.

ESSAI D'INTIMIDATION DE LA POLICE.

Nous avons vu que certains criminels, appréhendés par la police, cherchent à se défendre par tous les moyens. Ils ne craignent pas de tirer sur les agents ou de les larder de coups. D'autres essayent de se soustraire à la justice par la fuite. Enfin, il y a encore des délinquants qui cherchent à égarer la police par l'astuce. Ceux-ci le prennent de très haut avec les policiers, annonçant que « cela ne se passera pas comme ça » et qu'on réclamera auprès du ministre, du consul (si l'arrêté est étranger), qu'on fera du *pétard* dans la presse, etc. Tout cela, naturellement, vise à intimider les agents, et, quelquefois, la manœuvre réussit. L'agent ou l'inspecteur de sûreté, hanté par le spectre de « l'arrestation arbitraire » et de toutes ses conséquences, très désagréables pour lui, est frappé du ton énergique des protestations de son prisonnier et plutôt que de commettre une *gaffe* il relâche l'individu. Il va sans dire que ce « truc de l'intimidation » est surtout employé par les membres de la haute pègre, dont l'extérieur soigné inspire déjà un certain respect aux agents subalternes.

Mais ce truc est utilisé parfois aussi par la basse pègre, comme le prouve l'exemple suivant : Un individu suspect est arrêté dans un café de bas étage de Lausanne. Amené aux bureaux de la sûreté, de W. le prend de très haut et se dit fils d'un général de brigade de Grenoble, mais anarchiste. Pressé de questions embarrassantes, il devient plus modeste : il a dit des bêtises pour rire, du reste il est libre de parler avec qui il veut, même avec un récidiviste (il s'est rendu surtout suspect par la conversation qu'il a échangée avec un récidiviste dangereux). Il se plaint d'avoir été rudoyé et veut s'adresser à son consul (français). Il prie de le laisser en-

voyer une dépêche à son père, le général de brigade, qui viendra sûrement pour le réclamer. « Je sais bien, dit-il, que j'ai fait beaucoup de chagrin à mon père, mais il viendra quand même me réclamer. » Naturellement, on lui refuse la permission de télégraphier. De W. est trouvé porteur de 150 fr. en billets et en écus. Il prétend avoir été domestique à F. chez un paysan et avoir reçu cet argent pour ses gages. On téléphone à F. et l'on apprend alors que de W. a été réellement occupé par ce paysan pendant quelques jours, mais qu'il est parti en emportant 150 fr. volés à son patron. L'individu, se voyant définitivement pris, avoue alors qu'il a essayé le truc du père général et du télégramme déjà à maintes reprises quand il a été arrêté dans les villages. Presque toujours le *truc prenait*, et les gendarmes, etc., voulant éviter une gaffe en arrêtant un fils de général dont ils avaient l'adresse sur le télégramme, le relâchaient. De W. s'excuse et espère qu'on ne lui gardera pas rancune de sa *monture*.

INFLUENCE DES JOURNAUX SUR LES CRIMES.

L'influence des journaux sur les crimes est incontestable aujourd'hui. Depuis que les quotidiens, dans le désir compréhensible de satisfaire la curiosité de leurs lecteurs, très friands de ce genre de lecture, ont pris l'habitude de raconter en détail, quelquefois même avec des illustrations, les crimes les plus sensationnels, on a pu observer une certaine « contagion des crimes par la presse ». Les crimes sont imités. Cette imitation est fréquemment provoquée par la vanité du délinquant professionnel ou de l'individu pervers, non encore récidiviste. Il voit dans les journaux, tous les jours, de longs articles s'occupant d'un criminel de marque. On note même le menu de son repas à la prison préventive. Des photographies le montrent « dans le couloir de l'instruction » ou « quittant le palais de justice entre deux gendarmes ». Son nom est connu de tous, et son forfait est l'objet des conversations des gens du quartier. Enfin, c'est la notoriété, c'est la gloire, très spéciale, il est vrai. Comme l'a montré Lacassagne pour les anarchistes, dans le passage cité plus haut, un tel exemple n'est-il pas capable d'inciter à l'imitation un esprit mal équilibré ou celui d'un récidiviste obscur et avide de renommée ?

Après l'affaire Soleilland, l'assassin de la petite Erbeling, à Paris, dont le forfait n'a pas été plus horrible que beaucoup du même genre, mais qui a tout spécialement ému le public parce qu'il a été commis au moment même où un projet du gouvernement français voulait abolir la peine de mort, plusieurs individus ont tenté d'imiter ce criminel célèbre et, à l'instruction, ont déclaré vouloir égaler Soleilland.

Le rôle de la presse est donc tout à fait contraire aux intérêts de la société. Pourtant, dans beaucoup de pays, il sera difficile d'y remédier, car il ne faut pas oublier que les journaux, dans leur grande majorité, sont des entreprises commerciales et qu'ils sont ainsi forcés, pour conserver ou agrandir leur clientèle, de satisfaire le goût du grand public qui demande un chatouillement des nerfs. D'autre part, les journaux à grand tirage remplissent une mission sociale très importante en éclairant le public sur les progrès de la science, du mouvement industriel, de la politique. Mais ces

choses-là n'intéressent qu'une minorité de lecteurs; la grande clientèle est actuellement formée par les « amateurs de crimes ». Si l'on enlève ces derniers aux journaux en les empêchant de publier des détails sur les crimes, on en met beaucoup dans l'impossibilité de continuer leur publication.

Nous constatons le même phénomène pour les publications populaires et à bon marché, comme les *Aventures de Nick Carter*, les *Aventures de Buffalo Bill*, etc. Seulement ce genre de littérature agit surtout sur les jeunes gens. Dans l'affaire de Jully, en décembre 1909, les deux assassins Jaquiard et Vienny, âgés de 17 et 15 ans, qui tuent froidement cinq personnes, sont des lecteurs assidus de cette littérature. En ce qui concerne ces publications, l'assainissement sera plus facile que celui de la presse quotidienne. Toutefois, il ne faut pas se faire des illusions. Le nombre des criminels ne diminuera pas beaucoup; mais si l'on peut préserver seulement une demi-douzaine de jeunes individus de la contagion criminelle par la lecture malsaine, la création d'une loi prohibitive en vaut déjà la peine.

Formation de groupements et de bandes.

Les criminels professionnels de la basse pègre n'aiment pas à rester seuls. Ils recherchent leurs semblables et forment des groupements ou vagues associations sans autre lien que celui de leur état de récidivistes, ou bien de véritables bandes organisées ayant à leur tête un chef et régies, quelquefois, par un règlement formel.

Les criminels appartenant à la basse pègre et travaillant isolément dans les villes sont relativement rares. Ils sont plus nombreux dans la haute pègre. Dans cette dernière, nous rencontrons surtout des bandes qui comptent suivant la spécialité, entre cinq et vingt membres, ou sont formées d'*équipes* de deux à quatre individus. Les bandes de la haute pègre ont souvent des relations entre elles, mais ces relations ont seulement pour objet la vente ou le recel d'objets volés et non pas l'exécution de cambriolages, vols, etc.

GROUPEMENTS DE LA BASSE PÈGRE.

Comme nous l'avons dit, les récidivistes de la basse pègre, surtout dans les grandes villes, forment une sorte de groupement ou de vague association. Ainsi, nous trouvons à Paris les *apaches*, à Marseille, les *nervis*, les *hooligans* à Londres, etc. Le genre de ces groupements ressortira nettement par la description d'un groupement typique: les apaches de Paris.

APACHES.

Sous la dénomination d'*apaches*, on comprend actuellement tous les récidivistes de la basse pègre qui sont, le plus souvent, en même temps des souteneurs. Le nom d'*apaches* leur fut octroyé vers 1900 par un journaliste. Il est actuellement admis, non seulement par le public, mais par les récidivistes eux-mêmes, qui s'en honorent. Il tend même, dans le langage international, à remplacer le terme de *malfaiteur de profession de bas étage*.

Les apaches ne forment nullement une grande bande organisée, mais

ils ont, dans tous les quartiers de Paris, leurs mœurs à eux et leurs habitudes communes. Leur genre de vie est également semblable dans tous les quartiers. De cette ressemblance de vie de ces individus résulte une sorte de communauté d'intérêts, qu'on pourrait comparer, si l'on ne craignait de faire injure à d'honorables personnes, à celle des membres des différentes loges maçonniques. Quand les apaches se rencontrent sans se connaître, ils se reconnaissent comme *poteaux* et si, par hasard, l'un d'eux a une difficulté avec la police ou avec un citoyen honorable, l'autre prend fait et cause pour son collègue.

Il n'existe ni règlement, ni chef de l'ensemble des apaches, mais beaucoup d'entre eux possèdent un signe commun : un point tatoué sous l'œil gauche (les nervis de Marseille ont un point tatoué à côté du coin externe de l'œil gauche). Il est vrai que ce signe distinctif tend à disparaître, car les apaches ont fini par s'apercevoir qu'ils facilitaient singulièrement la tâche de la police par cette marque spéciale ¹.

La presque totalité des apaches sont des souteneurs qui ont comme marmites des *pierreuses* ou *filles en cheveux*, c'est-à-dire des prostituées de basse classe fréquentant surtout les boulevards extérieurs, la place de la Bastille et ses environs, les rues de la Villette, certaines rues de Montmartre, etc., mais descendant aussi sur les grands boulevards, surtout à l'occasion des fêtes de la mi-carême, du jour de l'an, etc.

La plupart des apaches sont des jeunes gens de 15 à 30 ans; mais on rencontre également des apaches plus jeunes encore ou plus âgés.

L'ensemble des apaches se divise suivant les *quartiers*. Ainsi, nous trouvons les *apaches du Sébasto*, c'est-à-dire les apaches habitant dans les environs du boulevard Sébastopol, les *apaches des Halles*, ceux de la Villette, de Montrouge, de Montmartre, etc.

TATOUAGES DE QUARTIER.

Les apaches de quartier portent un signe distinctif changeant avec les quartiers : un tatouage de forme simple, appliqué entre le pouce et l'index, sur le dos de la main. Certains apaches se font successivement tatouer les signes des divers quartiers habités par eux. Ce *tatouage de quartier*, très à la mode de 1902 à 1905, disparaît de plus en plus pour le même motif que celui dont nous avons parlé plus haut.

Les *apaches* du haut de Belleville (XX^{me} arr.) et de la Villette (XIX^{me} arr.) portent le *Pigeon*. Les trois points (. . .) se trouvent dans les quartiers de Belleville, Charonne (XX^{me} arr.) et du Temple (III^{me} arr.). Le quartier de la Gare (XIII^{me} arr.) fournit les deux points. La lettre Z se relève dans le IV^{me} arrondissement (Observatoire) et le XV^{me} (Vaugirard). Enfin, les *Initiales* semblent spéciales au XVIII^{me} arrondissement (Montmartre).

Les bandes ou plutôt les groupements de quartier se combattent quelquefois entre eux, la plupart du temps pour des femmes. A une autre

¹ A Marseille, un sieur A. N., récidiviste lui-même, se recommande pour le détatouage par des affiches collées dans les urinoirs publics.

place, nous avons déjà parlé des combats célèbres des bandes de Manda et de Lecca. Ces bandes étaient des bandes d'apaches de quartiers différents, et le motif de la haine entre ces deux groupes était le rapt de la *Casque d'or*, la *marmite* de Manda par Lecca.

Les bandes de quartier, pas plus que l'ensemble des apaches, ne possèdent de chef, mais il arrive souvent qu'un ou plusieurs individus, particulièrement énergiques, exercent une très grande influence sur les autres ou même les dominant. A noter que, comme dans les bandes organisées, ce ne sont pas les individus les plus forts physiquement qui exercent un certain pouvoir sur les autres, mais ceux qui sont les plus énergiques et les plus rusés.

Dans les groupements de quartier se forment souvent de petites bandes de spécialistes. Les voleurs à l'étalage, les voleurs au poivrier, etc., s'unissent pour travailler ensemble. Ces petites bandes ou équipes possèdent fréquemment un chef auquel les compagnons obéissent. On trouve même des bandes qui ont des règlements. Il sera parlé plus loin de ces règlements.

Les apaches ont leurs lieux de plaisir attitrés : établissements de marchands de vin, de brasseries et de bals. Certains de ces établissements sont uniquement fréquentés par eux.

Les apaches possèdent leur mode d'habillement spéciale. Nous parlerons ultérieurement des lieux de plaisir et de la mode des apaches.

Parmi les apaches, on rencontre toutes les spécialités de la basse pègre, depuis le voleur à l'étalage jusqu'à l'escarpe à la cambriole, c'est-à-dire le cambrioleur qui fait entrer systématiquement l'assassinat dans son forfait.

L'apache parisien opère à Paris ou dans la banlieue. S'il est forcé de quitter la capitale, par suite d'une condamnation doublée d'une interdiction de séjour par exemple, il ne reste pas longtemps en province ou dans les pays frontières où l'on parle le français. Il cherchera à rentrer aussitôt que possible à Paris, où il augmentera le nombre des *triquards*, c'est-à-dire des interdits de séjour habitant en fraude la capitale. A noter aussi qu'en province et à l'étranger l'apache parisien, le *parigot*, joue fréquemment un grand rôle parmi ses collègues de l'endroit. On l'admire pour sa faconde et parce qu'il vient de Paris.

En France, la ville de Marseille possède aussi un grand groupement de récidivistes-souteneurs : les *nervis*. L'organisation des *nervis*, si l'on peut parler d'organisation dans un groupement aussi vague, est très semblable à celle des apaches de Paris ¹.

Les grands groupements des récidivistes des villes allemandes sont moins prononcés que ceux des grandes villes françaises. Le criminel professionnel allemand est plus solitaire, et son genre général le distingue moins de l'ouvrier honnête que celui de l'apache français.

¹ Par suite de la réorganisation de la police marseillaise, qui est devenue gouvernementale et dépend maintenant de la Sûreté générale, la ville a été très énergiquement purgée, ces deux dernières années, des *nervis*, et si ceux-ci n'ont pas disparu, la sécurité publique est devenue beaucoup meilleure.

LES GRANDS GROUPEMENTS ITALIENS.

L'Italie a ses grands groupements, mais ceux-ci sont généralement beaucoup plus réglementés que les groupements français : les barabas, les tepisti, les bulli, la magnaccia, la malavita et les trois plus connus : la Camorra à Naples, la Mafia en Sicile et la Mano nera en Amérique.

LA CAMORRA.

Ce que nous savons de la Camorra n'est pas très sûr, car les descriptions des habitudes et des mœurs de cette bande, données par les auteurs qui s'en sont occupés, sont quelque peu sujettes à caution. Ces descriptions sont quelquefois tellement fantaisistes qu'elles paraissent avoir été écrites pour le grand public qui aime les histoires de brigands, et non pas pour des criminalistes. Malheureusement, ces racontars ont été repris par des auteurs sérieux sans contrôle suffisant. Lombroso donne sur la Camorra les renseignements suivants que nous résumons brièvement.

A l'origine, la Camorra était une bande formée d'anciens prisonniers. L'individu désirant entrer dans la Camorra devient d'abord aspirant : *piciotto*. Il ne devient membre ou *piciotto di sgarra* qu'après avoir prouvé son courage par le meurtre d'une personne désignée par la secte (?). S'il le manque, il est forcé de faire *una tirata*, c'est-à-dire une sorte de duel avec un de ses collègues. Après plusieurs années d'épreuves, le *piciotto* est reçu *ancien* par devant l'assemblée des anciens et doit jurer « de se montrer en tout ennemi de l'autorité, de n'avoir aucun rapport avec la police, de ne point dénoncer les voleurs, mais de leur porter, au contraire, une affection particulière comme à des gens qui exposent continuellement leur vie ».

Le chef de la Camorra s'appelait *masto* ou *maestro*. Mais, l'assemblée plénière seule pouvait prendre une décision grave. Il y avait un comptable, le *contaiuolo*; un trésorier, le *capocarusiello*, et un secrétaire. La Camorra tirait ses ressources de l'extorsion de fonds aux maisons de jeu, lupanars, marchands de journaux et aux prisonniers. La distribution du butin, *la camorra*, a fourni le nom à la bande. Cette distribution est encore appelée *barattolo* (petit pot) ou *sala* (petite tranche). Les ordres doivent être exécutés sous peine de mort. Lombroso cite le cas d'un camorriste qui devait tuer son meilleur ami et le laissa choisir son genre de mort. Celui-ci, ayant choisi le choléra (il y avait à ce moment une épidémie de choléra à Naples), se jeta sur le lit d'un cholérique qui venait de trépasser. Il fut confondu avec le défunt par les porteurs des morts et jeté sur un tas de cadavres de cholériques. Il s'en échappa mais fut tué ensuite par la Camorra ainsi que son ami. Les vieux camorristes et leurs veuves recevaient une pension.

Aujourd'hui tout ne se passe pas comme autrefois, mais la Camorra a gardé sa puissance.

Ottolenghi distingue deux Camorra : l'alta Camorra et la bassa Camorra. Dans l'alta Camorra, on a la distribution des charges suivantes : Capintesta, Caposocietà, Contaiuola et (le membre de la société) Camorrista. Dans la bassa Camorra : Giovinetti onorati, Picciotti, Contaiuoli, I pali.

La Camorra existe en tout cas encore à Naples, et elle est même très puissante. Les tribunaux camorristes fonctionnent également encore, preuve en est l'assassinat des époux Cuocolo (1906). Cuocolo était un membre de la Camorra et renseignait en même temps la police. Le tribunal camorriste qui condamna à mort Cuocolo et sa femme, s'était réuni dans un sous-sol de Saint-Giovan্নiello à Naples et était composé de vingt-quatre camorristes. Les assassins ont été découverts par le maréchal des carabinieri Capezanto qui, pour arriver à ses fins, s'était fait enrôler dans la Camorra. Le chef de la bande, Janvier de Marinis, fréquentait les milieux mondains.

MAFIA.

La grande bande sicilienne la *Mafia* a tiré son nom des carrières de tuf des environs de Trapani, les *mafie*, où les récidivistes de Trapani avaient l'habitude de se cacher. Les chefs de la Mafia sont les *bravi*; les membres les *mafiosi*. C'est une secte de criminels très répandue dans les hautes classes. Toutefois, son organisation est moins prononcée que celle de la Camorra. Les mafiosi font beaucoup de politique (ils vendent leur vote). Ils font de l'argent avec de faux témoignages, par la vengeance particulière, les loteries clandestines, quelquefois par le vol, le chantage et le brigandage. Ils protègent les riches moyennant finance. En général, ils sont en guerre contre l'autorité.

Après l'assassinat de Pancaro à Vittorio par la Mafia, les témoins étaient intimidés par des inscriptions sur les murs de leurs habitations : « Qui se tait sera payé, qui parle sera tué. » Quand la Mafia a condamné quelqu'un à mort, il en est averti par une croix sur sa porte ou par un coup de fusil tiré contre sa maison.

MANO NERA.

Des renseignements qu'on a pu obtenir au courant d'affaires concernant des crimes de la Mano nera (Main noire), il résulte que celle-ci n'est pas une grande association organisée. Ce sont, dans chaque ville, quelques individus qui, ensemble, exécutent des crimes : assassinats, extorsion de fonds sous menaces, etc., en employant certains usages pratiqués par les associations comme la Camorra et la Mafia. Ce sont spécialement des Italiens émigrés aux Etats-Unis et dans l'Amérique du Sud qui exploitent l'étiquette de la Main noire. Il est possible qu'il y ait parmi ces criminels quelques camorristes, mais il paraît ressortir des renseignements fournis par les procès et enquêtes de police que ce sont des bandes isolées et non pas une grande association dont les membres seraient répandus sur les deux Amériques. Les criminels usant de l'étiquette de la Main noire emploient, pour extorquer des fonds, des lettres de menaces, la séquestration de personnes et, si c'est nécessaire, l'assassinat.

PETITES BANDES DE LA BASSE PÈGRE.

Dans les grands groupements de la basse pègre, se forment de petites bandes, comme il a été dit plus haut à l'occasion des apaches parisiens. Ou bien ces bandes sont composées uniquement de spécialistes d'un

seul genre de vol, etc., ou elles comprennent des individus exploitant plusieurs genres de crimes ou de délits.

Ce sont ces dernières bandes qui fournissent généralement les auteurs des attaques nocturnes, des vols au poivrier, etc. Mais à côté de cela, suivant les circonstances, les membres de la bande exécuteront aussi des cambriolages avec ou sans homicide.

Ainsi fut arrêtée à Rio de Janeiro, en novembre 1906, une bande de malfaiteurs qui exécutaient des vols et des assassinats. L'assassinat d'un bijoutier et de ses deux fils fut leur perte. A leur domicile, on trouva un véritable arsenal d'armes, des livres de droit, une quantité de poisons et une collection de coupures de journaux relatives au triple assassinat et à d'autres crimes. La bande était abonnée à une agence de coupures de journaux, fait qui a déjà été constaté aussi chez d'autres bandes, surtout chez des bandes internationales.

En général, l'organisation de ces bandes n'est pas si parfaite que celle de la bande de Rio de Janeiro. Le plus souvent, c'est une association de quelques récidivistes, dont le nombre peut varier entre une demi-douzaine et une vingtaine d'individus, qui exécutent les *affaires* qui se présentent.

Les bandes de spécialistes n'exécutent, comme nous l'avons dit, qu'un genre de délit ou de crime. Ainsi il y a des bandes de dévaliseurs de villas, ayant comme spécialité le cambriolage des villas non habitées; des bandes de roulotiers, volant les marchandises dans les voitures de livraison; des bandes de bijoutiers exploitant les boutiques des bijoutiers, des bandes de voleurs de bicyclettes qui volent ces machines, les démontent, maquillent les pièces par un nouveau vernissage et remontent, avec des pièces de différente provenance, de nouvelles machines (en Suisse romande les pièces démontées sont envoyées à la frontière française), etc. Il faut compter parmi ces dernières bandes la *Bande du Nord de la France* et la bande de Thomas, qui avait comme spécialité le vol d'églises.

Toutes ces bandes de spécialistes travaillent avec des receleurs.

PETITES BANDES DE LA HAUTE PÈGRE.

La haute pègre a également ses petites bandes. Ces bandes sont toujours des associations de spécialistes. Leurs spécialités sont plus *relevées* que celles de la basse pègre : bandes de rats d'hôtel, de pick-pockets, de faux joueurs, d'escrocs, etc. Beaucoup de bandes de la haute pègre ne sont composées que d'un très petit nombre d'individus. Ce sont alors des *équipes*.

ORGANISATION DES BANDES.

Assez souvent, les bandes de la basse ou de la haute pègre sont parfaitement organisées et réglementées. Elles possèdent un chef auquel les autres membres obéissent. Comme nous l'avons déjà dit plus haut, les chefs de ces bandes ne sont généralement pas les plus robustes, mais ceux qui savent s'imposer aux autres par leur roublardise et leur énergie.

RÈGLEMENT DE LA BANDE ABADIE, GILLE ET CONSORTS.

Rossignol, dans ses intéressants mémoires, rapporte fidèlement le règlement de la bande Abadie, Gille et consorts, les assassins de la dame

Basingeaud à Montreuil (17 avril 1879). Les statuts, préparés par Gille et Abadie, furent dictés par ces derniers à Rossignol dans les bureaux de la Sûreté parisienne. Ce règlement étant très intéressant, car il dépeint admirablement l'esprit qui règne dans certaines bandes de ce genre, sera reproduit ici à titre de document. A noter encore que Gille avait 16 et Abadie 19 ans :

1. La Société ne devra admettre que quatorze sociétaires ; 12 hommes et 2 femmes.
2. Les hommes ne devront porter aucune arme n'ayant pas été reconnue par les chefs.
3. Les armes comporteront le revolver à six coups, le couteau de chasse, la canne plombée, le coup-de-poing à crans (américain probablement!).
4. Tout sociétaire qui porterait une autre arme serait puni de 10 francs d'amende.
5. Il est expressément défendu de commettre aucun délit en particulier et sans ordre des chefs, sous peine de mort.
6. Aucun sociétaire n'aura de maîtresse attitrée ; il n'aura que des maîtresses d'un jour, avec lesquelles aucune parole ne devra être échangée, sous peine de mort.
7. Tout individu de la bande ne devra jamais avoir un domicile en son nom ; sous aucun prétexte il ne logera à l'hôtel.
8. Il est défendu, dans les délits commis, de garder sur soi aucun titre ou papier : actions, obligations, etc.
9. Tout sociétaire aura plusieurs vêtements propres de rechange, plus une tenue de travail.
10. On devra travailler et ne jamais fréquenter les marchands de vin ; tout membre pris en état d'ivresse sera puni de 6 fr. d'amende.
11. Les sociétaires, travaillant ou ne travaillant pas, seront payés à raison de 6 fr. par jour, plus 10 fr. par 1000 fr. sur les vols commis.
12. Tout vêtement taché de sang devra être brûlé et les cendres dispersées.
13. Les chefs sont au nombre de quatre : Abadie, Gille, Claude, Degrindelle, dont deux seulement sont supérieurs, les autres conduisant la bande sur les lieux des vols.
14. Après un délit, chacun devra fuir de son côté et ne sortir de chez lui qu'après la visite d'un chef qui ira recueillir les objets volés.
15. Tous les sociétaires, et principalement les chefs, devront être munis de faux papiers.
16. Tout homme se rendra exactement aux réunions fixées, sous peine d'amende de 3 francs.
17. Chaque réunion aura pour but l'indication d'un vol à faire ou la punition d'un homme coupable.
18. Les chefs supérieurs auront pour femmes les deux femmes comprises dans la bande, qui sont en même temps les bonnes de l'endroit où elles habitent.
19. Les femmes ne laissent jamais pénétrer personne auprès des chefs sans savoir le but du visiteur.
20. Elles ne sortiront pas sans un chef.
21. Tout sociétaire arrêté ne devra pas résister, s'il est seul, mais attendre le secours des autres.

22. Tout sociétaire arrêté n'avouera rien et cherchera à prouver un alibi.
23. Les sociétaires devront travailler pour employer leur temps, sans chercher de gros bénéfices. Ils ne commettront aucune soustraction où ils travaillent et où ils logent.
24. On devra être bien vêtu, ne fréquenter que des endroits raisonnables et ne pas trop dépenser, pour ne pas éveiller les soupçons.
25. Même recommandation pour les chefs.
26. Il n'y aura jamais plus de 14 sociétaires. Chaque vacance donnera lieu à une nouvelle admission.
27. Il est défendu de se retirer de la bande, sous peine de mort, à moins de dislocation, et même en ce cas, les chefs conserveront la même autorité, pour éviter les révélations.
28. Tout individu qui sera en prison aura droit à 2 fr. par jour, plus l'assistance, y compris les vivres deux fois par semaine.
29. Il ne sera assisté que par les femmes, auxquelles il donnera le nom de sœur, et n'écrira des lettres qu'aux chefs de la bande.
30. Tout blessé ou malade recevra 3 fr. par jour, plus ce que les associés lui apporteront.
31. Les bijoux pris dans les vols devront être remis aux chefs. Personne ne devra les porter, ni chercher à les vendre. Ils seront fondus et vendus à l'étranger.
32. Tout sociétaire sera muni d'un passe-montagne et d'un loup pour se cacher la figure.
33. Défense expresse, sous peine de mort, de se servir des armes, à moins de nécessité.
34. Employer alors le coup-de-poing ou la canne plombée, pour étourdir, sans donner la mort, si c'est possible.
35. Dans le cas où on serait pris, le couteau et le revolver seraient permis, afin de se sauver.
36. On se sauvera séparément, mais pas moins de deux ensemble, afin de se prêter main forte.
37. Si l'un des deux étant attaqué succombait et que l'autre pût s'échapper, ce dernier tâchera de ramener les autres au secours du premier.
38. Si celui qui est pris voit toute résistance inutile, il tâchera de se débarrasser de ses armes et de les repasser à ses camarades.
39. Les armes seront marquées pour chaque homme d'un signe conventionnel.
40. Les sociétaires ne seront pourvus d'aucun papier indiquant leur identité.
41. Tout sociétaire fera serment, sur un couteau déposé chez le chef, de rester rigoureusement muet sur tous les articles du règlement.

Il est évident que, dans la pratique, la bande Abadie, Gille et consorts n'aurait jamais suivi à la lettre ces statuts. Mais l'esprit qui les a dictés se rencontre encore aujourd'hui dans les bandes de malfaiteurs, surtout de jeunes. A observer tout spécialement comme les auteurs de ce règlement ont prévu tous les cas qui peuvent se présenter. Malgré cela, les deux *chefs supérieurs* se sont laissé prendre à leur premier forfait important : Abadie, lors de son arrestation, a encore des taches de sang sur son pantalon, malgré l'article 12 du règlement !

BANDES EN PROVINCE.

Dans les petites villes et à la campagne les bandes de criminels sont plus rares que dans les grandes villes. Toutefois, il en existe. Les *chauffeurs de la Drôme*, la *bande du Nord*, etc., en sont des exemples. En général, la bande de province a moins de membres que celle de la grande ville. C'est le plus souvent l'*équipe* de trois à cinq individus qui exploite dans une contrée une ou plusieurs spécialités. Les bandes venant des grandes villes *travaillent* aussi à certaines époques la province et la campagne. Ainsi, il arrive fréquemment qu'à l'occasion des grands marchés ou foires, des spécialistes du vol à la tire, des bonneteurs, etc., habitant ordinairement les grandes villes, se déplacent et viennent exercer leur métier nuisible dans les chefs-lieux des cantons, etc.

Les grandes fêtes patriotiques, les festivals, etc., attirent aussi les bandes de certains spécialistes. Ainsi, à l'occasion de nos grandes fêtes suisses comme la fête des vigneron de Vevey, les tirs fédéraux, on constate presque toujours la venue de voleurs à la tire, etc., appartenant à des petites bandes ou équipes des pays voisins, de l'Italie tout spécialement.

Les stations balnéaires, bains de mer, etc., sont également fréquentés, pendant la saison, par ces bandes. A noter que ces individus ne stationnent pas longtemps à un endroit. Quelques coups fructueux réussis, ils changent de lieu en visitant ensuite des villes d'eaux, etc., situées loin de celle exploitée précédemment. Leur but est de dépister la police, qui les cherchera plus vite dans une ville voisine qu'à l'opposé du pays.

La vie des criminels de la basse pègre. Logements.

Il est souvent intéressant pour la police de savoir où logent et où couchent les criminels de la basse pègre. Dans les petites villes et à la campagne le domicile et le lieu de couchage de tous les habitants est connu de la police. Les vagabonds, s'ils ne couchent pas à la passade communale, passeront la nuit dans les petits hôtels, les écuries, voire même dans les meules de foin. En tout cas, il n'est pas difficile de les trouver.

Dans les grandes villes, il en est tout autrement. Les lieux où peuvent loger, coucher et, éventuellement, se cacher les malfaiteurs, sont beaucoup plus nombreux et, parfois difficiles à trouver.

Les délinquants de la grande ville qui logent dans leurs meubles forment la minorité. Le plus souvent, quand ils ont de l'argent, ils couchent dans les hôtels meublés de bas étage où ils louent une chambre à la semaine, quelquefois plusieurs individus ensemble. Les souteneurs surtout usent de ce mode de logement. Ces derniers ne demeurent pas toujours avec leur *marmite*. Au contraire, les souteneurs des grandes villes ne logeant pas chez leur prostituée sont plus fréquents que ceux qui demeurent avec leurs *amies*. Dans quelques villes, spécialement à Nice et dans certaines autres villes d'eaux, la plupart des souteneurs demeurent dans de petits villages voisins et ne viennent qu'assez rarement en ville pour chercher de l'argent chez celles qui les entretiennent. Ceci est naturelle-

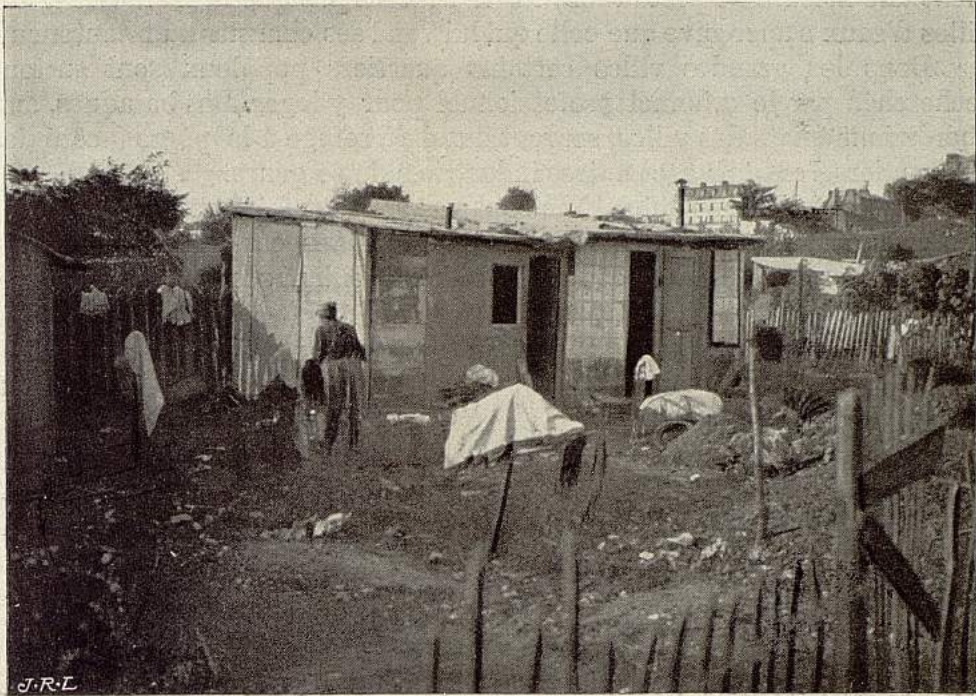


FIG. 4. — Baraques sur la zone militaire de Paris.



FIG. 5. — Le « quartier des serreurs » (espagnol), à Marseille.

ment une mesure de précaution, car il ne faut pas que le riche client des villes d'eaux s'aperçoive que celle qui lui vend ses charmes a un souteneur.

Dans les grandes villes certains quartiers populeux sont surtout recherchés par le criminel professionnel pour y loger. Les baraques, aux abords immédiats des villes, servent aussi de refuge à la pègre à côté des chiffonniers, *les biffins*, et autres industriels de ce genre.

Les asiles de nuit officiels ne sont pas souvent fréquentés, à Paris et en Suisse, par les délinquants de profession. Dans ces établissements, il faut montrer carte blanche et remettre au surveillant ses papiers. En outre,



FIG. 6. — Cour d'une habitation au quartier espagnol à Marseille.

on n'y peut pas coucher plus de trois fois consécutivement. A Berlin, les asiles, surtout les asiles chrétiens, sont assez courus par la pègre. Elle s'y croit en sûreté à cause du caractère *religieux* de l'établissement. En réalité, ces asiles sont très surveillés par la police, qui y fait souvent des prises excellentes.

A côté des asiles officiels il existe, dans les grandes villes, encore des asiles privés exploités commercialement par un tenancier. La formalité unique d'admission dans ces établissements consiste dans l'inscription du nom du coucheur au registre de police. Quant à contrôler si le coucheur a donné sa véritable identité, c'est naturellement impossible. Le coucheur paie pour la nuit une somme variant entre 25 et 50 cent. Il couche la plupart du temps seul ou à deux dans un lit. Certains de ces éta-

blissements ne sont fréquentés que par des travailleurs ; les récidivistes n'y vont pas (par exemple l'hôtel de la Loire, à Paris, avec sa «salle du sénat» où dorment depuis de longues années les plus vieux habitués). Dans d'autres on rencontre aussi, à côté des travailleurs et des miséreux, des récidivistes qui s'y fauillent, sachant bien que la police n'aime pas beaucoup faire des rafles dans des endroits hébergeant surtout des miséreux. Enfin il existe des sortes d'asiles privés, quelquefois sans lits, où moyennant 15 ou 20 cent., les nécessiteux reçoivent une assiette de soupe et un morceau de pain, et passent la nuit couchés sur des tables, des escaliers, par terre, partout où ils trouvent une petite place pour s'étendre.



FIG. 7. — Une rue dans le quartier de la prostitution à Marseille.

C'est un asile de ce genre qu'est la maison Fradin, rue Saint-Denis, près des Halles, à Paris. Ces sortes d'asiles ne sont ordinairement pas fréquentés par la pègre dangereuse. En revanche, les vagabonds les utilisent grandement, surtout en hiver.

Enfin, certains bars de bas étage, ouverts pendant toute la nuit, ensuite de leur proximité des halles ou marchés, servent également aux membres de la pègre, momentanément sans argent, à passer la nuit. Après avoir pris une consommation, ils dorment sur leur chaise, la tête appuyée dans les mains. Ce sont les *clochards*, qui couchent à *la cloche*.

Les récidivistes de la basse pègre fréquentent aussi des hôtels de dernier rang où, à côté de la couche, ils trouvent la nourriture. Ces hôtels

n'existent presque pas à Paris, mais sont très fréquents en Allemagne et en Suisse. Dans les grandes villes d'Allemagne, on rencontre même des hôtels qui ont presque uniquement comme clients des récidivistes. Ainsi parmi les hôtels du *Zentner* de Dresde, il est vraiment difficile de découvrir un homme possédant un casier judiciaire vierge. En Suisse, la clientèle de ces hôtels est mixte, c'est-à-dire composée de délinquants de profession et de personnes honnêtes, ouvriers en voyage, etc., etc.

Il va sans dire que la surveillance de ces établissements, par la police, doit être très rigoureuse, sans toutefois être vexatoire pour le tenancier, ni pour les hôtes. Il faudra s'abstenir, sans nécessité, d'y faire des descentes de police, car d'un côté, le patron de l'hôtel, voyant qu'on le laisse tranquillement exercer son métier, si tout se passe dans l'ordre, pourra donner à la police des renseignements utiles, d'autre part il est dans l'intérêt d'une bonne police de parquer ce monde plutôt dans un endroit que de le disperser dans toute une ville.

En été, les bancs des promenades publiques, les arches des ponts, les maisons en construction, etc., en hiver, les carrières, les canalisations, les fours à chaux, les salles d'attente, etc., servent aussi de lieu de couchage aux membres de la pègre *fauchés* (c'est-à-dire sans argent) et aux vagabonds.

FRÉQUENTATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.

Pendant la journée, la grande majorité des malfaiteurs de profession et surtout des souteneurs de grandes villes ne travaillent pas. Ils passent leur temps à flâner dans les rues, quelquefois même ils font des promenades à la campagne, et dans les cafés, autour du zinc des marchands de vin. Beaucoup de ces individus sont des joueurs de cartes enragés, et y jouent souvent le produit de leurs vols. La marmite accompagne fréquemment son *mec*. Le soir venu, pendant que la prostituée *fait le ruban*, c'est-à-dire cherche à racoler des clients dans la rue, son souteneur, s'il ne la surveille pas en la suivant à une distance prudente, l'attend également chez le *bistro* pour qu'elle lui passe le produit de ses amours passagères.

Le pègre trouve chez le marchand de vin ses amis et collègues et c'est là qu'il apprend les coups à faire, et qu'il prend ses dispositions avec ses *poteaux* pour leur exécution.

Comme il a été dit antérieurement, certains spécialistes de la basse pègre des grandes villes ont leurs cafés ou débits de vin attitrés. Ce sont des établissements de bas rang. Toutefois, le criminel de marque, même appartenant à la basse pègre, ne fréquente pas les bouges. Il se mêle aux viveurs, dans les endroits où l'on s'amuse. Ainsi, à Paris, les criminels de cette trempe se rencontrent dans les grands établissements de Montmartre où ils coudoient la vie de plaisir. Dans les villes de moindre importance, notamment dans nos villes suisses, les établissements uniquement ou presque uniquement fréquentés par la pègre n'existent pas. L'élément ouvrier est toujours plus ou moins représenté. Pourtant, dans toute ville à ressources, où il y a par conséquent une certaine criminalité, il y a toujours quelques cafés ou brasseries servant de lieu de rendez-vous aux criminels professionnels.

GENRE DE LIQUIDES CONSOMMÉS PAR LES CRIMINELS.

Les consommations prises par les récidivistes dans ces établissements varient naturellement d'un endroit à l'autre. Pendant que le *barbot* (de *barboter*, voler) boit beaucoup de vin, surtout du vin rouge, le *schwere Bruder* allemand consomme, à côté des spiritueux, surtout de la bière. Le récidiviste de la Suisse romande, de son côté, prend indifféremment de la bière et du vin (spécialement du vin blanc). L'Anglais boit de préférence de la bière (*half and half*, mélange de stout et de pale ale) et du whisky. Il ne connaît pas le vin.

Les spiritueux sont également en grand honneur parmi la pègre. Leur nature change naturellement avec les pays. Le récidiviste français, de même que celui de la Suisse romande jusqu'à l'époque de l'interdiction fédérale, a un grand faible pour l'absinthe. Les différents genres d'eau-de-vie sont moins consommés par le criminel professionnel français que par ceux des pays du nord. Toutefois, les récidivistes français du nord de la France, à proximité de la Belgique, en boivent presque autant que les récidivistes belges. Dans toute la Suisse, la *goutte* (eau-de-vie et marc de raisin) est beaucoup consommée.

ALCOOLISME DES CRIMINELS.

Une opinion très répandue dans le public et aussi chez une grande partie des criminalistes est que la presque totalité des criminels professionnels sont des alcooliques, des ivrognes. Nous ne contestons pas que, parmi ces individus, surtout parmi les criminels occasionnels, il y ait un nombre relativement grand de buveurs, mais ces buveurs, du moins d'après nos propres observations, constituent certainement la minorité. Non pas que nous voulions dire par cela que la majorité des récidivistes soient des abstinentes, non, presque tous boivent du vin, des spiritueux, etc., mais ils n'en consomment pas davantage que l'homme moyen du peuple, qu'on ne peut certainement pas qualifier d'ivrogne. Nous avons même observé, et cela surtout chez les jeunes criminels, que le nombre des individus ivres, dans les bouges fréquentés par les malfaiteurs de profession, est inférieur à celui des gens ivres dans les établissements fréquentés par l'ouvrier qui respecte les lois.

Certes, l'alcoolisme joue un rôle dans l'augmentation de la criminalité. Mais son rôle a été très exagéré par des théoriciens et par des gens ayant intérêt à mettre au compte de l'alcool cette augmentation de la criminalité; ayons le courage d'avouer qu'elle provient en très grande partie, pour ne pas dire uniquement, d'un trop grand humanitarisme, qui fait qu'on ne réprime plus assez énergiquement les délits et les crimes, de l'augmentation du nombre des crimes et des délits dont les auteurs ne sont pas découverts, faute d'une organisation technique suffisante de la police, et finalement du relâchement général de la discipline.

DISTRACTIONS DES CRIMINELS PROFESSIONNELS.

Les criminels professionnels aiment la distraction et le plaisir. Quand il y a une fête populaire quelconque, ils ne manquent pas d'y assister. Leur présence y provoque même souvent des rixes, car ils cherchent volontiers querelle au public.

BALS.

Dans les grandes villes, les souteneurs récidivistes possèdent des bals et concerts presque exclusivement fréquentés par eux et par les prostituées. Ainsi il existe à Paris, notamment aux environs de la place de la Bastille, mais aussi aux boulevards extérieurs, des bals de ce genre. A Lyon et à Marseille aussi, les *apaches* de l'endroit ont leurs bals où ils dansent avec leurs amies.

Ces bals commencent à 8 heures ou 8 h. $\frac{1}{2}$ du soir, pour finir à minuit ou une heure. Pendant toute la durée du bal, le *mec* danse avec sa *marmite*. Après la clôture du bal cette dernière va *sur le ruban* pour chercher à rassembler des clients.

Ces individus, de même qu'un grand nombre de prostituées, sont souvent d'excellents danseurs. A Paris, ces derniers temps, leur danse préférée était la valse chaloupée, qui a été si mal imitée, par des acteurs et actrices connus, sur la scène de certains grands théâtres. La danse des *apaches* est extrêmement sensuelle, mais en même temps d'une souplesse extraordinaire, qui n'est nullement dépourvue de grâce. Détail typique de la danse de ces individus: ils ne parlent jamais en dansant, et en plus, la musique faisant la quête après chaque deuxième ou troisième danse, ils ne refusent jamais de payer leur plaisir.

Parmi les couples mixtes des bals on voit très fréquemment aussi des couples de prostituées tribades.

Des bals de cette sorte existent presque dans toutes les grandes villes. Naturellement leur genre change avec les habitudes du pays. Ainsi, les souteneurs de Berlin ou de Dresde dansent beaucoup plus lourdement et avec moins de grâce que les *apaches* parisiens. Dans les villes de moindre importance, les souteneurs récidivistes, n'ayant pas de bals spéciaux à leur disposition, fréquentent assidûment les bals publics et s'y mêlent à la clientèle honnête.

A cette place, il faut encore mentionner les bals des prostitués mâles et des invertis, tels qu'ils existent surtout dans les grandes villes d'Allemagne. Les prostitués paraissent souvent travestis en femmes.

CAFÉS-CHANTANTS.

Les cafés-chantants ou *music halls* de bas étage attirent aussi les délinquants professionnels et surtout les souteneurs. Ils y accompagnent leurs prostituées qui sont souvent *attitrées* à l'établissement. Les *music-halls* servent du reste souvent de lieu de rendez-vous pour la prostitution masculine.

Mais, dans quelques grandes villes, les professionnels du crime possèdent leurs cafés-chantants à eux. Dans ces bouges, des chanteurs, le plus souvent récidivistes eux-mêmes, débitent fréquemment des chansons, en argot, sentimentales ou glorifiant les hauts faits des *apaches*. Il ne faut pas confondre avec ces bouges authentiques de la criminalité les *bouges chiqués*, créés pour exploiter les gens du monde avides de sensations fortes, tels que le célèbre *Père lunettes* de Paris, qui a disparu maintenant.

Dans nos villes de la Suisse romande où, comme nous l'avons dit, les

bouges fréquentés uniquement par la pègre n'existent pas, car nous y trouvons toujours l'élément ouvrier à côté du récidiviste, les établissements servant de lieu de rendez-vous à ces individus possèdent fréquemment une bande de musiciens jouant, suivant les prescriptions de la police du lieu, tous les soirs ou plusieurs soirs de la semaine. Le criminel professionnel aime aussi le théâtre. Il goûte surtout les mélodrames tels que les *Deux gosses* de Decourcelle, etc.

SOCIÉTÉS DE RÉCIDIVISTES.

Dans leur recherche de distractions et de plaisirs, quelques récidivistes fondent même entre eux des sociétés sportives ou autres. Ainsi les souteneurs de Lausanne avaient fondé, il y a quelques années, le « Club des Joyeux ». Ce club avait ses assemblées régulières, pendant lesquelles les membres chantaient, récitaient des monologues, etc. Le local de cette société intéressante était un bouge tenu par la mère de trois récidivistes dangereux. Le président du club avait comme insigne de sa dignité une petite hachette. Les *marmittes* étaient admises aux séances. Avec la fermeture de l'établissement, par ordre de la police, le club a été également dissous.

Quelques années plus tard, les souteneurs récidivistes lausannois fondèrent une nouvelle société : la *société athlétique*. Dans un local loué par eux, ils faisaient les poids et les haltères, s'exerçaient à la lutte japonaise, etc. L'arrestation de la plupart des membres du *bureau* de cette société amena, après une existence de très courte durée, sa dissolution.



FIG. 8. — « Apache » de Paris.

Extérieur du criminel de profession.

Dans le langage ordinaire, on parle couramment de *l'extérieur* ou *aspect d'un criminel*. Quoiqu'il soit impossible de dire qu'on peut reconnaître tous les membres de la pègre à leur extérieur, un grand nombre d'entre eux présentent pourtant, surtout dans les grandes villes, des signes tellement caractéristiques qu'un policier exercé les reconnaît immédiatement comme tels. Ainsi, il est parfaitement vrai que les apaches de Paris,

de même que les jeunes récidivistes, genre apache, des autres grandes villes de France, se signalent déjà par leur démarche. Ils ont une démarche déhanchée tout à fait spéciale et en même temps une grande souplesse de mouvements. C'est précisément cette grande souplesse qui en fait des danseurs absolument parfaits. Celle-ci s'explique, du reste, parfaitement bien : tout travail corporel régulier, même s'il fortifie puissamment les muscles, en raidit quelques-uns et fait perdre aux membres et au tronc une partie de leur souplesse initiale. La grande souplesse du tronc et des membres de l'enfant se perd très rapidement, quand l'adolescent commence à apprendre un métier. Les jeunes malfai-

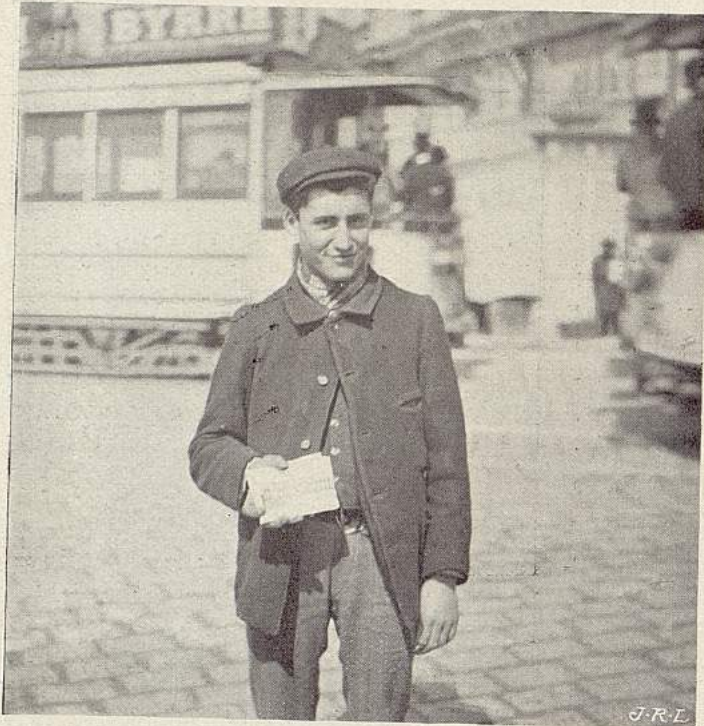


FIG. 9. — Jeune « nervi » de Marseille.

teurs professionnels du genre des apaches parisiens, n'exerçant aucun métier, ne raidissent pas leurs muscles et gardent, par conséquent, toute leur souplesse. A cette souplesse naturelle du corps, il faut encore ajouter le laisser-aller de cette sorte d'individus qui n'observent aucune des règles de la bienséance bourgeoise en rue, et prennent ainsi l'allure générale spécifique des apaches-souteneurs.

Inutile de dire que ce même genre d'individus, dans d'autres pays, diffèrent dans leur allure de l'apache parisien. En Allemagne, par exemple, le type ethnique général est tout autre que celui du Français (à part les Flamands du nord de la France), et en outre la raideur militaire a tellement pénétré dans toutes les couches de la population, que le jeune récidiviste allemand, correspondant à l'apache français, a une lourdeur d'allure qui le différencie totalement de ce dernier.

En Suisse française, nous avons un curieux mélange de souplesse française et de lourdeur allemande. Notre récidiviste-souteneur représente bien le produit de l'influence des deux pays¹.

¹ Nous avons adopté la désignation « apache » non seulement pour le récidiviste-souteneur parisien, mais pour tous les criminels professionnels du même genre, l'apache parisien nous paraissant être le type parfait de cette classe de la pègre.

HABITS.

Mais si l'apache se distingue déjà par son allure naturelle, il se distingue fréquemment aussi par son port d'habit, de coiffure, etc.

Non pas qu'il ait un véritable costume professionnel comme les charpentiers, les matelots, etc., mais il porte très souvent un petit détail spécial d'habillement, de coiffure, qui le différencie de l'ouvrier honnête.

MODE.

Les *spécialités* des apaches ne sont pas permanentes, mais subissent la mode, tout comme dans la société bourgeoise où la coupe des habits change très fréquemment. Ainsi, la haute casquette à trois ponts des anciens apaches a fait place aujourd'hui à la casquette plate, avec visière en cuir verni, ou au chapeau melon.

La coupe des cheveux a suivi également la mode : il y a huit ou dix ans encore, l'apache portait les *rouflaquettes*, sorte de favoris courts faisant une courbe brusque à leur extrémité inférieure (accroche-cœur). Ensuite, il portait la mèche centrale arrivant au milieu du front, jusqu'à la racine du nez. Actuellement, la mode est au *paquet de perlo* (paquet de tabac) où les cheveux sont coupés en ligne droite au tiers inférieur de l'occiput et rasés complètement à la nuque :

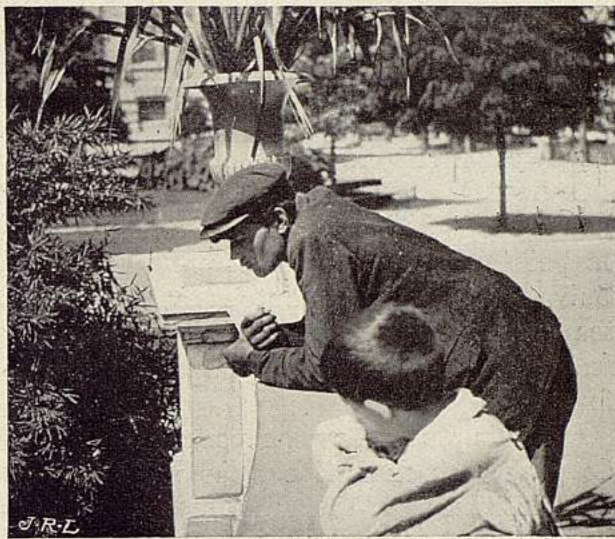


FIG. 10. — Récidiviste de la Suisse française.

« pour faciliter la besogne à Deibler », nous expliquait un jeune apache pris dans une rafle.

La mode n'est pas la même dans toutes les villes d'un même pays. Les nervis de Marseille, par exemple, n'ont que rarement des faux-cols ; l'apache parisien porte aujourd'hui le col mou double, fermé sur la cravate par une épingle de sûreté. A Lausanne, en 1907, les récidivistes-souteneurs avaient une préférence marquée pour les souliers blancs.

En général, l'apache aime assez les couleurs vives.

Certains spécialistes de la pègre ont de véritables costumes professionnels.

Les escrocs aux courses imitent, dans leur extérieur, les gens de turf, jockeys, entraîneurs, etc. Le voleur à l'américaine, suivant l'endroit où il a l'habitude de travailler, choisira la blouse du paysan ou l'habit et l'allure du provincial enrichi.

Les membres de la haute pègre sont presque toujours habillés à la dernière mode et avec recherche, mais souvent, ils se trahissent pour le

connaisseur par un petit détail rappelant le rastaquouère : trop de bagues, une cravate trop voyante, des boutons de chemise en brillants trop grands, etc.

Le prostitué mâle se trahira aussi fréquemment par quelques détails de sa mise : habits moulant trop la taille, mouchoir porté à la main, parfum et fard, une rose à la boutonnière, etc. Ces individus ont, du reste, presque tous une boîte de vaseline dans leur poche.

Enfin, les *spécialités* de l'équipement des vagabonds sont le petit miroir, constitué souvent par un morceau d'un miroir cassé, la savonnette et le paquet de tabac.

LES ARMES.

Presque tous les criminels professionnels appartenant à la basse pègre sont armés. Le genre de l'arme change avec les pays. Ainsi, le poignard est fréquemment porté en Italie, tandis qu'il est relativement rare chez les criminels français, et presque inconnu chez ceux de la Suisse et de l'Allemagne. Dans ces trois derniers pays, le poignard est remplacé par le couteau à crans d'arrêt.

Les armes les plus employées sont le couteau et le revolver. Comme nous venons de le dire, le couteau est souvent à crans d'arrêt. Quelquefois, la pointe en est ondulée et produit, par ce fait, des blessures terribles. Suivant l'endroit, le couteau à crans d'arrêt change de forme ; le couteau catalan du nervi marseillais, par exemple, est tout différent du *knicker* porté par le souteneur munichois. Ce dernier est souvent à lame fixe.

Le simple couteau de poche sert également d'arme aux malfaiteurs de profession, mais il est surtout utilisé par les criminels occasionnels dans les rixes.

En France, les couteaux à crans d'arrêt étant considérés comme des armes prohibées, les apaches portent souvent le rasoir qui, lui, n'est pas prohibé, mais est tout de même une arme terrible. Quelquefois, les criminels s'arment également de tiers-points ou de limes triangulaires aiguisées à la pointe.

Le revolver, qui est une arme courante des apaches parisiens, des nervis marseillais, etc., est beaucoup plus rare en Suisse, en Allemagne et en Italie. En Russie, il est l'arme principale.

Les revolvers employés par les apaches français, suisses, allemands sont ordinairement des armes de qualité inférieure. Les revolvers perfectionnés et à grande pénétration, tels que les Browning, les Websley, etc., sont encore peu utilisés par les criminels de ces pays. Les Browning, Websley et Mauser sont, par contre, l'arme habituelle des criminels russes.

A côté de ces armes perforantes et à feu, les malfaiteurs professionnels se servent encore d'une série d'armes contondantes. Ainsi, le coup-de-poing américain, avec ou sans pointes, se trouve fréquemment sur eux. Les tuyaux en caoutchouc remplis de grenaille ou de sable forment également une arme redoutable, dont sont munis les apaches et autres malfaiteurs du

même genre. Quelques-uns de ces individus se fabriquent des armes contondantes facilement dissimulables et pourtant très efficaces. Ainsi, une partie de caoutchouc de voiture fixée sur une ceinture en cuir et portée autour de la taille est une arme avec laquelle on peut facilement assommer quelqu'un. L'os de mouton, utilisé au commencement surtout par les anciens garçons bouchers, est aussi une arme terrible. Il suffit d'en assujettir la partie plate dans la paume de la main et de laisser passer l'autre extrémité soit entre l'index et le médium, soit entre le médium et l'annulaire. Le coup-de-poing ainsi armé produit un effet considérable. Un vigoureux coup porté avec un os de mouton sur l'abdomen détermine presque

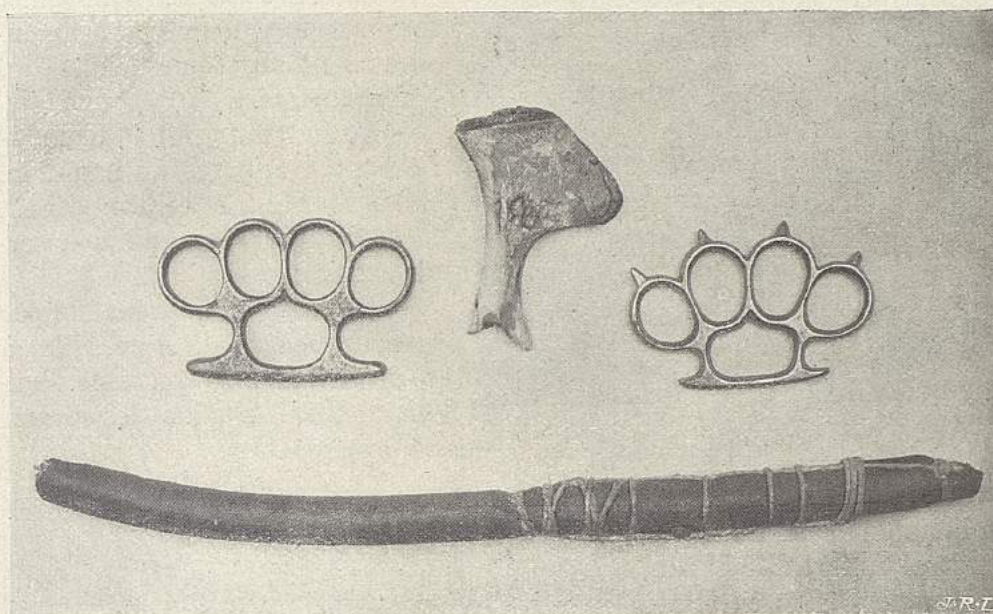


FIG. 11. — Coups-de-poing américains, os de mouton et tuyau en caoutchouc rempli de grenaille.

infailliblement la péritonite et souvent la mort. L'inspecteur de la Sûreté parisienne Rongeat fut tué, en 1881, par un gamin de 18 ans, Landrillon, d'un coup d'os de mouton.

D'autres armes sont encore utilisées par les criminels professionnels; leur description sera donnée dans le chapitre réservé à l'homicide.

ENDROITS OÙ LES ARMES SONT CACHÉES.

Les endroits où les armes sont cachées varient. Dans beaucoup de pays, le port d'armes étant prohibé, le criminel cherche naturellement une place où l'arme soit à la fois très bien dissimulée et facile à sortir en cas de besoin. Le couteau et le revolver sont fréquemment cachés dans la poche de derrière du pantalon ou entre la chemise et la ceinture du caleçon. Le bas des caleçons est fermé, de sorte qu'en cas d'arrestation et de fouille, le couteau ou le revolver peut glisser le long de la jambe pour

arriver au-dessus du soulier. On n'oubliera donc jamais de tâter aussi cette partie du corps d'un individu arrêté.

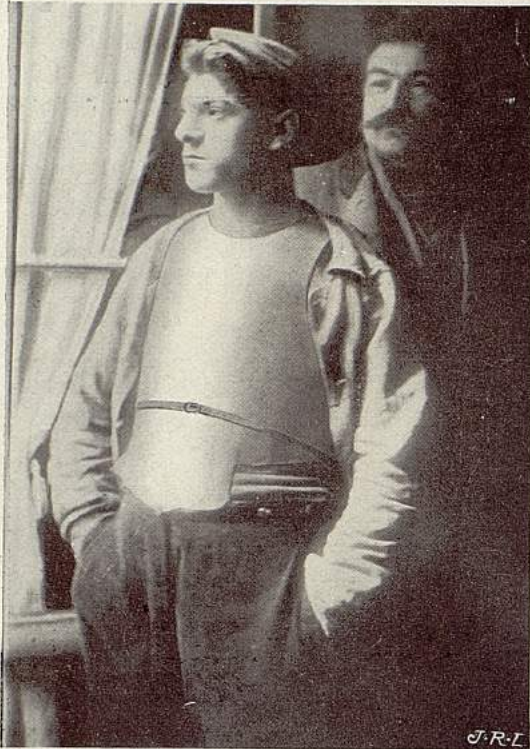


FIG. 12.

fermés, il s'en débarrasse en la jetant sous la table. Il est alors fort difficile de déterminer les propriétaires des armes trouvées.

A Paris, les apaches, sachant que les rafles des officiers de paix ont généralement lieu à jours fixes de la semaine, déposent, pour ce jour, leurs armes chez leur marchand de vin habituel. Le jour critique passé, ils vont les reprendre.

APACHES CUIRASSÉS.

Quelques criminels cherchent aussi à se protéger contre les mauvais coups qu'ils peuvent recevoir de leurs semblables ou d'un homme qu'ils atta-

Le revolver est parfois caché sur le dos à la hauteur des reins. Quelques criminels portent aussi le revolver ou le couteau dans la ceinture, mais c'est là un endroit plutôt rarement choisi par nos apaches. Les criminels russes, et surtout les terroristes, utilisent souvent des ceintures pour y fixer leurs armes. Quelquefois ces ceintures sont en même temps des cartouchières.

Le couteau est mis dans les poches antérieures du pantalon. S'il est porté à la ceinture, il est parfois ouvert pour pouvoir servir aussitôt.

Le criminel appréhendé par la police cherche, si possible, à se débarrasser de son arme. Pendant les rafles dans des locaux



FIG. 13.

quent. Ainsi, un jeune apache parisien (fig. 12), arrêté au boulevard du Temple au moment où il se battait au couteau avec un autre individu du même acabit, fut trouvé porteur d'une véritable cuirasse en tôle qui protégeait la poitrine jusqu'aux parties sexuelles et le dos, et qu'il s'était fabriquée lui-même. Cette cuirasse montrait des traces de coups de couteau qui n'avaient pas pénétré.

Liabeuf, l'assassin du gardien de la Paix Deray (janvier 1910), portait des brassards en cuir hérissés de nombreuses pointes de fer (fig. 13). A chaque bras, il en avait deux, un pour la partie supérieure du bras, l'autre pour l'avant-bras. Il dissimulait ses bras, protégés de cette façon, sous un ample flotteur.

Tatouage.

Le criminel professionnel de la basse pègre est souvent tatoué. Des criminalistes ont voulu expliquer la fréquence du tatouage chez le criminel. Les uns, entre autres Lombroso, ont voulu y voir un atavisme ; d'autres croient que le tatouage indique les tendances de l'individu. Ainsi, Lacassagne dit du tatouage : « Le tatouage, c'est l'homme, c'est une cicatrice parlante ; il résume, en effet, la somme des tendances physiques et morales d'un individu. » Nous nous rallierons volontiers à cette dernière explication en y ajoutant que, dans beaucoup de cas, le tatouage n'est rien d'autre qu'un effet de l'esprit d'imitation. Le jeune apache en herbe veut égaler son aîné et s'empresse de se faire tatouer de multiples images sur le corps. Il est évident qu'il choisira, pour cette ornementation spéciale, des emblèmes, images, etc., correspondant à ses occupations, tout comme l'ouvrier se fait tatouer les emblèmes de son métier.

Hâtons-nous de dire que le tatouage n'est pas un privilège du criminel. Beaucoup d'ouvriers, de matelots, voire même des gens ayant reçu une bonne instruction (les officiers de marine, par exemple) sont tatoués.

Toutefois, chez le criminel, le tatouage prend des formes tout à fait spéciales, intéressant le criminaliste pratique pour diverses causes.

En effet, le tatouage, comme marque particulière, est un élément d'identification précieux ; comme dessin il peut nous renseigner sur le métier et les tendances de l'individu et, éventuellement, sur sa nationalité.

Les tatouages peuvent se trouver sur toutes les parties du corps jusqu'à la plante des pieds et la verge. Ainsi nous avons vu un individu détenu dans la prison de Lyon ayant tatoué sur la plante du pied gauche : *Je ne marche pas*. La botte tatouée sur la verge des pédérastes est connue de tous les chefs des services d'identification. Le tatouage se trouve aussi chez la femme, surtout chez la prostituée, moins fréquemment cependant que chez l'homme.

PROCÉDÉS OPÉRATOIRES DE TATOUAGE.

Le procédé généralement employé dans les milieux de récidivistes est le tatouage par piqûre. Il est exécuté par des tatoueurs de profession. Ceux-ci visitent les bouges et maisons meublées fréquentés par la pègre

et soumettent aux clients leur album contenant des dessins variés produits au crayon sur du papier calqué¹. Le client choisit le dessin, débat le prix (les prix pour un emblème professionnel varient, suivant l'exécution et la grandeur, entre 1 fr. et 3 fr.) et souvent l'opération commence tout de suite dans le local même du marchand de vin. Il n'est pas rare que le client se fasse tatouer en une seule séance plusieurs dessins. Le tatouage de dessins compliqués, tels qu'on les trouve sur le corps des anciens soldats de la

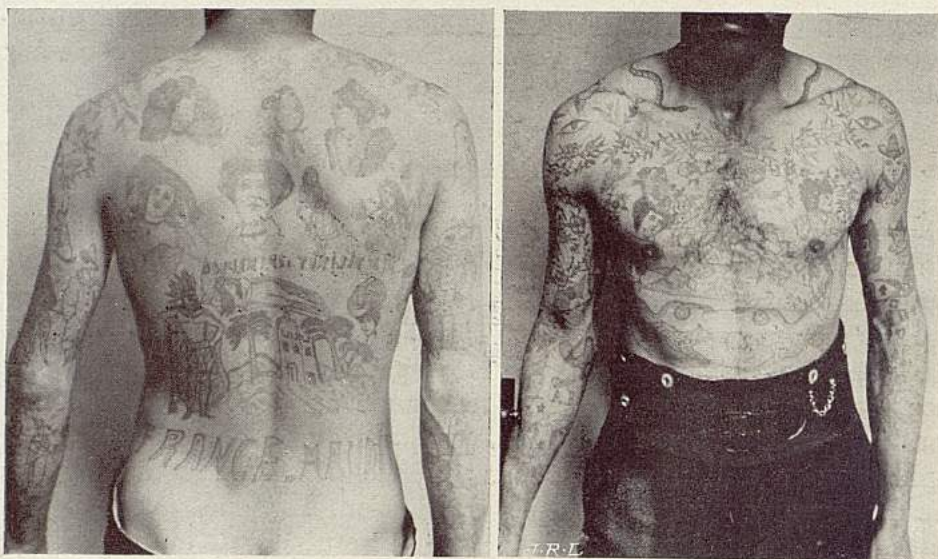


FIG. 14. — Tatouages d'un ancien « joyeux ».

légion étrangère et surtout des anciens *joyeux* (soldats des bataillons d'Afrique), dure quelquefois plusieurs mois. Mais ces tatouages ne sont pas exécutés d'un trait, le tatoueur laisse écouler quelque temps, après chaque dessin un peu important pour permettre la guérison de la peau avant de recommencer.

Le tatouage lui-même s'exécute de la façon suivante : le dessin choisi par le client est reproduit en appliquant la feuille modèle sur la peau et en suivant les contours du dessin par une série de coups d'aiguille. Le tatoueur se sert souvent de deux ou trois aiguilles à la fois fixées sur une baguette à la manière des pointes d'un triton. Les aiguilles sont enfoncées obliquement à une profondeur d'environ 1 mm. Pour que le dessin, vienne vigoureusement, le tatoueur enfonce l'aiguille à chaque place deux fois.

Peu d'heures après l'opération, la région tatouée s'enflamme, et il se forme ensuite une croûte. Celle-ci tombe au bout de 10 à 15 jours et le dessin apparaît d'abord avec des traits considérablement élargis. Ceux-ci se rétrécissent au bout de quelques semaines et le dessin est alors définitif.

Locard, dans son très beau livre, *l'Identification des récidivistes*, cite

¹ A Marseille, des tatoueurs professionnels travaillent tous les jours de beau temps en plein vent près du pont transbordeur.

une série de procédés opératoires de tatouage employés dans des pays exotiques, mais il y décrit aussi le *tatouage mixte*, effectué au moyen d'une aiguille munie d'un fil assez long, enduit d'un mélange de matières grasses et de noir de fumée, et de brûlure qui se rencontrerait en Italie. On y trouve également le *tatouage par scarification*, pratiqué en Algérie, qui consiste en incisions très superficielles et introduction dans ces incisions de charbon pilé, de bleu de blanchisseuse ou de henné en poudre.

Pour colorer les tatouages, les tatoueurs de nos pays utilisent l'encre de Chine, du vermillon ou du charbon de bois pilé délayé dans de l'eau, quelquefois même de l'encre bleue ou le bleu de blanchisseuse. Les aiguilles sont trempées dans ces mixtures.

Certains tatoueurs utilisent des matières colorantes en poudre, qu'ils font pénétrer par un frottement énergique dans les trous produits par l'aiguille. Ils évitent naturellement l'écoulement du sang, qui entraînerait la couleur déposée dans la peau.

LE DÉTATOUAGE, VARIOTOMIE.

Les tatouages peuvent être enlevés par différents procédés. Le plus connu de ces procédés est celui du Dr Variot. Il consiste en un repiquage, avec application de tannin et de nitrate d'argent. Il se forme d'abord une croûte, qui se détache au bout d'une quinzaine de jours. A l'endroit où était auparavant le tatouage se trouve alors un bourrelet rougeâtre de tissu cicatriciel. Le bourrelet s'affaisse peu à peu et devient plus pâle, mais la cicatrice reste visible. Quelquefois la *variétomie* ne réussit pas entièrement et, à travers le tissu cicatriciel, on peut distinguer encore, faiblement il est vrai, le dessin de l'ancien tatouage.

Pour *détatouer*, le lait de femme a été employé, mais sans grand succès. Lambert de Saint-Martin-de-Ré indique l'acide sulfurique hydraté, et Lacassagne l'acide nitrique comme agent détatoueur par repiquage.

SURCHARGE.

Beaucoup de récidivistes, pour empêcher leur identification par les tatouages, cherchent à rendre ceux-ci inintelligibles en les faisant recouvrir d'un nouveau tatouage différent. Dans ces cas, il est presque toujours possible de reconstituer l'ancien tatouage.

EXCISION.

Quelquefois les récidivistes, désirant faire disparaître un tatouage gênant, vont même jusqu'à exciser, à l'aide d'un couteau, le dessin fâcheux. La cautérisation au fer rouge a également été employée. Ces procédés radicaux, tout en faisant disparaître, au moins pour l'œil, la plus grande partie du tatouage, produisent naturellement des cicatrices qui, au point de vue de l'identification, sont presque aussi dénonciatrices que le dessin lui-même.

CAUSTIQUES.

Le traitement avec des solutions caustiques, prudemment employées, produit des cicatrices moins fortes, mais le dessin reste aussi plus visible. Nous avons pu observer un détatouage par application extérieure d'acide nitrique. La cicatrice formée, après 2 ans, était insignifiante, mais le dessin restait partiellement visible, surtout à travers un verre jaune.

Locard, dans l'ouvrage précité, rappelle une affaire où Tardieu fut appelé à se prononcer sur l'identité d'un prévenu. Il fut alors établi que le récidiviste Aubert avait pu faire disparaître un tatouage du bras par la recette suivante : application d'un emplâtre composé de pommade acétique, puis, le lendemain, lavage à l'alcali répété à cinq ou six reprises et suivi de frictions avec de l'acide chlorhydrique étendu d'eau ; au bout de 6 jours, paraît-il, le tatouage était effacé. L'expertise démontra que si le dessin n'était plus, en effet, visible à l'œil nu, l'examen à la loupe laissait voir des traces légères, mais perceptibles, permettant de reconnaître la composition primitive. Tardieu répéta d'ailleurs expérimentalement cet essai et en constata les résultats excellents.

EFFACEMENT SPONTANÉ.

Enfin les tatouages peuvent s'effacer spontanément. Lacassagne qui, avec son école lyonnaise, s'est occupé tout spécialement de l'identification par tatouages et a fourni ainsi les documents les plus précieux sur ce sujet, cite dans son ouvrage : *Les tatouages, études anthropologiques et médico-légales* le cas suivant, le premier dans ce genre : « Le 10 septembre 1849, on trouve dans les environs de Berlin, le corps d'un homme ; la tête avait été détachée du tronc ; celle-ci fut rencontrée à quelque distance, mais tellement défigurée qu'il fut impossible de la reconnaître. On pensa que l'individu assommé était un nommé G. Ebermann, et qu'il avait été tué par un individu nommé Schall. Il fut bientôt acquis que, si le cadavre était celui d'Ebermann, Schall était le meurtrier : donc l'innocence ou la culpabilité de cet homme était absolument liée à une question d'identité. Les témoins affirmèrent qu'Ebermann avait sur l'avant-bras gauche des tatouages au vermillon représentant un cœur et les lettres J. E., mais d'autres personnes dirent n'avoir pas vu ces tatouages, et les médecins qui avaient procédé à la levée du corps n'en avaient pas fait mention. On demanda donc aux médecins légistes si les tatouages ayant existé avaient pu disparaître : un expert dit que les tatouages bien marqués ne s'effacent jamais, un autre n'osa pas se prononcer. Casper, qui eut à résoudre la question, et ne possédait pas alors les documents suffisants pour y répondre, se rendit à l'hôpital des Invalides de Berlin, où il espérait trouver des militaires tatoués. Il en rencontra trente-six, sur lesquels il rechercha les parties du corps qui avaient été autrefois marquées. Chez trois de ces vieux soldats, le tatouage avait pâli ; chez deux, les marques étaient plus ou moins effacées. Chez quatre, elles avaient totalement disparu. Casper en conclut que, sur Ebermann, le tatouage avait bien pu aussi s'effacer ; donc les marques du tatouage pouvant disparaître, on voyait aussi disparaître les doutes relatifs à l'individu assassiné. Schall fut condamné à mort. » A la suite de cette affaire, d'autres examinèrent la question de la disparition spontanée des tatouages. Ainsi Hutin, médecin des Invalides à Paris, dressa sur 506 tatoués des Invalides les statistiques suivantes ¹ :

¹ Locard, *Identification des récidivistes*, page 105.

Sur 182 tatoués à une seule couleur il trouva ;

	Rouge	Poudre	Encre de Chine	Encre bleue	Encre à écrire	Charbon	Noir inconnu	Totaux
Bien apparents	16	32	39	1	2	1	1	92
Pâlis	19	10	4	—	2	—	—	35
Partiellement effacés	32	10	2	—	—	—	—	44
Entièrement effacés	11	—	—	—	—	—	—	11
Totaux	78	52	45	1	4	1	1	182

Sur 324 tatoués à deux couleurs, il trouve :

	Deux couleurs.	Rouge seul.	Noir seul.
Bien apparents	144	7	130
Pâlis	28	39	1
Partiellement effacés	15	58	—
Entièrement effacés	—	33	3

Tardieu, de son côté, constate sur 44 tatoués à une couleur deux effacements, et sur 39 à deux couleurs un effacement.

Lacassagne nous donne la statistique suivante, fruit de ses propres recherches :

	tatouages ayant pâli	tatouages disparus			tatouages ayant changé de couleur
		par le temps	par inflammation	par accident	
Encre de Chine	5	—	—	—	—
vermillon	2	2	7	2	—
charbon de bois	13	2	—	—	—
encre	3	—	—	—	—
bleu de Prusse	—	—	—	—	1
charbon de terre	—	—	1	—	—

De tout cela il résulte donc nettement que les tatouages peuvent naturellement, c'est-à-dire sans intervention artificielle violente, non pas seulement pâlir ou changer de couleur, mais même disparaître. Ce fait est à prendre en considération dans les affaires d'identification.

NATIONALITÉ.

Nous avons dit plus haut que les tatouages trouvés sur un individu peuvent éventuellement nous fixer sur sa nationalité. Cela demande quelques explications.

Il est vrai que la plupart des dessins de tatouages sont, à l'heure actuelle, internationaux. Nous rencontrons beaucoup de dessins qui peuvent se trouver indistinctement sur la peau d'un apache parisien, d'un *Achweren Jungen* de Berlin, d'un récidiviste italien ou suisse. De même nous trouverons les inscriptions érotiques : *au robinet d'amour, au plaisir ses dames, etc.*, tatouées sur le corps d'un criminel professionnel allemand, bien qu'il ne parle pas un mot de français.

Cet internationalisme du tatouage provient du fait que beaucoup de délinquants de profession voyagent et commettent des délits et crimes dans d'autres pays que celui de leur origine. Ils passent alors dans les prisons de ces pays, et leurs codétenus voient et copient les dessins qui leur plaisent.

Toutefois il y a certaines inscriptions qui sont pour ainsi dire nationales. L'inscription si fréquente sur les récidivistes de langue française : *mort aux vaches*, par exemple, ne se trouve jamais sur un Allemand ou un Anglais. *Ma tête est à Deibler*, tatoué souvent sur le front des individus est une inscription spécialement française. Il arrive, il est vrai, que des étrangers ayant habité très longtemps un pays en adoptent si parfaitement les mœurs et coutumes qu'ils ne se distinguent plus de ses habitants. Cela peut également arriver chez les criminels professionnels. Dans ces cas, fort rares du reste, le tatouage est l'indication de leur pays d'adoption et est précieuse à ce titre.

Les véritables tatouages *de nationalité* sont les inscriptions militaires. Beaucoup de récidivistes ont fait leur service militaire et ont fait tatouer, comme les soldats honnêtes, le numéro, etc. de leur régiment sur une partie du corps, principalement sur le bras. Ces inscriptions ne sont pas imitées par des individus d'un autre pays, ce sont donc de véritables inscriptions nationales. Il faut ajouter que dans les pays à milice comme la Suisse, le tatouage militaire n'existe pour ainsi dire pas.

PROFESSION.

Une grande partie des récidivistes sont sortis du milieu ouvrier. Comme, dans ce milieu, le tatouage professionnel est assez répandu, les récidivistes anciens ouvriers le portent souvent. Edmond Locard, dans son beau livre déjà cité à plusieurs reprises, donne la liste suivante des *tatouages professionnels* les plus typiques et les plus fréquents :

- Ebéniste : varlope, établi, équerre et compas.
- Lutteur : poids, haltères, deux lutteurs, boulet de canon.
- Maçon : truelle, équerre, fil à plomb, marteau, pic, ciseau.
- Serrurier : vis, marteau, lime, étau, tenailles.
- Peintre en bâtiment : pinceau, échelle et brosse.
- Tailleur : tailleur assis et cousant, ciseaux et fer à repasser.
- Musicien : violon, piston, tambour.
- Boucher : tête de bœuf et couteau, ouvrier assommant un bœuf.
- Marin : ancre câblée, bateau, sabre et hache d'abordage.
- Mineur : massette, barre à mine, pioche.
- Boulangier : balance, coupe-pâte, tire-braise, pelle, pétrin.
- Maître d'armes : fleurets, masque, plastron, gant.
- Maréchal-ferrant : fer à cheval, enclume, pinces, marteau.
- Terrassier : pelle, pioche et brouette.
- Coiffeur : rasoir, peignes et ciseaux.
- Jardinier : bêche et râteau.
- Canotier : bateau et rames.

TATOUAGES SPÉCIAUX A LA CRIMINALITÉ.

Les criminels possèdent leurs dessins et inscriptions tatoués spéciaux. Les inscriptions sont de quatre sortes : les inscriptions de bravade comme *ma tête est à Deibler*, *le bagne m'attend*, *je ne marche pas*, etc. ; celles de vengeance : *mort aux vaches* ou *mort aux flics*, *vendetta* ou *vengeance*, *mort à la chiourme*, etc. ; les obscènes : *au plaisir des dames*, *au robinet*

d'amour (ces dernières sont surtout portées par les souteneurs et tatouées en dessus du pubis), *sonner avant d'entrer* (tatouée sur le fessier des pédérastes), etc. ; et enfin les sentimentales, très répandues chez ces individus et surtout chez les récidivistes-souteneurs : à *Coco pour toujours*, à *la rouquine ma vie*, ou simplement le nom de la marmite.

Les dessins spéciaux aux criminels sont très souvent obscènes. Ce sont des phalus, des femmes nues ou des couples entrelacés, etc. Fréquemment on rencontre aussi le dessin de poignards ou celui d'une main tenant un poignard. Chez les pédérastes on trouve souvent une botte sur la verge ou des tatouages sur le fessier. Au congrès d'anthropologie criminelle, di Blasio a présenté un tatouage



FIG. 15.

formé de quatre figures et d'une dizaine d'inscriptions, résumant tout le casier judiciaire d'un individu par des hiéroglyphes.

TATOUAGES DES BANDES ET DES PRISONS.

Dans le tatouage criminel rentrent aussi les tatouages spéciaux servant de signe de reconnaissance aux membres des grandes bandes ou associations comme ceux que nous avons cités à propos des apaches parisiens et des nervis de Marseille. D'après Ottolenghi, les camorristes et les maffiosi auraient des marques cutanées.

Il faut également compter parmi les tatouages criminels les tatouages spéciaux des prisons ou institutions de correction. Les maisons centrales de détention et surtout les prisons militaires ont leur tatouage respectif. Ainsi les anciens détenus de la prison de Toulon portent une étoile avec un croissant tatoués un peu en dessus du sternum. Une étoile sur le haut de chaque bras est le tatouage des *enfants de Paris*.

Dans les compagnies françaises de discipline, *les bataillons d'Afrique*, où, comme on le sait, sont versés les récidivistes pour faire leur service militaire, le tatouage est très répandu. Les anciens *joyeux* sont fréquemment couverts de tatouages sur tout le haut du corps jusqu'au bassin. Quelquefois ils portent, reproduits sur le tronc, de véritables tableaux avec de nombreux personnages, animaux, etc. ; une chasse au lion, par exemple.

Notons en passant que Liersch, dans la *Vierteljahrschrift für gerichtliche Medizin*, a préconisé, en 1901, le tatouage forcé des récidivistes, idée qui constitue une reprise de l'ancienne marque de feu des bagnards et qui, bien qu'elle soit incontestablement pratique, rencontrera une ré-

sistance très vive de la part de la majorité de nos législateurs très épris, parfois même trop de la liberté individuelle.

Il faut aussi ajouter que le tatouage paraît diminuer chez la jeune génération des criminels professionnels. Ils se sont rendu compte que le tatouage est un élément d'identification trop commode pour la police. De nombreux récidivistes nous ont exprimé leur regret d'être tatoués. « C'est une bêtise, et je fais partir les miens avec du nitrate d'argent » nous disait récemment un *bon poise* dont le casier judiciaire était orné d'une vingtaine de condamnations.

PHOTOGRAPHIE DES TATOUAGES.

Il est parfois d'un grand intérêt pour l'instruction judiciaire de relever aussi exactement que possible les tatouages trouvés sur un individu inculpé, dans les recherches d'identification par exemple. Le procédé le plus exact est la photographie. Mais ces tatouages ne sont pas faciles à photographier, car leur teinte, à travers la peau, est bleuâtre, donc très actinique.

Par conséquent, sur le cliché, l'image des tatouages ne se distingue que très peu de la peau et, s'il y a un peu de surexposition, pas du tout. Pour augmenter les contrastes, on doit donc employer un filtre jaune assez foncé, qui prolonge forcément la pose. Cette pose prolongée est possible pour les tatouages sur les bras, les jambes, mais impossible pour la poitrine, qui est sans cesse mise en mouvement par la respiration et les battements du cœur. Dans ce cas il faut suivre la méthode que voici : le sujet sera placé à un endroit très bien éclairé, si possible directement au soleil ; on mettra au point et on fera un instantané d'un dixième de seconde. Le développement du cliché est de la plus haute importance, c'est en effet de lui que dépend la bonne réussite. Pour cela on choisira un révélateur à contrastes comme l'oxalate ferreux, avec quelques gouttes d'une solution de bromure de potassium, par exemple. On ne poussera pas trop le développement, car ce sont des clichés doux, copiés sur des papiers à contrastes comme le *Velox régulier*, qui donnent les meilleurs résultats.

Les tatouages disparus par la variotomie ou un autre procédé de détatouage peuvent souvent être reconstitués par la photographie, car la plaque photographique est beaucoup plus sensible aux petites différences de teinte que notre œil. Dans ce dernier cas le filtre jaune est de rigueur.

Argot.

Tous les criminels professionnels de la basse pègre et une grande partie de ceux de la haute pègre se servent, dans tous les pays, de l'argot, de la *Gaunersprache* des Allemands. Avé Lallemand, un des premiers qui, en Allemagne, se soit occupé de ce langage spécial, définit l'argot comme suit : « L'argot est le langage artificiel de la pègre, pour conserver et développer la compréhension mutuelle. » Anciennement, la connaissance de l'argot était le signe presque infaillible que celui qui l'utilisait appartenait au monde des *grinches* ou de la *pègre*, comme on dit aujourd'hui.

L'argot ne servait pas seulement à la conversation, mais aussi aux missives secrètes écrites entre grinches, c'est-à-dire aux missives qui, tombées entre les mains de tierces personnes, ne pouvaient pas être comprises.

Cela s'applique encore, en partie du moins, à la *Gaunersprache* allemande dont il sera parlé plus loin, mais ce n'est plus exact pour l'argot courant français. Celui-ci a pénétré et pénètre de plus en plus dans le langage populaire. Ainsi nous nous servons couramment, dans la conversation familière, de mots et d'expressions argotiques. Les mots *chic* et *bath* ont leur origine dans l'argot. Le peuple dit couramment *je m'en bats l'œil*, *revenir bredouille*, *boulotter*, *défrusquer*, *manger de la vache enragée*, *mioche*, *poivrot*, etc. sans se rendre compte que ces mots et expressions viennent directement de l'argot.

Cette pénétration de l'argot provient surtout de deux faits : l'utilisation de ce jargon par les prostituées de basse classe par lesquelles les clients de passage, surtout les ouvriers, apprennent les mots argotiques, et du régiment, où les jeunes gens imitent vite le langage pittoresque de leurs camarades sortant de la pègre.

Il ne faut pas oublier non plus que l'argot de la pègre a également emprunté beaucoup de mots et d'expressions spéciaux à certains métiers, car presque chaque corporation a quelques mots ou expressions à elle. Ainsi, chez les couvreurs et les plombiers, le plomb est le *minstar*, l'étain, le *gris* ou le *blanc*, le zinc, le *choléra*.

L'argot français actuel est formé de mots spéciaux argotiques (de l'ancienne langue verte) mélangés avec des mots français qui n'ont pas la même signification que dans le langage courant. De plus le pègre, dans la conversation en argot, se sert d'abréviations et estropie les verbes, de sorte que l'ensemble du parler paraît étrange et demande une certaine habitude pour être compris. La compréhension de l'argot est pourtant d'une très grande utilité pour le criminaliste pratique.

ARGOT DU TEMPS DE VIDOCQ.

L'argot a évolué, mais malgré cela nous y trouvons encore aujourd'hui beaucoup de mots employés du temps de Vidocq. Pour donner une idée de l'argot de ce temps, nous reproduisons une poésie publiée par Vidocq dans ses très intéressants mémoires (tome III, pages 295-298), originaux au point de vue de l'histoire du crime, publiés en 1828 et 1829. La poésie est d'un certain Winter, membre de la haute pègre qui composa une foule de chansons, fort en vogue parmi les forçats¹.

(Air de l'*Heureux pilote*.)

Travaillant d'ordinaire.

La *sorgue* dans *Pantin* (la nuit à Paris), *Pantin* est encore employé aujourd'hui à côté de *Pantruche*.

Dans mainte et mainte affaire

Faisant très bon *choppin* (butin), encore actuel.

¹ La traduction des mots argotiques suit, entre parenthèses, le texte. Les mots argotiques modernes sont ajoutés après la traduction.

- Ma gente *cambrïote* (chambre), aujourd'hui = *cambrïole*.
Rendoublée de camelotte, (pleine de marchandise) act. *camelote* =
mauvaise marchandise.
De la *dalle* au *flaquet* (de l'argent au gousset); act. *dalle* = la bouche.
Je vivais sans disgrâce,
Sans *regoût* ni *morace* (sans crainte ni inquiétude), act. *taf*, *trouille*,
frousse, *trac*.
Sans *taff* et sans regret (sans peur).
J'ai fait par *comblance* (par surcroît)
Gironde larguecapé (une jolie maîtresse), *gironde* encore act. *largue-*
capé = *largue*
Soiffant picton sans lance (buvant du vin sans eau), *soiffer* act. vin
= *pivois*, *lance* act.
Pivois non maquillé (du vin non frelaté), *maquillé* act.
Tirant, passe à la rousse (bas, escarpins), mots disparus.
Attaches de gratousse (jabot de dentelle), mots disparus.
Combriot galuché (chapeau galonné), *combriot* act. = *galure* ou
galurin.
Cheminant en bon drille.
Un jour à la Courtille,
Je m'en étais *enganté* (emmouraché).
En faisant nos gambades,
Un grand *messière franc* (bourgeois) act. *pante* ou *pantré*.
Voulant faire *parade*,
Serre un *bogue d'orient* (une montre en or), *bogue* act. = verge, or
act. = *jonc*.
Après la *gambiade* (la danse) act. = *gambillade*.
Le *filant sus l'estrade* (le suivant sur la rue), *filer* encore act.
D'esbrouf je l'estourbis (je l'étourdis), act. *vol à l'esbrouffe*, *estourbir*
act. = tuer.
J'enflaque sa limace (je vole sa chemise) *enflaquer* act. = *barboter*,
limace encore act.
Son *bogue*, ses *frusques*, ses *passes* (montre, habits, souliers) *frus-*
ques enc. act. *passes* act. = *rigodons* ou *ribouis*.
Je m'en fus au *fouraillis* (le receleur), *fouraillis* act. = *fourgue*.
Par contre temps, ma *largue* (aujourd'hui *marmite*), *largue* à côté de
marmite encore act.
Voulant se piquer d'honneur,
Craignant que je la nargue,
Moi qui ne suis pas *taffeur* (peureux), encore act.
Pour gonfler ses *valades* (poches), *valades* act. = *profondes*.
Encasque dans une rade (entre dans une boutique), *rade* act. = tiroir.
Sert des sigues à foison (vole des pièces d'or), *sigue* enc. act. et *reli-*
sant.
On la *crible à la grive* (on crie après la garde), *cribler* enc. act.; *grive*
act. = *rousse*.

Je *m'la donne* et *m'esquive* (je m'enfuis), *donner* act. = *trotter, cavalier*.

Elle est *pommée marron* (prise en flagrant délit), act. = *prise marron sur le tas*.

Le *quart d'œil lui jabotte* (le commissaire l'interroge) enc. act.; *jaboter* act. = parler.

Mange sur tes nonneurs (dénonce tes complices), *manger* enc. act. *nonneur* act. = *poteau*.

Lui tire une carotte,

Lui *montant la couleur* (faire un conte), act. = *monter un bateau*.

L'on vient, on me ligotte,

Adieu ma cambriote,

Mon beau *pieu*, mes *dardants* (lit, amours), *pieu* enc. act. *dardant* act. = soleil.

Je monte à *la cigogne* (tribunal), act. prison préventive.

On me *gerbe à la grotte* (on me condamne aux galères), *gerber* enc. act.

Au *tap* et pour douze ans (exposition publique), n'existe plus.

Ma largue n'sera plus *gironde* (belle), enc. act.

Je serai *vioc* aussi (vieux), enc. act.

Faudra, pour plaire au monde.

Clinquant, *frusques, maquis* (habits, fard), enc. act. *maquiller*.

Tout passe dans la *tigne* (dans ce monde), plus employé.

Et quoiqu'on en *jaspine* (quoi qu'on en dise), enc. act.

C'est un foutu *flanchet* (sort).

Douze *longes de tirade* (douze ans de fer) *longes*, enc. act.

Pour une *rigolade* (amusement) enc. act.

Pour un moment d'attrait.

TRANSFORMATION DE L'ARGOT.

Comme il a été dit plus haut et comme on le voit par nos annotations de la poésie de Winter, beaucoup de mots employés par le pègre de 1820 sont encore aujourd'hui employés dans le même sens. D'autres ont un peu changé. Ainsi l'expression *pommé marron* (pris en flagrant délit) est aujourd'hui *pris marron sur le tas*, la *rade* n'est plus la boutique, mais un tiroir, plus spécialement le tiroir-caisse. D'autres ont disparu comme la *grotte* = galère, *gratrousse* = dentelle, etc., en général des mots désignant un objet ou une chose qui ne sont plus utilisés à notre époque.

La désignation de l'argot, de la langue verte, a aussi changé avec le temps. Anciennement c'était la *bigome* et le *jar*, aujourd'hui c'est *l'argoji*, *l'argomuche* ou *l'arlogaille*.

Macé, l'ancien chef de la sûreté parisienne donne, dans son intéressant livre sur l'assassin dépeceur Prevost, ancien cent-garde et sergent de ville, le tableau des appellations, à travers les âges, des prostituées. Ce tableau comprenant les noms divers sous lesquels les prostituées de haut et de bas étages étaient désignées, entre 1825 et 1880 n'en contient

pas moins de 113. Il est vrai que tous ces mots ne sortent pas de l'argot, beaucoup ont leur origine aussi dans le langage boulevardier des viveurs.

Mais d'autres désignations argotiques ont aussi changé au courant du dernier siècle. Rossignol, dans son *Dictionnaire de l'argot* (dictionnaire fait par un praticien policier et non par un savant linguiste !) cite une série de ces transformations.

Ainsi le terme pour pantalon, anciennement *sérouel* est devenu maintenant *falzar*, *grim pant*, *culbute* ou *culbutant*. Les poches, dans le temps les *baguenaudes*, sont les *fouilles*, les *profondes* et les *valades*. Moi, anciennement *nière* ou *gniasse*, est aujourd'hui *mezigue*. L'avocat, qui était *par-rain* est *rat de prison*; payer, dans le temps *billancher*, est *raquer*; la prison, *collège* ou *clou* est *ballon*, les cellules des postes de police, le *violon* ou *clou*. A remarquer que l'expression courante « c'est le clou de la soirée » vient précisément de l'ancien terme argotique *clou*.

Dans le temps le juge était le *gerbier* (de *gerber* = condamner); aujourd'hui il est le *bonnet carré*; le juge d'instruction, lui, est le *curieux*. L'indicateur fut désigné anciennement comme *coqueur*; à l'heure actuelle, c'est la *bourrique*, la *peste*, la *pestaille*, la *casserolle*, la *mouvette* ou le *donneur*.

Reguisé, qui voulait dire malheureux, est *purée* ou *fourneau*. Enfin la guillotine, l'ancienne *Abbaye de Mont-à-Regret* ou *veuve*, et l'exécuteur, le *taule*, sont devenus la *butte* et *Charlot*.

A l'heure actuelle, l'argot est entremêlé de beaucoup de mots et verbes de la langue courante.

Anciennement, il existait à côté du langage mi-argotique, mi-français, un argot entier, si l'on peut l'appeler ainsi. Ce dernier, un mélange de tous les argots spéciaux et tout spécialement du *louchebaine* (argot des bouchers de la Villette) et de l'argot courant, était parfaitement incompréhensible aux non-initiés. Pour donner un exemple de cet argot, nous citerons un passage d'un récit argotique, publié par Macé, dans son livre *Mon musée criminel*.

Argottage pour un cassement avec buttage.

Jactage dans une case de lingesé amingo pour fabriquer un pégrage et un refroidissement.

Escourder flasse, vous me martelé au sujet de la casbal que j'ai filé. Voici le flambeau la casse en guesse, est en sorte des grillages et c'est cottle-lard, il y a latéguèmes condoleuses, à dingué et le leuvième à faire suer, c'est très compliqué mais avec du raisin friot sa peut se fabriquer. Jacte la fouine puisque c'est la sorbonne qui a jeté du file et casse nous le flanche entraver ce qu'il lanfème, la rigolotte

Conversation au sujet d'un vol avec assassinat.

Dialogue dans une chambre entre cinq amis disposés à commettre un assassinat suivi de vol.

Ecoutez, frères, vous me tourmentez au sujet de la maison que j'ai examinée. Voici l'affaire: elle est située en dehors des barrières, il y a quatre portes à ouvrir et un vieux à tuer. Ce n'est pas facile à exécuter, cependant avec du sang-froid on peut le tenter.

La Fouine encore mieux que moi connaît le terrain et c'est lui qui nous guidera.

Ecoutez-moi, s'écria la Fouine: il

les encoinstats, le jeu des carreaux, les mécheuses et le chandelier, puis vos brutales, le total solidot, puis éundré pour lafégème aitré pour frisé le flanche et faire suer le viogue, après nous gafferons, est-ce entravé? etc.

nous faut, pour opérer, la pince, les coins, le jeu de fausses clefs, les méches, le vilbrequin et nos couteaux, le tout solide. Deux feront le guet et les trois autres voleront les objets après avoir tué le vieux. Est-ce compris? etc.

A remarquer que l'argot est écrit suivant la prononciation. La traduction de Macé est un peu libre, mais elle rend bien le sens du dialogue. Actuellement, les pègres qui parlent encore cet argot complet sont rares. C'est le langage mi-argotique mi-français, avec ses abréviations et liaisons spéciales qui sert ordinairement aux récidivistes. Par cela il est devenu naturellement moins langage spécial et plus compréhensible pour le profane. Cette transformation provient, très probablement, de l'infiltration de l'argot dans le peuple.

LE LOUCHEBAIME.

Un autre argot spécial, celui des bouchers, tend également à disparaître de plus en plus. Certainement, beaucoup de mots de cet argot resteront dans l'argot général, mais il est de moins en moins parlé comme langage spécial. Cet argot a pris naissance à la Villette, le quartier des abattoirs et des bouchers de Paris. Il fut très en vogue au milieu et dans le troisième tiers du siècle passé. Encore aujourd'hui les garçons bouchers s'en servent quelquefois, mais l'usage n'en est plus général comme autrefois. Par contre des mots du *louchebaimé* ont été repris par les apaches et sont utilisés couramment par ceux-ci. Le *louchebaimé* s'appelait dans le temps aussi *l'argonji*.

La formation de cet argot est fort simple: c'est une altération méthodique des mots du langage courant. Pourtant, le résultat de cette altération, surtout si le langage est rapidement parlé, est tel qu'on ne reconnaît pas facilement le sens des phrases si l'on n'est pas habitué.

L'altération consiste à remplacer la première lettre du mot par un l et à remettre la lettre supprimée à la fin du dit mot en y ajoutant un suffixe. Les suffixes varient. Ce sont les suivants: *aimé* ou *em* (en prononçant les deux lettres), *ès*, *oc* ou *oque*, *ique*, *uque*, *muché*, *qui*, *é*, *in ji* et *veulé*.

Ainsi le suffixe *aimé* ou *em* forme:

boucher = *louchebaimé* ou *loucherbem*, veau = *leauvaimé* ou *leauvem*.

oc ou *oque*.

Chameau = *lhameaucoc* ou *lhameaucoque*.

uche ou *uque*.

maquereau = *laquereaumuché* ou *laquereaumuque*, maîtresse =

l'aitressemuché.

ès.

tabac = *labactès*, café = *lafécès*.

ique.

manche = *lanchemique*, mourir = *lourirmique*.

Les mots commençant par un l ne peuvent pas être déformés par ce procédé. On dit alors le mot tel quel et on y ajoute un *veule*, *muché* ou *mique*. Ainsi lanterne devient *lanternmuché*, loi = *loimique*. On procède de même pour les mots commençant par s, r et t.

Quelquefois on remplace aussi la deuxième lettre du mot, au lieu de la première, par un l, par exemple *épaté* devient ainsi *élatépaime*.

L'emploi des terminaisons *aille*, *ouille*, *in* et *é* est plus compliqué. Rossignol l'explique de la façon suivante :

La première lettre du mot est toujours remplacée par un l, la lettre remplacée prend la place de la première lettre de la seconde syllabe ; on ajoute toujours à cette lettre un *é*. Si toutefois elle n'était pas suivie d'une voyelle, à la troisième syllabe on réajoute un l et la lettre remplacée est rapportée à la fin du mot, à laquelle on ajoute une des terminaisons ci-dessus :

souper = *lousélépaille*,
 soldat = *lolsaldique*,
 tomber = *lontélébouille*,
 demander = *ledelanmélédaille*, etc.

Ces mots peuvent être *argotés* aussi en y ajoutant, comme il a été dit plus haut, simplement les suffixes *mique*, *muché*, *veule*.

Pour former les mots du louchebaine on les prend comme ils sont prononcés et non pas d'après leur orthographe. On l'écrit également d'après la prononciation : louchebaine et non pas loucherbaine. Pour rendre la compréhension plus facile, nous avons laissé, dans la plupart de nos exemples, l'orthographe courante des mots.

LE JAVANAIS.

Le javanais est encore une sorte de langage spécial ou argot qui disparaît. C'est, en somme, le langage artificiel tel qu'il était en usage dans les écoles, etc. Il y a plusieurs genres de javanais : le javanais en *pi*, en *di*, en *do*, etc.

Ce langage était surtout en vogue entre 1860 et 1870. Aujourd'hui, il est encore parlé dans les maisons publiques de Paris, surtout dans celles de bas-étage. Les pensionnaires, pour ne pas être comprises du client, parlent le javanais entre elles. C'est surtout le javanais en *di* qui est utilisé par les prostituées de maisons closes.

La formation du javanais est très simple : après chaque syllabe du mot, on ajoute la syllabe *di*. Ainsi la phrase suivante : « je suis allé ce matin au bois de Boulogne pour me promener », traduite en javanais sera :

Jedi suisdi aldidédi cedi maditindi sudi boisdi dedi Boudilodignedi pourdi medi prodimedinerdi.

Avec un peu d'exercice, on arrive à former très rapidement les phrases en javanais et le résultat, surtout si l'on parle vite, est tel qu'on ne comprend plus ou que très difficilement le sens des phrases. Le but, pouvoir converser ensemble sans que des tierces personnes comprennent ce qu'on dit, est ainsi atteint.

L'ARGOT ACTUEL.

L'argot actuel est formé par des mots spéciaux argotiques et des mots de la langue courante qui sont souvent abrégés, quelquefois estropiés. La formation de la phrase est celle de la langue courante, sauf dans certains cas spéciaux, surtout dans la phrase interrogative, où il y a souvent transposition. Ainsi l'interrogation : *Où est mon frère ?* sera en argot *Ous qu'est mon frangin ?* La traduction de l'interrogation suivante : *Où as-tu mis mon chapeau ?* démontrera la transposition et l'abréviation dans la phrase en argot : *Ous qu't'as planqué mon galure ?* A observer aussi le *s* à la fin de où. C'est une de ces liaisons fantaisistes que le criminel argotant aime beaucoup et emploie à tort et à travers. Il va sans dire que nous avons reproduit les phrases comme on les prononce. Du reste, l'argot, au moins des phrases argotiques, s'écrit assez rarement dans le monde criminel. A part quelques apaches-poètes qui se servent de ce langage pour célébrer leurs hauts faits ou ceux de leurs *aminches*, ou encore pour chanter l'amour spécial pour leurs marmites, l'argot pur n'est guère utilisé que pour quelques inscriptions sur les murs des cellules des postes de police et des vespasiennes.



FIG. 16. — Menu fait par un récidiviste en prison préventive.

Dans leur correspondance

écrite, les malfaiteurs professionnels se servent le plus souvent de la langue courante largement entremêlée, il est vrai, d'expressions et de mots argotiques.

Les mots argotiques se divisent en deux catégories.

La première est formée de mots qui ne se trouvent pas dans la langue française correcte : *piaule* = maison, *schproum* = tapage, *s'esbigner* = se sauver, *zyeuter* = regarder (du pluriel de l'œil), *perlot* = tabac, *louffoc* = fou, *loupriot* = enfant, *blavin* = mouchoir, *bobino* = montre, être *berlo* = être atteint de strabisme, *beugler* = crier, *pivoi* = vin, etc.

La seconde catégorie contient des mots de la langue courante dont le sens est changé : *curieux* = juge d'instruction, *raisiné* = sang, *bride* = la chaîne de montre, *bomber* = frapper, *rallonge* = couteau, *ruban* = rue, *tante* = homosexuel, etc.

Les mots commençant par un l ne peuvent pas être déformés par ce procédé. On dit alors le mot tel quel et on y ajoute un *veule*, *muché* ou *mique*. Ainsi lanterne devient *lanternmuché*, loi = *loimique*. On procède de même pour les mots commençant par s, r et t.

Quelquefois on remplace aussi la deuxième lettre du mot, au lieu de la première, par un l, par exemple *épaté* devient ainsi *élatépaime*.

L'emploi des terminaisons *aille*, *ouille*, *in* et *é* est plus compliqué. Rossignol l'explique de la façon suivante :

La première lettre du mot est toujours remplacée par un l, la lettre remplacée prend la place de la première lettre de la seconde syllabe ; on ajoute toujours à cette lettre un *é*. Si toutefois elle n'était pas suivie d'une voyelle, à la troisième syllabe on réajoute un l et la lettre remplacée est rapportée à la fin du mot, à laquelle on ajoute une des terminaisons ci-dessus :

souper = *lousélépaille*,
 soldat = *lolsaldique*,
 tomber = *lontélébouille*,
 demander = *ledelanmélédaille*, etc.

Ces mots peuvent être *argotés* aussi en y ajoutant, comme il a été dit plus haut, simplement les suffixes *mique*, *muché*, *veule*.

Pour former les mots du louchebaine on les prend comme ils sont prononcés et non pas d'après leur orthographe. On l'écrit également d'après la prononciation : louchebaine et non pas loucherbaine. Pour rendre la compréhension plus facile, nous avons laissé, dans la plupart de nos exemples, l'orthographe courante des mots.

LE JAVANAIS.

Le javanais est encore une sorte de langage spécial ou argot qui disparaît. C'est, en somme, le langage artificiel tel qu'il était en usage dans les écoles, etc. Il y a plusieurs genres de javanais : le javanais en *pi*, en *di*, en *do*, etc.

Ce langage était surtout en vogue entre 1860 et 1870. Aujourd'hui, il est encore parlé dans les maisons publiques de Paris, surtout dans celles de bas-étage. Les pensionnaires, pour ne pas être comprises du client, parlent le javanais entre elles. C'est surtout le javanais en *di* qui est utilisé par les prostituées de maisons closes.

La formation du javanais est très simple : après chaque syllabe du mot, on ajoute la syllabe *di*. Ainsi la phrase suivante : « je suis allé ce matin au bois de Boulogne pour me promener », traduite en javanais sera :

Jedi suisdi aldilédi cedi maditindi sudi boisdi dedi Boudilodignedi pourdi medi prodimedinerdi.

Avec un peu d'exercice, on arrive à former très rapidement les phrases en javanais et le résultat, surtout si l'on parle vite, est tel qu'on ne comprend plus ou que très difficilement le sens des phrases. Le but, pouvoir converser ensemble sans que des tierces personnes comprennent ce qu'on dit, est ainsi atteint.

L'ARGOT ACTUEL.

L'argot actuel est formé par des mots spéciaux argotiques et des mots de la langue courante qui sont souvent abrégés, quelquefois estropiés. La formation de la phrase est celle de la langue courante, sauf dans certains cas spéciaux, surtout dans la phrase interrogative, où il y a souvent transposition. Ainsi l'interrogation : *Où est mon frère ?* sera en argot *Ous qu'est mon frangin ?* La traduction de l'interrogation suivante : *Où as-tu mis mon chapeau ?* démontrera la transposition et l'abréviation dans la phrase en argot : *Ous qu'tas planqué mon galure ?* A observer aussi le *s* à la fin de où. C'est une de ces liaisons fantaisistes que le criminel argotant aime beaucoup et emploie à tort et à travers. Il va sans dire que nous avons reproduit les phrases comme on les prononce. Du reste, l'argot, au moins des phrases argotiques, s'écrit assez rarement dans le monde criminel. A part quelques apaches-poètes qui se servent de ce langage pour célébrer leurs hauts faits ou ceux de leurs *aminches*, ou encore pour chanter l'amour spécial pour leurs marmites, l'argot pur n'est guère utilisé que pour quelques inscriptions sur les murs des cellules des postes de police et des vespasiennes.



FIG. 16. — Menu fait par un récidiviste en prison préventive.

Dans leur correspondance

écrite, les malfaiteurs professionnels se servent le plus souvent de la langue courante largement entremêlée, il est vrai, d'expressions et de mots argotiques.

Les mots argotiques se divisent en deux catégories.

La première est formée de mots qui ne se trouvent pas dans la langue française correcte : *piaule* = maison, *schproum* = tapage, *s'esbigner* = se sauver, *zyeuter* = regarder (du pluriel de l'œil), *perlot* = tabac, *louffoc* = fou, *loupriot* = enfant, *blavin* = mouchoir, *bobino* = montre, être *berlo* = être atteint de strabisme, *beugler* = crier, *pivoi* = vin, etc.

La seconde catégorie contient des mots de la langue courante dont le sens est changé : *curieux* = juge d'instruction, *raisiné* = sang, *bride* = la chaîne de montre, *bomber* = frapper, *rallonge* = couteau, *ruban* = rue, *tante* = homosexuel, etc.

— Rentrent également dans cette seconde catégorie les mots composés et les mots imitant le son que produit l'objet ou personnifiant des objets abstraits. Exemples pour les premiers : *quart d'œil* = commissaire de police ; *coup de tampon* = coup de poing, *se mettre le doigt dans l'œil* = se tromper, *épouser la veuve* = être guillotiné, *faire du petit* = uriner, *trente-six carreaux* = la souricière (au Palais de Justice de Paris), *tricoter des pincettes* = danser, etc. Exemples pour les seconds : *toquante* = montre, *tournante* = porte, *couvrante* = casquette.

On observe dans beaucoup de mots un certain humour qu'on retrouve dans tous les argots de criminels de tous les pays. Quelques auteurs ont voulu voir dans cet humour l'influence du vagabond souvent gai et insouciant. C'est possible, pour certains mots, même probable. Mais nous attribuons cet humour des mots argotiques surtout à la vanité et à l'insouciance du vrai criminel, de l'apache, qui met son point d'honneur à se moquer de tout et à n'avoir du respect pour rien.

Nous ne pouvons donner ici un dictionnaire de l'argot, la place nous manque pour cela. Toutefois nous allons énumérer un certain nombre de mots et d'expressions argotiques qui caractérisent bien ce langage. Pour de plus amples détails, nous renvoyons aux ouvrages spéciaux dont nous mentionnons deux : le *Dictionnaire d'argot* et son supplément, de Lorédan Larchey (intéressant au point de vue linguistique) et surtout le *Dictionnaire d'argot* de Rossignol, ex-inspecteur principal de la Sûreté de Paris. Ce dernier, quoique incomplet, est intéressant parce qu'il a été fait par un praticien qui, dans l'exercice de ses fonctions, s'est servi de l'argot. Par conséquent, les mots qu'on trouve dans le dictionnaire de Rossignol sont des mots vraiment utilisés et non pas anciens ou mal interprétés, comme on en rencontre dans les dictionnaires dus à des théoriciens.

Décarrer = s'en aller, *renacter* = reculer, *arpion* = pied, *se cavalier* = prendre la fuite, *gourde* = imbécile, *l'ainé* = fou, *dabe* = père, *planquer* = se tenir, *briffer* = manger, *caoua* = café, *mariol* = beau et roublard, *ailerons* = bras, *gonze* = individu, *peau de balle* = rien, *balai de crin* = rien, *plombe* = heure, *truc* = métier, *bath* = joli, *mannezingue* = marchand de vin, *garno* = chambre garnie, *le fricot* = le manger, *môme gironde* = belle fille, *café-conce* = café-concert, *thune* = 5 fr., *sigue* = 20 fr., *faire le quart* = racoller, *jaspiner* = parler, *estomaqué* = ahuri, *baguenaudes* = poches, *fafiot* = billet de 100 fr., *guiboles* = jambes, *il ne foute pas un clou* = il ne fait rien, *agui-cher des pantès* = racoller des clients (d'une prostituée), *barrer dans un autre patelin* = s'en aller ailleurs, *tenir sa bavarde au chaud* = se taire, *faire la retape* = racoller, *avoir la grande paresseuse* = être paresseux, *refiler sa contremarque* = être tué, etc.

L'ARGOT CHANGE UN PEU AVEC LES CONTRÉES.

En général l'argot est le même dans tous les pays de langue française. Toutefois on y note quelques expressions locales. Ainsi nous avons entendu à Lausanne et dans d'autres villes de la Suisse française des mots qui ne sont pas usités à Paris, par exemple : *tifs* = cheveux, *morphiller* =

manger, *trappe* = maison, *star* = prison, cellule des postes de police, *en-starter* = emprisonner, *être pionnard* = être ivre, *j'la pillais* = j'étais ivre, etc.

Il va sans dire que les expressions désignant les édifices où se trouvent les services de Justice et de Police ou prisons changent aussi d'un endroit à l'autre. Le Palais de Justice de Lyon est, par exemple, *les quarante-cinq colonnes*, la maison de force de Lausanne *la pension Favre*, la Souricière du Palais de Justice de Paris *les trente-six carreaux*.

Les différentes méthodes actuelles pour s'assurer de l'identité d'un détenu ont également donné lieu à la formation d'expressions argotiques spéciales. Ainsi la prise des empreintes digitales est exprimée par la pègre par *jouer du piano*.

Les expressions argotiques, dans les grandes villes, changent même avec le quartier. D'après Rossignol, à Paris, l'indicateur, par exemple, serait une *casserole* à Montparnasse, une *mouvette* à Montmartre et une *bourrique* à Grenelle. A Lausanne l'indicateur est le *donneur*, l'indicatrice la *donneuse*. La pince utilisée par les cambrioleurs est un *monseigneur*, un *jacques* ou *jacobin* dans un quartier, un *sucre de pomme* dans un autre. La police est *la rousse* à Paris, *la condée* à Marseille.

LES ARGOTS ÉTRANGERS.

Chaque pays a son langage spécial utilisé par les criminels professionnels. Mais, tandis que dans certains pays, comme en France par exemple, cet argot a pénétré plus ou moins dans le langage populaire et est, plus ou moins, aussi employé par certains ouvriers n'ayant rien de commun avec la pègre, d'autres possèdent un argot qui est resté, à part quelques mots, l'apanage du monde des récidivistes. Ainsi la *Gaunersprache* allemande s'est maintenue presque exclusivement dans les milieux des *schweren Jungens* (apaches) et des vagabonds. Cette exclusivité de ce jargon provient certainement du fait qu'il est beaucoup plus différent du langage courant que l'argot français. Pourtant certains mots se sont introduits dans le langage populaire.

GAUNERSPRACHE ALLEMANDE

La *Gaunersprache* allemande date du moyen âge. C'était alors le *Rotwelsch*. Au temps des grandes guerres (la guerre de Trente ans, etc.) les grandes bandes de voleurs et d'assassins étaient très nombreuses. Elles se recrutaient parmi les soldats renvoyés dans leurs foyers qui n'existaient plus, dans la population complètement ruinée, parmi les tziganes et les juifs qui parcouraient le pays chassés de partout et poursuivis par tout le monde. Dans ce mélange d'individus de diverse provenance et causant des langues différentes, se formait alors un jargon contenant l'ancien *Rotwelsch*, l'allemand, la langue des tziganes et le *jidisch* qui avait, en grande partie, son origine dans l'hébreu.

C'est ce mélange de langues, adapté aux besoins de ce milieu spécial, qui s'est maintenu jusqu'à aujourd'hui comme fond de la *Gaunersprache* ou du *Kochemer Lochen* (la langue des sages). Il va sans dire que l'argot allemand s'est modifié aussi un peu avec le temps, Il a notamment subi

l'influence des langues et de l'argot de la pègre étrangère qui, grâce aux facilités de transport, est entrée de plus en plus en contact avec la pègre allemande.

MOTS FRANÇAIS DANS LA GAUNERSPRACHE.

Nous trouvons dans la *Gaunersprache* moderne beaucoup de mots d'origine française. Ainsi le récidiviste teuton parlera d'*abouschieren* (s'aboucher), *Ammi* (imbécile), *Amur* (poignard) *Babbeler* ou *Babbelarde* (lettre, en argot babillarde), *Baboschen* (pantoufles, babouches), *Bibi* (chapeau, en argot = moi) *Billonieren* (de billon, passer de la fausse monnaie), *Bordell*, *Boukla* (de boucler, cadenas), *Cachot*, *Cagnotte* (groupe de faux joueurs), *Colonel* (propriétaire), *Coupe* (fausse coupe en jouant), *Disputirer* (de disputer, sorte de longue tringle avec pointe et pince pour passer des missives, etc., à travers les barreaux des fenêtres des prisons), *Filou* et *filoutieren*, *flanieren* (chercher une occasion de voler), *flankieren* (même sens), *Garrot* (garrot pour étrangler), *Garroteur* (en argot *serreur*) et *garrottieren*, *Globetrotter*, *Grec* (faux joueur), *grippiren* (de gripper, voler), *Kanif* ou *Knif* (couteau, le second d'origine anglaise), *Louis* (Alphonse, souteneur). *Méchant*, *Parasit* (racolleur), *Prädation* (de déprédation, brigandage, vol), *Premier* (chef de bande), *schandel* (Charité, hôpital), *Tole* (la serrure, du mot argotique *tole* = chambre), *Trippporteur* (de tripot, faux joueur), etc.

D'autre part l'argot français a repris également des mots allemands : *poutzer* (de putzen = nettoyer), *schlinguer* et *schlingoter* (de schlingen = boucler, a perdu ce sens et est devenu = sentir mauvais), *Glass* (de Glas = verre), etc.

INFLUENCE DU « JIDISCH ».

Comme nous l'avons indiqué plus haut, la *Gaunersprache* allemande contient un très grand nombre de mots *jidischs*, c'est-à-dire de la langue des juifs formée d'hébreu et d'allemand. Le juge d'instruction s'appelle par exemple *bal mischpet*, un *bal cholem* est un fonctionnaire connaissant l'argot, un *baldower* est un indicateur ou un espion, *bal milchome* est un soldat, *chelef* est le savon, *even chome*, *even kir* ou *even chossel* = mur de pierre, etc.

ARGOTS SPÉCIAUX.

Bien plus que dans la pègre française, les différentes spécialités de la pègre allemande possèdent leurs expressions spéciales. Chez quelques-unes l'ancien *Kochemer Lochen* s'est maintenu très pur. Pollitz, le directeur de la prison de Dusseldorf-Derendorf, cite parmi ces dernières surtout les souteneurs, les faux joueurs et les bonneteurs.

Comme dans l'argot français, nous constaterons également dans la *Gaunersprache* des expressions et mots locaux variant d'un endroit à l'autre. Ainsi le souteneur est un *Stenz* à Cologne, à Berlin un *Lude*, un *Lucki* à Munich, un *Haber* à Vienne.

Ainsi qu'il a été dit au commencement du paragraphe de l'argot, la connaissance de ce langage spécial est indispensable au criminaliste pratique. Un mot, échangé entre deux inculpés, lors d'une confrontation par exemple, et compris par le magistrat enquêteur peut donner une nouvelle

tournure à une affaire jusqu'alors menée sans résultat. Mais c'est surtout le policier pratique qui a besoin de connaître l'argot. Lors de ses tournées dans les bouges, il est ainsi à même de comprendre la conversation entre les membres appartenant à la pègre et ce qu'il entend lui révélera bien souvent de nouvelles pistes précieuses. Les mots argotiques servant également dans la correspondance écrite et spécialement dans les missives reçues ou expédiées par des détenus, la connaissance de l'argot lui aidera aussi à déchiffrer celles-ci. Il serait désirable que, dans chaque ville un peu considérable, des criminalistes pratiques (fonctionnaires de la police, etc.) notassent les mots et expressions de l'argot local. Un dictionnaire général contenant toutes les expressions locales avec indication de leur provenance pourrait rendre de signalés services à l'identification des criminels.

Communications secrètes.

Le but de l'argot était primitivement, comme nous l'avons vu, surtout de fournir à la pègre un moyen de conversation intelligible aux profanes. Si ce but de l'argot, aujourd'hui, s'est quelque peu perdu, les criminels professionnels ont conservé d'anciennes méthodes ou en ont établi de nouvelles pour pouvoir correspondre secrètement ensemble. La communication secrète peut être graphique, physique et sonore.

SIGNES CONVENTIONNELS DESSINÉS.

Dans la première catégorie rentrent les signes conventionnels dessinés (les *Zinken* allemands), les écritures secrètes et les écritures chiffrées. Les signes conventionnels dessinés ne sont pas très employés parmi les criminels professionnels de langue française. A part le vagabond-mendiant qui marque d'une croix la maison où on donne et d'un zéro celle où l'on ne donne pas, notre récidiviste trouve probablement trop dangereux d'indiquer à la police, par des dessins à la craie, la maison où il a l'intention de travailler. Toutefois, on rencontre, dans quelques cas rares, aussi chez nous, des signes conventionnels marquant une maison *faisable*, mais la marque est faite d'une façon discrète.

Ainsi nous avons eu à nous occuper d'un vol d'hôtel où nous avons relevé, dessiné au crayon, sur le montant de pierre de la porte d'entrée de l'hôtel les signes conventionnels reproduits sur la figure n° 17. Soupçonnant qu'il s'agissait de malfaiteurs appartenant à une bande alle-

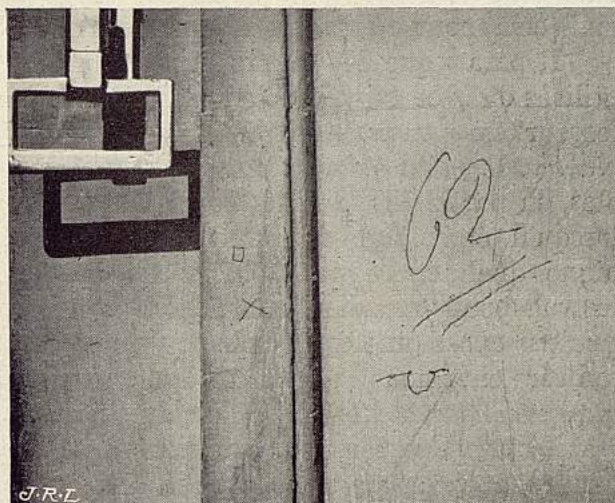


FIG. 17.

mande, nous avons envoyé une photographie des signes au professeur Gross de Graz, qui est certainement le meilleur connaisseur de ces signes. Le professeur Gross nous répondit que le carré supérieur voulait probablement dire *qu'il y avait des billets à prendre*, le carré barré par la croix *qu'il était difficile de les avoir*, le nombre souligné 66 *que les billets se trouvaient à la chambre n° 66*, et enfin que le signe *en v* indiquait le monogramme du membre de la bande ou de l'équipe. L'explication du professeur Gross était juste, car le ou les voleurs avaient réellement soustrait, dans la poche intérieure d'un veston, des billets de banque dans la chambre, d'hôtel n° 66. Cette chambre était occupée par deux Italiens qui continuaient paisiblement leur sommeil pendant que le rat d'hôtel s'introduisait dans leur chambre et visitait leurs habits.

Dans ce cas et dans quelques autres cas très rares où les malfaiteurs avaient eu recours aux signes conventionnels dessinés, les auteurs des méfaits étaient de langue allemande. Cela ne veut pas dire que la pègre de langue française ne fasse pas usage de ce moyen de correspondance, mais cela montre en tous cas qu'elle n'en fait qu'un emploi peu fréquent.

Il paraît que les signes conventionnels dessinés sont plus souvent utilisés dans certaines régions de l'Allemagne et de l'Autriche. M. le professeur Gross en parle longuement dans son *Handbuch für Untersuchungsrichter*. Il y cite et reproduit en grand nombre, en partie des figures simples, en partie des dessins compliqués, qu'il a eu l'occasion de relever lorsqu'il était juge d'instruction. Personnellement, il nous a communiqué quelques signes (*Zinken* en allemand) qui seraient utilisés par les vagabonds-mendiants autrichiens : un cercle indiquerait *ici l'on donne quelque chose* (une croix chez nous), une croix couchée : *on ne donne rien* (un zéro chez nous), un cercle barré par une croix couchée : *on donne quelque chose, mais pas de l'argent*, etc.

D'après Gross les *Zinken* auraient été employés, pour la première fois, par les incendiaires du seizième et du dix-septième siècles. D'abord ç'aurait été des signes très simples, une croix couchée par exemple, ensuite on aurait utilisé des dessins plus compliqués ; une flèche barrée de trois ou quatre traits obliques aurait indiqué par exemple que la maison était à incendier.

Plus tard, les signes deviennent de véritables dessins. A la suite de l'assassinat d'un gendarme, Gross découvre près des lieux du crime, sur un mur, une tête de gendarme entourée d'une série de poignards.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, cette espèce de correspondance graphique est exceptionnelle chez nos récidivistes, même à la campagne, au moins en ce qui concerne son application extérieure sur des murs de maisons, des poteaux indicateurs, etc. On trouve, par contre, assez fréquemment des signes conventionnels pareils dans les dortoirs publics et dans les *violons*, c'est-à-dire dans les cellules des postes de police. Il sera parlé ultérieurement de ces inscriptions spéciales.

Rentrent également dans les signes conventionnels, parce que servant à un but similaire bien qu'ils ne soient pas toujours dessinés, les

signes des romanichels. Ces individus appliquent à la craie des dessins simples, un triangle par exemple, sur des murs, des poteaux indicateurs, des arbres, etc. pour indiquer à une bande amie ou à des membres de leur propre bande qu'ils ont passé par là et qu'ils continuent dans une direction donnée. Quelquefois un bout de chiffon pendu à une branche d'arbre, quatre pierres posées en pyramide, ou une branche d'arbuste à trois bouts coupée et plantée à côté de la route remplissent le même rôle d'indicateurs du chemin.

ÉCRITURES SECRÈTES.

Les écritures secrètes sont plus intéressantes pour le criminaliste pratique que les signes conventionnels dessinés. Gross, dans son ouvrage précité, mentionne déjà l'importance de l'examen minutieux des lettres écrites par des détenus à leurs parents ou amis, ou adressées, par ces derniers, aux prisonniers. La missive, apparemment sans intérêt pour l'enquête ou la police, peut contenir, entre les lignes, un texte beaucoup plus intéressant, mais invisible.

Il faut dire tout de suite que l'emploi d'écritures secrètes ou invisibles n'est pas très fréquent chez les criminels professionnels, au moins chez ceux de la basse pègre. Mais cette rareté relative des écritures invisibles n'est pas une raison pour que le criminaliste pratique ne s'en occupe pas. Toute la correspondance des détenus, soit celle qu'ils envoient, soit celle qu'ils reçoivent, devrait être soigneusement contrôlée. Si, parmi cent lettres, on n'en trouvait qu'une contenant une écriture invisible, la découverte de ce texte, souvent très important, rachèterait la peine prise en vain pour les quatre-vingt-dix-neuf autres lettres.

Les communications écrites invisibles sont beaucoup plus fréquentes chez les détenus préventifs que chez les prisonniers définitifs. Ceci est facilement explicable par le fait que le détenu préventif essaie de donner des instructions à ses complices en liberté, ses amis, ses parents sur ce qu'ils devront dire à l'instruction, à l'audience, etc. Le prisonnier définitif n'a plus besoin de cela. Un de nos *vieux chevaux de retour* (expression argotique pour récidivistes), qui nous a donné des renseignements fort intéressants sur les moyens de communication secrète employés par les prisonniers, nous a déclaré qu'il s'est servi quelquefois des écritures invisibles pour faire parvenir à ses amis, de la prison préventive, des indications importantes, mais qu'il n'en a jamais usé en prison après sa condamnation. Il ajoutait que ce moyen est toujours dangereux.

ENCRE SYMPATHIQUES.

Comment le prisonnier produit-il les écritures invisibles? Utilise-t-il vraiment les encres sympathiques ou autres compositions chimiques plus ou moins compliquées, que l'on trouve énumérées chez quelques auteurs, même chez Gross? Nous croyons pouvoir répondre par un non énergique, et cela pour les raisons qui seront exposées plus loin. Dans notre pratique, nous n'avons jamais observé un cas de correspondance avec des compositions pareilles, et tous les praticiens que nous avons consultés à ce sujet nous ont confirmé le fait. Il peut arriver, sans doute, qu'un novice

n'ayant aucune expérience essaie de correspondre secrètement avec ces moyens, mais la découverte de sa correspondance est toujours si facile, qu'elle doit se produire, si la lettre est tant soit peu contrôlée par les employés du pénitencier.

Toutes les encres sympathiques ou compositions chimiques similaires produisent, sur le papier, une écriture qui change de teinte, le plus souvent par oxydation. Ce changement de teinte peut se produire tout de suite ou après peu de temps, et bien que, généralement, il soit de peu d'importance, il suffit pour faire reconnaître l'écriture par un œil exercé et sous un bon éclairage. De plus, tous nos papiers à écrire sont fortement satinés (polis par le calendrage) et possèdent, par conséquent, un brillant très sensible sous un éclairage oblique. Si l'on écrit sur ces papiers avec une solution aqueuse, et toutes ces encres sont des solutions aqueuses, on détruit le brillant à tous les endroits touchés par la plume. La surface du papier devient ainsi mate, et l'écriture ressort souvent déjà avec un éclairage ordinaire, sûrement sous l'éclairage oblique.

En employant des solutions de gomme arabique, qui sont également citées par quelques auteurs comme servant aux prisonniers pour la correspondance secrète, il advient juste le contraire : l'écriture devient plus brillante que la surface du papier, lustre qui la trahit infailliblement.

Tout ceci rend l'emploi des solutions chimiques peu pratique pour la confection de correspondances secrètes invisibles. Il faut, d'ailleurs, prendre en considération que le détenu ne les a pas à sa disposition dans la cellule. On pourrait objecter qu'il peut les avoir reçues en cachette d'un visiteur. C'est possible, mais seulement si la surveillance, toujours exercée dans les prisons aux heures de visite, est défectueuse. Le récidiviste averti, même s'il possède des solutions pareilles, ne les utilisera pas pour les motifs énoncés plus haut. Il n'en a du reste pas besoin. Il a à sa disposition des moyens plus simples et plus pratiques, comme l'eau, et surtout la salive.

ÉCRITURE A LA SALIVE.

L'écriture à la salive peut être facilement pratiquée entre les lignes d'une lettre, à l'aide d'une plume ou d'un morceau de bois pointu. Elle est souvent, presque invisible, même pour l'observateur attentif; en tout cas elle est beaucoup moins visible qu'une écriture à l'encre sympathique. En réalité, elle n'est jamais tout à fait invisible, car, en examinant le document contenant une telle écriture sous un jour fortement oblique, on y remarquera aussi la perte du brillant signalée plus haut. Seulement cette perte est, avec la salive, beaucoup moins importante qu'avec l'eau ou les solutions aqueuses artificielles. C'est là une des causes qui font que le criminel averti se sert plutôt de la salive que de l'eau. Une autre cause est celle que, dans les prisons, la correspondance est souvent faite sous le contrôle des geôliers. Le geste d'humecter à la bouche sa plume ou un morceau de bois, habilement substitué à la plume, est certainement moins suspect que de la tremper dans le pot à eau.

Le fait que l'écriture à la salive est toujours un peu visible est connu

des récidivistes. C'est pour cela que notre récidiviste cité plus haut la considère comme toujours dangereuse. C'est aussi la cause pourquoi les détenus se contentent d'écrire à l'écriture secrète juste ce qui est absolument nécessaire.

ÉCRITURE A L'URINE ET AU LAIT.

Gross et d'autres auteurs indiquent comme autre moyen de correspondance secrète l'urine et le lait. La salive est préférée à l'urine et au lait par les prisonniers parce que son écriture est moins visible que celle des deux derniers et, de plus, l'humectation de la plume ou du morceau de bois avec la salive est beaucoup plus facile à effectuer, si l'on écrit sous contrôle, que celle avec de l'urine et, surtout, avec du lait, qui naturellement ne peut être utilisé que par des femmes détenues. Pourtant, l'urine et le lait ont été employés pour la correspondance secrète, et il est très probable que, par-ci par-là, on les utilise encore aujourd'hui.

MOYENS DE RENDRE VISIBLES LES ÉCRITURES A LA SALIVE.

SOLUTIONS COLORANTES.

Pour rendre visibles de telles écritures, on peut se servir de la chaleur, mais il faut assez fortement chauffer, de sorte que le papier devient légèrement jaunâtre. Gross indique comme moyen de développement le frottement avec de la poussière, moyen qui ne donne pas de bons résultats. Dans la pratique, le destinataire de la missive, qui est en liberté, décèle l'écriture en trempant toute la lettre un instant dans de l'encre ordinaire et en la passant ensuite rapidement dans de l'eau. L'écriture à la salive y apparaît nettement en teinte sombre sur un fond plus clair.

Pour déceler les écritures à la salive sur des lettres de détenus, Takayama recommande de laisser flotter la lettre, pendant 10 à 30 secondes, sur la solution colorante suivante :

Solution concentrée aqueuse de nigrosine (1 : 15-20)	100cc.
Solution de gomme arabique concentrée	30-40cc.
Acide chlorhydrique dilué (1 : 2)	50-60cc.

Avant l'usage, il faut remuer la solution pour mélanger le fond de nigrosine avec la solution, et enlever la mousse formée avec du papier buvard.

Takayama dit qu'il a pu développer, avec sa solution colorante, des écritures à la salive sur papier ayant stationné pendant trois jours dans l'eau. Nous avons refait les expériences de cet auteur, mais avec peu de succès. Le stationnement dans l'eau ne détruit pas tout de suite une écriture produite avec beaucoup de salive, de sorte qu'avec la solution de Takayama on peut en déceler encore quelques parties, mais après un séjour prolongé dans l'eau, nous n'avons jamais pu obtenir de résultats. La méthode de Takayama fournit de très beaux résultats avec les écritures non traitées à l'eau.

EMPLOI DU GRAPHITE.

L'emploi des solutions colorantes et de la chaleur pour découvrir les écritures secrètes a le très grand inconvénient de modifier le document. Par conséquent, elles ne sont guère utilisables pour le contrôle de la

correspondance des détenus. Pour contrôler cette correspondance sans que ce contrôle soit visible sur les lettres, si l'on n'y a rien découvert, on utilisera du graphite très sec et très finement pulvérisé avec lequel on saupoudrera la lettre. Le graphite adhère à tous les endroits qui ont été traités avec de la salive, tandis qu'il peut être facilement enlevé du reste du document en remuant le papier. Le saupoudrage se fait très bien avec un de ces petits soufflets qu'on utilise pour les poudres insecticides. Il faut pourtant ajouter que le traitement avec le graphite décèle en même temps toutes les empreintes produites par l'attouchement du papier avec les doigts, dont la surface est toujours chargée de graisse. L'enlèvement ultérieur de ces empreintes digitales est assez difficile. Il faut les traiter d'abord avec de la mie de pain et ensuite avec la gomme. Pour éviter de salir inutilement le papier, on examinera d'abord soigneusement le document sous la lumière oblique, et l'on traitera ensuite seulement les endroits suspects avec du graphite.

Le graphite servira également pour rendre visibles les écritures à l'urine et au lait.

EMPLOI DE LA PHOTOGRAPHIE.

Pour déceler les écritures à la salive, à l'urine ou au lait, on utilise quelquefois aussi la photographie. La photographie pourra toujours servir pour rendre visibles ces écritures, si le papier contenant la correspondance est bien satiné et, par conséquent, bien brillant, et si la quantité de salive ayant produit les traits était relativement considérable. La pose photographique du document sera faite dans une chambre obscure à l'aide d'un éclairage très oblique fourni par une forte lampe à arc ou un grand bec Auer avec réflecteur. Il est très essentiel que la lumière ne provienne que du bec Auer ou de la lampe à arc, et qu'il n'y ait pas d'autre lumière dans la pièce. La pose sera courte, et le développement se fera avec un révélateur énergique sans tendance au voile. Pour la copie, on se servira des méthodes connues pour augmenter les contrastes, car, en général, l'écriture ne ressort que très faiblement sur le premier négatif.

Il va sans dire que cette méthode photographique un peu compliquée ne sera utilisée que dans les cas où il importe que le destinataire ne se doute absolument pas qu'on ait pris connaissance de la missive secrète se trouvant entre les lignes de la lettre. Les cas où la police a intérêt à ce qu'une lettre d'un détenu, bien que contenant une correspondance secrète entre les lignes, arrive quand même à destination, peuvent se présenter dans la pratique.

A côté des écritures à la salive, à l'encre, à l'eau ou au lait, les détenus possèdent encore d'autres moyens pour correspondre secrètement entre eux ou avec les amis du dehors.

ÉCRITURE A L'ALLUMETTE-BOUGIE.

Ainsi ils se procurent, ce qui souvent n'est pas très difficile, des allumettes-bougies, et écrivent avec celles-ci sur le bord des assiettes, pots ou gamelles en faïence, porcelaine ou tôle émaillé. L'écriture ainsi produite est aussi invisible que celle à la salive. L'assiette revient à la cuisine où,

la plupart du temps, le service de propreté est assuré par des détenus. Ceux-ci, avant de nettoyer les assiettes, les examinent à la lumière oblique et, s'ils croient que le bord contient une missive, le frottent avec des cendres fines. Les cendres adhèrent aux traits de l'écriture. A la distribution suivante le détenu occupé à la cuisine écrit la missive, par la même méthode, sur l'assiette ou la gamelle du destinataire mentionné sur la première adresse et la lui fait porter par le détenu chargé de distribuer les vivres aux prisonniers. Le destinataire de la correspondance, rendu attentif par un petit signe du distributeur, relève l'écriture par le frottement avec de la poussière. Cette méthode de produire une écriture secrète ne réussit qu'avec les allumettes-bougies souples telles que les allumettes-bougies italiennes ou espagnoles; les allumettes-bougies dures comme les anglaises ne produiront pas d'écriture. Ce moyen de correspondance est très utilisé dans les prisons espagnoles. Il constitue une nouvelle preuve de la solidarité de la pègre.

ÉCRITURE SUR PAPIER MOUILLÉ.

Schütz, dans les *Archives de Gross*, décrit une autre méthode de correspondance secrète qui serait utilisée dans les prisons allemandes. Le correspondant procède de la façon suivante: il mouille à fond un papier dans de l'eau. Après l'avoir laissé égoutter, il le pose sur un support résistant, une planche de bois poli, par exemple, le couvre d'une feuille sèche et écrit le texte sur cette dernière avec un crayon dur. Ainsi il produit par pression sur le papier mouillé une écriture transparente quand le papier est humide, mais qui disparaît presque complètement sur la feuille séchée. Quand on mouille de nouveau le papier, l'écriture réapparaît. Nous n'avons jamais pu constater l'emploi de ce procédé chez des prisonniers, mais nous l'avons essayé nous-même avec plein succès. Pourtant nous avons constaté aussi que l'écriture ne disparaît jamais totalement. Quand on examine le papier sous l'éclairage oblique, le texte reste toujours un peu visible. Cette méthode nous paraît peu utilisable par les détenus, car elle ne peut être produite ni après l'apposition de l'écriture à l'encre ni avant. Dans le premier cas, à côté de la modification très visible de la surface du papier par l'eau, l'humidité ferait couler l'encre; dans le second cas, le papier ayant perdu le satinage par l'eau, ne pourrait plus servir pour recevoir une écriture à l'encre sans que les traits, par leur aspect dentelé spécial, ne décèlent immédiatement le traitement de la feuille par l'eau.

Il serait possible de produire l'écriture visible au crayon, mais dans beaucoup de prisons les lettres au crayon ne passent pas et, ensuite, la surface du papier modifiée par l'eau indiquerait bien vite, à l'observateur attentif, que la feuille a subi un traitement suspect.

KASSIBER.

Cette dernière méthode a pu être employée pour la confection de ces petits fichets de papier contenant un texte plus ou moins long, et que les prisonniers font passer en fraude, soit à leurs codétenus soit à des amis du dehors ou vice versa. Le récidiviste de langue française n'a pas de mot

pour cette sorte de correspondance; le récidiviste allemand l'appelle *Kassiber*.

Les kassibers sont introduits ou sortis des prisons des façons les plus diverses. Nous avons eu un certain nombre de cas d'introduction ou d'exportation, si l'on peut s'exprimer ainsi, de kassibers, et nous énumérerons à titre d'exemple, les plus intéressants :

Un détenu en préventive recevait assez souvent de la correspondance de parents, etc., qui, apparemment, ne contenait qu'un texte sans importance pour l'enquête, et qui ne contenait pas non plus d'écriture secrète entre les lignes. Les renseignements intéressants pour le prisonnier se trouvaient écrits au crayon sur le dos du timbre-poste. Le détenu trempait l'enveloppe dans sa cruche d'eau et, après avoir enlevé le timbre, il pouvait prendre connaissance du texte de la missive secrète.

Un détenu de nationalité russe, T., reçoit de son cousin K., par l'intermédiaire de son père, des oranges et une boule de viande. L'intérieur de ces oranges et de la viande contient de petites lettres enroulées autour d'une allumette sans tête ou autour d'une épingle à cheveux. La lettre est protégée contre l'humidité par du papier parcheminé et du papier d'étain.

Une autre fois, on essaie de passer le kassiber dans l'intérieur d'un grand bonbon de chocolat.

Un autre détenu russe reçoit de sa femme une bouteille de lait, et sous le bouchon se trouve un petit carré de papier couvert d'une écriture fine au crayon.

Un détenu en préventive, D., demande la permission de lire, et fait venir des livres du dehors par l'entremise de sa femme. Dans le texte d'un des livres, sur six pages, sa femme avait souligné d'un petit trait au crayon dans des mots différents des lettres dont l'ensemble, lu en suivant l'ordre des soulignements, constituait le récit détaillé de l'arrestation d'un complice survenu après la capture de D.

Un couple est détenu au pénitencier de Lausanne. Le mari travaille au montage des souliers, sa femme au découpage du cuir pour les souliers. Cette dernière fend, avec son alène, le cuir dans son épaisseur et glisse, dans la fente ainsi produite, le kassiber destiné à son mari. Le prisonnier ayant trouvé la missive la fait parvenir au mari, si ce n'est pas lui-même qui travaille le cuir découpé par sa femme.

Les kassibers ne s'écrivent pas seulement sur papier, mais sur toute matière acceptant une inscription faite soit au crayon, beaucoup plus rarement à l'encre, soit avec un instrument pointu quelconque :

Un faux-monnayeur d'origine autrichienne, K., et sa femme sont en préventive. Le mari, qui nie tout contre toute évidence, avertit sa femme de ne rien avouer devant le juge d'instruction en écrivant sur la cuillère : *nichts sagen*, ne dis rien !

Une série de soi-disant terroristes russes sont en prison préventive pour tentative d'extorsion. Ainsi que cela est d'usage dans presque tous les pays, les détenus en prison préventive peuvent se faire venir, en la payant,

leur nourriture du dehors. Nos Russes font venir leur manger d'une pension où fréquentent leurs amis non arrêtés. Le manger leur est apporté tous les jours par la domestique de la pension dans des cantines en tôle émaillée. Au fond de ces cantines, les amis des détenus avaient écrit au crayon gras des indications sur la marche de leur affaire, etc. Les détenus, après avoir pris connaissance de cette correspondance et le contenu des gamelles mangé, répondent de la même façon. La bonne revient chercher les cantines et, à la pension, après son retour, les amis prennent connaissance de la réponse des prisonniers.

Cette énumération de quelques cas de la pratique montre combien multiples et variés peuvent être les *trucs* employés par les détenus ou leurs amis du dehors pour faire passer des kassibers. Il est donc absolument nécessaire qu'un contrôle sans relâche soit exercé sur tout ce qui sort des maisons de détention ou y entre. Ceci est surtout important dans les prisons préventives où une seule communication secrète, sortie en fraude, peut compromettre gravement sinon gâcher complètement une enquête. L'apport de comestibles par des parents, amis, etc., devrait être absolument prohibé, au moins pour les détenus en prévention d'un délit grave ou d'un crime. Si le détenu ne veut pas se contenter de la nourriture de la cuisine de l'établissement pénitentiaire, sa nourriture devrait être livrée par un restaurateur connu de la direction et avec lequel on n'aurait pas à craindre le passage en fraude de kassibers.

Il faut noter à cette place aussi le moyen ingénieux dont se servent certains récidivistes avertis pour écrire, en prison, des notes importantes qu'ils passent ensuite à leur sortie, sans que le contrôle les trouve. En effet, dans la plupart des maisons pénitentiaires, les objets emportés par les ex-prisonniers, et spécialement leur correspondance, sont soumis à une révision sévère, et cela dans le but de s'assurer que le libéré n'emporte pas des objets, notes, pouvant lui servir plus tard à l'exécution d'un nouveau délit ou crime.

Ils procèdent donc en remplissant, au moment où ils écrivent sous contrôle des lettres à leur parents, les fins des lignes vides des lettres reçues par des notes en imitant, autant que possible, l'écriture de leur correspondant. Pour un scripteur un peu habile, c'est surtout très facile avec les lettres contenant des écritures d'enfants.

Ces notes passent presque inmanquablement à la révision, car l'employé contrôleur ne peut pas lire toute la lettre. Il se bornera à vérifier de qui est la missive, et si cette dernière ne contient rien d'anormal comme des notes marginales au crayon, etc.

Ainsi nous avons trouvé, en examinant minutieusement la correspondance reçue en prison par un récidiviste-fabricant de faux billets de banque, nommé F., des lettres de ses enfants contenant des notes et adresses.

Ce faussaire avait été condamné en 1901, à Paris, à cinq ans de réclusion pour fabrication de faux billets de la Banque de France. Détenu à la prison centrale de Melun, il y fait la connaissance d'autres prisonniers qui se déclarent prêts, après leur libération, à entreprendre avec lui

pour cette sorte de correspondance; le récidiviste allemand l'appelle *Kassiber*.

Les kassibers sont introduits ou sortis des prisons des façons les plus diverses. Nous avons eu un certain nombre de cas d'introduction ou d'exportation, si l'on peut s'exprimer ainsi, de kassibers, et nous énumérerons à titre d'exemple, les plus intéressants :

Un détenu en préventive recevait assez souvent de la correspondance de parents, etc., qui, apparemment, ne contenait qu'un texte sans importance pour l'enquête, et qui ne contenait pas non plus d'écriture secrète entre les lignes. Les renseignements intéressants pour le prisonnier se trouvaient écrits au crayon sur le dos du timbre-poste. Le détenu trempait l'enveloppe dans sa cruche d'eau et, après avoir enlevé le timbre, il pouvait prendre connaissance du texte de la missive secrète.

Un détenu de nationalité russe, T., reçoit de son cousin K., par l'intermédiaire de son père, des oranges et une boule de viande. L'intérieur de ces oranges et de la viande contient de petites lettres enroulées autour d'une allumette sans tête ou autour d'une épingle à cheveux. La lettre est protégée contre l'humidité par du papier parcheminé et du papier d'étain.

Une autre fois, on essaie de passer le kassiber dans l'intérieur d'un grand bonbon de chocolat.

Un autre détenu russe reçoit de sa femme une bouteille de lait, et sous le bouchon se trouve un petit carré de papier couvert d'une écriture fine au crayon.

Un détenu en préventive, D., demande la permission de lire, et fait venir des livres du dehors par l'entremise de sa femme. Dans le texte d'un des livres, sur six pages, sa femme avait souligné d'un petit trait au crayon dans des mots différents des lettres dont l'ensemble, lu en suivant l'ordre des soulignements, constituait le récit détaillé de l'arrestation d'un complice survenu après la capture de D.

Un couple est détenu au pénitencier de Lausanne. Le mari travaille au montage des souliers, sa femme au découpage du cuir pour les souliers. Cette dernière fend, avec son alène, le cuir dans son épaisseur et glisse, dans la fente ainsi produite, le kassiber destiné à son mari. Le prisonnier ayant trouvé la missive la fait parvenir au mari, si ce n'est pas lui-même qui travaille le cuir découpé par sa femme.

Les kassibers ne s'écrivent pas seulement sur papier, mais sur toute matière acceptant une inscription faite soit au crayon, beaucoup plus rarement à l'encre, soit avec un instrument pointu quelconque :

Un faux-monnayeur d'origine autrichienne, K., et sa femme sont en préventive. Le mari, qui nie tout contre toute évidence, avertit sa femme de ne rien avouer devant le juge d'instruction en écrivant sur la cuillère : *nichts sagen*, ne dis rien !

Une série de soi-disant terroristes russes sont en prison préventive pour tentative d'extorsion. Ainsi que cela est d'usage dans presque tous les pays, les détenus en prison préventive peuvent se faire venir, en la payant,

leur nourriture du dehors. Nos Russes font venir leur manger d'une pension où fréquentent leurs amis non arrêtés. Le manger leur est apporté tous les jours par la domestique de la pension dans des cantines en tôle émaillée. Au fond de ces cantines, les amis des détenus avaient écrit au crayon gras des indications sur la marche de leur affaire, etc. Les détenus, après avoir pris connaissance de cette correspondance et le contenu des gamelles mangé, répondent de la même façon. La bonne revient chercher les cantines et, à la pension, après son retour, les amis prennent connaissance de la réponse des prisonniers.

Cette énumération de quelques cas de la pratique montre combien multiples et variés peuvent être les *trucs* employés par les détenus ou leurs amis du dehors pour faire passer des kassibers. Il est donc absolument nécessaire qu'un contrôle sans relâche soit exercé sur tout ce qui sort des maisons de détention ou y entre. Ceci est surtout important dans les prisons préventives où une seule communication secrète, sortie en fraude, peut compromettre gravement sinon gâcher complètement une enquête. L'apport de comestibles par des parents, amis, etc., devrait être absolument prohibé, au moins pour les détenus en prévention d'un délit grave ou d'un crime. Si le détenu ne veut pas se contenter de la nourriture de la cuisine de l'établissement pénitentiaire, sa nourriture devrait être livrée par un restaurateur connu de la direction et avec lequel on n'aurait pas à craindre le passage en fraude de kassibers.

Il faut noter à cette place aussi le moyen ingénieux dont se servent certains récidivistes avertis pour écrire, en prison, des notes importantes qu'ils passent ensuite à leur sortie, sans que le contrôle les trouve. En effet, dans la plupart des maisons pénitentiaires, les objets emportés par les ex-prisonniers, et spécialement leur correspondance, sont soumis à une révision sévère, et cela dans le but de s'assurer que le libéré n'emporte pas des objets, notes, pouvant lui servir plus tard à l'exécution d'un nouveau délit ou crime.

Ils procèdent donc en remplissant, au moment où ils écrivent sous contrôle des lettres à leur parents, les fins des lignes vides des lettres reçues par des notes en imitant, autant que possible, l'écriture de leur correspondant. Pour un scripteur un peu habile, c'est surtout très facile avec les lettres contenant des écritures d'enfants.

Ces notes passent presque inmanquablement à la révision, car l'employé contrôleur ne peut pas lire toute la lettre. Il se bornera à vérifier de qui est la missive, et si cette dernière ne contient rien d'anormal comme des notes marginales au crayon, etc.

Ainsi nous avons trouvé, en examinant minutieusement la correspondance reçue en prison par un récidiviste-fabricant de faux billets de banque, nommé F., des lettres de ses enfants contenant des notes et adresses.

Ce faussaire avait été condamné en 1901, à Paris, à cinq ans de réclusion pour fabrication de faux billets de la Banque de France. Détenu à la prison centrale de Melun, il y fait la connaissance d'autres prisonniers qui se déclarent prêts, après leur libération, à entreprendre avec lui

une nouvelle émission de faux billets. F. note leur adresse et celles d'autres individus pouvant s'intéresser à sa future entreprise, au moyen du truc décrit plus haut, et passe, à sa libération, les lettres de ses enfants sans qu'on s'aperçoive des notes. La trouvaille de ces adresses dans l'ancienne correspondance pénitentiaire a permis de découvrir une partie des complices.

ÉCRITURES CHIFFRÉES.

Dans la correspondance secrète graphique rentrent aussi les écritures chiffrées.

Par écriture chiffrée, on entend une écriture qui ne peut être lue qu'à l'aide d'une clef. Comme le dit le nom, les lettres, dans ces écritures, sont remplacées par des chiffres. Il faut ranger aussi dans cette catégorie de correspondance secrète les écritures où les lettres courantes sont remplacées par des signes conventionnels. C'est même ce dernier genre d'écritures chiffrées qui se rencontre le plus dans la pratique policière.

Les écritures chiffrées sont très employées dans la diplomatie, dans la banque et le haut commerce, etc. Le chiffre ou clef de ces écritures est souvent fort compliqué, et sa recherche demande un travail considérable au spécialiste. Plusieurs ouvrages importants traitent des écritures chiffrées.

Dans la pratique policière, les chiffres très compliqués, tels qu'ils sont décrits dans le livre de Gross: *Handbuch für Untersuchungsrichter*, et dans l'ouvrage de Schneickert, consacré uniquement à cette matière, ne se trouvent pour ainsi dire pas.

Peut-être, dans certains milieux d'anarchistes, utilise-t-on ces méthodes, mais dans la pègre ordinaire, le chiffre est relativement simple et assez facile à trouver pour un homme un peu exercé. Du reste, l'emploi des écritures à clef est rare, mais malgré sa rareté, il offre un grand intérêt pour le criminaliste pratique.

Nous ne nous attarderons pas à la description des chiffres compliqués qui, comme il a été dit, ne sont pas utilisés par la pègre, et nous nous bornerons à indiquer quelques écritures chiffrées provenant de récidivistes, et que nous avons eues à déchiffrer.

Nous avons ainsi trouvé deux sortes de chiffres employés par la pègre: le chiffre entier, dans lequel toutes les lettres sont remplacées par des signes ou chiffres conventionnels, et le chiffre mixte où certaines lettres gardent leur signification pendant que d'autres sont remplacées par des signes conventionnels.

CHIFFRE ENTIER.

Dans la première catégorie rentrent les écritures à chiffres suivantes:

1. Texte français: les consonnes sont remplacées par des chiffres, les voyelles par des traits conventionnels. Pour rendre plus difficile le déchiffrement, le O n'est pas compté tandis que les autres voyelles sont comptées;

a = —	g = 7	m = 13	s = 18	x = 23
b = 2	h = 8	n = 14	t = 19	y = 24
c = 3	i = ≡	o = ≡	u = ≡	z = 25
d = 4	j = 10	p = 15	v = 21	
e = =	k = 11	q = 16	w = 22	
f = 6	l = 12	r = 17		

Un trait vertical sépare les mots.

2. Texte allemand : toutes les lettres sont remplacées par des signes conventionnels :

a = √	ff = ↗	m = X	p = //	tt = //
b = 6	g = <	mm = X	q = U	u = 7
c = 7	h = S	n = X	r = Z	v = C
d = /	i = •	nn = X	s = 7	w = Y
e = —	k = >	o = C	ss = 7	x = T
f = ↗	l = 6	ö = C	t = 4	y = →
				z = □

3. Texte allemand : toutes les lettres sont remplacées par des signes conventionnels :

a = ρ	h = 7	o = λ	t = 4
b = r	ch = 7	ö = ˆ	u = ∞
c = 7	ij = 7	p = f	ü = ∞
d = 2	k = n	q = ρ	v = γ
e = 6	l = 6	r = h	w = ρ
f = 4	m = 2	s = 8	y = f
g = 4	n = 3	ss = ρ	z = 7

Un texte écrit avec cette clef a, à première vue, tout à fait l'aspect d'une sténographie. Aussi le kassiber écrit dans une prison allemande a été pris d'abord pour une sténographie. Ensuite, ne pouvant pas arriver à déchiffrer le contenu de la missive, les autorités policières allemandes ont cru qu'il s'agissait d'une correspondance en langue tzigane. Le kassiber nous a été alors envoyé pour le déchiffrement, et nous en avons pu reconstituer la clef et montrer ainsi que la missive était en langue allemande. La clef a été ensuite confirmée par le détenu, auteur du kassiber. Le contenu était une poésie écrite par un homosexuel et destinée à son ami également détenu.

CHIFFRE MIXTE.

Il faut compter dans le chiffre mixte les deux écritures suivantes :

1. Texte français : les lettres sont partiellement remplacées par des chiffres ou des signes :

a = /	h = ?	p = ρ	w = ∴
b = !	i = •	q = 9	x = X
c = c	k = K	r = :	y = /
d = //	l = 5	s = 3	z = Z
e = 8	m = 7	t = O	j = 9
f = ^	n = 9	u = 6	
g = 9	o = 4	v = ∴	

2. Texte français : les lettres sont partiellement remplacées par des chiffres (clef incomplète) :

a = 6	g = 4	m = m	s = 3	y = y
b = /	h = ?	n = n	t = t	z = ?
c = c	i = 9	o = 2	u = 7	
d = 8	j = j	p = ρ	v = v	
e = 5	k = ?	q = 9	w = ?	
f = f	l = l	r = 3	x = X	

DÉCHIFFRAGE.

En général, dans les écritures chiffrées utilisées par les récidivistes, les mots sont nettement séparés soit par un intervalle, soit par des traits de séparation.

Le déchiffrement, le plus souvent, n'offre pas des difficultés très grandes, du moins pour le praticien exercé. Toutefois, le commençant ne réussit pas toujours au premier essai.

Dans le déchiffrement des chiffres diplomatiques, commerciaux, etc., on utilise, pour trouver la clef du chiffre, la table de fréquence des différentes lettres. Ainsi, les chiffres ou les signes se répétant le plus souvent seront les équivalents des lettres les plus fréquentes de la langue dans laquelle est écrite la missive chiffrée. Cette méthode de déchiffrement par les fréquences est bonne, quelquefois même la seule donnant un résultat, si la correspondance chiffrée est d'une certaine longueur, mais quand il s'agit de déchiffrer seulement quelques phrases, la plupart du temps elle ne peut pas servir.

Dans ce cas, le succès dépend de la sagacité du déchiffreur. Il procédera alors en cherchant d'abord les mots les plus courts. Il essaiera de déchiffrer ces mots en prenant en considération que quelques-uns de ces mots se répètent forcément souvent, et qu'il peut trouver leur signification par leur répétition (et, un, le, la, il, etc.). Le commencement de la missive peut lui être aussi d'un certain secours pour trouver la clef. Beaucoup de lettres commencent par *cher* ou *chère* et le nom du ou de la destinataire. S'il a devant lui une missive chiffrée ayant l'aspect d'une lettre, il cherchera si le premier mot chiffré a autant de chiffres ou de signes conventionnels que les mots *cher* ou *chère*. Si c'est le cas, il appliquera à chaque signe la lettre correspondante et il les utilisera dans les

autres mots du billet. La signature reproduisant le nom ou le surnom du scripteur, le plus souvent connu de la police, peut servir de la même façon. Une fois que l'on a quelques lettres, le déchiffrement du reste est grandement facilité. Mais, nous le répétons, il ne faut pas s'imaginer réussir tout de suite quand on déchiffre une écriture à clef pour la première fois.

ÉCRITURE EN COLONNE.

Dans ce genre de correspondance secrète se range aussi l'écriture en colonne et en diagonale. L'écriture en colonne est pratiquée en écrivant mot par mot, non pas en ligne horizontale de gauche à droite, mais en ligne verticale, de haut en bas. Une colonne finie, on en recommence une seconde, etc. Le résultat est tel que, pour le non averti, le texte devient absolument inintelligible.

ÉCRITURE EN DIAGONALE.

L'écriture en diagonale procède de la même façon, seulement la première lignée est écrite en diagonale de gauche à droite, la seconde de droite à gauche, la troisième en colonne par le centre du haut en bas, la quatrième en colonne à gauche, la cinquième en colonne à droite, la sixième en diagonale de droite à gauche, etc. Cette dernière méthode est encore plus enchevêtrée que l'écriture en colonne. Pour pouvoir la lire, on se préparera des cartons minces ayant des découpures *en colonne* et *en diagonale*. Ce n'est qu'en appliquant, dans l'ordre précité, ces découpages sur le texte qu'on arrive à lire commodément de telles missives.

C'est surtout l'écriture en colonne qui est utilisée par la pègre. Nous avons eu à déchiffrer des cartes postales contenant un texte en colonne, cartes postales qui ont été ouvertement envoyées par la poste par un jeune cambrioleur à son complice. Sur une des cartes, l'auteur de la missive proposait à son ami de faire faire *le grand saut dans l'eau* (le noyer dans le lac) à un autre complice devenu gênant.

ÉCRITURE A L'ENVERS

Enfin, il faut encore citer à cette place les kassibers écrits à l'envers. Au lieu de commencer par le haut et du côté gauche, le scripteur commence dans le coin inférieur droit de la feuille et continue, en allant à gauche, en écrivant lettre par lettre, la plupart du temps en genre imprimé. Ainsi, le texte suivant : « J'étais à Lausanne et je me suis mis en relations avec les copains. Tout va bien. » se présentera sous la forme suivante :

NEIBAVTUOTSNIAPO
 CSELCEVANOITALER
 NESIMSIUSEMEJTE
 ENNASUALASIATEJ

L'ensemble de cette écriture paraît mystérieuse et très difficile à déchiffrer, mais, quand on connaît la clef, le déchiffrement est des plus aisés.

MATÉRIEL DES KASSIBERS.

Toutes les communications graphiques secrètes peuvent être écrites sur des supports différents. Ce n'est pas toujours un bout de papier qui sert au détenu à fabriquer son kassiber. N'importe quel objet sur lequel on peut écrire et qui peut facilement être dissimulé est utilisé. Ainsi, les détenus déchirent quelquefois leurs chemises ou leurs draps de lit pour écrire, avec un crayon, sur les bouts de toile enlevés. Les kassibers sont appliqués, parfois même gravés avec des épingles, sur des objets en faïence, comme des pots, assiettes, cuvettes, etc., faisant partie des ustensiles des maisons de détention. Il va sans dire que le texte est appliqué à un endroit où il n'est pas immédiatement visible : le fond d'un pot par exemple.

La correspondance secrète des détenus, si elle ne consiste pas en une des écritures invisibles à la salive, à l'eau, etc., mentionnées plus haut, est ordinairement écrite au crayon. En effet, pour un récidiviste connaissant la pratique des maisons de détention, il n'est nullement difficile de passer en fraude un petit bout de crayon.

S'il n'a pas de crayon à sa disposition, il a encore d'autres moyens pour produire une écriture visible. Nous avons eu entre les mains des kassibers écrits avec un bout de bois pointu trempé dans une mixtion de poussière et d'eau. D'autres, avec un texte très court, étaient écrits avec du sang, et enfin nous en avons vu un qui avait été fait avec de la matière fécale délayée dans l'eau.

Mentionnons encore que dans certaines maisons de détention, dans la prison de la préfecture de police de Dresde par exemple, on a remplacé le papier blanc servant aux besoins de propreté des prisonniers, par du papier non satiné gris (papier pour herbiers) pour rendre plus difficile la confection des kassibers. Il est vrai que l'écriture au crayon se lit très mal sur ce papier, mais la pègre trouvera bien un moyen pour y produire quand même une écriture déchiffrable pour les *copains*.

COMMUNICATION PHYSIQUE ET SONORE.

La communication secrète physique se divise en deux catégories : les signes employés par les criminels professionnels en liberté et ceux qui sont utilisés par les récidivistes en état de détention.

Les premiers servent à la reconnaissance. Deux individus ne se connaissant pas se rencontrent. Avec la connaissance remarquable de leurs semblables, que possèdent la plupart des délinquants professionnels, chacun flaire dans l'autre un *poteau*. Pour s'en assurer, il fera avec la main ou les muscles du visage, un mouvement spécial, mouvement qui constitue, dans certains milieux de la pègre, un signe de ralliement. Si l'autre répond au signe, la connaissance est faite, et ils se traiteront comme de vieilles connaissances.

L'usage de ces signes physiques est loin d'être général. Ils changent de forme suivant les spécialités des pègres et même suivant les pays.

De tels signes sont, par exemple, la fermeture de l'œil gauche et le regard de l'œil droit fixé au bout du nez ; l'arrondissement de l'index gauche qui vient s'appuyer sur le pouce ; la prise du revers du veston entre l'index et le médus de la main droite, etc.

Il va sans dire que ces signes sont faits d'une façon aussi discrète que possible. Ils ne peuvent servir au criminaliste pratique, et surtout à l'agent de la police de sûreté, que pour amorcer une conversation intéressante avec un pègre qui ne le connaît pas et qui le prendra, ensuite du signe conventionnel, pour un *copain*.

Il n'est pas possible d'établir une liste générale de ces signes, puisqu'ils varient avec les lieux; mais le criminaliste pratique fera bien d'en confectionner un répertoire pour l'endroit où il exerce son mandat.

La correspondance physique secrète employée entre individus en état de détention est plus intéressante et plus importante encore.

Elle est surtout pratiquée pendant les confrontations et pendant les audiences des tribunaux. Elle peut servir aussi dans les prisons, au moment de la promenade quotidienne par exemple.

Les méthodes de correspondance sont diverses. Quelques-uns se servent de l'alphabet des sourds-muets ou écrivent avec le doigt dans l'air. Avec un peu d'exercice, il est facile de suivre cette écriture et d'en déchiffrer le sens. Ces deux moyens de correspondance sont, du reste, aussi utilisés par des individus en liberté pour leurs communications dans un endroit où il y a beaucoup de monde, devant lequel ils ne peuvent pas parler librement.

Pendant les audiences des tribunaux et au cours des confrontations devant le juge instructeur, l'inculpé, en se mouchant, en grattant avec les pieds le plancher, en toussant, peut indiquer à son co-accusé ou au témoin-ami ce qu'il doit dire. Au cours des confrontations ou des audiences devant les tribunaux on est souvent étonné de voir qu'un inculpé, ayant commencé des aveux ou une déposition intéressante, s'arrête tout à coup, et qu'avec la meilleure volonté du monde on ne peut plus rien sortir de lui. Ce mutisme subit est fréquemment provoqué par un léger grattement du pied du co-détenu, qui avertit ainsi son ami de se taire.

SURVEILLANCE DES DÉTENUS PENDANT LES CONFRONTATIONS ET LES AUDIENCES DES TRIBUNAUX.

Cette communication physique secrète rend nécessaire une surveillance soutenue pendant les confrontations, qui sont du reste, pour autant que possible, à éviter, et pendant les audiences devant les tribunaux. Il va sans dire que le magistrat enquêteur ne pourra pas lui-même exercer cette surveillance pendant les confrontations, mais qu'il devra s'adjoindre un agent de police ou de la sûreté bon observateur, dont la tâche consistera uniquement à surveiller les gestes et la mimique des deux confrontés.

La surveillance pendant les audiences des tribunaux devrait être aussi beaucoup plus efficace qu'elle ne l'est actuellement. Dans tous les pays, on se contente de flanquer les inculpés d'un, de deux, dans certains pays d'une demi-douzaine de gendarmes en armes. En Italie, l'inculpé se trouve, de plus, séparé du prétoire par une véritable cage à lions. Presque toujours la présence de ces gardiens armés est tout à fait inutile. Le ou les inculpés ne songent nullement à se défendre par la force du poignet mais seulement par leur parole et par leur attitude. Les agressions de la part des inculpés sont rares dans les salles de tribunaux et, pour les em-

pêcher, un seul agent en uniforme ou un gendarme suffirait. Par contre, la présence d'un agent en civil chargé d'observer sans relâche l'inculpé pendant la déposition de ses co-inculpés ou des témoins serait tout à fait indiquée. Cet agent, choisi avec soin parmi les meilleurs observateurs, remplacerait avantageusement et utilement le brave gendarme qui, fort souvent, livre un combat héroïque au sommeil. L'agent observateur, si l'on peut l'appeler ainsi, intercepterait la correspondance physique et, la plupart du temps, en empêcherait la production par sa simple présence.

TRANSMISSION DANS LES PARLOIRS DES PRISONS.

Il faut citer aussi à cette place la transmission secrète de communications écrites, d'argent, etc., telle qu'elle se pratique dans les prisons entre détenus et visiteurs.

Beaucoup de prisons n'ont pas encore le système des parloirs-cages, tels qu'on les trouve dans les prisons modèles. Dans les anciennes prisons, le parloir est une chambre quelconque, où un geôlier assiste à l'entrevue du détenu avec son visiteur.

Dans ces parloirs ancien modèle, le geôlier verra sans aucune surprise l'époux embrasser son épouse ou le souteneur *bécotter* sa marmite. Et c'est pourtant pendant ce geste rapide que le visiteur fera passer de sa bouche dans celle du détenu le billet, tourné en boule, qu'on a soigneusement caché jusque-là entre les gencives et les lèvres ou les joues. De cette façon, il transmettra aussi au détenu une pièce de 20 francs, etc.

Avec les parloirs-cages modernes, ces transmissions d'objets entre visiteurs et détenus ne sont plus possibles. Visiteur et détenu, chacun dans une cage, sont séparés l'un de l'autre par le couloir dans lequel se trouve le geôlier. Leur correspondance se bornera à l'alphabet des sourds-muets, exécuté pendant que la bouche racontera une histoire aussi banale que possible.

Quelquefois ce sera aussi le texte écrit en l'air, mais pour cela les visiteurs doivent être deux. Pendant que l'un parle de choses indifférentes, l'autre, derrière son dos, écrit dans l'air. Il va sans dire que le détenu se préoccupe fort peu de la narration du premier et s'attache uniquement à suivre et à déchiffrer l'écriture de l'autre. Inutile d'ajouter aussi que, pour ces communications, soit les visiteurs, soit le détenu attendent un moment de relâche du geôlier-surveillant qui, rassuré par le contenu inoffensif de la communication verbale, s'oublie un instant à regarder par la fenêtre.

COMMUNICATIONS SECRÈTES SONORES.

Comme pour les communications physiques, nous avons aussi deux genres de communications secrètes sonores : celles qu'emploient les délinquants en liberté et celles des détenus.

Les premières consistent en coups de sifflet, en imitations de chants d'oiseaux ou de bêtes, en miaulement de chats, par exemple. Le coup de sifflet strident est le signe de ralliement classique des membres d'une bande, mais le coup de sifflet, surtout dans les grandes villes, est aussi le signe d'appel général. Un apache parisien, par exemple, en cas de pour-

suite par un particulier ou par un agent de police, lance son coup de sifflet pour chercher aide et assistance auprès des apaches, inconnus peut-être à lui, qui se trouvent à proximité. Et, le plus souvent, ceux-ci obéissent au signal d'appel et accourent au secours de leur *potreau*.

Le miaulement du chat ou le cri de la chouette poussé par un cambrioleur sert de signe de convention pour indiquer aux complices que tout est prêt et que le travail peut commencer.

MOTS CONVENTIONNELS.

Rentrent aussi dans les communications secrètes sonores les mots et phrases de convention. La *main* (l'opérateur) d'une équipe de pickpockets, après avoir effectué la soustraction d'un portefeuille ou d'un portemonnaie, lancera souvent le mot *vendu*, pour avertir ses complices que l'opération a réussi et qu'il faut se retirer.

Le langage ordinaire peut également servir au détenu pour donner certaines indications à son visiteur ou vice versa. Seulement dans ce langage, certains mots, inoffensifs en apparence, prennent une signification toute différente. L'annonce de la mort d'un ami peut alors signifier que tel ou tel individu, un complice peut-être, est arrêté; la naissance d'un enfant et le fait que la mère se porte bien veut dire qu'un tel a réussi à s'enfuir et qu'il est en sûreté.

Ces mots, ou plutôt ces phrases de convention, sont assez fréquemment en usage dans les bandes bien organisées, tout comme ces individus ont un code conventionnel pour leurs télégrammes. Dans certains cas, quand on soupçonne qu'un détenu appartient à une bande organisée et tout spécialement à une bande internationale, on fera bien, s'il reçoit des visites, de faire sténographier en cachette la conversation. En étudiant ensuite le sténogramme à tête reposée, on y trouvera peut-être des indications intéressantes.

Enfin, il faut compter parmi les communications secrètes sonores entre détenus tous les trucs de correspondances dans les prisons.

Ces trucs sont très nombreux; nous énumérerons les plus intéressants et les plus utilisés.

LANGAGE FRAPPÉ.

Nous avons en premier lieu la communication par la frappe. Le détenu frappe des coups contre le mur en utilisant soit l'alphabet du système de télégraphie Morse, soit un alphabet de convention. Il indique d'abord le numéro de la cellule ou le nom du détenu avec lequel il veut communiquer.

Dans le langage frappé des récidivistes vaudois, le zéro est exprimé par un coup, le un par deux coups, etc., de sorte qu'il faut toujours déduire le nombre un pour avoir le chiffre que le correspondant a voulu indiquer. Le *a* se frappe par deux coups, le *b* par trois coups, etc. Si le mot est long, on ne frappe pas toutes les lettres, mais on a recours à des abréviations. Certains mots s'expriment, par convention, seulement par deux ou trois lettres. Pour produire l'alphabet, le correspondant frappe le mur avec un objet dur, une cuiller par exemple; le détenu, dans la cellule contiguë, reprend le télégramme et le frappe contre son mur. Les suivants le trans-

mettent jusqu'au destinataire. Le seul inconvénient de ce système est de rencontrer quelquefois des *vieux grincheux* qui *coupent la colonne*, c'est-à-dire ne transmettent pas le télégramme.

Pour exécuter le *langage ou télégraphie frappés*, les détenus se servent souvent aussi, dans les prisons modernes, des tuyaux du chauffage central. En effet, ces tuyaux sont des conducteurs de son bien supérieurs aux murs. Pour éviter cet emploi illicite des tuyaux de chauffage, il faut les enfermer non pas dans une cage de tôle comme on le fait trop souvent pour éviter les cas de suicide par pendaison, mais dans une cage de treillis métallique très serré.

Observons aussi que le mode de communication peut très bien être exécuté en frappant contre le plancher. Si le destinataire, à une heure convenue par exemple, applique son oreille sur le plancher de sa cellule, il peut parfaitement bien entendre les coups frappés sur le plancher à une distance relativement grande pourvu que ce soit au même étage.

Ces communications frappées, comme du reste beaucoup d'autres communications sonores, se transmettent surtout pendant la nuit quand la surveillance n'est pas trop serrée.

COMMUNICATIONS PAR « TUYAU ACOUSTIQUE ».

Un autre moyen de communication sonore, très en vogue dans les prisons modernes, où chaque cellule a son W.-C. à chasse d'eau, est le tuyau acoustique. A cet effet, les détenus vident le syphon du W.-C. de l'eau en y trempant un bout de leur serviette, préalablement mouillée, pendant que l'autre bout touche le plancher. La serviette forme ainsi syphon et vide complètement celui du W.-C. Le tuyau vide est maintenant un merveilleux tuyau acoustique par lequel le détenu peut converser avec tous les détenus dont ce tuyau touche les cellules. Il va sans dire que ceux-ci auront préalablement fait la même opération.

COMMUNICATION PAR CHANTS.

Certains détenus correspondent aussi ensemble en chantant des chants, souvent religieux. Au milieu du texte de ce chant, ils remplacent un mot par un autre, et la suite de ces mots intercalés donne au destinataire de la communication les indications qu'on a voulu lui transmettre. Quelquefois le texte est aussi remplacé par des chiffres, chiffres conventionnels naturellement.

Un moyen original de correspondance par communication sonore nous a été dévoilé par des détenus russes accusés de tentative d'extorsion. Après une audience de la cour d'assises, au cours de laquelle la nommée S. avait fait quelques aveux et avait chargé un co-inculpé nommé D., celui-ci, arrivé dans sa cellule, feignit une crise de nerfs violente, brisa tout et cria en langue russe de sorte qu'on l'entendait à 200 mètres de la prison. Il voulait évidemment donner ainsi des instructions à la S., qui se trouvait dans une cellule à l'étage supérieur. Celle-ci, immédiatement, simula également une crise de nerfs et se mit à crier de son côté. Les geôliers ne comprenant pas le russe crurent à ces crises de nerfs et soignèrent, de leur mieux, les détenus. Le lendemain, à l'audience, l'inculpée S. rétractait tout ce qu'elle avait dit le jour avant de son co-inculpé.

LE « KASPERN »

Enfin il faut mentionner encore parmi les moyens de communications secrètes sonores ce que la pègre allemande appelle le *Kasperm*. Le *Kasperm* se pratique avec les ongles des doigts. C'est un véritable jeu de piano qu'on exécute contre une porte. Chaque lettre, comme dans l'alphabet Morse, est représentée par des coups plus ou moins longs, simples ou multiples. Avec l'habitude, on arrive à une dextérité étonnante dans l'exécution du *Kasperm*.

Ce mode de communication secrète sonore est surtout employé par les délinquants en liberté. Un voleur, par exemple, apportant son butin chez le receleur, annonce sa visite en exécutant ce système de correspondance contre la porte. Le receleur, s'il n'est pas seul, lui répond de la même façon. C'est encore par le *Kasperm* que le voleur s'annonce chez son complice qui, peut-être, n'est pas seul.

Le *Kasperm* est utilisé surtout par les criminels professionnels allemands.

Inscriptions et dessins dans les prisons.

Les inscriptions et dessins qu'on trouve dans les prisons et dans les cellules des postes de police sont également une sorte de communication utilisée par les criminels professionnels.

Dans la plupart des prisons modernes, les règlements interdisent strictement la dégradation des murs ou du mobilier par des inscriptions, mais, malgré une surveillance active, on ne peut pas complètement empêcher ces inscriptions. Celles-ci sont tracées sous les planches des tables, sous le siège des tabourets, bref à un endroit aussi caché que possible.

Dans les anciennes prisons, spécialement dans les maisons de détention préventive et dans les *violons* des postes de police, les inscriptions sont très nombreuses. Si le détenu respecte, en une certaine mesure, le *neuf* des prisons modernes, on ne peut pas l'empêcher, même par la menace de punitions exemplaires, de poursuivre la décoration murale là où elle existe déjà, ou bien où elle réapparaît à travers une couche de peinture appliquée pour cacher d'anciennes inscriptions.

Dans certaines prisons modernes, à Frénes-le-Rungis par exemple, on a revêtu le mur de catelles pour empêcher les inscriptions et dessins, mais, le détenu n'ayant plus les murs à sa disposition, les pratique sur les ustensiles contenant sa nourriture.

Au point de vue de la propreté, il est incontestable qu'on doit éviter autant que possible les *décorations murales*. Toutefois, pour la police et pour les études des criminalistes, ces inscriptions ont une certaine valeur. Elles forment, pour ainsi dire, un pendant au tatouage.

CLASSIFICATION DES INSCRIPTIONS.

Les inscriptions et dessins dans les prisons peuvent être classées dans les catégories suivantes :

- 1° Inscriptions et dessins personnels.
- 2° Inscriptions provocantes.
- 3° Inscriptions indicatrices.
- 4° Inscriptions et dessins sexuels.

Dans la première catégorie se rangent toutes les inscriptions et dessins ayant trait à celui qui les a produits. Nous y compterons également les traits journaliers indiquant le nombre de jours que le prisonnier a passés dans la cellule, traits qu'on trouve si fréquemment dans les cellules des prisons préventives.



FIG. 18. — Inscription provocante : « Mort aux vaches ! ».

L'inscription du nom et de la date de l'incarcération a souvent pour but de renseigner les détenus de l'avenir sur le passage du scripteur.

Ces inscriptions sont par exemple :

Arrêté le 6 avril 1907 pour faux billets de banque, je n'en ai jamais vu la couleur. Tas de vaches qu'ils sont. (Récidiviste arrêté comme suspect d'é-

mission de faux billets de la Banque de France, mais reconnu ensuite innocent dans cette affaire.)

Ici deux bons copains sont en vacances. Tegoiv et Domrem (les noms sont retournés).

Julo fait peur poisson. (Vol.)

A compter aussi, parmi les inscriptions personnelles, les pensées du genre de la suivante écrite par un soi-disant terroriste russe : *Par la lutte tu arriveras à ton droit.*

En plus de ces inscriptions, nous avons dans cette première catégorie tous les dessins, armoiries, monogrammes, etc., faits par les prisonniers, le plus souvent pour passer le temps.

Dans la seconde catégorie, nous trouvons les fanfaronnades habituelles de criminels voulant tuer tous les *flics* du monde quand on n'en voit pas un seul à l'horizon, et filant tout doux quand ils sont en présence de la force armée :

« Salut bien à tous les poteaux de la tierce » (la pègre).

« Mort aux vaches et aux donneurs » (indicateurs).

« Sig. Julo le ferblantier. »

« Du courage les amis. »

« M... pour les Vandois. A bas la Justice ! Vive l'anarchie ! Fait par un enfant de Ravachol. »

« Mort aux vaches, aux tantes (pédérastes) et aux donneurs. Salut aux poteaux. Le tigre fait pour Poisse, Rentré le 25. 3. 09. Sorti le..... 09. »

Les inscriptions indicatrices sont les plus intéressantes pour le criminaliste pratique, car elles peuvent l'aider à expliquer des crimes et à en découvrir le ou les auteurs. L'inscription : *B. (le juge d'instruction),*

1000 fr. à qui le refroidira (tuera) n'est peut-être pas très sérieuse, mais la suivante doit être prise en considération par la police :

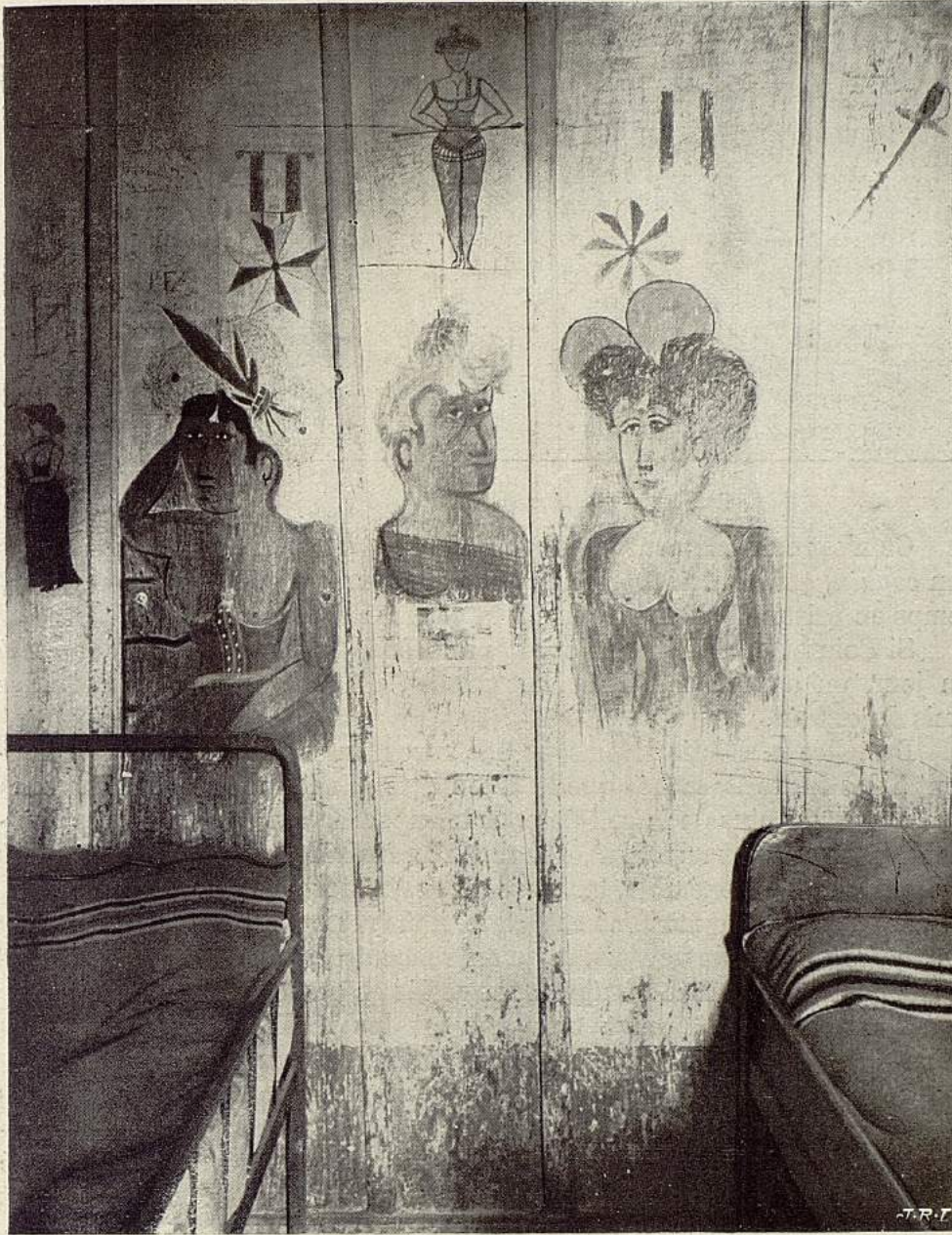


FIG 19. — Dessin sexuel (prison préventive).

« Je, soussigné, déclare avoir donné à A. (un inspecteur de la Sûreté) des renseignements pour faire fabriquer un copain qui m'a nourri et rincé ma sale gueule pendant quelques jours. Je suis content, et il m'a

pour un moment ; mais malheur à moi, s'il me tient lui ou ses copains. Je vais prendre quelque chose pour mon rhume.

M.... pour eux :

Signé : Pointet Albert.

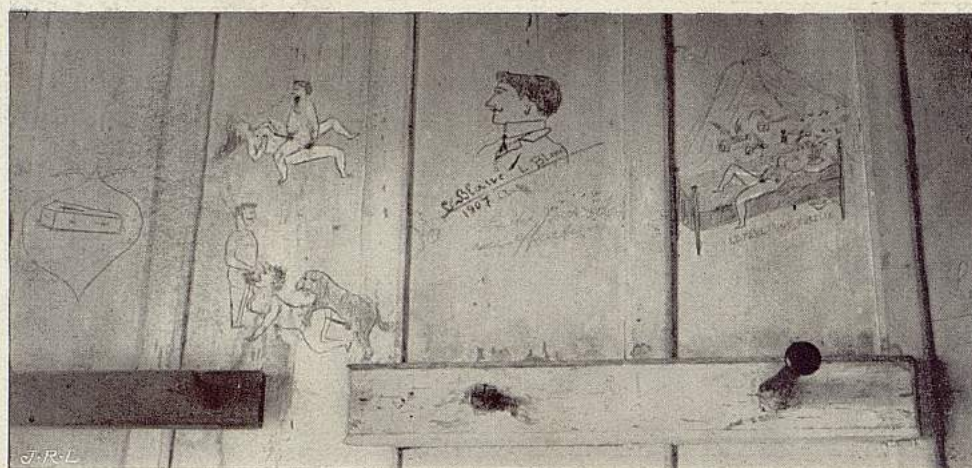


FIG. 20. — Dessins sexuels (prison préventive).

Ce n'est certainement pas Pointet qui a écrit cette déclaration ; mais son *copain*, qu'il a fait fabriquer (arrêter) par A., peut-être pour longtemps en prison, le dénonce ainsi à la vengeance de ses amis.

Si Pointet (récidiviste aujourd'hui décédé) avait été trouvé assassiné un jour, on aurait, peut-être avec succès, cherché l'assassin parmi les amis du *copain*.

De telles inscriptions ne sont pas rares, mais elles se trouvent souvent à des endroits cachés que le détenu, fouillant minutieusement tous les coins et recoins de la cellule pour tromper l'ennui, trouvera certainement, mais que le surveillant, à moins d'un hasard, ne découvrira pas. Ces endroits sont, par exemple, les dessous des tables et des escabeaux.

Enfin, dans la quatrième catégorie, nous retrouvons toute la série des inscriptions et dessins obscènes qu'on rencontre sur le corps des souteneurs, prostituées, etc. Les sujets sont variés et, quelquefois, bien dessinés. Il est à noter qu'on trouve très souvent des dessins représentant des scènes lubriques entre hommes et animaux et d'hommes entre eux.

Ces dessins peuvent même servir à la satisfaction réelle des désirs sexuels des détenus. Ainsi nous avons trouvé, sur un mur double en planches, le dessin de deux cuisses écartées de femme. Le vagin était situé à la ligne de jointure de deux planches. Le détenu avait creusé cet endroit avec un clou, de sorte qu'il arrivait au vide entre les deux murs, et satisfaisait ses désirs avec le dessin. Après usage, il remplissait le trou de mie de pain.

Les mœurs et habitudes propres aux différentes spécialités des criminels professionnels seront traitées en même temps que celles-ci.

II^{me} PARTIE

VOLS

Classification des crimes et des délits.

Les crimes et délits peuvent être dirigés contre les personnes ou contre la propriété. Leur classement le plus rationnel, au point de vue criminalistique, est le suivant :

- A. Vols directs $\left\{ \begin{array}{l} a) \text{ Vols sans instruments d'effraction.} \\ b) \text{ Vols avec instruments d'effraction.} \end{array} \right.$
- B. Vols indirects (escroquerie, faux, etc.).
- C. Dommages à la propriété.
- D. Coups et blessures sans l'intention de donner la mort.
- E. Attentats à la pudeur, viols.
- F. Homicides $\left\{ \begin{array}{l} a) \text{ Homicides dont le mobile principal est la cupidité.} \\ b) \text{ Homicides dont le mobile principal est la perversité} \\ \quad \text{morale ou sexuelle.} \\ c) \text{ Homicides passionnels.} \\ d) \text{ Homicides politiques.} \\ e) \text{ Homicides par imprudence.} \end{array} \right.$

La rubrique C comprend tous les dommages à la propriété n'ayant pas pour but l'appropriation de l'objet, de même que les incendies volontaires.

Le groupe D renferme les rixes et les blessures produites sans intention de tuer l'adversaire. Il sera traité en même temps que l'homicide.

Les attentats à la pudeur relevant beaucoup plus du médecin que du policier, ne seront pas traités dans ce manuel. Nous renvoyons aux ouvrages spéciaux, ceux qui voudront se documenter sur ce sujet. Il en est de même pour les viols non suivis de mort. L'enquête, dans ce cas, se bornera le plus souvent à un examen médical. Toutefois, les quelques opérations de police technique pouvant se présenter seront traitées dans le paragraphe consacré à l'homicide.

Nous entendons par *vol direct* tout acte ayant pour but l'appropriation délictueuse directe, sans user de voies détournées, des biens d'autrui. Cette appropriation peut être exécutée sans instruments d'effraction comme dans le vol à l'étalage, le vol à l'esbrouffe, le vol à la tire, etc.; elle peut aussi être pratiquée à l'aide d'instruments d'effraction comme dans les différents genres de vols avec effraction communément appelés *cambriolages*.

Les *vols indirects* sont l'appropriation frauduleuse de la propriété d'autrui par des voies détournées. Rentrent dans cette catégorie toutes les sortes d'escroquerie, de chantage, de faux, etc. Les faux seront examinés dans un tome spécial de nos manuels.

Dans la classification des assassinats, le titre du groupe *b* pourrait étonner. En effet, pour arriver à l'assassinat, il faut toujours une perversion morale. Mais nous avons dénommé cette catégorie *homicides dont le mobile principal est la perversité morale ou sexuelle* pour bien marquer que les crimes rangés dans ce sous-groupe sont exécutés par des criminels qui assassinent pour assassiner ou pour assouvir leur perversité sexuelle, tandis que dans le sous-groupe *a* l'assassinat a pour motif principal, ou au moins d'égale valeur, la cupidité.

Dans le sous-groupe *c* rentrent tous les homicides occasionnés par l'amour, la jalousie, la colère, la vengeance, et où il y a absence de cupidité, de perversité sexuelle ou morale proprement dite.

Le sous-groupe *d* contient les homicides politiques, régicides, assassinats d'hommes d'état, etc. Toutefois, nous ne rangerons pas tous les attentats d'anarchistes dans ce groupe, car beaucoup de ces crimes soi-disant anarchiques devront être rangés dans le sous-groupe *a* ou *b*.

Intentionnellement, nous avons évité d'utiliser dans notre classification le mot *assassinat*, cela pour bien spécifier que les crimes se rangeant dans ces diverses catégories peuvent être qualifiés par la loi pénale, suivant le cas, *assassinat, meurtre ou homicides*.

Il va sans dire que toutes les rubriques comprennent non seulement le crime ou le délit accomplis, mais aussi leurs tentatives.

CHAPITRE PREMIER

A. Vols directs.

a) VOLS SANS INSTRUMENTS D'EFFRACTION

Dans cette catégorie de vols l'exécutant travaille sans instruments d'effraction. Il ne cherche pas à ouvrir les portes, les tiroirs fermés, avec un instrument, mais il s'approprie l'argent et, en général, les objets de valeur qui ne sont pas enfermés ou que portent les personnes mêmes. Dans ce dernier cas, dans les vols à l'esbrouffe par exemple, il use de violence si c'est nécessaire, il aide même à mettre plus à sa portée les objets précieux par des instruments spéciaux (la *faucheuse* des pickpockets, etc.), mais ces instruments, uniquement employés pour couper des tissus, etc., ne peuvent pas être considérés comme des instruments d'effraction proprement dits. Ces derniers sont seulement destinés à ouvrir violemment des clôtures, telles que portes, fenêtres, etc. Le voleur rentrant dans cette rubrique se sert souvent d'habillements et dispositifs spéciaux qui lui facilitent la prise de l'objet convoité ou sont destinés à le cacher.

Vol à l'étalage.

Un des genres de vols sans instruments d'effraction, peut-être des plus faciles à exécuter, est le *vol à l'étalage*.

Les mœurs du commerce moderne tendent à faciliter et à encourager l'acheteur. Ainsi, et cela surtout dans les grandes villes, les commerçants vendant de la marchandise courante attirent les clients en étalant une partie de leurs marchandises devant le magasin, sur le trottoir même. Le public, en passant devant cette marchandise étalée pour être librement examinée sans obligation d'achat, s'arrête, examine et, très souvent, devient acheteur d'articles qu'il n'avait pas l'intention d'acquérir en sortant de chez lui.

Mais si le commerçant et le public trouvent leur profit à la vente à l'étalage, ce mode d'exposition de marchandise devait nécessairement être exploité par les voleurs. En effet, il est fort difficile pour les commerçants, surtout s'il y a affluence d'acheteurs, de surveiller efficacement leurs étalages, et ils sont forcément réduits à se fier à l'honnêteté du public. Cette difficulté de surveillance est mise à profit par les délinquants,

qui tâchent de s'approprier une partie des marchandises sans être vus du commerçant ou de ses préposés à la vente.

TECHNIQUE DU VOL A L'ÉTALAGE,

Le mode de travail des *voleurs à l'étalage*, ou tout court des *étalagistes* est fort simple. En général, ils sont au moins deux. L'un d'eux *gaffe*, c'est-à-dire surveille les vendeurs, le public, etc., et, en cas de danger, prévient la *main* (l'opérateur) d'avoir à disparaître. Pendant que le *gaffeur* est à sa place, la *main* ou opérateur s'approche de l'étalage, comme un simple acheteur, examine la marchandise et en *étouffe* (fait disparaître) habilement une partie dans ses manches ou dans ses poches.

Le truc de faire disparaître les objets subtilisés dans la manche est assez volontiers employé par l'étalagiste. Pour cela il *tamise* la marchandise, c'est-à-dire que, tout en tâtant d'une main un objet qu'il laissera en place, il amène avec l'autre le fichu, les mouchoirs, etc., jusqu'à l'ouverture de la manche du bras occupé et les y fait entrer aussi profondément que possible. En feignant ensuite de vouloir fixer son chapeau ou d'arranger son col, il lève le bras et, par ce mouvement, fait glisser encore plus en avant la marchandise, de sorte que celle-ci, quand le bras se baisse, se trouve retenue par le coude. Puis l'opérateur s'éloigne de l'étalage comme un client qui n'a pas trouvé ce qu'il cherchait.

Les manches, comme moyen de cacher des objets volés, sont surtout utilisées par les femmes étalagistes, mais les hommes s'en servent aussi en s'affublant, à la place de veston, de manteaux à larges manches. Les hommes utilisent pourtant plutôt des poches ou des poches spéciales (les *valades*) appliquées dans l'intérieur des vestons, des blouses, etc., pour *étouffer* la marchandise. Quelquefois même, ils les cachent entre la ceinture du pantalon et la chemise.

Les *valades*, ou poches spéciales très grandes et cachées, sont employées par les vieux professionnels du vol à l'étalage. La trouvaille d'une de ces poches chez un individu arrêté indiquera donc qu'on a affaire à un habitué de ce genre de vol.

ÂGE ET SEXE DES VOLEURS A L'ÉTALAGE.

Le vol à l'étalage étant relativement facile sert souvent aux jeunes délinquants à se faire la main. Aussi trouvons-nous beaucoup de très jeunes gens parmi les individus arrêtés pour vol à l'étalage. Canler, dans ses mémoires, parle déjà de ce vol comme du début du *pégriot* (jeune apprenti de la basse pègre). Le jeune *étalagiste*, qui a souvent commencé par faire le *gaffeur* pour des camarades plus âgés, change très fréquemment plus tard de spécialité, de sorte que nous trouvons, parmi les arrêtés pour vol à l'étalage, proportionnellement peu d'individus d'âge mûr.

Le vol à l'étalage est également très exploité par les femmes. Chez ces dernières, on constate un nombre relativement beaucoup plus considérable d'individus plus âgés exerçant ce genre de vol.

STATISTIQUE DE 1902.

La statistique des arrestations pour l'année 1902 nous donne pour le vol à l'étalage le tableau suivant :

		Moins de 16 ans.	16-18 ans.	18-21 ans.	21-23 ans.	23-25 ans.	25-30 ans.	30-45 ans.	45-60 ans.	Plus de 60 ans.	Totaux :
I ^{er} trim.	{ Hommes.	15	54	79	19	13	40	37	14	2	271
	{ Femmes.	3	7	8	8	6	11	28	9	6	86
II ^e —	{ Hommes.	10	25	52	10	6	22	26	3	1	155
	{ Femmes.	2	5	11	11	11	7	22	16	3	88
III ^e —	{ Hommes.	12	27	39	17	5	21	25	9	—	135
	{ Femmes.	—	—	9	8	4	5	19	2	4	51
IV ^e —	{ Hommes.	20	56	67	27	8	39	21	16	2	256
	{ Femmes.	2	6	23	13	7	14	23	10	5	103
Total											1145

Nous ne nous attarderons pas à examiner en détail ce tableau, et renvoyons le lecteur à nos explications du tableau général des arrestations de 1902. Toutefois, nous attirons l'attention sur la descente brusque du nombre des arrestations d'hommes depuis l'âge de 21 ans (départ pour le régiment).

Le nombre des arrestations d'hommes mineurs est de 456, celui des majeurs de 361. La proportion des mineurs à l'ensemble des arrestations d'hommes est 1 : 1,79.

Le nombre des arrestations de femmes mineures est de 76, celui des majeures de 252.

La proportion des mineures pour l'ensemble des arrestations de femmes est de 1 : 4,31.

STATISTIQUES DE 1907 ET DE 1906.

La statistique des arrestations de 1907 nous fournit, pour le vol à l'étalage, les chiffres suivants :

Total des arrestations 1,128, dont 44 dans la banlieue et 1084 à Paris.

Arrestations hommes : jusqu'à 15 ans = 65; de 16 à 17 ans = 108; de 18 à 21 = 187; majeurs = 378. Total = 738. La proportion des mineurs est de 1 : 2,05.

Arrestations femmes : jusqu'à 15 ans = 7; de 16 à 17 = 19; de 18 à 21 = 59; majeures = 305. Total = 390. La proportion des mineures est de 1 : 4,59.

Parmi les arrêtés, il y avait 717 individus qui n'avaient jamais été arrêtés avant et 411 déjà arrêtés.

La statistique de 1906 donne le résultat suivant :

Total des arrestations = 1118, dont 43 dans la banlieue et 1075 à Paris.

Arrestations hommes : en dessous de 16 ans = 50; de 16 à 21 ans = 350; majeurs = 379. Total = 779. La proportion des mineurs est de 1 : 1,90.

Arrestations femmes : en-dessous de 16 ans = 3; de 16 à 21 = 69; majeures = 267. Total = 339. La proportion des mineures est de 1 : 4,70.

Parmi les arrêtés il y avait 621 individus qui n'avaient jamais été arrêtés avant et 497 déjà arrêtés.

De ces statistiques, il ressort très nettement ce que nous avons dit plus haut, à savoir que chez les hommes l'élément jeune jusqu'à 21 ans produit la moitié des voleurs à l'étalage, chez les femmes il représente moins du quart.

A observer aussi que les individus non encore arrêtés sont bien plus nombreux que les individus déjà arrêtés. Cela provient du fait que, comme nous l'avons indiqué antérieurement, beaucoup de criminels professionnels des grandes villes commencent leur carrière de délinquants par le vol à l'étalage ; ces arrestations sont donc leurs premières.

BANDES DE VOLEURS A L'ÉTALAGE.

Dans les grandes villes, où il y a de nombreux magasins à étalages, les voleurs de cette catégorie forment souvent de véritables bandes plus ou moins organisées.

Ainsi, en janvier 1907, la Sûreté de Paris, par exemple, réussit à mettre la main sur une bande de jeunes étalagistes composée de 15 membres, dont 10 femmes, qui logeaient dans les garnis des IX^e et XVIII^e arrondissements. Le montant des vols dont ils s'étaient rendus coupables s'élevait à environ 50,000 francs. En perquisitionnant chez les inculpés, on trouva pour plus de 10,000 francs de marchandises diverses.

Dans les villes où il n'y a pas de magasins à étalages, les étalagistes *travaillent* aux marchés et aux foires. Les bandes de spécialistes du vol à l'étalage n'y existent pas. Ce sont des solitaires ou des équipes de 2 ou 3 individus qui exercent ce genre de vol. Des équipes de ce genre se rencontrent, du reste, très fréquemment aussi dans les grandes villes.

Le vol à l'étalage a souvent aussi pour auteur un délinquant occasionnel. Mais, dans ce cas, le voleur se contente d'un ou de quelques objets dont il a envie. L'étalagiste professionnel vole indistinctement tout ce qui lui tombe sous la main.

VOL A L'ÉTALAGE ET RECELEURS.

Il va sans dire qu'il ne vole pas une douzaine de fichus, par exemple, pour s'en servir personnellement. Il les subtilise pour les vendre ensuite au *fourgue* ou *fourgueur*, c'est-à-dire au receleur.

En cas de capture d'un ou de plusieurs voleurs à l'étalage professionnels, on ne négligera donc jamais de rechercher le ou les receleurs dont il sera parlé ultérieurement.

SURVEILLANCE DES ÉTALAGES.

En général l'arrestation des voleurs à l'étalage ne peut se faire qu'en flagrant délit, car il est trop facile pour eux, surtout s'ils sont membres d'une bande, de se débarrasser des objets compromettants. S'il y a donc plainte pour vol à l'étalage de la part d'un commerçant, l'établissement d'une bonne surveillance exercée par un bon agent, en civil naturellement et si possible sous un déguisement approprié (vendeur, vendeur de journaux, etc.), est le plus souvent le seul moyen d'arriver à un résultat.

Vol à la tire.

DIFFÉRENCE ENTRE TIREURS ET PICKPOCKETS.

Il ne faut pas confondre le voleur à la tire ordinaire avec le pickpocket dont il sera parlé ultérieurement, et qui est un voleur à la tire plus habile, opérant en plus grand et appartenant à la haute pègre. Le voleur à la tire ou tout court *tireur* appartient à la basse pègre. Puibaraud, l'ancien directeur des recherches à la Préfecture de Police de Paris, dit à ce propos : « Le pickpocket est, si l'on peut ainsi parler, un artiste en représentation ; c'est un audacieux : il y a du joueur en lui. Il combine parfois de longue main un ou deux coups exceptionnellement rémunérateurs, puis il disparaît, laissant derrière lui le souvenir de son habileté. Le voleur à la tire est un sédentaire. Il a ses habitudes prises et opère toujours dans les mêmes conditions. Il est moins artiste et plus professionnel. »

En général, la distinction que fait Puibaraud entre le pickpocket et le tireur correspond à la réalité, mais non pas l'observation que le tireur serait sédentaire. Il y a sans doute des tireurs sédentaires, mais seulement dans les grandes villes, où ils disparaissent dans la foule. Dans les petites villes, leur présence habituelle serait trop vite signalée à la police.

Un grand nombre de tireurs, au moins des tireurs modernes, se déplacent très souvent.

ENDROITS OU LE VOL A LA TIRE SE PRATIQUE.

Le vol à la tire se pratique en différents endroits, mais toujours là où il y a beaucoup de monde : entrée des théâtres, églises, omnibus, gares, fêtes, marchés, foires, etc. Les grandes fêtes populaires attirent toujours les voleurs à la tire. Ainsi, pendant la fête des vigneron à Vevey, les tireurs sont venus même de l'Italie pour *travailler* dans la foule accourue au spectacle.

LES TIREURS AU TEMPS DE VIDOCQ.

Vidocq connaissait déjà le vol à la tire. On appelait alors les tireurs les *floueurs* (de *flou* = affluence, foule). Ils travaillaient par équipes de 3 ou 4 individus.

D'après Vidocq, on reconnaîtrait facilement les tireurs au fait qu'ils ne peuvent pas rester en place. Il faut perpétuellement qu'ils aillent et viennent. Cette mobilité leur serait nécessaire, parce qu'elle multiplie les occasions de se trouver en face de quelqu'un et de voir s'il y a du butin à faire. Vidocq fait encore une observation à propos des tireurs, observation qui a gardé encore toute sa valeur aujourd'hui : à l'issue des spectacles, etc., les tireurs feraient mine de vouloir rentrer lorsque tout le monde se presse pour sortir. Cette manœuvre est, en effet, encore souvent employée par les tireurs modernes.

AGE ET SEXE DES TIREURS.

Le tireur fixé à demeure dans une grande ville est fréquemment jeune, le tireur plus âgé se déplace facilement. Le jeune tireur, ou *tiraillon* comme il est appelé dans l'argot du métier, s'attaque de préférence aux coups faciles ; le tireur ayant de l'expérience combine souvent ses opérations fort habilement. On trouve relativement beaucoup de femmes parmi

les spécialistes du vol à la tire. Cela est attribuable, comme pour le vol à l'étalage et autres vols sans instruments d'effraction, au fait qu'il ne faut pas une grande force musculaire pour exécuter ce genre de vol.

La statistique des arrestations en 1906 et 1907, à Paris, nous fournit les chiffres suivants pour le vol à la tire :

1906. Total des arrestations = 152, dont 28 en banlieue et 124 à Paris.

Arrestations hommes : en dessous de 16 ans = 7 ; de 16 à 21 ans = 35 ; majeurs = 75. Total = 117. Proportion des mineurs = 1 : 2,78.

Arrestations femmes : en dessous de 16 ans = 0 ; de 16 à 21 ans = 6 ; majeures = 29. Total = 35. Proportion des mineures = 1 : 5,83.

Parmi les arrêtés il y avait 87 individus non encore arrêtés et 65 déjà arrêtés.

1907. Total des arrestations = 200, dont 29 en banlieue et 171 à Paris.

Arrestations hommes : jusqu'à 15 ans = 37 ; de 16 à 17 ans = 16 ; de 18 à 21 ans = 30 ; majeurs = 65. Total = 148. Proportion des mineurs = 1 : 1,78.

Arrestations femmes : jusqu'à 15 ans = 3 ; 16 et 17 ans = 4 ; de 18 à 21 ans = 2 ; majeures 43. Total = 52. Proportion des mineures = 1 : 5,77.

Parmi les arrêtés il y avait 97 individus non encore arrêtés et 103 déjà arrêtés.

A noter que la statistique parisienne ne fait pas de différence entre les tireurs et les pickpockets. Ces derniers sont donc compris dans les chiffres. Toutefois, leur nombre étant très limité, ils ne changent guère les conclusions qu'on peut tirer des chiffres cités.

TECHNIQUE DU VOL A LA TIRE.

La technique du vol à la tire est fort simple : le tireur glisse sa main dans la poche de sa victime, sans que celle-ci s'en aperçoive, et lui enlève son portemonnaie, sa montre ou, beaucoup plus rarement, son portefeuille. Ce dernier est surtout visé par les pickpockets ; les tireurs s'en tiennent au portemonnaie et à la montre, bien plus faciles à faire que le portefeuille.

Pour que la victime ne sente pas la main se glisser dans sa poche, le tireur l'introduit *en fourchette* ou *en ciseaux*, c'est-à-dire qu'il courbe un peu le doigt médium pour qu'il ait la longueur de l'index, et introduit la main dans la poche, le dos de la main tourné vers le corps de la victime. L'objet convoité, le portemonnaie par exemple, est pincé entre les extrémités des deux doigts et *tamisé*, c'est-à-dire amené ainsi jusqu'à l'orifice de la poche.

Pour pouvoir mieux travailler dans les poches des jupes des dames, le tireur ou la tireuse soulève d'une main la jupe *pour lui faire perdre le poids*, et avec l'autre il enlève le portemonnaie. Grâce à cette manœuvre il est presque impossible à la victime de sentir la main qui se glisse dans sa poche.

Le tireur travaillant *en équipe* se débarrasse immédiatement après le vol de l'objet soustrait en le passant à son complice. Il va sans dire que les deux ne marchent pas ensemble, mais le complice, dont la charge est de garder le butin fait par l'opérateur ou la *main*, fait semblant de ne pas connaître ce dernier.

Le voleur à la tire professionnel doit posséder beaucoup de présence d'esprit pour, en cas d'alarme, pouvoir s'innocenter. De plus il doit être très agile.

Le tireur expérimenté ne travaille pas à *la flan*, c'est-à-dire au hasard.

Il observe, il piste d'abord sa future victime pour savoir où celle-ci a son portemonnaie et si le coup en vaut la peine.

Les jeunes tireurs ou tiraillons s'attaquent au hasard aux poches des passants et collectionnent ainsi des portemonnaies qui, souvent, ne leur rapportent pas beaucoup d'argent. La mode féminine leur facilite fréquemment, du reste, la besogne. Ainsi la mode, il y a quelques années, prescrivait aux dames de porter la poche au bas des reins. Cette poche était fermée par des boutons à pression. Les dames, oubliant de fermer ces derniers ou ceux-ci ne fonctionnant plus, la poche restait grande ouverte, surtout quand on se baissait, et le tireur n'avait qu'à plonger la main dedans pour retirer le portemonnaie.

Nous avons assisté, à Paris, à l'arrestation d'un jeune voleur à la tire de douze ans qui, fouillé, fut trouvé porteur d'une certaine quantité de portemonnaies, tous volés dans les poches à boutons à pression de dames qui stationnaient devant les vitrines d'un grand magasin. Ce précoce voleur déclarait aux inspecteurs de la sûreté qu'il volait pour « boire la verte ». En effet, il avait l'habitude de prendre plusieurs absinthes par jour, et était très connu dans les estaminets louches du quartier.

Nous avons dit plus haut que les tireurs, surtout ceux qui se déplacent pour visiter les fêtes populaires, les foires, etc., travaillent fréquemment « en équipe » c'est-à-dire à plusieurs.

EXEMPLE DE TIREUR SOLITAIRE.

Un exemple typique du tireur sédentaire et solitaire en même temps est le suivant :

En avril 1910, comparait devant le tribunal correctionnel de la Seine la veuve G. âgée de 51 ans, se disant rentière à Neuilly, sous l'inculpation de vol. Le 15 décembre 1909, Mlle C. B., courtière en pierres précieuses, se trouvait dans l'omnibus Trocadéro-Gare de l'Est. En raison de son métier, Mlle C. B. a l'habitude de porter sur elle des bijoux d'une valeur considérable. Elle les place dans un portefeuille qu'elle enferme dans une poche fermée par des boutons à pression et placée sous sa jupe. Quand elle descendit de voiture, elle constata la disparition de son portefeuille contenant pour 285 000 fr. de perles et 1000 francs en espèces.

Elle fit immédiatement publier la liste des objets volés, et, quelques jours après, la sûreté était avisée par un commissionnaire en bijoux de la rue Caumartin qu'une marchande de reconnaissances de la rue Milton ve-

nait de lui offrir un lot de perles qui devait provenir d'un vol. Cette marchande indiqua qu'elle tenait ces perles de la veuve G., avec laquelle elle faisait des affaires.

Devant le commissaire, la veuve G., chez laquelle une perquisition avait fait découvrir un collier de perles et quelques perles noires, avoua être l'auteur du vol. Elle raconta qu'elle avait senti contre sa jambe un corps dur, qu'elle avait glissé la main sous la robe de sa voisine, ouvert la poche, et enlevé le portefeuille, qu'elle avait laissé tomber par terre. Avec le pied, elle l'avait poussé à droite sous la banquette, et quand la courtière était descendue, l'avait ramassé. Elle reconnut qu'elle avait commis une dizaine de vols dans les mêmes conditions. En avril 1908, elle avait été poursuivie pour vol d'un portemonnaie dans un omnibus, mais elle avait bénéficié d'une ordonnance de non-lieu à la suite d'un examen mental.

Une nouvelle expertise médicale la déclara responsable avec tendance à la simulation. Elle fut condamnée à deux ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

TIREURS DES THÉÂTRES ET TIREURS TRAVAILLANT AVEC ENFANTS.

A signaler aussi tout particulièrement parmi les « sous-spécialités » des voleurs à la tire, les tireurs des sorties de théâtres et les tireurs travaillant avec des enfants. Les premiers, en habit de soirée, à l'issue des spectacles, font mine de rentrer lorsque tout le monde se presse pour sortir. Dans la bousculade qui se produit presque infailliblement, ils enlèvent les montres, les épingles de cravates précieuses. Ce genre de vol à la tire paraît avoir été exécuté à Paris, ces dernières années, surtout par des Russes.

Les seconds se servent de tout jeunes gens, souvent de leurs propres enfants, pour faire exécuter la soustraction de l'objet convoité pendant qu'eux-mêmes détournent l'attention de la victime. Puibaraud nous donne, dans son intéressant ouvrage *Les malfaiteurs de profession*, un exemple classique :

Un homme se promène, avec son garçonnet de huit ans, au Bazar de l'Hôtel de Ville, au milieu de la cohue des chalands. Il va de place en place, touchant un objet, puis un autre. A un moment donné, un monsieur fait un achat, tire son portemonnaie, paie et remet sa bourse dans la poche droite de son paletot. A l'instant même où il tend le bras pour saisir le paquet préparé par le vendeur, le promeneur fait, lui aussi, un mouvement en avant comme pour choisir un objet éloigné ; il heurte le paquet, qui tombe. L'acheteur et le maladroit se baissent ensemble pour le ramasser. Dans cette flexion du corps, la poche bâille et le portemonnaie en est extrait d'un coup de doigt par le garçonnet. Si la manœuvre rate, ce qui arrive quelquefois, et que la bourse tombe, l'enfant la ramasse et la remet à son propriétaire, qui le remercie d'un : « Vous êtes bien gentil, mon enfant ».

Mais ces coups ratent rarement, car les enfants *tirailleurs* ont subi une préparation sérieuse avant de commencer leur « métier ».

LE MANNEQUIN A CLOCHETTES.

En général, ce sont les camarades plus âgés qui enseignent aux novices les trucs du vol. Ils le font essayer sur eux-mêmes. La légende veut

que les jeunes voleurs à la tire soient dressés à l'aide d'un mannequin couvert de clochettes qui sonnent à tout attouchement brusque. Puibaraud lui-même paraît encore croire à la réalité de ce mannequin. Peut-être a-t-il existé du temps des truands et des cours de miracles, mais nous croyons pouvoir affirmer qu'à l'heure actuelle le mannequin est une fable popularisée par les cinématographes.

SOINS DES MAINS.

A remarquer aussi que les tireurs de profession, et tout spécialement les pickpockets se soignent les mains, qui sont souvent longues et fines (ils ont choisi cette spécialité précisément à cause de l'aptitude physique des mains) et y appliquent de la vaseline, de la glycérine, etc., pour entretenir la souplesse de la peau. Examiner les mains des individus suspects de vol à la tire !

Les Pickpockets.

Comme nous l'avons dit plus haut, les pickpockets sont des tireurs de marque appartenant à la haute pègre, et exécutant toujours des coups qu'ils savent devoir leur rapporter un butin assez considérable pour compenser les risques. Ils travaillent presque toujours en « équipe », souvent ils sont membres d'une bande internationale. Ils s'attaquent à tous les objets de valeur portés par l'homme et la femme : les bijoux, le portemonnaie (en argot *morlingue*, *artiche*, *crapaud*), la montre (*toquante*, *bobino*, *bob*), la chaîne de montre (*bride*) et le portefeuille (*lassagne*).

PICKPOCKETS FÉMININS.

Parmi les pickpockets, nous trouvons beaucoup moins de femmes que parmi les tireurs. Toutefois, dans les grandes villes, il y a une espèce de tireuses fort élégantes, travaillant dans les grands magasins, les théâtres, en général partout où le monde chic a l'habitude de fréquenter, et qu'il faut compter également parmi les pickpockets, car elles se servent, comme ces derniers, de petits instruments fort tranchants pour couper l'étoffe, en cas de besoin. Elles profitent naturellement de leur connaissance du vêtement féminin et s'attaquent presque uniquement aux femmes. Dans les « équipes voyageurs » de pickpockets, on rencontre aussi de temps en temps des femmes, mais celles-ci ne servent souvent qu'à « *aguicher le pante* » (*pante* ou *pantré*, expression argotique pour la victime) et à détourner son attention pour que l'opérateur masculin puisse travailler plus commodément.

INSTRUMENTS.

Les pickpockets se servent fréquemment d'instruments spéciaux pour couper les vêtements quand ils ne parviennent pas à extraire les objets convoités en suivant le mode d'opération des tireurs. Ces instruments sont le *faucheur* ou *faucheuse*, sorte de ciseaux très courts et très tranchants, et le *sacail*, sorte de couteau court et arrondi comme les grattoirs. Certains pickpockets seraient même en possession de bagues à chaton dont la plaque pourrait se retourner au moyen d'un ressort. Dans l'intérieur de la plaque

du chaton serait fixée une petite lame très acérée et très coupante. N'ayant jamais vu cet instrument, nous ne pouvons en affirmer l'existence réelle.

Outre ces instruments, les pickpockets possèdent encore souvent de petites pinces à bout très tranchant, qui leur servent à couper les chaînes de montre, les sautoirs, etc.

En plus, les pickpockets ont encore, comme instruments de travail, l'épervier, c'est-à-dire un paletot, cache-poussière, longue mantille, etc., qu'ils utilisent pour cacher les mouvements des mains, et la *valdingue*, valise de dimensions assez considérables pour bousculer le public.

Finalement quelques pickpockets, surtout des féminins, spécialistes du vol en chemin de fer, emploient de fausses mains (quelquefois tout simplement un gant rempli de sable). Cette fausse main habilement attachée au corps amplement vêtu, repose, tranquillement sur les genoux pendant que la véritable main travaille sous la couverture de voyage. Ce truc serait spécialement utilisé en Amérique.

DIVISION DU TRAVAIL.

Les pickpockets travaillant « en équipe » se distribuent les opérations de sorte que chaque individu ait sa tâche spéciale. Celui qui exécute la soustraction est la *main*, ceux qui ont pour mission de pister et d'amener « en position » la future victime sont les *leveurs*, enfin, celui qui est chargé de faire disparaître les objets volés est le *trimballeur*. La *main*, immédiatement après la soustraction, passe à ce dernier son butin pour qu'en cas d'arrestation, elle ne soit pas trouvée porteur de l'objet soustrait. Cette mesure de précaution, que nous avons déjà constatée chez les voleurs à l'étalage et les tireurs, est du reste généralement employée par les spécialistes du vol, sans instruments d'effraction, de petits objets, travaillant en équipe, de même que chez les émetteurs de fausse monnaie. Naturellement, en public, les divers membres de l'équipe ne se connaissent pas.

TECHNIQUE DU VOL.

La méthode de travail varie un peu suivant l'endroit où est exécuté le vol. Toutefois elle se réduit presque toujours, dans les grandes lignes, aux opérations suivantes : les *leveurs* de l'équipe ont trouvé la future victime, un homme ou une femme, paraissant avoir une forte somme en sa possession. Ils cherchent à se rendre compte où se trouve l'objet convoité, le portefeuille, par exemple. La situation du portefeuille une fois trouvée, ils communiquent par des signes de convention, le résultat de leurs observations à la *main*. Dans leur langage spécial, les différentes positions du portefeuille sont indiquées de la façon suivante : dans la poche intérieure de droite du veston = à *la bonne*, à gauche = à *la manque*, en poche de haut = *en lune*, dans les poches du bas = *en grande*, à *la bonne* ou à *la manque* (d'après Villiod).

Au moment propice, le *pante* est suivi par toute l'équipe, excepté la *main* qui marche en avant un pardessus à l'épervier sur le bras ou tenant un journal déployé du côté opposé à la position occupée par le portefeuille, de la future victime. Un obstacle se présente comme un embarras de voi-

tures, un arrêt quelconque de la foule, etc., et tous les équipiers se resserrent autour de la victime, la bousculent au besoin (en couloir de wagon de chemin de fer avec la *valdingue*), pendant que la *main* se retourne et en la croisant, face à face, lui enlève le portefeuille. Les complices continuent à presser la victime pour faciliter l'éloignement de l'opérateur. Celui-ci passe aussitôt le portefeuille au *trimballeur*, en apparence simple promeneur ne connaissant pas les autres. Ce passage du *lassagne* de la *main* au *trimballeur* s'effectue très aisément: en croisant de très près le trimballeur, la *main* le lui glisse dans une poche de son veston ou de son paletot.

SOUS-SPECIALITÉS DES PICKPOCKETS.

Les pickpockets ont de nombreuses « sous-spécialités ». Certains ne « font » que les *montées aux durs* (perrons des gares) et les *durs* ou *grands durs* (trains ordinaires ou trains express), d'autres les théâtres, les foires ou les marchés. Enfin une catégorie de pickpockets ne travaillent que dans les halles des banques et aux alentours des établissements financiers.

La taille du pickpocket opérateur peut influencer la spécialité au point de vue des objets soustraits. S'il est petit, par exemple, il s'attaquera de préférence aux montres et aux chaînes de montres, qui sont à *hauteur* pour lui, et il travaillera alors *ventre à ventre*.

Ainsi, en mars 1907, la sûreté parisienne arrêtait deux femmes pickpockets très élégantes, A. L. 25 ans et J. R. 32 ans, qui « travaillaient » aux Champs-Élysées, entre la Concorde et l'Étoile. L'une, armée d'un face-à-main habilement truqué, dissimulant dans sa monture une pince coupante minuscule, tranchait chaînes de montres et sautoirs en or, qu'elle frôlait négligemment. La complice, survenant à propos, ramassait les fragments du métal précieux et les entassait dans un sac élégant. Les pickpockets eurent la malchance de s'attaquer à la chaîne d'un inspecteur de la sûreté !

PICKPOCKETS EN SUISSE.

En Suisse, les pickpockets opèrent surtout dans les trains internationaux: Milan-Lausanne-Paris, Allemagne-Berne-Lausanne-Genève, etc. La soustraction est presque toujours opérée au moment de l'arrivée dans une gare, où les voyageurs s'empressent de sortir du wagon et obstruent bien souvent les couloirs, de sorte qu'une bousculade est inévitable, bousculade que le pickpocket-opérateur ou ses complices cherchent encore à aggraver en heurtant les voyageurs avec leur *valdingue*. Le mode opératoire employé est celui que nous avons décrit plus haut.

Si la victime descend définitivement du train, le pickpocket y reste pour ne descendre qu'à la prochaine station, où il reprend le train suivant en sens inverse. En effet, la victime s'étant aperçue du vol et ayant porté plainte on cherchera surtout dans la direction du train de la victime, mettons Montreux-Paris ou Genève, parce qu'on ne pensera pas que le voleur a pu quitter le train à Lausanne, si le vol a été commis en gare de Montreux, et reprendre le train suivant dans la direction Lausanne-Montreux-Italie. Pendant qu'on le cherche à Paris, il se trouvera tout tran-

quillement à Milan. Cette tactique de changer la direction de la fuite, en revenant sur les lieux mêmes du délit, et de la poursuivre en sens inverse est en général très employée par les voleurs internationaux, qui se déplacent avec une facilité étonnante. Peu leur importe de perdre un billet à long trajet. Les pickpockets opérant en Suisse dans les « grands durs internationaux » sont souvent en possession d'abonnements généraux, et peuvent changer de train sans passer aux guichets, ce qui pourrait amener, dans certains cas, leur découverte. Il va sans dire qu'ils sont habillés avec soin, quelquefois même en touristes élégants, pour que leur présence en première ou en seconde classe ne surprenne pas.

PICKPOCKETS AUX CHAMPS DE COURSES.

Il faut encore signaler la spécialité des pickpockets des champs de courses. Ceux-ci profitent de l'affluence du public aux guichets du pari mutuel et des tribunes pour opérer. Le moment le plus favorable pour eux est l'arrivée des chevaux au poteau. Naturellement, ils sont habillés en parfaits gentlemen et marquent le sportsman, mais sans exagération, pour ne pas attirer l'attention sur eux. C'est du reste une règle générale de leur spécialité, s'adapter toujours par le costume, etc., au milieu où l'on veut travailler, mais ne jamais exagérer la mise pour pouvoir passer inaperçu.

MESURES DE POLICE CONTRE LES PICKPOCKETS

Il est fort difficile de prouver la culpabilité d'un pickpocket et même d'un simple tireur, si l'on ne le prend pas en flagrant délit. En effet, comme nous l'avons exposé plus haut, le pickpocket travaillant *en équipe*, ne garde jamais le produit du vol sur lui, et si l'on ne trouve pas dans ses poches le portemonnaie ou le portefeuille volé, sa simple reconnaissance par le lésé ne suffit généralement pas. Car d'abord celui-ci peut se tromper, et, ensuite, l'inculpé peut toujours reconnaître qu'il a passé, en effet, à côté de la victime, mais faire observer que beaucoup d'autres personnes y ont passé aussi, et que, pour le faire condamner, il faudra d'abord prouver que c'est lui le coupable, et non pas une des nombreuses autres personnes. Si l'inculpé n'est pas un récidiviste de ce genre de vol, le doute lui profitera et il sera presque inmanquablement acquitté.

Pour faire une guerre efficace aux pickpockets, il faut les surprendre, pour ainsi dire, la main dans le sac, ou en possession même des objets volés. Mais pour cela il est nécessaire d'établir des surveillances dans tous les endroits que fréquentent ces voleurs : sorties des spectacles, gares, chemins de fer, etc. En Suisse, pendant la saison des étrangers, spécialement choisie par les pickpockets pour leurs opérations, les grands trains internationaux sont déjà surveillés par des agents de la sûreté qui les accompagnent jusqu'à la frontière. Les agents, pour faire du travail utile, doivent être des spécialistes, connaissant les habitudes de ce monde de malfaiteurs. Les pickpockets étant souvent internationaux, une collection des signalements et portraits signalétiques de tous ces individus s'impose, collection qui serait communiquée à toutes les

directions de police un peu importantes. Ce serait là le travail d'un office international de police, dont nous avons à maintes reprises recommandé la création. Ce n'est que par des mesures internationales qu'on pourra efficacement combattre les criminels internationaux.

Vol à la détourne.

Le vol à la détourne est en somme une variante du vol à la tire, qui se pratique dans les grands magasins où il y a beaucoup de mouvement, de préférence dans les magasins de luxe, magasins de fourrures, de soieries, etc. Le vol à la détourne est pratiqué spécialement par des femmes; les hommes travaillent surtout dans les boutiques de bijoutiers, et leurs opérations prennent alors le nom technique de *vol à la carre*, genre de vol qui sera traité ultérieurement.

MODE D'OPÉRATION.

L'art des voleurs ou plutôt des voleuses à la détourne consiste à détourner, au moment propice, l'attention du vendeur, de sorte qu'elles puissent faire disparaître dans leur vêtement l'objet convoité. Pour cela, les voleuses possèdent d'amples robes ou des manteaux à plis. Sur le devant de leur jupe, cachée sous les plis, se trouve très souvent une grande poche à ouverture verticale, dans laquelle elles peuvent *étouffer* facilement des marchandises.

Les voleuses à la détourne travaillent presque toujours à deux. Habillées de costumes riches, elles arrivent, pour inspirer la confiance au commerçant et à ses employés, en voiture de louage ou en automobile, et se font montrer des objets de valeur. Souvent, une des voleuses, celle qui opère la soustraction, *la main*, s'assied et étale sur ses genoux la marchandise que lui propose le vendeur. Elle s'arrange de façon que l'objet qu'elle désire se trouve sous les autres. A un moment donné, la complice demande une autre marchandise qui se trouve dans une autre place du magasin, ou demande une explication au vendeur. A cet instant, la voleuse, par une habile manœuvre de la main cachée sous l'amoncellement des fourrures, soieries, etc., étalées sur ses genoux, fait disparaître l'objet dans la poche spéciale (*la valade*, en langage technique).

Quelquefois les complices des voleuses à la détourne sont habillées en nourrices avec l'ample pelisse que portent ces bonnes. Tout en caressant le bébé, la voleuse glisse la marchandise dans une poche spéciale de la pelisse, pareille à la valade des jupes.

Les petits objets sont *étouffés* dans les manches de la façon que pratiquent les voleurs à l'étalage.

Le vêtement masculin se prêtant beaucoup moins à ce genre de vol, les voleurs à la détourne sont rares. Parfois les hommes servent de complices pendant que la femme *travaille*.

VOLEURS A LA DÉTOURNE DU TEMPS DE VIDOCQ.

Les voleuses à la détourne étaient déjà connues de Vidocq. Elles se servaient alors souvent, pour faire disparaître les objets, de cartons en

apparence bien ficelés, mais qui possédaient un fond mobile. Le panier à double fond fut également utilisé par elles, de même que la *valade*.

Vidocq proposa un moyen original comme garantie contre les voleuses à la détourne : les commis devaient dire, de temps en temps : *deux sur dix*, ou bien : *allumez les gonzesses* (mot d'ordre des *grinches* = voleurs).

BANDES DE VOLEUSES A LA DÉTOURNE

Les voleuses à la détourne et leurs complices, qui sont souvent leurs souteneurs en même temps, forment parfois des bandes assez nombreuses qui mettent à sac les magasins de luxe.

Ainsi fut capturée à Paris, en décembre 1906, une bande qui avait commis, dans l'espace de trois mois, pour plus de 200 000 francs de vols de fourrures. La bande travaillait par couple, un homme et une femme ; sa composition était intéressante au point de vue du recrutement. Elle était composée de P. L., sans profession, dit le *Séminariste*, avec sa maîtresse, M. R., 25 ans, modiste ; G. L., 27 ans, instituteur libre, et J. L., 25 ans, sa femme légitime ; A. D., dit le *Notaire*, chef du contentieux de la bande, se disant impresario, et L. D., dite la *Sardine*, 30 ans, artiste ; L. L., dit le *Tombeur bordelais*, 28 ans, lutteur, et C. D., dite la *Passoire*, 25 ans ; enfin E. V., 28 ans, commis marchand de vin, qui se chargeait de l'expédition en province des marchandises dérobées, et sa maîtresse, A. S., dite la *Grosse-Alice*, 42 ans, ex-institutrice.

La méthode de travail de ces couples était la suivante : un premier couple se rendait, vêtu très élégamment, chez les grands marchands de fourrures. Souvent, il arrivait en voiture de louage. Une fois la marchandise étalée, *monsieur et madame* faisaient leur choix. Un autre couple entraît alors et demandait un autre article. Tout ce monde pressait le vendeur de questions, et au moment où, affolé, son attention était retenue sur un point du magasin, les fourrures disparaissaient dans les jupes des femmes.

A la suite des arrestations des membres de la bande, la Sûreté fut informée d'un fait qui allait se produire : un receleur de province se disposait à venir à Paris pour les fêtes de Noël. Plusieurs couples devaient l'accompagner.

Pendant qu'il se tiendrait dans un hôtel du centre de la capitale, ses rabatteurs, hommes, femmes et jeunes filles de treize à seize ans, très expertes, exploreraient les grands magasins. A l'aide de leurs grands manteaux et de leurs étoles à vastes poches, tous ces individus devaient faire une ample moisson d'objets peu volumineux.

Le projet fut mis à exécution, et, dans la seule journée du 24 décembre, la bande déroba pour 6 000 francs de marchandises. Cette nouvelle bande, comprenant seize individus, travaillant d'accord avec la première, fut également capturée.

VOLEURS A LA DÉTOURNE ET RECELEURS.

Comme on l'a vu, par ce qui précède, les membres de ces deux bandes opéraient pour le compte d'un receleur. Tel est toujours le cas, quand

on se trouve en présence d'une bande de voleurs à la détourne, car il est évident que, individuellement, les voleurs ou voleuses ne peuvent rien faire d'une ou de plusieurs douzaines de coupures de soieries, etc. Il faut qu'ils les monnayent, et ce n'est que le receleur qui les achètera. Les petites équipes de voleuses à la détourne travaillent également avec le receleur, quelquefois même elles exécutent des vols *sur commande*, c'est-à-dire que le receleur leur indique ce qu'il lui faut, et les voleurs dérobent la marchandise voulue dans les magasins.

Il existe, il est vrai, aussi des voleurs à la détourne travaillant pour leur propre compte, mais ce sont là presque toujours des voleurs occasionnels ou des maniaques connus sous le nom de *kleptomanes*.

Le voleur ou la voleuse à la détourne professionnels opèrent pour le compte du receleur ou, du moins, ils vendent leur butin chez lui.

Dans toutes les affaires de vol à la détourne, on fera donc bien de diriger les recherches aussi de ce côté-là.

Vol à l'esbrouffe.

Le vol à l'esbrouffe est un genre de vol brutal. Le voleur heurte, bouscule, renverse quelquefois même les passants et leur arrache chaîne de montre avec ou sans la montre, sac à main, portefeuille, etc. Il profite de l'effroi de sa victime ou de sa surprise pour s'enfuir en courant. Il choisit les endroits où il est facile de se dérober par la course ou de disparaître dans la foule : les grandes artères à circulation intense, les quartiers à multiples ruelles ou encore les voies désertes le soir, quand il fait sombre.

Le voleur à l'esbrouffe s'attaque de préférence aux dames. D'abord parce que celles-ci portent plus à sa portée les objets de valeur, le réticule, les sautoirs en métal précieux, les bijoux, etc., ensuite parce qu'elles sont plus peureuses que les hommes, et que, finalement, elles ne sont pas de bonnes coureuses et il ne risque pas d'être poursuivi par elles. Toutefois, si l'occasion se présente, l'esbrouffeur s'attaque également aux hommes.

Le voleur à l'esbrouffe est presque toujours un jeune homme qui a de bonnes jambes, la course étant son unique moyen d'éviter l'arrestation. Souvent, il pratique encore, à côté de ce genre de vol, l'attaque nocturne et le vol au poivrier, dont il sera parlé ultérieurement.

Parfois, l'esbrouffeur va jusqu'à déchirer les oreilles des dames, pour entrer en possession de boucles d'oreilles précieuses. Il y a quelques années, les voleurs à l'esbrouffe de Marseille coupaient même les lobes des oreilles avec des rasoirs pour s'approprier les solitaires et autres pierres de valeur.

VOLEURS DU MÉTROPOLITAIN, ETC.

Une certaine catégorie de voleurs à l'esbrouffe, travaillant dans les musées, les sorties de théâtres et au métropolitain des grandes villes, se rapprochent beaucoup des tireurs. Mais, tout en opérant moins brutalement que les esbrouffeurs cités plus haut, ils arrachent les objets et cher-

chent leur salut dans la fuite. Il va sans dire qu'ils exécutent toujours leurs vols à la sortie pour pouvoir se dérober immédiatement dans la foule aux recherches de leurs victimes. Ces voleurs sont toujours habillés avec recherche pour ne pas détonner dans le milieu où ils ont l'habitude de travailler. Ils ne travaillent pas au hasard, mais *pistent* leur future victime.

VOLEURS AU POIVRE.

Enfin, une dernière catégorie volent à l'esbrouffe en aveuglant leurs victimes avec du poivre. Ils guettent le passant paraissant posséder des valeurs dans une serviette qu'il porte, ou une dame parée de bijoux de prix, etc., lui lancent du poivre en poudre dans les yeux, s'emparent de l'objet convoité et s'enfuient à toutes jambes. La victime, aveuglée par le poivre, ne peut ni voir son agresseur ni le poursuivre.

EVASIONS A L'AIDE DE POIVRE.

Ce même truc de l'aveuglement avec du poivre est du reste aussi employé quelquefois par des délinquants arrêtés pour échapper à l'agent de police qui les conduit. Dans ce cas, le poivre est parfois aussi remplacé par du tabac à priser.

Vol au rendez-moi.

Le vol au rendez-moi, très fréquent aujourd'hui, existait déjà du temps de Canler, l'ancien chef de la sûreté parisienne, vers le milieu du XIX^{me} siècle. Ce dernier, dans ses mémoires, cite ce genre de vol déjà sous ce nom. D'après Villiod le vol au rendez-moi aurait été introduit en France par des tziganes ou romanichels. Les voleurs qui l'exécutaient auraient été appelés alors les *philippes* à cause de la grande quantité de pièces de 5 francs à l'effigie de Louis-Philippe dont ils se servaient et aussi parce que, pendant cette période (1830-1848), ce vol s'était tout spécialement implanté en France.

Le vol au rendez-moi est, à l'heure actuelle, exécuté par des hommes et des femmes. On constate même, parmi les spécialistes de ce genre de vol, un nombre relativement grand de femmes.

TECHNIQUE DU VOL AU RENDEZ-MOI.

L'exécution du vol au rendez-moi change presque d'un spécialiste à l'autre, mais la technique générale, suivie par tous, est de faire semblant de donner une pièce en payement, de *faire une coupure*, c'est-à-dire de détourner l'attention du commerçant à l'instant opportun, et de reprendre sa pièce et de l'échanger contre une de moindre valeur.

Souvent, pour arriver à leurs fins, ces voleurs exécutent de véritables tours de prestidigitation. Il va sans dire que les voleurs au rendez-moi doivent posséder un sang-froid à toute épreuve, de sorte que, en cas de contestation, ils soient toujours en mesure de trouver un moyen de se disculper. Ils *travaillent* aux moments de presse dans les magasins ou quand il n'y a que peu de monde pour servir les clients.

Les variantes d'exécution du vol qui se présentent le plus fréquemment, sont les suivantes :

1. Exercée par deux complices, surtout des femmes : une des voleuses se présente chez un commerçant qui est, si possible, seul dans son magasin et paie un achat avec une pièce de 5 ou de 20 francs. Cette pièce est ou une pièce rare comme certaines pièces en or à l'effigie de Napoléon I^{er} et dont les voleuses ont retenu le millésime ou, quelquefois, une pièce marquée. La complice vient ensuite et achète un objet d'un prix minime. Au moment de payer, la première détourne l'attention du commerçant en lui demandant une autre marchandise, par exemple. A cet instant sa complice fait semblant de payer, mais en réalité elle se contente de *faire sentir* au marchand une pièce d'identique grandeur que celle de la première voleuse dans le creux de sa main, et l'escamote (*Vétouffe*) immédiatement. Le vendeur, le plus souvent, ne s'aperçoit pas de cet habile escamotage et rend la différence. En cas de contestation, la seconde complice fournit la description exacte de la pièce donnée par la première et exige une vérification dans la caisse. Le commerçant, trouvant la pièce décrite dans sa caisse, ne peut que présenter ses excuses.

2. Un homme se présente dans un magasin, se disant chargé par un voisin, ou un autre commerçant de la rue, de changer un billet de 100 ou de 500 francs. Ce billet se trouve dans une enveloppe. Il pose l'enveloppe sur le comptoir et pendant que le commerçant compte le change il tire délicatement le billet de l'enveloppe, ramasse le change rapidement et s'en va.

3. Exécuté dans les boutiques des marchands de vin où l'on boit debout *au zinc*. Lors de la grande affluence, à l'apéritif par exemple, plusieurs complices-voleurs au rendez-moi se présentent et se font servir des consommations. Au moment de payer, tous les complices veulent payer les consommations et l'un d'eux tire de sa poche une pièce de 5 francs qu'il fait *sentir* au garçon pour *Vétouffer* ensuite. Pendant ce temps les autres tendent également de la monnaie en protestant. Le premier, qui dit avoir besoin de petite monnaie, insiste pour payer et le garçon ou le patron marchand de vin lui-même, étourdi par cette comédie, croit avoir reçu la pièce de 5 francs et rend la différence.

4. Au moment de payer, le voleur tend une pièce de 20 francs, par exemple, et la pose à côté de la caisse. Pendant que le commerçant ou la caissière rend la monnaie, il change rapidement et habilement la pièce de 20 fr. contre une de 10 fr. Ce vol au rendez-moi est surtout exécuté dans les grands magasins. Souvent, le voleur travaille aussi avec des billets de 100 fr. auxquels il substitue des billets de 50 fr. Naturellement il présente les billets pliés et n'opère qu'au moment de grande presse.

Ce genre de voleurs au rendez-moi sont appelés en langage technique *les emplâtreurs*. Les emplâtreurs exercent aussi leur métier dans les grands hôtels.

5. Certains garçons de café reçoivent du client une pièce de 20 fr., la prennent ostensiblement entre les dents tout en rendant de la monnaie pour 10 fr. Le client proteste et réclame la monnaie de 20 fr. ; le garçon retire d'entre ses dents une pièce de 10 fr. Pendant qu'il rendait la monnaie il a habilement substitué à la pièce de 20 fr. une pièce de 10 fr.

VOL AUX PIÈCES RARES.

Rentre à moitié dans le vol au rendez-moi, à demi dans le vol au radin le vol aux pièces rares. Ce vol, exécuté dans les grandes villes surtout par des femmes, se pratique de la façon suivante :

Deux femmes se présentent chez un commerçant qu'elles connaissent pour avoir une encaisse en or assez importante. L'une des complices tient alors un langage dans le genre du suivant : *Mon mari est collectionneur de monnaies. Il recherche de préférence les pièces de 10 et 20 fr. marquées à l'effigie de Louis-Philippe, d'autres frappées au millésime de 1843, et enfin des pièces d'argent à l'effigie de Pie IX. Je vous les achète avec bénéfice.* Tandis que le commerçant fouille dans sa caisse, recherchant ces pièces, les deux femmes font adroitement disparaître une partie de l'argent étalé devant elles.

Vol au radin.

La *rade* est un mot argotique qui signifie le tiroir et plus spécialement le tiroir-caisse. Canler connaît déjà ce vol sous ce nom. Le vol au radin est exécuté surtout par de tout jeunes gens des deux sexes, le plus souvent au moins par deux complices.

TECHNIQUE DU VOL.

Les voleurs opèrent de préférence dans de petits magasins, où le commerçant sert seul sa clientèle, ou bien aux heures où il n'y a point d'employé au magasin, entre midi et une heure, par exemple.

Quand le magasin est momentanément désert, pendant que le commerçant dîne dans l'arrière-boutique, un des voleurs s'y introduit en rampant sur les genoux, se traîne jusqu'à la caisse qu'il dévalise, si elle n'est pas fermée à clef. Pendant ce temps son complice *gaffe* devant la porte, c'est-à-dire surveille l'arrivée possible de clients. Si, par hasard, des gens se dirigent vers la boutique, le *gaffeur* entre, et l'opérateur le rejoint immédiatement. Ils demandent alors au négociant un article que celui-ci ne tient pas.

Parfois ils entrent directement à deux dans le magasin, et pendant que le premier éloigne le commerçant en lui demandant une marchandise qui se trouve à la cave, par exemple, le second dévalise la caisse.

Nous avons dit plus haut que les voleurs au radin sont souvent de tout jeunes gens. En effet, la petite taille leur permet de se dissimuler facilement derrière les divers meubles de la boutique.

Il y a des cas où les voleurs au radin professionnels, pour mieux pouvoir exécuter leur vol, n'hésitent pas à assommer le commerçant. Ils lui demandent un objet se trouvant dans un tiroir du bas, et pendant que le négociant se baisse pour tirer ce tiroir, ils l'assomment en lui assénant des coups sur la nuque ou sur l'occiput à l'aide d'un instrument contondant.

Voleurs des bijoutiers ou vol à la carre.

Dans le paragraphe consacré au vol à la détourne, nous avons déjà mentionné les voleurs des bijoutiers pratiquant le *vol à la carre*, terme technique de l'argot spécial des voleurs pour le vol de bijoux. En effet, les voleurs à la carre ne sont en somme que des voleurs à la détourne, seulement leurs méthodes d'exécution sont encore plus raffinées que celles de ces derniers.

Le voleur à la carre appartient toujours à la haute pègre. Souvent même il fait partie d'une bande internationale. Il est toujours habillé à la dernière mode pour inspirer de la confiance aux bijoutiers. Dans les grandes villes, à Paris par exemple, il ne se gêne pas de rançonner les meilleurs bijoutiers de la place. Parfois, il mène une vie luxueuse et possède chevaux et automobile. Dans ce cas, il s'anoblit naturellement et fréquente les cercles des viveurs.

MANOULESCU.

Un spécimen classique des voleurs à la carre de grande allure est le célèbre Manoulescu, qui s'est appelé le *roi des voleurs* et a publié ses mémoires, dans lesquels la réalité se mêle agréablement avec la fantaisie orgueilleuse de l'auteur. Il est vrai que Manoulescu avait deux spécialités: le vol dans les hôtels et le vol à la carre. A Paris, Manoulescu n'a exercé que ce dernier vol.

Manoulescu était Roumain, fils d'un officier. Ayant déserté l'école navale de son pays, il vint à l'âge de 19 ans à Paris. Désireux de vivre dans le luxe, il devint bientôt un des voleurs à la carre les plus adroits et en même temps les plus dangereux. Avec le produit de ses opérations, il menait la vie à grandes guides, possédait chevaux et voiture, un appartement luxueux et était reçu, non pas dans la meilleure société parisienne, mais dans la société cosmopolite et quelque peu mélangée des viveurs.

Arrêté pour ses multiples vols, il fut condamné à quatre ans de prison. Manoulescu n'a volé à Paris que chez les grands bijoutiers, parmi lesquels se trouvait celui qui, en 1909, s'est laissé voler de nouveau par G., le fameux faux petit-fils de l'empereur d'Autriche.

TECHNIQUE DU VOL.

On peut diviser les voleurs à la carre en deux catégories: les voleurs opérant dans le magasin même du volé, et ceux qui *travaillent* chez eux, c'est-à-dire qui font venir le bijoutier ou un de ses employés dans leur appartement et y subtilisent les objets convoités.

Les spécialistes des deux catégories, pour inspirer confiance à leur future victime, sont toujours habillés avec une grande élégance et arrivent souvent chez le commerçant en voiture de louage (Manoulescu possédait ses propres chevaux, voiture et cocher), ou en automobile de luxe. Détail à noter, ils jouent volontiers le rôle de l'étranger riche.

VOLEURS OPÉRANT DANS LES MAGASINS MÊME.

L'exécution du vol dans le magasin du bijoutier même est très diverse, et dépend tout à fait de l'habileté du voleur qui, fréquemment, possède un

véritable talent de prestidigitateur. Les *trucs* les plus employés sont les suivants :

1. Le voleur arrivant chez le bijoutier se fait montrer un grand choix de bijoux de petites dimensions, mais précieux, comme des bagues serties de pierres ou de perles ou, de préférence, des pierres ou des perles non serties. Il se fait donner de nombreuses explications et, à un moment donné, il couvre, comme par hasard, une partie des objets étalés de sa main gauche non gantée. Il ne se décide pas à fixer son choix et prend congé du négociant en lui promettant de revenir. Négligemment il remet ses gants et en couvre en même temps la bague, le diamant ou la perle qu'il a fixé à un petit morceau de poix caché dans le creux de la main gauche lorsqu'il a posé celle-ci sur les objets étalés sur le comptoir. La quantité de marchandises qu'il a fait sortir des écrins, est tellement considérable que le bijoutier, gagné par les allures gentlemanlikes du visiteur, ne s'aperçoit pas, la plupart du temps, de l'objet manquant, de sorte que quand enfin il constate le vol, le voleur est déjà loin.

2. Le voleur se fait montrer des pierres non serties afin d'en choisir deux identiques pour une paire de boucles d'oreilles, par exemple. Sans que le bijoutier s'en aperçoive, car il lui demande, à ce moment, de lui chercher d'autres pierres, etc., il prend deux pierres dont il fait glisser une entre l'index et le médius, et s'approche de la vitrine pour mieux voir le *feu* de la pierre. Pour mieux juger encore de sa valeur, il souffle dessus (opération couramment exécutée par les connaisseurs de pierres), ce qui lui permet de l'approcher, sans attirer l'attention, suffisamment de la bouche pour pouvoir rapidement l'y faire disparaître. La pierre escamotée est remplacée par la seconde pierre, cachée entre l'index et le médius. La pierre subtilisée est maintenue entre la gencive inférieure et la joue. A un moment donné, le voleur, simulant un accès de toux, approche son mouchoir de sa bouche et crache la pierre qu'il introduit alors avec le mouchoir, dans la poche de son veston.

Manoulescu travaillait toujours de cette façon. Dans ses mémoires, il raconte comment, pendant de longs jours, il s'est exercé, devant son armoire à glace, à introduire, en guise de pierres, des boulettes de pain dans sa bouche, à les y cacher et à parler sans qu'on pût s'apercevoir qu'il maintenait les boulettes entre la gencive et la joue. Il attendit d'être parfaitement sûr de la réussite de son coup pour commencer ses opérations chez les bijoutiers. Certains voleurs à la carre, au lieu de garder les objets subtilisés dans la bouche, les avalent. Ils les retrouvent ensuite dans leur matières fécales.

3. Le *carreur* se présente, à plusieurs reprises, chez le bijoutier et lui achète, au comptant, des objets d'une valeur relativement modeste, par exemple des bagues de 300 à 400 francs. Le négociant prend alors confiance entière en ce client, qui paye chaque fois comptant. A ce moment le voleur choisit un objet de grand prix, et paye avec un chèque sur une banque connue sur la place. Quand le négociant se présente aux guichets de la banque, on lui apprend que son client a bien eu un petit compte dans

l'établissement, mais que le dépôt est épuisé. En effet, les banques ne retirent jamais aux clients les formulaires de chèques non utilisés quand il n'y a plus de couverture.

AVEC UN COMPLICE.

4. Pendant que le voleur examine les bijoux et pierres étalées par le négociant, son complice, déguisé en mendiant, se présente à la porte du magasin et demande la charité. Le carreur laisse alors tomber quelques sous, et avec eux des bijoux ou des pierres que le complice ramasse. Ce *truc* ne peut être exécuté que dans les magasins ayant leur comptoir près de la porte et desservis par un seul vendeur.

VOLEUR AU DIGUEDIGUE.

5. Les deux complices pénètrent ensemble dans la bijouterie et se font montrer un grand choix de bijoux. Subitement, l'un des voleurs feint de se trouver mal, demande une chaise et tombe finalement par terre, en proie à une forte crise d'épilepsie. Pendant que le personnel, effrayé, cherche de l'eau, une voiture, etc., le complice fait disparaître les bijoux dans ses poches.

Ce genre de vol est appelé en argot *vol au diguedigue*. Canler le connaît déjà sous ce nom. Les spécialistes de ce vol imitent, à s'y méprendre, les attaques d'épilepsie. Rien ne manque, depuis les convulsions jusqu'à l'écume. L'écume est provoquée par un petit morceau de savon tendre, qui est introduit dans la bouche et que le simulateur meut avec la langue.

BATTEUR DE DIGUEDIGUE.

Ce même *truc* est du reste utilisé par des mendiants, qui imitent une crise d'épilepsie pendant que leur complice, habillé en promeneur, fait une quête fructueuse pour le *pauvre épileptique*, parmi la foule des badauds, qui ne tarde jamais à s'amasser autour du pseudo-malade (en argot *batteur de diguedigue*).

Le même *truc* est encore employé par les équipes de voleurs à la tire. Pendant que les passants se pressent pour voir ce qui se passe, les tireurs les soulagent de leurs portemonnaies et de leurs montres.

6. Enfin, les carreurs travaillant dans le magasin même du bijoutier remplacent quelquefois adroitement les bijoux véritables par des imitations ayant absolument la même forme que l'objet subtilisé. Ce genre de vol demande, naturellement, une longue préparation, et l'échange n'est exécuté que lorsque tout est prêt pour la réussite complète. Un des complices a alors pour tâche de détourner l'attention du négociant pendant que l'autre fait disparaître le bijou authentique et le remplace par l'imitation.

Certains auteurs, entre autres Villiod, appellent ce genre de vol *vol à la broquille*. Nous n'avons pas pu savoir si réellement c'était là la désignation argotique de ce vol. Les individus interrogés par nous nous ont déclaré de ne pas connaître ce terme. D'autre part, dans l'argot moderne, *broquille* veut dire *minute*.

VOLEURS OPÉRANT CHEZ EUX.

Les voleurs à la carre qui font venir le bijoutier chez eux pour lui voler

sa marchandise, opèrent presque toujours de la même façon : ils font au magasin un choix plus ou moins important, disent habiter dans tel ou tel hôtel et s'y font accompagner par le négociant ou un de ses employés. Là, ce dernier est introduit dans une première chambre et, sous prétexte de montrer les bijoux à une troisième personne, le voleur pénètre dans une chambre contiguë, en fermant la porte de celle-ci. Pendant que le négociant attend le retour de son client, celui-ci se sauve par la porte du corridor de la seconde chambre, et quitte l'hôtel aussi rapidement que possible. Il a payé sa note d'avance et abandonne sa valise qui ne contient, la plupart du temps, que de vieux journaux, enveloppant quelques pierres pour faire le poids.

Parfois, la mise en scène de ce vol est très soignée. Ainsi, un spécialiste du vol à la carre arrive chez un bijoutier en automobile, fait choix de 15 000 francs de bijoux, amène le bijoutier dans son automobile à l'hôtel, et l'introduit dans une chambre. Mais il veut donner ces bijoux à sa femme qui est malade, au lit, dans la chambre à côté, et il désire les soumettre à cette dernière. Il ouvre la porte et le bijoutier voit nettement une personne couchée dans le lit de la chambre contiguë. La porte est refermée, et le négociant entend la voix de son client qui paraît causer avec quelqu'un. Ensuite il n'entend plus rien, et après quelques minutes de silence complet, inquiet, il frappe à la porte de la seconde chambre. On ne lui répond pas, et il y pénètre. Son client n'est plus là, mais la personne est toujours au lit. Il s'excuse sans qu'on lui réponde. Alors il s'approche du lit et s'aperçoit que *la femme* de son client est un mannequin de modiste habilement arrangé avec les couvertures du lit. Quand il veut sortir pour poursuivre le voleur, il constate qu'il est enfermé à clef. Il sonne, et le garçon, après avoir cherché le passe-partout, lui ouvre la porte, trop tard pour rattraper le délinquant qui, depuis longtemps, s'est sauvé avec son automobile de louage. Détail à noter, le voleur a fait prendre à l'automobile, en quittant l'hôtel, une direction qu'il a fait changer ensuite. Pendant qu'on télégraphiait le signalement de l'automobile dans la première direction, le carreur prenait tranquillement le train à une station de la direction opposée.

En mars 1907, le tribunal correctionnel de la Seine avait à juger un voleur à la carre, J. A., âgé de soixante ans, ancien avocat à Montpellier et ancien substitut du procureur général à Figeac. Comme tel, il avait fait arrêter Blanqui, qui s'était, en 1870, réfugié dans son arrondissement. Plus tard, il reprit son étude d'avocat et fut élu conseiller général en 1878. Ce premier succès l'enhardit au point qu'il brigua le mandat de député. Il fut battu, retourna dans son cabinet de Montpellier, et c'est à partir de ce moment-là qu'il déchet.

Condamné à six ans de travaux forcés par la Cour d'assises de l'Hérault, pour émission de faux billets de banque, il vit sa peine commuée et bénéficia de la libération conditionnelle. Fixé à Paris, il finit par s'affilier à une équipe de voleurs à la carre.

Le mode de travail de cette équipe est le suivant :

Un jour, le bijoutier reçoit la visite d'un monsieur très correctement vêtu qui, après avoir choisi tout un lot de bagues, bracelets et pendentifs, lui demande de vouloir bien l'accompagner chez un de ses amis.

« C'est, dit-il, est un très riche avocat de province qui désire offrir des objets de prix à sa maîtresse. Malheureusement, il n'a pas pu venir avec moi, car il est très souffrant, au point même de garder le lit. »

Client et bijoutier s'en vont rue de Moscou où, dans une superbe chambre, repose le noble vieillard, le riche avocat de province, c'est-à-dire le sieur A.

La mise en scène a été merveilleusement ordonnée : la table de nuit est encombrée de bols de tisane et de fioles pharmaceutiques, et le patient, vêtu d'une superbe chemise brodée et la tête enfoncée dans un bonnet de soie, se plaint amèrement de son asthme.

Le bijoutier est convaincu qu'il a affaire à un malade très riche, alors qu'en réalité A., qui habitait le matin même un garni aux Batignolles, avait été amené dans la journée rue de Moscou où, pour la circonstance, on a loué la somptueuse chambre.

Le bijoutier parti plein de confiance, A. et son complice E. M. se rendent au Mont-de-Piété de la rue Capron, où les bijoux sont engagés pour la somme de 6650 francs.

VOL A LA CARRE AVEC VIOLENCE.

Les opérations ne se passent pas toujours aussi paisiblement, comme le prouve le cas suivant :

En décembre 1906, se présente chez M. D., bijoutier à Paris, dans une rue des plus fréquentées, un individu très élégant, se disant officier étranger, qui choisit des bijoux pour une valeur de 6000 francs. Il dit ne pas pouvoir régler, n'ayant pas assez d'argent sur lui, et prie M. D. de le faire accompagner par un de ses commis à son domicile.

Le commis C. B. et *l'officier étranger* prennent un fiacre et se font conduire chez ce dernier, rue de la Ville-Evêque. L'étranger introduit B. dans un appartement de plusieurs pièces, coquettement meublées, au deuxième étage de la maison, et disparaît quelques instants, pour aller, dit-il, prévenir sa femme. M. B. attend quelques instants; tout à coup, la porte s'ouvre et il voit apparaître son compagnon, revolver au poing : « Je veux les bijoux, dit-il, laissez-les là; si vous bougez, je vous tue ! »

B. est saisi, bâillonné avec un tampon de ouate et un mouchoir, et son agresseur lui lie finalement les deux mains. Le voleur s'empare alors de l'écrin et disparaît. Dans la rue, il prend le même fiacre qui l'a amené et recommande au cocher d'aller vite. En route, profitant d'un arrêt forcé, rue Saint-Honoré, le voyageur ouvre doucement la portière et s'éclipse sans que le cocher s'en aperçoive.

CARREURS ET BANDES.

Les voleurs de bijoutiers ou carreurs travaillent souvent *en équipe* de deux ou, beaucoup moins souvent, de trois ou quatre complices. Cependant, les voleurs à la carre opérant seuls sont nombreux et, fréquemment, ils travaillent pour leur propre compte, c'est-à-dire ne sont pas affiliés à une

bande plus ou moins internationale. Manoulescu était, par exemple, un solitaire du vol à la carre.

Toutefois, les voleurs spécialistes du vol chez les bijoutiers appartiennent souvent aussi à un groupement, une bande parfois internationale. Mais tous les membres de cette bande n'exploitent pas nécessairement ce genre de vol. Il se peut parfaitement qu'une partie de la bande *travaille* dans les bijouteries, qu'une autre opère comme pickpockets, etc. C'est alors une *bande mixte*, comme le sont presque toutes les bandes de la haute pègre dont le nombre des membres dépasse un certain chiffre assez bas (à l'exception des bandes d'émetteurs de faux billets de banque, dont il sera parlé ultérieurement).

Du reste, l'organisation de ces bandes est, en général, plus ou moins vague. Elle se borne, le plus souvent, à l'indication mutuelle des coups à exécuter et au partage du butin. Cela ne veut pas dire que, presque toujours, dans ces associations de malfaiteurs professionnels, il ne se trouve un individu qui, par son intelligence ou son audace, prend un véritable ascendant sur ses collègues et devient, en fait, leur chef véritable et écouté.

CARREURS ET RECELEURS.

Si tous les voleurs à la carre n'appartiennent pas à des équipes ou à des bandes, ils travaillent, par contre, tous avec les receleurs, des *fourgues* ou *fourqueurs* de l'argot. En effet, le carreur ne vole pas les bagues, colliers de perles, etc., pour les porter lui-même. Il peut bien lui arriver de faire cadeau d'un bijou à sa maîtresse ou plutôt à sa *marmite*, car, comme les membres de la basse pègre, celui de la haute pègre est très souvent souteneur en même temps et, en cas de chômage, fait travailler son amie. Mais c'est là un cadeau bien dangereux qui peut facilement le perdre : de plus, ainsi, le bijou ne lui rapporte rien. Aussi, le carreur avisé ne fait-il jamais de tels cadeaux. S'il veut en faire, ce qui arrive nécessairement, puisque la femme doit être élégante pour soutenir la renommée de *parfait gentleman* du carreur, il achète honnêtement les bijoux, fourrures, etc. Le voleur à la carre veut donc monnayer son butin. Pour cela, il a deux possibilités : le Mont-de-Piété et le receleur.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Les Monts-de-Piété sont dangereux pour les voleurs, car, en cas de découverte du vol, la police adresse immédiatement une liste des objets volés aux bijoutiers, aux brocanteurs et aux Monts-de-Piété. Ceux-ci, si les bijoux sont déposés chez eux, les retrouvent facilement car, le plus souvent, les marchands de reconnaissances, auxquels les voleurs se sont empressés de vendre les leurs, n'ont pas encore eu le temps de retirer les bijoux, et s'ils l'ont fait, dans beaucoup de pays, ils sont forcés, par la loi, de les garder huit jours avant de les revendre. Les bijoux sont ainsi retrouvés, et avec eux les employés de ces instituts de crédit et les marchands de reconnaissances pourront fournir certaines données, signalements, signatures sur les quittances, etc., très précieuses pour la police.

Il va sans dire que le voleur de bijoux avisé dessertit, immédiatement après le vol, les pierres précieuses et les perles et les négocie desserties.

Le carreur cherchera donc à se passer des Monts-de-Piété pour monnayer les bijoux volés, et il arrive à ses fins à l'aide des receleurs.

BIJOUTIERS.

Disons tout de suite que, de la meilleure foi du monde, le bijoutier le plus honnête peut devenir accidentellement receleur involontaire en achetant une bague de valeur ou un autre bijou à un homme ou à une femme très élégants, qui se disent momentanément gênés, et qui ne sont rien d'autre qu'un voleur à la carre et sa complice.

Ces cas ne sont pas rares, mais il s'agit toujours là de la vente d'un ou de deux objets au plus. Quand il s'agit de lots importants, le négociant, le négociant honnête du moins, prend d'abord des renseignements qui l'empêchent, dans la suite, de poursuivre les négociations.

Il faut, à la vérité, ajouter que des négociants, malgré leur moralité irréprochable dans la vie privée, ne se croient pas toujours tenus à ces mesures de précaution quand il s'agit de faire du commerce. C'est là un phénomène de déformation professionnelle qu'on observe, de façon très diverse, dans toutes les branches de l'activité humaine.

Pour vendre un ou deux objets, le voleur peut donc s'adresser et s'adresse en réalité à un bijoutier quelconque, de préférence dans une autre ville que celle où le vol a été commis, et quelque temps après la soustraction de l'objet. Le voleur de bijoux occasionnel s'adresse au premier bijoutier venu ou engage l'objet au Mont-de-Piété.

Mais s'il s'agit de négocier un certain nombre de bijoux, le carreur les porte chez le receleur ou fourgueur. Celui-ci *fourgue la calbasse* (objets résultant d'un vol). Ces *fourgues* ou *fourguteurs* sont connus dans le monde de la pègre, et chaque spécialiste a un ou deux receleurs pour ainsi dire attirés.

Manoulescu, dans ses mémoires précités, prétend que certains bijoutiers-joailliers des plus réputés feraient ce commerce malhonnête. Pour notre part, nous ne le croyons pas. Certes, il est arrivé déjà que des négociants très estimés et ayant un commerce important se sont trouvés impliqués dans des affaires de vol de bijoux comme receleurs. Mais, la plupart du temps, il s'agissait d'achats imprudents opérés par eux sans prendre de renseignements; en admettant même que l'acheteur eût des soupçons sur la provenance illicite des objets, nous ne croyons pas qu'il soit permis d'en déduire que l'assertion de Manoulescu soit vraie. En criminalistique tout peut arriver, c'est un fait certain, et il ne faut s'étonner de rien, mais il faut aussi se garder de généraliser des faits isolés.

RECELEURS PROFESSIONNELS.

Non, le fourgue habituel des voleurs d'objets précieux comme des bijoux est à chercher dans le monde des brocanteurs qui, hâtons-nous de le dire, contient une grande majorité de gens honnêtes. Celui-ci commence à desservir les bijoux et, si c'est nécessaire, il procède à une nouvelle taille de la pierre. La pierre transformée est alors négociée, par l'intermédiaire de courtiers, aux bijoutiers.

Le receleur tient quelquefois boutique, mais très souvent aussi c'est

un homme ayant l'apparence d'un rentier et il est connu comme tel par son concierge et les habitants de la maison. Autant que possible, il ne reçoit pas ses *fournisseurs* chez lui. Ceux-ci ne connaissent donc ni son adresse, ni, souvent même, son véritable nom. Ils l'appellent d'un surnom. De cette façon, en cas d'arrestation, si par hasard le voleur arrêté désirait communiquer à la police des renseignements sur son receleur, il ne le pourrait pas.

Le *fourgue* trouve ses clients dans un établissement public, un café ou un restaurant par exemple. C'est là que sont négociés les objets provenant de vols. Ainsi, à Paris, les pierres desserties se sont négociées longtemps dans un café de la rue Laffitte.

La plupart du temps le voleur est *volé* par le receleur qui lui paie ses objets à un prix dérisoire. Pour les papiers de valeur, actions et obligations volées, le prix payé par le fourgue est le 10 % de la valeur, pour les bijoux le pour-cent est habituellement encore moindre. Il est vrai que le receleur tient dans sa main le voleur. Si celui-ci ne veut pas donner l'objet pour le prix offert par le receleur, il ne peut rien en faire, à moins de le vendre chez un négociant honnête ou de le déposer au Mont-de-Piété, deux procédés de monnayage qui sont toujours risqués. Il en est tout autrement si, ce qui arrive assez souvent, le vol a été exécuté sur commande du receleur. Dans ce cas, le voleur reçoit pour sa part jusqu'à la moitié de la valeur, *il travaille au pied*.

ENQUÊTES ET RECHERCHES CONCERNANT LES VOLS A LA CARRE.

Les enquêtes et recherches concernant les vols à la carre sont souvent fort difficiles. D'une part, ce genre de vol n'est généralement exécuté que par des spécialistes très habiles, connaissant tous les *trucs* de leur métier malhonnête. D'autre part, les receleurs aussi sont, par suite des mesures de précaution prises par eux, très difficiles à découvrir, plus difficiles que les voleurs mêmes.

En tous cas, on ne négligera jamais de se faire raconter dans tous ses détails la scène qui s'est déroulée soit dans le magasin du bijoutier, soit dans l'hôtel, si le voleur a soustrait les objets dans un hôtel ou un appartement. Une reconstitution de la scène même dans le magasin indiquera souvent au policier avec quelle sous-spécialité de carreur il a affaire. La question du ou des complices doit être aussi prise en considération.

Mais, même avec tous ces renseignements, on n'arrive pas toujours à trouver l'auteur du vol. Celui-ci, possédant des fonds suffisants, peut se cacher dans les grands hôtels, où les recherches de la police sont rendues très difficiles par suite de la mauvaise volonté des directeurs, qui craignent — et cela se comprend — qu'on incomode leurs hôtes.

Quand, dans une ville, un vol à la carre est signalé, il faut avertir par circulaire les bijoutiers, leur expliquer le mode de travail du voleur et les engager à observer les clients suspects pour faire prendre le carreur en flagrant délit. Une circulaire, avec la reproduction des photographies des voleurs à la carre connus au service d'identité judiciaire, du genre de celle qui a été confectionnée à l'usage des hôteliers suisses pour les *rats d'hôtels*,

serait également utile. Nous reviendrons du reste, en parlant des rats d'hôtels, sur cette circulaire, qui n'est pas exempte de graves inconvénients.

Les voleurs à la carre étant fréquemment des *internationaux*, le bureau international de police, dont nous avons un des premiers recommandé la création, contribuerait aussi, sinon à diminuer les cas de ce genre de vol, au moins à faciliter la découverte des auteurs.

Enfin, la recherche des receleurs s'impose dans toutes les affaires de vols de bijoux.

Les indicateurs.

Quelquefois la police est mise sur la trace des voleurs de bijoux et autres par une dénonciation anonyme. Ceci nous amène, avant d'aller plus loin, à traiter aussi rapidement que possible la question, si importante en matière de police, des indicateurs.

Beaucoup de malfaiteurs des spécialités énumérées jusqu'ici et de celles qui suivront, malgré toute la vigilance de la police et la perfection de certaines méthodes scientifiques employées aujourd'hui pour l'identification et la découverte des auteurs de crimes et délits, échapperaient, grâce à leur habileté, aux recherches de la justice s'il n'y avait pas les indicateurs. Les indicateurs, appelés en argot les *donneurs*, les *coqueurs* ou *vaches*, sont nécessaires. Nous savons que c'est là un sujet délicat, mais nous croyons aussi qu'il doit être traité dans un manuel comme le nôtre, destiné aux magistrats d'ordre judiciaire et aux policiers.

Disons tout de suite que le grand public et aussi quelques magistrats confondent volontiers l'indicateur avec le provocateur. Inutile d'ajouter que c'est là une grave erreur. Le provocateur n'est employé dans aucun pays qui se respecte et si, par une aberration inexplicable, un fonctionnaire se laisse entraîner une fois à se servir d'un provocateur, il est immédiatement et sévèrement puni, preuve en soit l'incident d'Enghien en 1908. Il est vrai qu'en Russie on paraît, en matière de police politique, utiliser quelquefois, non pas des provocateurs, mais même des agents provocateurs, c'est-à-dire des fonctionnaires s'abaissant au point de provoquer eux-mêmes des crimes. Mais c'est là un seul pays et une grande exception. L'unique excuse de ce procédé est que les adversaires combattus par la police politique russe utilisent des moyens tout aussi détestables. Dans les autres pays où nous avons eu l'occasion d'étudier l'organisation de la police, Suisse, France, Allemagne, Angleterre, Italie, etc. le provocateur est inconnu.

L'indicateur de la police est un récidiviste qui, pour de l'argent ou pour un autre avantage, raconte ce qu'il sait d'un délit ou d'un crime et de la personnalité de ses auteurs. Il fait donc, en somme, ce que doit faire tout citoyen pour aider la justice de son pays. Or, nous savons que l'indicateur ne le fait pas pour l'amour de la justice. Il le fait pour de l'argent, par vengeance ou pour se faire tolérer comme *triquard*, c'est-à-dire interdit de séjour en rupture de ban. C'est un délateur, et son rôle n'est nulle-

ment beau. Mais à la guerre comme à la guerre, la police doit profiter de ces renseignements pour la sauvegarde de la population honnête.

Dans nos ministères de la guerre, n'utilise-t-on pas les renseignements obtenus par l'espionnage pour la défense nationale ? Les espions (nous ne parlons pas des officiers *envoyés en mission secrète* et qui se sacrifient pour leur pays) ne sont-ce pas des indicateurs vulgaires, plus détestables encore, parce qu'ils travaillent contre toute une population honnête tandis que les indicateurs ne sont nuisibles qu'à la pègre, c'est-à-dire aux ennemis de la société. Si donc nous n'avons jamais entendu blâmer nos ministères de la guerre parce qu'ils se servent des renseignements fournis par l'espionnage, pourquoi le ferait-on pour notre police, armée interne toujours sur le pied de guerre contre les ennemis de la population honnête ?

Les indicateurs ne sont, cela va sans dire, nullement officiels. Ce sont des aides occasionnels, le plus souvent connus seulement de l'agent chargé d'une recherche donnée. Pour avoir des renseignements utiles de l'indicateur il faut les lui payer, soit en monnaie, soit d'une autre façon, en lui offrant à boire par exemple, ou en fermant l'œil sur sa qualité de *triquard*. Certains gens qui recherchent la popularité en dénigrant la police disent qu'il est inadmissible d'acheter des renseignements par la non-observation d'un arrêt d'interdiction de séjour. Mais nous leur ferons observer qu'il est réellement plus utile pour la sécurité de toute une population que la police puisse arrêter une douzaine de malfaiteurs dangereux ensuite des renseignements obtenus, que de faire incarcérer quelques jours un individu qui a purgé sa peine en prison et qui se tient parfaitement tranquille parce qu'il a un intérêt majeur de le faire — pour un délit qui ne porte aucun préjudice à la société.

Nous avons dit que les indicateurs donnent des renseignements pour de l'argent. Le métier de l'indicateur est très dangereux, car ses camarades, s'ils se doutent de sa trahison, l'exécutent sans merci. Il demande donc des sommes qui compensent, en partie, ses risques. Malheureusement beaucoup de polices, entre autres les polices française et suisse, ne disposent pas des fonds nécessaires pour payer les renseignements des indicateurs. C'est là certainement une infériorité vis-à-vis d'autres polices comme celle de l'Angleterre.

INDICATEURS DU TEMPS DE CANLER.

L'usage des indicateurs est ancien. Canler, officier de paix en 1842 et chef de la sûreté de Paris en 1849, employait déjà, pour avoir des renseignements, certains récidivistes, des camelots et des patrons de maisons meublées. Il appelait les récidivistes *ses cosaques*. Il les payait *par pièce* avec les fonds qu'il avait à sa disposition dans ce but. Mais il n'utilisait déjà plus les anciens malfaiteurs comme employés officiels de la police. La rumeur qu'on entend encore aujourd'hui de temps en temps, et d'après laquelle on utiliserait officiellement les anciens délinquants vient du fait très ancien suivant :

VIDOCQ.

En 1810, Vidocq était à la prison de Bicêtre (Paris). Il était accusé

(à tort, prétend-il dans ses mémoires originaux) de vol. Mais le régime de la prison, à la longue, ne lui plaisait pas et, pour avoir une vie plus douce, il offrit à M. Henry, alors chef de la seconde division à la préfecture de police, de servir de *mouton*, c'est-à-dire d'espionner ses camarades de captivité. Avec son offre, Vidocq envoya en même temps un rapport sur plusieurs forçats évadés et détenus également à Bicêtre. Ses renseignements ayant été reconnus exacts, V. fut employé comme *mouton* et finalement mis en liberté, sous condition de fournir chaque mois à la préfecture un nombre fixé d'arrestations de malfaiteurs. Il recevait 100 francs par mois pour cette besogne. Vidocq s'acquitta fort bien de sa tâche.

Enfin, en 1817, on donna à V. une dizaine d'individus comme aides pour faire la chasse aux malfaiteurs. On donna à ces auxiliaires, qu'on assimila à des agents de police, le nom de brigade de sûreté. En 1821, cette brigade fut portée, par M. Delaveau, préfet de police, au nombre de 21 agents. Vidocq, ayant les coudées franches, engagea des hommes de son acabit, anciens forçats ayant presque tous subi des peines infamantes.

En 1827, Vidocq abandonna la sûreté et fonda, à Saint-Mandé une fabrique de papier, fabrique qui ne fit pas ses affaires.

En 1832 il fonda, avec l'assentiment du préfet, une sorte de bureau de police privée s'occupant beaucoup de politique en concurrence avec la brigade de sûreté.

Mais Vidocq désirait reprendre sa place de chef de la Brigade de la Préfecture, et pour regagner la direction de celle-ci, il organisa, avec son ancien *copain* Coco-Lacour, un cambriolage chez un nommé Schmidt, restaurateur à la barrière de Fontainebleau. Au dernier moment, V. avertisait la Préfecture du cambriolage et faisait arrêter les cambrioleurs. Ceux-ci dénoncèrent au cours de l'enquête Coco-Lacour comme instigateur du cambriolage, et ce dernier dénonça à son tour Vidocq comme chef du complot. Entre temps, Vidocq, qui s'était montré à cette occasion plus fort que son concurrent, avait été réintégré comme chef de la brigade de sûreté et avait incorporé Lacour parmi ses agents sous le nom d'Auguste.

Ce ne fut pas l'affaire du cambriolage du restaurateur Schmidt qui causa la chute de V., mais un vulgaire incident. En 1832, un journal satirique mettait souvent en parallèle la figure de Vidocq avec celle d'un haut personnage. Celui-ci, offensé de la comparaison avec l'ancien forçat, fit dissoudre la brigade de Sûreté par le ministre de l'intérieur, et la recomposa sur une base entièrement nouvelle.

L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 1832 portait qu'aucune personne ayant subi une condamnation, même la plus minime, ne pouvait faire partie du service de la Sûreté. Le premier chef de cette Sûreté réorganisée fut M. Allard, avec Canler comme inspecteur principal. La Sûreté était composée alors d'un chef, d'un inspecteur principal, de 4 brigadiers, de 21 inspecteurs et d'un commis aux écritures, total 31 personnes.

Depuis 1832, jamais un individu ayant subi une condamnation n'a fait partie de la Sûreté parisienne. Il en est de même pour les autres pays, et si

on rencontre encore aujourd'hui la légende de l'ancien forçat employé comme agent de la Sûreté, cela provient des mémoires apocryphes de Vidocq (les véritables ne sont plus trouvables) répandus, par milliers, par des éditeurs de littérature à un sou.

LETTRES ANONYMES DÉNONCIATRICES.

Il faut mentionner aussi, à cette place, les lettres anonymes dénonciatrices, qui arrivent par douzaines, chaque jour, aux directions des services de la Sûreté des grandes villes. Presque toutes ces lettres dénonciatrices ont pour auteurs des personnes qui veulent se venger. Il faut donc être très prudent en ce qui concerne l'emploi des renseignements qui y sont contenus; très souvent ce sont de fausses accusations. D'autre part, elles peuvent renfermer aussi des faits exacts et d'une haute importance pour les enquêtes judiciaires ou policières. On ne les jettera donc pas dans le feu, mais on les contrôlera soigneusement. Certains délinquants professionnels, pour se débarrasser d'un concurrent ou complice gênant, le dénoncent par lettre anonyme. Ainsi les escrocs au jeu, les *grecs*, brûlent tout concurrent peu habile, qui pourrait les compromettre, en le dénonçant anonymement à la police.

Les roulottiers.

Les *roulottiers*, *rouliers* ou *rouletiers* ont pour spécialité le vol de marchandises dans les voitures de livraison. Leur nom vient du mot argotique *roulotte* = voiture. Canler connaît déjà les roulottiers, mais de son temps, d'après son estimation, il n'y en avait guère qu'une trentaine à Paris. Canler prétend aussi que le roulottier ne prémédite jamais une affaire. Si peut-être c'était le cas de son vivant, ce n'est plus exact aujourd'hui. Les *coups* de nos roulottiers, la plupart du temps, sont étudiés sérieusement d'avance.

TECHNIQUE DU VOL.

Le roulottier étudie pendant plusieurs jours l'itinéraire et les habitudes du garçon livreur dont il veut s'approprier la marchandise. Une fois au courant, le voleur attend la voiture là où il sait que le garçon livreur amène régulièrement des marchandises. Pendant que ce dernier porte sa livraison au client de sa maison, le roulottier se met sur le siège et enlève voiture, marchandises et cheval. La voiture est déchargée à un endroit convenu avec un complice, et ensuite ou abandonnée au hasard avec le cheval, ou vendue. Il va sans dire que la voiture est *maquillée* avant d'être revendue. Pour cela on remplace l'ancien vernis par un nouveau. Le cheval lui-même est souvent rendu méconnaissable.

Certains roulottiers se contentent aussi de voler des ballots, sur des voitures de livraison. Ils attendent aussi le moment où le garçon livreur effectue ses livraisons chez les clients ou boit un verre chez le marchand de vin pour faire passer de sa voiture un ou plusieurs ballots dans le petit char à bràs qu'ils traînent eux-mêmes.

Quelquefois ils travaillent avec un ou plusieurs complices qui ont

pour mission de créer des *coupures*, c'est-à-dire de détourner l'attention du garçon livreur en *l'invitant à prendre un verre* ou en lui cherchant querelle, etc., pour permettre au roulottier de s'emparer de quelques ballots et de les faire disparaître dans son char à bras.

Parfois les garçons livreurs sont les complices des roulottiers et amènent leurs voitures à des endroits convenus, où une partie du contenu est déchargée.

Les roulottiers travaillant seuls sont rares; en général ils ont au moins un complice, très souvent c'est une petite bande, une équipe de roulottiers. Le vol à la roulotte, à moins que le voleur ne travaille pas pour son propre négoce, ce qui est fort rare, demande la collaboration de receleurs pour monnayer le butin. La recherche de ceux-ci est donc indispensable dans tous les cas de vol de ce genre.

Voleurs de bicyclettes.

Dans les quinze dernières années, depuis que la bicyclette est devenue un moyen de locomotion extrêmement répandu, certains voleurs se sont spécialisés dans le vol de ces instruments. Quand ils trouvent une bicyclette, momentanément abandonnée par son propriétaire, pour faire une commission, par exemple, ils l'enfourchent et l'emmènent chez eux. Le voleur de bicyclettes travaille à *la flan*, c'est-à-dire ne prépare son coup qu'en se promenant dans la rue. C'est le hasard qui lui fait faire le *chopin*.

La bicyclette volée n'est jamais revendue sans avoir subi des transformations. En général, elle est démontée, et avec les pièces démontées provenant de plusieurs bicyclettes, le mécanicien receleur en monte une nouvelle. Les numéros sont enlevés à coup de marteau. Il est rare que le voleur ou son receleur se contentent de changer la teinte du vernis.

Le voleur de bicyclettes professionnel travaille presque toujours avec un mécanicien receleur qui opère habilement le *maquillage* des machines volées. Presque jamais les vélos ne restent dans la ville où ils ont été volés; ils sont envoyés en pièces dans une autre ville où ils sont remontés. La plupart des machines volées dans la Suisse romande, par exemple, prennent le chemin de la frontière française.

Les voleurs de bicyclettes s'attaquent volontiers aux machines des loueurs de vélos. Ils choisissent une machine parmi les meilleures, payent la location d'une journée et disparaissent avec le vélo. Les chaînes de sûreté, utilisées pour immobiliser les bicyclettes momentanément abandonnées, sont coupées avec des petites pinces très tranchantes et à double levier.

Les bonjouriers.

Sous la dénomination de *bonjouriers*, on comprend toute la grande catégorie de voleurs qui s'introduisent, sans effraction, dans une chambre, un appartement, et emportent tout ce qui leur tombe sous la main et qui a une

valeur marchande : porte-monnaies, bijoux, petits objets d'art, etc. Dans les bonjouriers il faut compter les *monte-en-l'air*, les *voleurs à la fausse qualité*, les *voleurs à la locande*, etc. Les *voleurs d'hôtel* travaillant sans instruments rentrent également dans cette catégorie, mais comme ils sont souvent des *internationaux*, ils seront traités avec les rats d'hôtels internationaux, qui sont pour ainsi dire leurs cousins germains.

BONJOURIERS DU TEMPS DE VIDOCQ.

Les bonjouriers étaient déjà connus sous ce nom du temps de Vidocq. Celui-ci dit d'eux : « Les *chevaliers grimpants*, que l'on nomme aussi *voleurs au bonjour*, *donneurs de bonjour*, *bonjouriers*, sont ceux qui, s'étant introduits dans une maison, enlèvent à la passade le premier objet qui leur tombe sous la main ». Les premiers bonjouriers, d'après Vidocq, furent des domestiques sans places. Au commencement ils faisaient bourse commune, mais comme il se trouvait parmi eux des fainéants ne travaillant jamais, cette confraternité cessa. Les plus fameux bonjouriers de Paris au commencement du dix-neuvième siècle furent Dalessan, Florent, Salomon, Gorot, Coco, Lacour (le même qui fut embauché plus tard par V. dans la brigade de Sûreté), Francfort, Chimaux, Hauteville, Mayer, Isaac, Lévi, Michel, Têtu. On remarquera la proportion relativement grande de bonjouriers israélites. Il existait alors de véritables bandes de bonjouriers juifs, telles que la bande composée uniquement de membres d'une famille, la famille Nathan, la bande Mayer (20 à 25 individus), bande tout à fait internationale et juive ayant son quartier général en plein quartier juif (aujourd'hui la rue le Goff et la rue des Rosiers qui abritent encore des *internationaux* juifs).

Du temps de Vidocq déjà les bonjouriers étudiaient le Bottin pour connaître le nom des locataires des immeubles qu'ils se proposaient de visiter. « Les souliers de daim, dit Vidocq, sont ceux auxquels le bonjourier donne la préférence, encore a-t-il soin d'en rompre la semelle pour qu'elle ne crie pas. Il emporte ordinairement l'argenterie dans son chapeau, après avoir jeté dessus un foulard ou un mouchoir. »

Il connaît, du reste, aussi les bonjouriers d'hôtels, qui s'introduisent dans les chambres des hôtes en disant à voix basse des phrases comme celle-ci : « Bonjour Monsieur, je suis le tailleur, le garçon coiffeur, etc. » pour, en cas de réveil du dormeur, expliquer leur présence dans la chambre. Le nom de *bonjouriers* viendrait de cette phrase professionnelle : « bonjour, Monsieur, etc. »

Canler connaît surtout des bonjouriers juifs, mais il est à remarquer que Canler ne comprend sous cette dénomination que la partie de cette catégorie de voleurs qui s'introduisent sous une fausse qualité dans les appartements, tandis qu'il y faut compter également les *monte-en-l'air*, les *voleurs à la locande*, etc. qui ne sont que des spécialités de bonjouriers.

LES MONTE-EN-L'AIR.

La première sous-spécialité des bonjouriers est celle des *monte-en-l'air*. Ce sont des individus habillés en ouvriers livreurs, bouchers, boulangers, etc., qui s'introduisent dans les maisons ouvertes, montent, de préférence, par l'escalier de service, pénètrent dans les chambres ou cuisines ouvertes,

et enlèvent les petits objets de valeur. Il ne faut pas confondre les monte-en-l'air avec les cambrioleurs travaillant avec des instruments, auxquels les journalistes surtout ont donné aussi, mais à faux, ce nom. Les véritables monte-en-l'air sont les anciens *chevaliers grimpants*, les *Einschleichdiebe* des Allemands, travaillant sans effraction ou fausses clefs. Le monte-en-l'air surpris dans la chambre ou la cuisine a toujours une excuse : il avait à faire une commission et s'est trompé d'étage, il est envoyé par son patron pour voir si la pendule marche ou il est venu contrôler le gazomètre, etc.

Il étudie naturellement d'abord le Bottin, comme du temps de Vidocq, pour connaître les noms des locataires. Si la porte de la maison est fermée, il se fait ouvrir par le concierge en donnant le nom d'un locataire. Toutefois, il n'opère pas volontiers dans les maisons dont la porte est fermée, car, en cas de découverte, la retraite lui est coupée.

Le monte-en-l'air avisé commence toujours ses investigations dans l'étage le plus haut de la maison, car, surpris avant le vol et renvoyé, il peut encore visiter les étages inférieurs.

Certains monte-en-l'air ont la spécialité de voler les porte-monnaies des cuisinières, que celles-ci laissent souvent traîner sur les tables des cuisines. Ainsi un individu, Léonce Longer, vola en 1902, du 1^{er} février au 4 mars, les porte-monnaies de cinquante cuisinières du quartier Monceau et des Ternes, à Paris. D'autres, des jeunes, se contentent d'enlever les boîtes de lait et les miches de pain déposées par les fournisseurs, de très bon matin, devant les portes.

LES VOLEURS A LA FAUSSE QUALITÉ.

Il ne faut pas confondre les *escrocs à la fausse qualité*, qui seront traités dans la catégorie des voleurs indirects, avec les *voleurs à la fausse qualité*. Les premiers cherchent à se procurer de l'argent en exhibant une fausse qualité, les derniers sont des individus s'introduisant sous une fausse qualité dans un appartement et subtilisant, à l'insu de leur victime, un objet de valeur quelconque.

Les déguisements utilisés par ce genre de voleurs sont très variés, depuis la casquette de l'employé du gaz jusqu'à la soutane du prêtre ou la tunique du faux soldat. Parfois on se trouve en présence de véritables bandes de bonjouriers à la fausse qualité, qui s'introduisent dans les appartements sous prétexte de collecter pour une œuvre de charité quelconque. Naturellement, les voleurs ont pris d'abord les renseignements nécessaires, et, chez un libre-penseur, ils collectent pour une œuvre laïque, chez un croyant, pour une mission religieuse. Introduits dans une chambre, et pendant que la bonne annonce la visite du *collecteur* au maître de la maison, ils font disparaître les objets de valeur qu'ils peuvent facilement cacher dans les poches de leur manteau, vêtement indispensable pour leurs opérations, ou autre part. Les femmes exercent souvent ce genre de vol. D'autres se disent envoyés par des maîtres d'état, sur la demande du propriétaire de la maison, pour prendre les mesures d'un plancher à réparer ou d'une nouvelle tapisserie à mettre, etc., et ils profitent d'un moment d'inattention pour subtiliser des objets.

EXEMPLES DE VOL À LA FAUSSE QUALITÉ.

Les deux exemples suivants démontreront le genre de travail de ces voleurs. Au mois de novembre 1906, un individu se présentait, à Paris, chez de riches rentiers à l'heure où il les savait sortis. Reçu par le domestique, il expliquait qu'il était envoyé par un architecte pour prendre des dispositions en vue d'une menue réparation. Pendant qu'il parlait, la sonnerie du téléphone retentissait. Le domestique se précipitait à l'appareil, laissant seul le visiteur, qui profitait de cette absence pour faire disparaître quelques bibelots de prix. Naturellement, l'appel au téléphone était concerté avec un complice. Cet individu, L. H., fut arrêté. Il était chef d'une équipe s'appelant *les métreurs*. Il avait soustrait de cette façon, chez un M. C. de St. Ch., une montre ornée de diamants ainsi que des bijoux estimés à 100 000 francs. Il avait revendu le tout pour 50 francs à des antiquaires brocanteurs de la rue Jacob.

Après les inondations de janvier 1910, un individu se présentait chez les particuliers des quartiers parisiens riches inondés. Aux domestiques qui venaient lui ouvrir, il présentait une boîte de poudre, qu'il avait baptisée poudre Dwright-Dwroght, et qui, selon ses dires, était un produit destiné à l'assainissement des caves et des lieux atteints par les eaux de la crue. Le prix de la boîte était de deux francs.

Pendant que la bonne ou le valet de chambre allait présenter à son maître la poudre assainissante, le visiteur vidait adroitement les tiroirs où les cuisinières ont l'habitude de serrer leur porte-monnaie. D'autres fois, il dérobaient quelque montre ou quelque bijou pendu à un clou.

Le voleur, après son arrestation, prétendit être un courtier en marchandises, profession très volontiers donnée comme la leur par les voleurs de la haute pègre et souvent difficilement contrôlable. Il était âgé de 29 ans. L'analyse de la poudre démontra que ce n'était que de l'amidon pulvérisé.

VOLEURS DES MÉDECINS, AVOCATS.

Les voleurs des médecins, avocats, hommes politiques, etc., forment une catégorie de voleurs à la fausse qualité. C'est une spécialité demandant une mise correcte et des formes. L'exécution de ce vol est assez variée et dépend de la profession de l'homme chez lequel le voleur opère,

TECHNIQUE DU VOL LE PLUS COURANT DE CE GENRE.

La technique la plus simple de ce genre de vol est la suivante: Le voleur sait, par les placiers, dont il sera parlé ultérieurement, que tel homme politique, avocat, littérateur, enfin un homme ayant l'habitude de recevoir beaucoup de monde, possède des bibelots de valeur dans son bureau, sa chambre de travail, etc. Il se poste dans un bar ou un café voisin et attend que sa future victime soit sortie. Alors, il se présente à son appartement et demande au domestique, qui ouvre la porte, à voir son maître. En même temps, il lui présente une carte de visite avec un nom quelconque, et indiquant la même profession que celle de son maître. Sur la réponse que ce dernier est absent, le voleur se montre fort contrarié, et demande à pouvoir écrire un mot à son *ami* pour lui commu-

niquer quelque chose de très important. Le domestique introduit *l'ami de son maître* dans le cabinet de travail, lui donne de quoi écrire et, la plupart du temps, se retire discrètement. Le voleur raffe alors tous les petits objets de valeur qu'il trouve à portée de main et qu'il peut dissimuler dans les amples poches de son pardessus.

Parfois, si l'appartement a un téléphone, et pour éloigner le domestique, un complice qui est resté dans le bar ou le café téléphone, après un temps convenu avec le voleur, et maintient le domestique au téléphone suffisamment longtemps pour que l'opérateur puisse exécuter sa raffe.

COUP DE TÉLÉPHONE.

Ce coup de téléphone, qui est utilisé souvent par les différentes espèces de voleurs, est très typique, et l'on fait bien, dans toutes les affaires où l'on suppose que le vol fut exécuté pendant qu'il y avait quelqu'un dans l'appartement, de s'en enquérir. En effet, aussitôt que le domestique a annoncé sa présence au téléphone, le complice commence une grande explication à laquelle le domestique ne comprend rien. Cette explication continue sans interruption, malgré les demandes et protestations de celui qui se trouve au téléphone. Quand le complice estime que le voleur a eu suffisamment de temps pour faire sa besogne, il s'arrête et déclare, sur une nouvelle question, qu'il s'est trompé de numéro de téléphone et s'excuse.

Le téléphone est aussi utilisé pour s'assurer si les gens sont à la maison ou non. Ainsi, pour exécuter l'effraction du coffre-fort d'un service des chemins de fer à Lausanne, les cambrioleurs téléphonèrent d'abord à 9 heures du soir au bureau dans lequel se trouvait le dit coffre-fort. Le concierge, en train de balayer la salle, répondit, et l'on s'excusa en disant qu'on s'était trompé de numéro. Une heure plus tard, nouveau coup de téléphone, qui resta cette fois sans réponse, le concierge ayant fini son travail et étant parti. Les cambrioleurs, sûrs de ne trouver personne, pénétrèrent alors dans le bâtiment et en enfoncèrent le coffre-fort.

VOLS CHEZ LES MÉDECINS.

Chez les médecins, le voleur à la fausse qualité travaille autrement. Il se présente comme malade et raffe les objets précieux, parfois aussi des paletots, dans les corridors et les chambres d'attente. Quelquefois, il opère comme dans le cas suivant, qui s'est passé chez un médecin parisien connu. Un monsieur très élégant se présente chez le docteur et lui demande de venir sans retard pour un accouchement. La voiture les attend devant la porte. Tous les deux s'en vont dans cette voiture, le visiteur ayant eu soin de donner une adresse très éloignée. Après quelques instants, le visiteur fait arrêter, sous prétexte d'une commission urgente, et prie le praticien de se rendre seul à l'adresse indiquée. Alors le voleur retourne au domicile du médecin et dit au domestique que son maître a oublié un instrument qu'il doit chercher dans le cabinet de travail de ce dernier. Il y est introduit et enlève des objets de prix pour quelques milliers de francs.

Comme il a été dit plus haut les bonjouriers travaillant dans les hôtels seront traités avec les *rats d'hôtels*.

LE VOL A LA LOCANDE.

La dernière sous-spécialité des bonjouriers est celle des voleurs à la locande. *Locande* est le mot argotique pour la location. Les locandiers, à l'aide des journaux à petites annonces, des petites affiches, et par l'inspection des tableaux de location affichés aux immeubles, se renseignent sur les appartements riches à louer. Une fois en possession de la liste de ces appartements, ils étudient les habitudes (heures de sortie, etc.) des gens qui ont donné leur congé de l'appartement. Les sachant absents, ils se présentent chez le concierge et demandent à visiter l'appartement. Souvent ils attendent que le locataire soit en voyage ou en villégiature.

Ces voleurs sont toujours mis avec élégance et gagnent la confiance du concierge en arrivant en voiture de louage, automobile, etc., et en donnant d'avance, *pour le dérangement*, un riche pourboire. Ils opèrent toujours à deux, parfois même à trois. Pendant qu'un des complices s'entretient avec le concierge l'autre fait disparaître les bibelots de prix. Fréquemment c'est un couple de voleurs. La femme, pouvant mieux cacher le produit du vol dans ses vêtements, exécute la soustraction.

Quelquefois, si le concierge se montre trop méfiant, les voleurs, sous prétexte de visiter encore d'autres appartements avant de prendre une décision, ne font que se familiariser avec les lieux et disent qu'ils reviendront le lendemain. Ils reviennent en effet et recommencent leur inspection. Au milieu de celle-ci, ils font appeler le concierge au téléphone par un complice, ou bien ce dernier sonne, habillé en garçon livreur, à la porte de l'appartement. Pendant que le concierge est occupé avec celui-ci, les locandiers travaillent, c'est-à-dire enlèvent les objets qu'ils ont repérés le jour avant.

D'après Bailly, ce genre de vol serait surtout exécuté par des Israélites.

LOCANDIERS ET CAMBRIOLEURS.

Les locandiers opèrent quelquefois de concert avec des cambrioleurs travaillant avec des instruments d'effraction. Dans ce cas les locandiers ne volent pas. Leur mission consiste à occuper le concierge pendant que les cambrioleurs fracturent les meubles de la loge. Ces vols se pratiquent aux environs du terme, quand le concierge a encaissé chez les locataires le montant des locations, de sorte qu'il détient des sommes relativement considérables.

ASSASSINAT DE LA VEUVE TUSSEAU.

La visite prétextée des appartements à louer a servi aussi assez souvent à des *escarpes* pour s'introduire dans les maisons, assommer le concierge, la propriétaire, etc., et cambrioler l'appartement. Un assassinat cambriolage typique de ce genre fut l'assassinat de la veuve Tusseau, à Bois-Colombes, en 1903. La veuve Tusseau, propriétaire d'un bel immeuble qu'elle habitait seule au moment du crime, était connue pour être riche, mais très avare. Les assassins se présentèrent chez elle prétendant vouloir louer un appartement. Pendant qu'elle leur faisait visiter la maison, ils l'égorèrent et dévalisèrent l'immeuble.

Certains locandiers font la locande uniquement pour se renseigner sur la disposition des chambres, des objets de valeur, sur la forme des clefs et la construction des portes et des serrures. Ils ne volent pas eux-mêmes, mais vendent ces renseignements à des cambrioleurs, receleurs, etc., qui exécutent ou font exécuter ensuite le vol. Ainsi Gilmoor, l'assassin de M^{me} Kolb, de l'avenue Henri-Martin, à Paris, fut trouvé, lors de son arrestation, porteur d'un plan complet et détaillé de l'appartement de sa victime. Pourtant, Gilmoor était Anglais, ne parlait presque pas le français et était arrivé le jour avant de Londres. Il ne connaissait pas Paris. Il est évident que ce plan de l'appartement lui avait été livré par quelqu'un qui avait d'abord inspecté les lieux.

Vol au poivrier.

Le *poivrier* est ou celui qui s'enivre ou celui qui vole les hommes ivres. Le *vol au poivrier* est donc le vol commis sur la personne des *pochards*. Le terme technique allemand pour le poivrier est *Leichenflederer*.

Le vol au poivrier est pratiqué sur les pochards qui dorment sur les bancs des promenades publiques. Les voleurs au poivrier sont, en général, de vulgaires pègres, des apaches sans aucune aptitude spéciale. Il ne faut pas confondre le vol au poivrier avec l'attaque nocturne traitée plus loin.

Le poivrier se contente de dévaliser sa victime pendant son sommeil, tandis que celui qui exerce l'attaque nocturne s'adresse aux hommes valides.

Le vol au poivrier est déjà cité par Canler sous ce nom.

L'attaque nocturne.

L'attaque nocturne, assimilable souvent au brigandage, doit être citée également dans les vols sans instruments d'effraction. Mais c'est un vol combiné avec des violences contre la victime. Si nous traitons l'attaque nocturne à cette place et non pas avec les coups et blessures (réservés au chapitre des homicides), c'est que les violences exercées dans la véritable attaque nocturne consistent, la plupart du temps, en des contusions peu graves, ayant pour unique but d'immobiliser la victime pendant que ses agresseurs la dévalisent.

Comme les *poivriers*, les spécialistes de l'attaque nocturne sont des voleurs brutaux se fiant à leur force.

TECHNIQUE DE L'ATTAQUE NOCTURNE.

L'attaque nocturne est toujours exécutée par deux complices au moins. Elle se pratique toujours dans des endroits déserts ou à des heures où la circulation est nulle dans les rues. Pendant que l'un des voleurs s'approche de la victime pour lui demander du feu, l'heure, etc., l'autre l'immobilise par le *coup du père François* ou le *collier de force*. Le premier complice la dévalise ensuite rapidement.

COUP DU PÈRE FRANÇOIS.

Le coup du père François est exécuté, comme nous venons de le dire, par le second complice. Celui-ci jette rapidement à sa victime, en lasso un long foulard, une ceinture de flanelle ou quelque chose de semblable autour du cou, et, tout en tenant les deux bouts du foulard dans ses mains et les tirant vers le bas, il se baisse rapidement. La victime, le *pante*, le cou enserré dans le foulard est soulevée par le dos de l'agresseur, ne touche plus terre, et la pression sur le cou l'étourdit à tel point qu'elle ne peut plus crier et est comme paralysé.

La victime, dévalisée et à moitié évanouie, est laissée sur place par les voleurs, qui se sauvent en courant.

LE COLLIER DE FORCE.

Le *collier de force* ressemble au coup du père François.

La victime est prise par derrière, et l'agresseur lui enserre le cou et une partie de la poitrine avec les deux bras en pressant fortement sur le larynx avec le dos d'une main. L'agresseur ne se retourne pas, mais soulève la victime par un violent mouvement du torse en arrière.

COUP DE TÊTE.

Certains spécialistes de l'attaque nocturne immobilisent leur victime par un coup de tête.

Le coup de tête est porté dans le creux de l'estomac et provoque presque toujours une immobilisation complète de la victime. Les suites de ces coups sont souvent fort graves (péritonite).

Un récidiviste de l'attaque nocturne nous a déclaré qu'il rendait d'abord le *pante* inoffensif en lui donnant un coup avec le côté de la main sur le larynx. C'est un coup du jiu-jitsu, et l'on voit, par cela, que les malfaiteurs aussi ont profité de cette nouvelle méthode de défense.

D'autres, pendant que le *pante* ou *pantré* est occupé avec son complice pour lui donner du feu, etc., l'immobilisent en retroussant vivement le haut du veston jusqu'aux coudes. Les bras de la victime sont ainsi emprisonnés et ne peuvent pas servir à sa défense.

Les attaques nocturnes sont souvent exécutées par les récidivistes-souteneurs, et leur nombre augmente pendant les grandes grèves, pour des raisons expliquées dans le paragraphe consacré à la prostitution féminine et au crime.

Les endormeurs.

Les endormeurs ou plutôt les endormeuses, car le mâle n'intervient dans ce vol que comme complice de la femme, sont une sorte de voleuses au poivrier. Ce vol est presque exclusivement exécuté par des prostituées. Il est pratiqué dans les bars louches qu'on trouve dans les grandes villes. A Marseille, par exemple, il existe dans les anciens quartiers, mais aussi tout près des artères principales de la ville, certains bars où ne se rencontrent que les prostituées, leurs souteneurs et les clients amenés par les premières. Ces bars sont comparables, en un certain sens, aux *Animier-*

kneipen de Berlin; seulement, dans celles-ci, ce sont les sommelières de l'établissement qui se prostituent tandis que, dans les bars du genre de ceux de Marseille, les prostituées viennent du dehors.

TECHNIQUE DU VOL.

La prostituée cherche un client qui est déjà ivre. L'ayant trouvé, elle l'amène dans un de ces bars spéciaux et lui verse, pendant qu'il s'est endormi pour un instant ou pendant qu'il est allé se soulager, un narcotique dans sa consommation. Il paraît qu'elles se servent spécialement du laudanum comme narcotique. En effet, on peut facilement se procurer du laudanum dans les pharmacies sans prescription médicale. Le client ivre, ayant bu son breuvage, s'endort, et la voleuse, parfois aidée de son souteneur, le dévalise et l'abandonne à son sort.

Pour que le coup réussisse, le client doit être suffisamment ivre pour ne pas s'apercevoir du goût amer que donne le laudanum à sa consommation.

Souvent, les patrons de ces bars sont de connivence avec les voleuses et reçoivent une partie du butin.

C'est là l'unique genre de vol au narcotique opéré par les criminels professionnels. Ce qu'on lit si souvent dans les journaux quotidiens sur des vols exécutés à l'aide de narcotiques dans d'autres circonstances, est à classer dans la catégorie des crimes de fantaisie.

IMPOSSIBILITÉ D'UNE ANESTHÉSIE IMMÉDIATE.

Le criminaliste pratique pouvant être appelé à enquêter sur de soi-disants cas de vol au narcotique, nous ajouterons quelques indications à ce sujet.

Un narcotique introduit dans le corps par la respiration peut-il provoquer une anesthésie subite? Non, l'impossibilité du fait a été reconnue et prouvée par nombre de médecins et surtout des médecins légistes tels que Hofmann, Dolbeau, etc.

Il est possible, par contre, que chez des individus atteints d'une maladie de cœur, de la maladie de Basedow, etc., certains narcotiques et spécialement le chloroforme provoquent une mort subite par paralysie cardiaque.

L'ACTION DU CHLOROFORME.

Le chloroforme étant tout spécialement cité comme servant aux malfaiteurs pour endormir et pour dévaliser leurs victimes, nous allons étudier son action sur l'homme.

On peut distinguer trois phases dans l'action du chloroforme sur l'homme. La première phase, ou phase initiale, est caractérisée par le fait que l'individu, tout en gardant sa lucidité d'esprit, a l'impression de chaleur dans tout le corps; il sent des piqûres dans le nez, des brûlures sur la conjonctive et il a envie de tousser. Petit à petit, les extrémités s'engourdissent, l'odeur et le goût diminuent, et le patient commence à avoir des hallucinations de la vue et de l'ouïe. Avec ces symptômes, commence la seconde phase, la phase de l'excitation. Elle est accompagnée de délire, d'explosions de fureur, etc., même parfois de convulsions. La

peau est tiède et humide, la face rouge, et les pupilles contractées. Le patient sent encore parfaitement la douleur et réagit à l'attouchement. Cette seconde phase est rapidement suivie, chez les gens non habitués aux narcotiques, de la troisième phase de dépression caractérisée par l'insensibilité et l'absence de mouvements spontanés.

On voit donc par ce qui précède que la narcose n'est pas instantanée mais qu'elle se produit relativement lentement.

Pour la provoquer, il faut une quantité considérable de chloroforme. Si maintenant on prend en considération que le chloroforme est très volatil, on comprendra qu'il n'est pas possible d'endormir un homme en lui couvrant simplement la figure avec un mouchoir imbibé de chloroforme. La plus grande partie du chloroforme se volatiliserait dans l'air sans arriver dans les poumons du patient, et ce qui y arriverait par la respiration, ne suffirait pas pour provoquer l'anesthésie. Pour chloroformer un individu, il faut le maintenir immobile pendant un certain temps, et remplacer le chloroforme évaporé par du nouveau.

CHLOROFORME ET SOMMEIL.

Un dormeur peut-il être chloroformé sans qu'il s'en aperçoive? D'après les recherches de Dolbeau et d'autres, on peut affirmer que c'est tout à fait impossible. Un individu dormant auquel on met du chloroforme sous le nez se réveille avec tous les signes d'une terreur extrême. Au lieu donc de s'endormir plus profondément l'individu est infailliblement réveillé par la moindre trace de vapeur de chloroforme arrivant dans ses poumons.

Avec cette constatation tombent tous les récits de gens chloroformés pendant leur sommeil.

CHLOROFORME ET CRIME.

Tout cela ne veut absolument pas dire qu'il n'y ait pas eu de crimes exécutés à l'aide de chloroforme. Mais dans ces cas, fort rares du reste, la victime a été maintenue et endormie de force et non pas par surprise.

La plupart des attentats à l'aide de chloroforme ont été du reste exécutés par des criminels occasionnels, et ont été opérés sur des femmes dans le but de les violer. Toutefois, le chloroforme a été utilisé aussi par des criminels professionnels.

Ainsi les assassins de la concierge M^{me} Toujas (Paris 1910) avaient pris sur eux un flacon de narcotique (chloroforme), pour endormir leur victime pendant qu'ils volaient. Affolés par les coups de sonnette des locataires rentrant à la maison, ils étranglèrent leur victime.

Ajoutons qu'il ne faut accueillir que sous réserve les plaintes pour violence au narcotique. Les femmes hystériques accusent parfois, comme le rapporte Gross dans sa *Psychologie criminelle*, les médecins et autres personnes d'avoir abusé d'elles pendant la narcose.

CIGARES NARCOTIQUES.

Souvent on parle aussi, dans les quotidiens, de vols exécutés à l'aide de cigares narcotiques. Le voleur, dans un coupé de chemin de fer, etc., aurait offert à sa victime un superbe cigare. Celle-ci l'aurait dégusté avec

délices et se serait endormie d'un profond sommeil. Pendant ce temps, elle aurait été soulagée de son portefeuille, etc.

Il est certainement possible de préparer un cigare avec de l'opium, de sorte que, fumé entièrement, il puisse produire une sorte de narcose. Mais le fumeur s'apercevrait dès la première bouffée du *truquage* du cigare. En effet, ces cigares sont si mauvais qu'un fumeur habituel ne les fumerait certainement pas. De plus, un cigare morphinisé, avant de provoquer le sommeil, provoque d'abord d'autres phénomènes, maux de cœur, indisposition générale, etc., qui avertiraient l'imprudent fumeur du danger.

Tout dernièrement on a lu dans les journaux qu'une bande de pédérastes de la société de Brême avaient grisé des jeunes garçons avec des cigarettes à opium pour en abuser ensuite. C'est possible, car il s'agit là de jeunes garçons qui, comme nous l'avons tous fait, fument tout, même des feuilles de marronniers sèches et autres *tabacs* de fantaisie.

Le vol à l'entôlage.

Le mot *entôlage* vient du mot argotique *tôle* = chambre.

C'est de nouveau un genre de vol uniquement exécuté par des prostituées. Les prostituées opèrent dans des *maisons de passe*, maisons meublées et hôtels situés dans un quartier à l'opposé de celui qu'elles habitent elles-mêmes. Elles travaillent presque toujours à deux *en tandem*.

Les tenanciers de maisons meublées ou de passe sont quelquefois les complices des entôleuses, et reçoivent une part de l'argent volé.

TECHNIQUE DU VOL.

Le *tandem* racolle dans la rue un client, de préférence un provincial venu dans la ville pour affaire ou pour s'amuser. Les deux femmes se rendent ensuite avec celui-ci dans un café, et prennent une consommation. Là, l'une des prostituées s'éclipse pour se rendre dans l'hôtel meublé ou la maison de passe, où le vol sera exécuté. Elle se cache dans la chambre retenue d'avance, dans une armoire, derrière un rideau, etc. Souvent les chambres à entôlage (dans les maisons où le tenancier est au courant de la spécialité de ses clientes) possèdent aussi une sorte d'antichambre séparée de la chambre à coucher par un léger rideau. Dans ce cas, la complice se cache dans cette antichambre.

Après un certain temps, la seconde prostituée arrive également avec son client. La chambre servant aux entôleuses ne contient ordinairement qu'un très grand lit, une armoire à glace et un sofa, qui est placé derrière le bois de lit, près de la porte. Le client est ainsi forcé de déposer ses habits sur le sofa. Quand il est au lit, qui ne contient qu'un matelas, il ne peut les voir.

Pendant que le client est occupé avec la prostituée, la complice de cette dernière s'introduit à quatre pattes dans la chambre et, cachée par le bois du lit, dévalise les poches de l'amant de passage.

La première prostituée s'éclipse le lendemain matin, avant le réveil de son client et celui-ci se réveille seul et dévalisé.

Si le client ne reste pas la nuit entière, la prostituée lui fait payer d'avance le prix de ses faveurs pour qu'au moment du départ il ne s'aperçoive pas, avant qu'elle ait eu le temps de filer, de l'absence de son portefeuille ou de son porte-monnaie.

Les prostituées exerçant sans complices le vol à l'entôlage sont rares.

TRUC DES ENTÔLEUSES POUR FAIRE DISPARAÎTRE MOMENTANÉMENT
DES TATOUAGES.

Ajoutons encore que certaines voleuses à l'entôlage parisiennes se servent d'un moyen original pour prouver leur *alibi* en cas d'arrestation, par suite de dénonciation du volé. Elles se font tatouer les bras, et les soirs où elles *travaillent*, elles se les frottent avec un onguent astringent qui provoque une légère inflammation de la peau. Celle-ci devient rouge et cache le tatouage presque entièrement. Dans les chambres des maisons de passe, mal éclairées par une lampe à capuchon rouge, le tatouage ne se distingue plus la plupart du temps.

L'entôlé, ayant reconnu sa voleuse dans la rue, la fait arrêter et amener au prochain commissariat. Là, la prostituée demande au plaignant s'il la reconnaît bien comme celle qui a couché avec lui. Sur sa réponse affirmative, elle lui demande, puisqu'il l'a vue très intimement, s'il n'a rien remarqué de spécial sur ses bras. Sur la réponse négative de l'entôlé, la voleuse, triomphalement, retrousse ses manches et montre à tous les assistants ses bras couverts de tatouages, de nouveau visibles après la disparition de l'effet de l'onguent.

Enfin, il faut dire que, quoique les vols à l'entôlage soient très nombreux, les plaintes pour ce genre de vol sont relativement rares. Les entôlés sont fort souvent des gens mariés, qui préfèrent perdre quelques centaines ou même quelques milliers de francs, plutôt que de faire ébruiter leur mésaventure par les journaux ou les débats devant les tribunaux.

Les prostitués mâles exécutent, eux aussi, le vol à l'entôlage. Les plaintes, dans ces cas, sont encore beaucoup plus rares que les plaintes contre des entôleuses.

b) VOLS AVEC INSTRUMENTS D'EFFRACTION.

Sous la dénomination de *vols avec instruments d'effraction*, nous entendons tous les vols directs exécutés en brisant ou ouvrant par force des portes, des fenêtres, des serrures, etc., pour arriver à l'endroit même où est l'objet convoité.

CAMBRIOLAGE.

La majorité des vols de ce genre rentrent dans la grande rubrique des *cambriolages*. Cambriolage, mot actuellement admis dans le langage courant et même officiellement dans le langage judiciaire, vient du mot argotique *cambriole* = le logement, la chambre ; *cambrioler* ou *faire le bar-*

bot de la cambriole = dévaliser un logement (*barbot* = souteneur, voleur; *faire le barbot* = voler).

SPÉCIALITÉS ET SPÉCIALISTES DU VOL AVEC INSTRUMENTS D'EFFRACTION.

Comme dans la rubrique des vols sans instruments, nous nous trouvons, dans la rubrique *A b* en présence de spécialités et sous-spécialités ayant comme auteurs des individus qui n'exécutent très souvent qu'un genre de vol. Il arrive aussi, il est vrai, qu'un individu pratique plusieurs méthodes pour s'introduire dans les logements, mais c'est là plutôt une exception.

En général, le cambrioleur reste fidèle à sa première spécialité pendant toute son activité criminelle. S'il a commencé à ouvrir les portes à l'aide de fausses clefs, il continue ordinairement à se servir de ces instruments.

INFLUENCE DU MÉTIER SUR LE CHOIX DE LA SPÉCIALITÉ.

Il faut ajouter que, plus que dans les vols sans instruments, l'ancien métier du voleur, s'il en a eu un, influe sur le genre de *cambriolage* qu'il adopte. Un ancien serrurier, un ouvrier sur métaux, profitant de ses connaissances en matière de construction de serrures, opère de préférence avec des fausses clefs, des crochets, etc.; en un mot il se fait *caroubleur*, s'attaquant également aux coffres-forts. Un ancien couvreur, un charpentier, par contre, ne craint pas de pénétrer dans un appartement par la voie des toits, des cimaises, etc., physiquement plus dangereuse, mais moins exposée au danger de la découverte.

LES CINQ GRANDES CATÉGORIES DE VOL AVEC INSTRUMENTS D'EFFRACTION.

Les grandes spécialités du vol avec instruments d'effraction sont : 1. Les vols commis par effraction des portes d'appartements à l'aide de pesées. C'est le *vol au fric-frac* (*fric-frac* = effraction). 2. Les vols exécutés à l'aide de fausses clefs, crochets, rossignols. Les spécialistes de cette catégorie sont les *caroubleurs*, du mot argotique *caroubles* = fausses-clefs et *caroubler* = voler à l'aide de fausses-clefs. 3. Les vols où les voleurs se sont introduits dans les appartements, par les fenêtres ou les toits. Ces voleurs sont les *venterniers*, de *venterne* = fenêtre. 4. Les vols commis dans les magasins et locaux qui sont inhabités la nuit. Bailly appelle les spécialistes de ce vol les *boucarniers* (peut-être de *boucan* = bruit), mais nous ne savons pas si ce terme technique est vraiment utilisé parmi la pègre.

Les spécialistes de ces quatre catégories, en exécutant leurs vols, évitent autant que possible la violence vis-à-vis des personnes. Ce n'est pas le cas pour la cinquième catégorie, celle des *escarpes à la cambriole*, qui combinent le cambriolage avec l'assassinat. Le mot argotique *escarpe* signifie assassin.

Les escarpes à la cambriole s'introduisent sur les lieux par un des moyens des quatre spécialités mentionnées plus haut et, surpris par quelqu'un, ils ne prennent pas la fuite, mais attaquent la personne.

Les spécialistes des quatre premières catégories évitent de s'introduire dans les endroits qu'ils savent momentanément habités; les escarpes, par contre, suppriment par l'assassinat les témoins gênants.

Le vol au fric-frac.

Comme nous venons de le dire, les spécialistes du vol au fric-frac s'introduisent dans les appartements en fracturant les portes à l'aide de pesées. Une fois sur place, comme les objets visés se trouvent dans des meubles fermés, ils ouvrent ces derniers par la même méthode que celle qui a servi à la pénétration sur les lieux, c'est-à-dire en les fracturant.

Il faut compter également parmi les voleurs au fric-frac les individus qui découpent une partie de la porte pour arriver aux serrures ou loquets, et les ouvrent ou les tirent à l'aide de la clef même qui se trouve dans l'intérieur et avec la main.

HABITUDES DES VOLEURS AU FRIC-FRAC.

Les spécialistes de ce genre de vol, de même que les caroubleurs, les venteniers et une partie des boucarniers, diffèrent de la plupart des voleurs mentionnés dans le chapitre des vols sans instruments par le fait qu'ils cherchent à ne pas se distinguer par leur extérieur de l'ouvrier honnête. En effet, il est tout à fait dans leur intérêt de ressembler à ce dernier pour pouvoir s'introduire dans une maison sans éveiller des soupçons, et de s'y cacher jusqu'à l'heure propice pour l'exécution du cambriolage. Ils se vêtent donc comme des ouvriers et ne s'affichent pas, comme certains autres, par leur tenue extérieure.

Comme dans les autres spécialités de la pègre, nous trouvons parmi les voleurs au fric-frac, les caroubleurs, etc. une très grande proportion de souteneurs.

Toutefois, certains voleurs au fric-frac travaillent pour se créer une sorte de certificat de bonnes mœurs. Ils exercent, pendant la journée, plus ou moins régulièrement, un métier quelconque et opèrent leurs cambriolages pendant la nuit. Ainsi, étant connus comme ouvriers réguliers, ils sont moins facilement soupçonnés.

Mais ce genre de cambrioleurs ouvriers, au moins dans les grandes villes, n'est pas très fréquent. On le trouve plus souvent dans les villes de moindre importance, où le contrôle des habitants est plus facile.

On a observé aussi assez couramment que le cambrioleur qui opère par effraction des portes, dans les villes moins importantes, ne fréquente pas volontiers les bouges. Il ne s'affiche pas et cherche à ne pas attirer sur lui l'attention de la police.

Il va sans dire que le voleur qui n'exécute qu'occasionnellement un cambriolage en forçant les portes des appartements par des pesées avec des instruments de fortune, ne prend pas toutes ces précautions, mais le spécialiste du vol au fric-frac ne les néglige pas.

Les cambrioleurs de cette catégorie travaillent souvent à deux, plus rarement à trois. Un des individus *gaffe* alors, c'est-à-dire surveille l'arrivée éventuelle des gens de la maison. Le voleur au fric-frac opérant seul n'est pas rare.

DÉMARQUAGE DES VÊTEMENTS.

Le cambrioleur avisé ne porte jamais de vêtements marqués, surtout

ceux qu'il pourrait perdre facilement, comme une casquette, s'il était obligé de fuir précipitamment, par exemple. Les marques de fabrique ou autres enlevées, le vêtement devient tout à fait anonyme, surtout si le cambrioleur a pris la précaution de n'acheter que des vêtements très courants. Un vêtement démarqué, une casquette ou un mouchoir par exemple, ne peut que difficilement servir de pièce à identification.

TECHNIQUE DU VOL.

Rappelons que les cambrioleurs désignés sous le nom de voleurs au fric-frac s'attaquent aux appartements, c'est-à-dire à des locaux qui abritent généralement des habitants pendant le jour et la nuit. Naturellement ils n'opèrent que lorsque les habitants sont momentanément absents. Les *boucarniers* cambriolent les locaux qui ne sont pas habités la nuit, des magasins, des entrepôts, par exemple.

Le voleur au fric-frac professionnel ne travaille pas au hasard : il étudie d'abord les coups. Il attend d'être suffisamment renseigné sur la topographie des lieux pour exécuter le vol. Ces renseignements lui sont parfois fournis par des auxiliaires, les *placiers*, dont il sera parlé plus loin.

Il s'introduit dans la maison où se trouve l'appartement visé à un moment où la surveillance est nulle, aux heures des repas par exemple. Il se cache dans les combles, dans les caves, etc., jusqu'au moment propice pour l'exécution de son vol. L'heure de l'exécution change naturellement avec les habitudes des habitants de la maison. Nous avons vu des cambriolages opérés au milieu de la journée, d'autres le soir ou la nuit. Le choix de l'heure de l'opération est peut-être la partie la plus difficile du cambriolage. Dans des maisons habitées par beaucoup de locataires, c'est souvent ce choix-là qui décide de la réussite ou de la non-réussite du coup.

Le vol une fois commis, le voleur cherche à quitter les lieux aussi rapidement que possible. Souvent il utilise pour la retraite tout simplement l'escalier. Sa mise ressemblant à celle de l'ouvrier lui permet, surtout dans les maisons à appartements multiples, de passer sans éveiller des soupçons. En cas de rencontre, on le prend pour un ouvrier qui a exécuté un travail chez un locataire. La boîte à outils, qu'il porte fréquemment en bandoulière, lui sert pour le transport du butin et de ses *instruments de travail*.

Quelquefois le cambrioleur est forcé de se cacher jusqu'au moment où il pourra fuir sans courir le risque d'être découvert. Les combles, les caves, les cabinets d'aisance même, peuvent lui fournir de telles cachettes. Le voleur s'évade parfois par une fenêtre donnant sur un jardin, etc.

Les voleurs au fric-frac opèrent volontiers le dimanche, pendant que les habitants des appartements sont sortis pour se promener. Les fêtes leur fournissent également des occasions favorables. Aussi constate-t-on, presque toujours pendant les fêtes populaires, une recrudescence de vols avec effraction dans les appartements momentanément délaissés. Le temps des vacances, que les familles passent à la montagne, aux bains de mer, etc., amène régulièrement aussi une augmentation des vols avec effraction.

Avant de commencer l'effraction, le cambrioleur s'assure, en appliquant

son oreille sur la porte, que personne n'est dans l'appartement, il sonne même. S'il n'entend point de bruit, et si tout reste tranquille, il commence son travail.

OUVERTURE DES PORTES. PORTES A DEUX VANTAUX ET A SERRURE SIMPLE.

En premier lieu, il doit ouvrir la porte d'entrée. Suivant la construction de cette dernière, le travail est différent.

La porte est à deux vantaux et à serrure simple, comme on en trouve encore souvent dans les vieilles maisons. Dans ce cas, le cambrioleur appuie avec une de ses mains sur la partie haute du vantail ouvrant, Celle-ci, qui n'est pas retenue par des verrous, s'écarte un peu de la partie correspondante du vantail dormant. Dans le jour ainsi obtenu, on introduit une pince, que, par une série de pesées, on approche de plus en plus de la serrure. Quand on arrive à proximité de cette dernière, on la fait sauter la plupart du temps par une pesée plus forte.

En glissant un *coin* dans le jour produit entre les deux vantaux on diminue encore l'effort nécessaire pour forcer la serrure, car le coin, suivant de près la pince qui descend vers la serrure, maintient le jour entre les deux battants de la porte.

Pour ce genre de portes, le cambrioleur n'a d'ailleurs pas besoin de faire sauter la serrure par de fortes pesées avec une pince ou avec un autre outil analogue. Il lui suffit de glisser dans le jour produit entre les deux vantaux de la porte un crochet coudé, de saisir avec le crochet le bouton du verrou supérieur qui fixe le vantail dormant et de tirer. On répète ensuite cette même opération pour le verrou du bas. Alors le vantail dormant n'est plus retenu au cadre et est tout aussi mobile que le vantail ouvrant. Une pression un peu forte sur le centre de la porte fait, le plus souvent, sortir le pêne hors de la gâche et ouvrir la porte toute grande. Si elle résistait encore, un choc brusque donné avec l'épaule amènerait sûrement ce résultat.

PORTE A DEUX VANTAUX AVEC SERRURE A GORGE ET VERROUS DE SURETÉ.

Les portes à deux vantaux avec serrure à gorge et verrou de sûreté sont plus difficiles à ouvrir, car il est plus difficile d'introduire la pince entre les deux vantaux. La force nécessaire pour produire le jour est donc plus grande. Toutefois, si l'attaque de la porte se produit sur le haut, l'obtention du jour est encore relativement aisée car, ordinairement, les portes sont minces et assez flexibles. De plus, les verrous de sûreté sont généralement placés trop près de la serrure, de sorte que la partie supérieure du vantail ouvrant, non retenue, est encore suffisamment grande pour s'écarter de l'autre vantail sous l'influence d'une poussée vigoureuse. Le cambrioleur descend alors avec la pince vers le verrou de sûreté et, arrivé à proximité de ce dernier, il fait un effort brusque qui arrache la gâche avec les vis qui la fixent. Pour la serrure il répète cette même opération.

ARRACHEMENT DES SERRURES ET GACHES.

En général, les gâches des serrures tiennent mieux aux portes que celles des verrous, beaucoup plus faibles. Il arrive donc souvent que la gâche et même la serrure restent fixées, et c'est alors le pêne qui se

courbe et échappe ainsi à la gâche. Toutefois, les serrures des maisons de location sont fréquemment très mal fixées, et sont arrachées par des pesées relativement faibles. Il faut également prendre en considération le matériel employé pour la confection des portes. Evidemment les portes en bois de chêne, munies de serrures fortes et solidement fixées, résistent bien davantage que les portes en sapin telles qu'on les trouve généralement dans l'intérieur des appartements, et souvent aussi, dans les maisons de location, comme clôtures extérieures. D'autre part, il est vrai, les portes en sapin sont plus flexibles, et le bois s'écrase plus facilement que celui des portes en chêne. Il en résulte que la porte peut se courber de telle façon que le jeu de la pince soit insuffisant pour faire lâcher la serrure. Mais ces cas sont très rares.

PORTE SIMPLE A UN VANTAÏL.

L'ouverture des portes simples à un vantaïl, à l'aide de pesées avec un instrument du genre des pinces, se fait de la même façon que celle des portes à deux vantaux. Seulement, dans ces cas, la pince doit s'appuyer sur le chambranle de la porte. Celui-ci, étant plus fixe que le bord du vantaïl dormant, il en résulte que l'attaque de la porte est plus aisée.

LES COINS

Nous avons dit plus haut que le cambrioleur avisé attaquera toujours la porte à une certaine distance de la serrure, soit en haut, soit en bas et cela pour produire le jour nécessaire pour pouvoir appuyer solidement sa pince, qui agit, pendant l'effraction, comme un levier. Nous avons également déjà mentionné l'usage, par les voleurs au fric-frac, des cales ou *coins*, comme on les appelle en langage technique.

Ces coins répondent à un double but : celui de maintenir écartés les vantaux de la porte ou, si la porte est simple, de maintenir le jour entre le chambranle et le cadre de la porte, et celui de renforcer l'action de la pince en s'introduisant dans le vide produit par les pesées.

L'usage des coins est général chez les voleurs au fric-frac spécialistes. Leur confection varie beaucoup. Tandis que certains cambrioleurs utilisent de véritables coins en bois dur munis de stries pour empêcher un dérapage de la cale, d'autres se servent simplement de morceaux de bois irréguliers. Enfin, beaucoup de voleurs emploient aujourd'hui des bouchons ordinaires. Ces bouchons, très élastiques, ne produisent pas le bruit inévitable avec les coins en bois, et leur présence dans la poche d'un individu arrêté est moins suspecte que celle d'un coin en bois.

ATTAQUE DE LA PORTE PRÈS DE LA SERRURE.

L'attaque rationnelle d'une porte se fait donc à l'endroit le moins résistant, c'est-à-dire à une certaine distance de la serrure. Mais l'homme inexpérimenté attaque toujours près de la serrure. Nous avons fait de multiples expériences de ce genre avec des hommes, profanes, si l'on peut dire, en matière de cambriolage, et toujours ils essayaient de forcer la porte en l'attaquant avec la pince près de la serrure. Le même phénomène s'observe aussi chez les cambrioleurs inexpérimentés ou occasionnels. Quand donc on trouve, dans un vol avec effraction, de multiples pesées

autour de la serrure et peu ou aucune sur le haut ou le bas de la porte, on peut en conclure que le cambriolage a été exécuté par des commençants et non par des voleurs expérimentés.

LES PINCES.

La pince des voleurs est appelée en argot : *la clarinette*, *pince-monseigneur*, *Jacobin*, *sucre de pomme*. Dans la pratique, on rencontre des pinces de formes très variées, depuis la simple mèche droite du tailleur de pierre jusqu'à la longue pince démontable, à bout légèrement coudé. Souvent des outils de travail de différents métiers servent comme pinces pour les effractions. Ainsi nous possédons dans le musée de police de Lausanne des pinces de menuisiers de diverses grandeurs, de grandes limes de serruriers, des mèches de tailleurs de pierres, des leviers utilisés pour le transport des pierres, etc., ayant tous servi à des effractions.

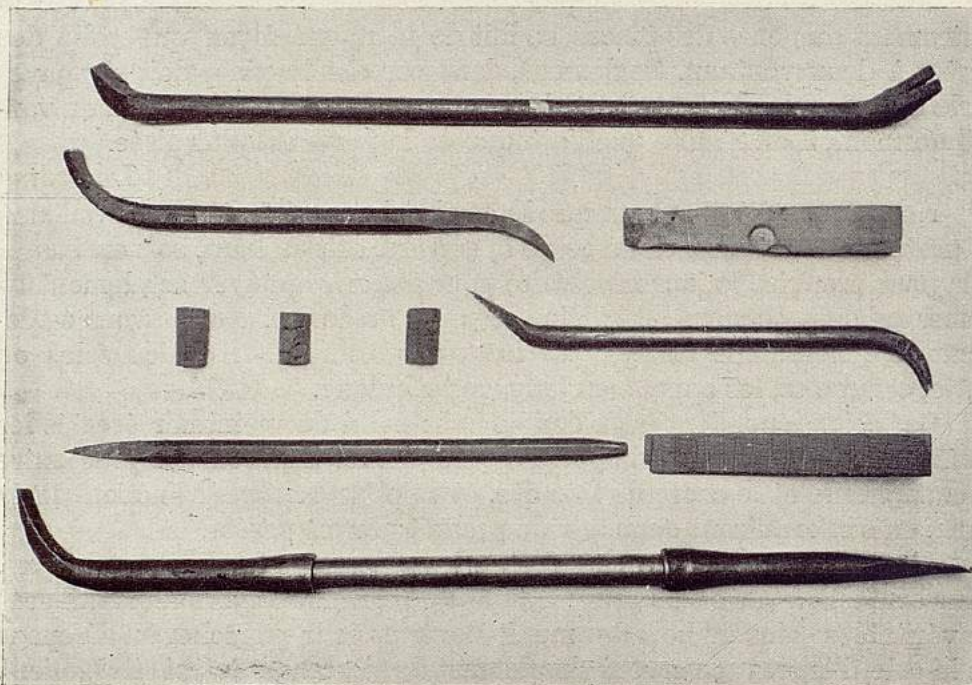


FIG. 21. — Pinces (la pince inférieure est démontable), mèche de tailleur de pierre, coins en bois et bouchons.

Mais, à côté de ces instruments, on rencontre assez rarement, il est vrai, des pinces se prêtant tout spécialement à l'effraction des portes. Hâtons-nous de dire que ces pinces ne sont généralement pas fabriquées à l'usage des cambrioleurs, mais sont destinées à d'autres usages. Elles sont longues de 40 à 80 centimètres et souvent en acier très dur et résistant. Dans notre collection du musée de Lausanne, nous avons un jeu de pinces de différentes grandeurs, travaillées dans de l'acier de Sheffield de première qualité. Ces pinces ont été utilisées par une bande de cambrioleurs-récidivistes italiens. Parfois on trouve même des pinces en bronze-aluminium, alliage très léger, mais moins résistant que l'acier.

La pince du cambrioleur expérimenté est à bout coudé. En effet, l'attaque des portes avec un tel instrument est beaucoup plus aisée qu'avec une pince droite. Avec la pince droite, l'attaque se fait en tirant le bout libre vers le corps pendant que le point d'appui se trouve d'une part sur la porte même ou plutôt sur la bande étroite de la porte dépassant intérieurement le chambranle, d'autre part sur l'arête du chambranle. La porte n'étant pas fixe, et la partie engagée de la pince étant très étroite, il arrive souvent que le tranchant de l'instrument dérape.

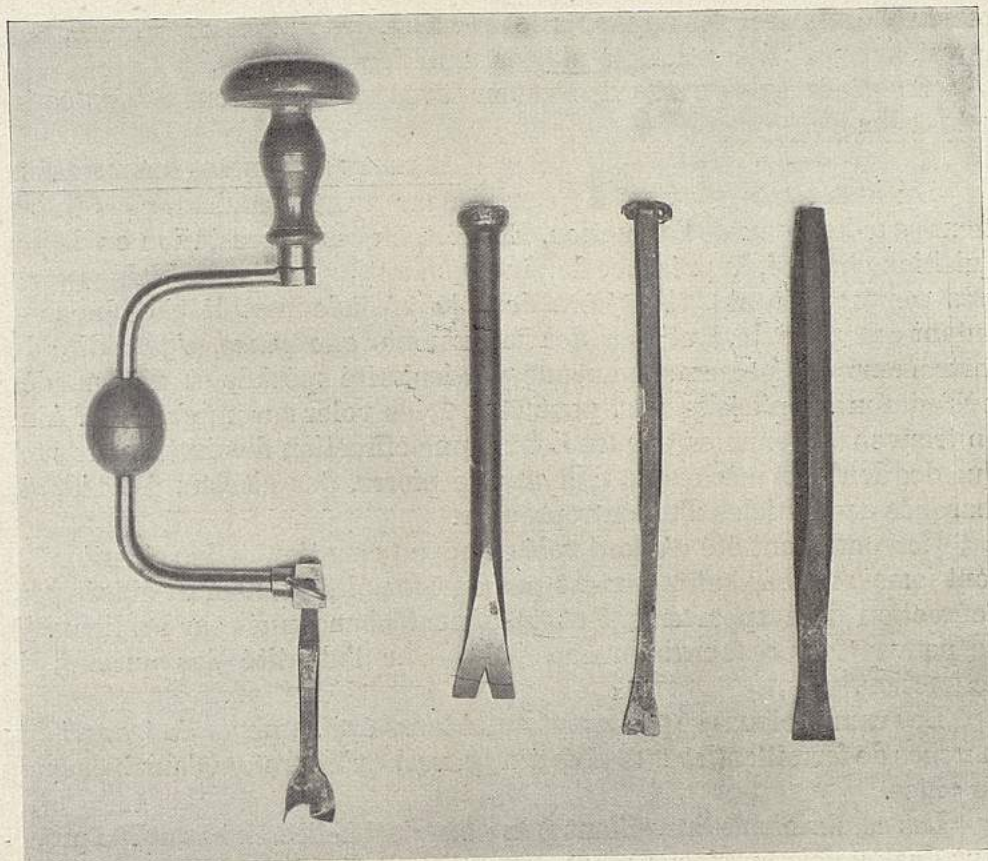


FIG. 22. — Vilebrequin, pied de biche, dents de tailleur de pierre.

Avec la pince coudée le tranchant *mord* le bois du chambranle et s'appuie, par le coude, sur le cadre de la porte. Le mouvement du bras est dirigé du corps vers la porte, c'est donc un mouvement de repoussement qui, chez la plupart des hommes, est plus vigoureux que celui en sens inverse. L'appui de l'instrument étant plus stable qu'avec la pince droite et le mouvement plus vigoureux, il en résulte une plus grande facilité dans le maniement, et un rendement meilleur.

La pince peut souvent servir des deux côtés. L'un des bouts est alors droit, l'autre coudé, quelquefois les deux sont coudés. Les extrémités sont assez fréquemment striées. Les stries, qui s'incrument dans le bois, empêchent la pince de glisser et la font *mordre* sur le bois.

Le *pied de biche* , c'est-à-dire la pince coudée à bout partagé en deux, est également utilisé, de même que le levier court très coudé.

La pince est quelquefois démontable. Elle est alors fractionnée en deux ou trois morceaux, et les fractions se montent l'une sur l'autre à l'aide d'un pas de vis. Ces pinces sont très rares.

Parfois on trouve chez les spécialistes du vol avec effraction de véritables troussees de pinces très bien travaillées. Ces pinces seraient fabriquées en Amérique. La bande de Jacob, jugée à Amiens en mars 1905, aurait ainsi possédé une trousse très perfectionnée contenant, outre le matériel ordinaire, des appareils de précision, des lampes électriques, dont la valeur aurait été estimée à plusieurs milliers de francs.

En général, les outils des voleurs avec effraction sont de confection très ordinaire.

ABANDON DES OUTILS SUR LES LIEUX.

Du reste, très souvent, le cambrioleur avisé abandonne ses instruments sur les lieux de l'effraction. En effet, en cas d'arrestation ou de perquisition chez lui, la présence de pinces ou autres outils semblables serait très compromettante. Il préfère donc les abandonner. Il cherche aussi, autant que possible, à utiliser des instruments *anonymes* , c'est-à-dire des instruments ne présentant aucune particularité spéciale et d'un modèle très courant. Il n'hésite pas, pour cela, à les voler sur un chantier. Ainsi on trouve fréquemment sur les lieux d'une effraction des instruments tels que des dents ou mèches de tailleurs de pierre, des ciseaux à froid, etc. marqués des initiales d'un entrepreneur.

Ces outils ont été d'abord volés dans un chantier, — les chantiers ne sont jamais fermés suffisamment pendant la nuit, — ensuite utilisés pour l'effraction d'un appartement et finalement abandonnés sur les lieux. Ils ne peuvent donc fournir aucun indice sur l'identité des auteurs de l'effraction.

Les cambrioleurs se procurent aussi leurs *instruments de travail* aux marchés de ferrailles (*les marchés aux puces*) qu'on trouve dans beaucoup de villes.

Les cambrioleurs travaillant à *la flan* , c'est-à-dire au hasard, se procurent quelquefois aussi sur place les outils d'effraction. Dans ce cas, les instruments les plus divers peuvent servir : tringles de stores, bèches, voire même des arceaux de croquet, etc.

MANIÈRE DE TRANSPORTER LES OUTILS SUR LES LIEUX.

Le voleur spécialiste de l'effraction, en se rendant sur les lieux, tâche naturellement de dissimuler les pinces. Il les porte, par exemple, le long des cuisses, attachées à la ceinture sous le pantalon. D'autres les portent le long du dos, sous le gilet, ou à la main, mais enveloppées dans du papier comme un paquet ne présentant rien de suspect.

Enfin les voleurs opérant dans les maisons de location habitées par beaucoup de ménages portent leurs pinces, etc., dans des boîtes à outils telles qu'elles sont en usage chez les menuisiers, les appareilleurs, les électriciens, etc. Eux-mêmes sont habillés comme ces ouvriers.

Dans certains cas, les cambrioleurs ont introduit leurs instruments sur les lieux d'une façon très raffinée. Ainsi, à Paris, un voleur apportait ses pinces dans une boîte à violon, un autre avait une canne vide dans laquelle il cachait deux pinces en acier, etc.

OUVERTURE DES PORTES SANS PESÉES OU FAUSSES CLEFS.

Les cambrioleurs rentrant dans la catégorie des voleurs au fric-frac utilisent parfois aussi d'autres moyens que les pesées pour ouvrir une porte, sans pour cela se servir de fausses clefs ou de crochets.

En ville, les portes s'ouvrent toujours en dedans. A la campagne, les portes s'ouvrent très fréquemment en dehors. Les gonds sont par conséquent en dehors. Il est alors relativement facile de soulever une porte à gonds extérieurs avec une pince agissant comme levier, et de la sortir ainsi de ses gonds, car ordinairement elle n'est pas retenue à son bord supérieur par un taquet, et son ouverture ne présente donc pas de difficulté pour un homme un peu vigoureux.

PORTES FERMÉES SIMPLEMENT PAR UN VERROU.

A la campagne, les portes sont souvent fermées uniquement par un verrou, non pas le verrou quadrangulaire monté sur plaque de métal, mais le vieux verrou rond retenu à la porte simplement par des passants. L'ouverture de ces verrous n'est nullement difficile : on pratique dans la porte, avec un petit foret, un trou directement derrière la tige du verrou. L'emplacement de la tige est trouvé par une série d'attaques du foret. Le foret passe sans rencontrer de résistance : on se trouve à côté du verrou ; le foret est arrêté : on est sur le verrou.

L'emplacement de la tige du verrou trouvé, on passe par le trou qu'a produit le foret un fort clou ou autre instrument droit et pointu et on cherche, par des attaques souvent répétées, à déplacer la tige. Il va sans dire que cette manœuvre ne réussit que si le verrou n'est pas fixé dans la position de fermeture. Mais, à la campagne, les verrous non fixables sont beaucoup plus fréquents que les verrous à tiges se fixant dans la position de fermeture.

Le fait qu'on trouve sur une porte de campagne des trous de foret indiquant la recherche, par le cambrioleur, de la tige du verrou, n'est pas un signe absolu que l'auteur de l'effraction ait connu la disposition des moyens de fermeture avant son opération. En effet, à la campagne surtout, la grande majorité des portes sont faites sur le même modèle, et leur aspect extérieur l'indique déjà. Si donc on connaît le système de fermeture d'une porte de ce genre, on connaît aussi celui des autres. La présence des *trous de recherche* n'est donc un indice sûr de la connaissance des lieux par le cambrioleur que si le système de fermeture de la porte n'est pas le système couramment employé dans la contrée.

DÉCOUPAGE DES PANNEAUX DE PORTES.

Les cambrioleurs s'introduisent également dans les appartements, chambres, etc., en découpant les panneaux des portes. Dans les appartements de nos maisons locatives modernes, les portes d'entrée souvent, et les portes des chambres presque toujours sont en bois tendre, en sapin,

par exemple. Ce bois est déjà facilement attaquable, mais la construction des portes elles même rend cette attaque encore plus aisée. En effet, ces portes sont à panneaux, et, à l'endroit de la jointure des panneaux avec le cadre de la porte, les panneaux sont si minces qu'ils peuvent être facilement coupés avec un couteau solide, pointu et bien aiguisé.

Si le cambrioleur n'a pas à craindre le bruit, il peut aussi, avec la plupart des portes à panneaux et en bois de sapin, enfoncer le panneau par un vigoureux coup d'épaule. Nous avons constaté, dans plusieurs affaires de vol avec effraction, que la porte avait été fracturée par simple enfoncement d'un panneau à coups d'épaule.

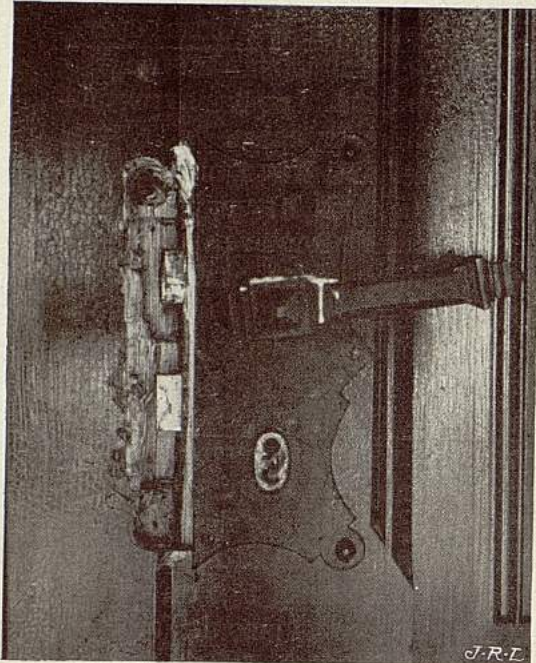


FIG. 23. — Le voleur a produit deux trous au vilebrequin, a entaillé avec le couteau le bois et a fait sauter ensuite le bois et la garniture de fer avec une pince.

Les cas où le voleur découpe un panneau entier sont assez rares. Le plus souvent, il se contente de découper le panneau ou le cadre de la porte à côté de l'endroit où se trouvent la serrure ou les verrous de sûreté. A cette place, il pratique alors une ouverture juste assez grande pour y passer la main et ouvrir la serrure, en tournant la clef qui se trouve à l'intérieur, ou pour repousser le verrou.

La méthode de découpage suivie par le cambrioleur est alors la suivante : il produit d'abord, avec un petit foret, une série de trous distants de 0,5 à 0,8^{cm}, et dont l'ensemble forme un cercle ou un ovale plus ou moins régulier. Il coupe ensuite avec un couteau solide ou une petite scie pointue, étroite et longue, dite *queue de renard*, le bois entre les trous et enlève ainsi, sans difficulté, le morceau de bois.

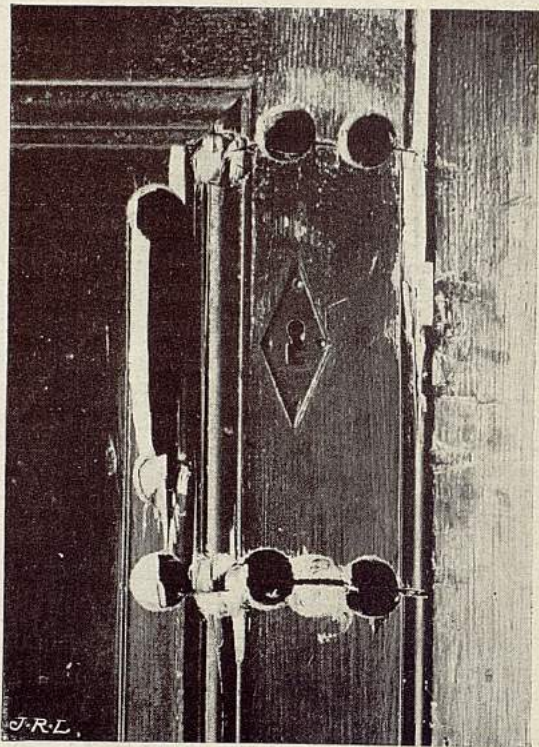


FIG. 24.

Cette manière d'ouvrir les portes, que les délinquants professionnels allemands appellent *Levone legen*, est parfois aussi utilisée pour les portes d'entrée en bois dur. Dans ce cas, les trous ne sont plus produits avec un petit foret, mais avec un puissant vilebrequin. Le découpage lui-même se fait avec une forte scie en queue de renard. Nous avons eu à constater des effractions de ce genre dans des affaires de vols d'églises (fig. 24).

Dans un cas d'effraction d'un magasin d'horlogerie, par découpage d'une partie des panneaux de porte, effraction dont nous avons eu à nous occuper, nous avons trouvé sur les lieux des morceaux de carton affectant exactement la forme des ouvertures pratiquées dans la porte, et dont les bords étaient dentés. Le cambrioleur, forcé de travailler dans l'obscurité presque complète pour ne

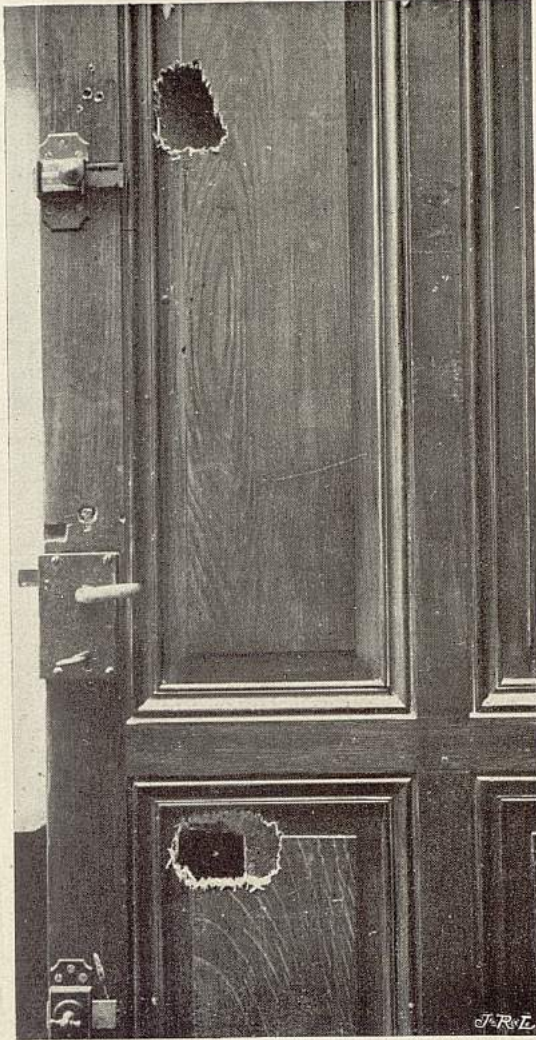


FIG. 25. — Porte avec panneaux découpés.

pas se trahir, avait utilisé ces cartons comme de véritables chablons, en appliquant ceux-ci contre la porte et en introduisant successivement son foret entre les dents du bord des cartons pour produire les trous. Et comme la porte avait deux verrous de sûreté, il avait cherché d'abord leur emplacement par une série de ces *trous de recherche* qui ont été déjà mentionnés plus haut (fig. 25 et 26).

La présence de ces trous de recherche, les verrous de sûreté n'étant



FIG. 26. — Détail de la figure 25 ; on voit nettement les trous du foret pour rechercher la targette.

pas habituellement utilisés pour ce genre de porte, indiquait nettement, dès le début de l'enquête, que le voleur avait dû connaître cette particularité de la fermeture de la porte et, par conséquent aussi, la disposition des lieux avant l'exécution de son cambriolage. Cette hypothèse fut confirmée, au courant de l'instruction, par les aveux mêmes du voleur.

VOLEURS AU FRIC-FRAC TRAVAILLANT SEULS.

Comme nous l'avons dit plus haut, les voleurs au fric-frac opérant seuls ne sont pas rares, et cela surtout dans les villes de moindre importance et à la campagne. Dans les grandes villes, on les rencontre moins souvent, car la formation de petites bandes ou équipes de spécialistes y est plus fréquente.

Le voleur au fric-frac solitaire, travaillant à *la flan*, est rare ; ce genre de cambriolages au hasard est ordinairement l'œuvre d'une petite équipe formée, le plus souvent, de récidivistes, mais non pas de spécialistes avisés. Ces cambriolages *au hasard* sont fréquemment aussi commis par des novices. Il faut pourtant faire une exception pour les cambriolages de villas ou chalets inhabités pendant une certaine époque de l'année, les chalets de montagne par exemple. Ces chalets sont souvent cambriolés *en série* par des spécialistes, sans que ceux-ci aient auparavant étudié les lieux. Il est vrai qu'ils savent l'époque à laquelle les chalets de montagne sont ordinairement inhabités et qu'ils ne risquent pas grand'chose en visitant au hasard, à ce moment, les chalets de toute une contrée.

Le voleur au fric-frac solitaire, en général, prépare donc son coup avant de l'exécuter. Parfois il est aidé dans cette préparation par le *placier* ou le *nourrisseur* dont il sera parlé plus loin, et qui le renseigne sur la disposition des lieux, l'endroit où il trouvera les objets de valeur, les habitudes et absences des habitants de l'appartement qu'il se propose de cambrioler, etc.

Dans ce dernier cas, l'opérateur du cambriolage partage le produit de son vol avec ses complices qui, eux, ne prennent aucune part à l'effraction. En général, dans ce cas, il travaille *au pied*, c'est-à-dire qu'il partage, à parties égales, le butin avec le placier ou autres complices (gaffeurs, etc.) qui lui ont facilité le coup ou l'ont rendu possible.

VOLEURS AU FRIC-FRAC TRAVAILLANT « EN ÉQUIPE ».

Les équipes de voleurs au fric-frac ne comptent jamais beaucoup d'individus : le plus souvent deux ou trois, rarement de quatre à six. Nous n'avons, jusqu'à maintenant, jamais entendu parler d'une équipe de plus de six individus. Il est bien entendu que nous parlons d'équipes, c'est-à-dire d'individus travaillant ensemble au même délit ou crime, et non pas de bandes. Ces dernières peuvent être formées de plusieurs équipes travaillant chacune de son côté.

PROFESSIONNELS.

Dans une équipe de cambrioleurs avisés, chaque individu a sa tâche à remplir : les uns surveillent les abords du *lieu de travail* et assurent la retraite ; les autres exécutent l'effraction et recherchent les objets de valeur. Les équipes ne travaillent que quand elles possèdent tous les renseigne-

ments nécessaires pour la réussite de leur opération. Elles se forment quelquefois pour l'exécution d'un vol unique, mais rémunérateur. Celui-ci réussi, l'équipe se dissout. Toutefois, on rencontre très fréquemment des équipes de cambrioleurs dont les membres opèrent habituellement ensemble.

OCCASIONNELS.

Les cambrioleurs d'occasion, c'est-à-dire les individus qui ne sont pas précisément spécialistes de ce genre de vol, quoique récidivistes, forment parfois aussi des équipes ou plutôt de petites bandes pour exécuter des vols avec effraction.

Mais les vols exécutés par ces bandes se distinguent des vols des équipes de spécialistes par leur préparation moins soignée et par leur vulgarité, si l'on peut s'exprimer ainsi. Souvent elles opèrent aussi tout à fait au hasard, et si elles ne trouvent rien de précieux, se vengent de leur déconvenue en brisant les meubles et en salissant l'appartement.

Les cambrioleurs d'occasion emportent très fréquemment des objets n'ayant aucune valeur marchande, tandis que les spécialistes du fric-frac choisissent soigneusement leur butin et ne prennent que ce dont ils peuvent facilement se défaire.

Les équipes ou petites bandes de cambrioleurs occasionnels n'ont qu'une durée très éphémère. Après un ou plusieurs coups, les membres se dispersent. Il suffit quelquefois que la police capture un membre de la bande pour la dissoudre. A noter encore que les cambrioleurs occasionnels s'attaquent volontiers aux victuailles, qu'ils consomment sur place ou qu'ils emportent. Les professionnels les dédaignent ordinairement, à moins qu'ils ne procèdent au *déménagement* méthodique d'une cave ou d'un dépôt de comestibles.

VOLS AU FRIC-FRAC COMBINÉS.

Il faut mentionner ici également les vols au fric-frac combinés, dont il a déjà été parlé dans le passage consacré aux locandiers. Dans ce cas, les complices *créent une coupure*, c'est-à-dire détournent l'attention des concierges, locataires, etc. d'un immeuble pendant que les cambrioleurs forcent la loge ou un appartement.

LOCANDIERS.

Les *coupures* employées pour cela sont très diverses et peuvent varier d'une équipe de spécialistes à l'autre. Nous avons déjà décrit le coup du futur locataire qui vient visiter l'appartement, en compagnie du concierge, pendant que les complices dévalisent la loge de ce dernier.

COURTIERS.

D'autres cherchent à retenir le concierge dans sa loge en se donnant comme courtiers et en lui proposant une affaire, soit un achat de titres, soit une combinaison financière, etc. En général, ils choisissent une proposition d'ordre financier, car ils savent que les concierges et tous les gens à petites économies sont avides d'augmenter leur avoir. En proposant un article de vente courante, ils risquent d'être éconduits tout de suite. Par contre, l'exposé d'une affaire financière leur permet de retenir relative-

ment longtemps les gardiens de l'immeuble et de les distraire, de sorte que les opérateurs aient tout le temps d'exécuter leur effraction et de s'emparer des objets convoités. Il va sans dire que ces vols combinés sont toujours préparés d'avance et que le cambrioleur sait parfaitement où trouver l'argent, les bijoux, etc.

CHANTEURS AMBULANTS.

Dans les grandes villes, les cambrioleurs de ce genre travaillent aussi de complicité avec des chanteurs ambulants. Pendant que ces derniers chantent dans la cour et que tous les habitants, les concierges y compris, sont aux fenêtres ou à la cour même, les spécialistes forcent les portes et s'emparent rapidement des objets de valeur. Bien entendu, ils ne s'attaquent qu'aux appartements ou chambres qu'ils savent inoccupés. Parfois les chanteurs avertissent par un texte de convention leurs complices-cambrioleurs du moment propice pour exécuter le vol, ou d'un danger.

TÉLÉPHONE.

Enfin le téléphone sert aussi à éloigner les habitants d'un appartement pour pouvoir ensuite s'y introduire par effraction. En ce cas, l'équipe surveille de près l'appartement visé, et, le sachant seulement occupé par le maître ou la maîtresse pendant que les domestiques sont sortis (dimanche après-midi par exemple), leur lance un coup de téléphone et leur dit, par exemple, que leur parent, demeurant dans un quartier très éloigné, est très malade ou mourant même, et qu'il faut venir en toute hâte. Le maître affolé part immédiatement et trouve son parent en excellente santé pendant que l'équipe de voleurs profite de son absence pour dévaliser son appartement.

Tous ces *trucs* de cambriolages combinés sont l'œuvre de spécialistes qui ont étudié et préparé leur coup d'avance.

Recherches sur les lieux.

Dans presque tous les cas, les auteurs d'un vol avec effraction laissent sur les lieux des traces qui peuvent amener directement ou indirectement la découverte de leur identité. Il faut donc apporter à la visite des lieux d'un cambriolage tout le soin possible pour ne pas les effacer, mais pour les relever.

ÉTUDE TOPOGRAPHIQUE DES LIEUX.

La première tâche sera l'étude topographique des lieux. Par où le cambrioleur s'est-il introduit dans l'appartement, dans la chambre ? Quel chemin a-t-il suivi pour arriver à la maison ? Quelle voie a-t-il prise pour sa retraite ? Toutes ces questions peuvent souvent être tranchées par une étude topographique minutieuse des lieux.

Beaucoup de maisons ont deux issues, et il importe de savoir par laquelle le voleur a pénétré dans la place car, dans certains cas, la connaissance de cette voie d'introduction peut fournir des indices sur la qualité de l'auteur du vol. Un exemple : une maison possède, à côté de la porte principale, communiquant avec l'allée de la maison, une seconde porte donnant sur une cour entourée également de maisons de location. Cette

dernière porte est toujours fermée à clef, et la serrure est une serrure à fichets, dite de sûreté. Les locataires de la maison donnant sur la rue possèdent seuls une clef de cette porte.

Un appartement de cette maison est cambriolé, et l'auteur du vol a fracturé la porte de l'appartement avec une pince. La porte donnant sur l'allée de la maison a été constamment surveillée aux heures où a dû se produire l'effraction. Aucune autre personne que les locataires de la maison, qui sont au-dessus de tout soupçon, n'y a pénétré. La porte de la cour a été trouvée intacte et fermée à clef après la découverte du vol. Dans ce cas, trois hypothèses sont possibles : ou le vol a été commis par un habitant de la maison ; ou le cambrioleur s'est introduit avant l'heure de l'effraction et s'est caché ; ou enfin le vol a été exécuté par un ancien habitant ou domestique de la maison qui, ayant eu la clef de la porte de la cour en main, s'en est fabriqué un double.

Si par des constatations et des recherches les deux premières hypothèses sont exclues, la dernière, obtenue par l'étude des voies d'accès, devient très importante et permet souvent de retrouver l'auteur du cambriolage.

Autre cas typique (vol par cambrioleurs-venternier) où l'étude topographique minutieuse a permis de trouver la solution d'un fait qui paraissait inexplicable au premier abord :

Pendant l'absence des locataires, des cambrioleurs ont dévalisé une riche villa. On constate qu'ils ont sauté une haie et escaladé, à pieds nus ou chaussés seulement de chaussettes, un chéneau pour arriver sur la terrasse du premier étage. Là, un volet de la porte de la chambre donnant sur la terrasse est arraché et une vitre, près de la poignée de l'espagnollette, brisée. Evidemment les voleurs se sont introduits dans la maison par cette voie. Mais on constate la même opération aussi sur la porte donnant sur le balcon du second étage, balcon situé directement sur la terrasse du premier. Pourquoi ces deux effractions, puisqu'une seule paraissait suffire pour accéder à la maison ?

L'étude topographique de la maison nous a montré que le premier étage, bien que la villa fût occupée par une seule famille, possédait une porte d'entrée qui, à part la serrure ordinaire, fermait encore par un verrou de sûreté automatique actionné également, lorsqu'on ouvrait, par la clef de la serrure. Cette porte, lors de la visite des cambrioleurs, n'était pas fermée à clef, mais par le verrou de sûreté. Les voleurs s'étant introduits dans la maison par la porte du balcon du second étage pouvaient bien explorer le second étage de même que le rez-de-chaussée et les caves, mais, ne possédant ni la clef de la porte du premier étage pour actionner le verrou, ni des instruments d'effraction suffisants pour faire sauter cette porte, ils n'étaient pas en mesure de pénétrer dans cette partie de la maison. Ils avaient été forcés ainsi de procéder à l'effraction de la porte du balcon du premier étage.

L'étude topographique de la chambre même où a eu lieu la soustraction donne fréquemment des indices précieux pour l'enquête.

Elle démontrera par exemple que le voleur s'est dirigé immédiatement aux endroits où se trouvaient les objets précieux : argenterie, bijoux, espèces. Cela paraît indiquer que l'auteur du vol était au courant des habitudes des habitants, et qu'il avait une parfaite connaissance des lieux. Ce pourrait donc être un ancien domestique ou employé. Toutefois cette conclusion n'est pas absolument sûre, car l'auteur de la soustraction a pu obtenir aussi les indications nécessaires par un placier, sorte d'auxiliaire des cambrioleurs dont il sera parlé ultérieurement.

En outre, il faut prendre en considération que certains objets précieux, comme l'argenterie, ont dans la plupart des ménages leur place classique : le buffet de la salle à manger ou, dans les maisons riches, une armoire spéciale facilement reconnaissable.

Certains objets précieux, comme l'argent ou les bijoux, sont d'ailleurs fréquemment cachés dans des endroits que connaissent seuls les familiers du ménage, et si cette cachette est immédiatement découverte, cela constitue certainement une précieuse indication pour l'enquête.

Il faut remarquer, il est vrai, que dans quelques cas — très rares — les voleurs remettent tout en ordre après avoir trouvé ce qu'ils cherchaient, de sorte qu'à la première inspection, il semble qu'ils se sont emparés directement des valeurs, sans avoir eu besoin de chercher; mais une seconde inspection minutieuse avec la victime du vol fera presque toujours découvrir un déplacement insignifiant, par exemple d'une pile de linge, etc., qui démontrera qu'on a été obligé de chercher, mais qu'on a remis tout en place. De tels cas sont très rares, car le voleur n'a pas, la plupart du temps, le loisir nécessaire pour accomplir cette besogne.

ECLAIRAGE PENDANT LE VOL.

En inspectant les lieux d'un cambriolage, on aura aussi à examiner, le vol ayant eu lieu pendant la nuit, si le voisin ou passant aurait pu apercevoir de la lumière dans la chambre, l'appartement, etc. dévalisé, et quelles mesures les opérateurs ont prises pour empêcher la vue de la lumière.

Si l'appartement ou la chambre est ordinairement occupé et s'il n'est que momentanément délaissé par ses habitants, la lumière n'attirera pas, le plus souvent, l'attention des voisins ou des passants. Les voleurs peuvent donc tranquillement allumer les becs de gaz ou l'électricité sans que la lumière, filtrant à travers les jalousies, éveille des soupçons. Mais si l'appartement ou la villa est inoccupé pendant un certain laps de temps, lorsque les habitants sont par exemple en vacances, à la montagne ou à la mer, l'apparition de lumière doit forcément paraître louche aux voisins, qui sont presque toujours au courant de ces déplacements. Les voleurs ont donc intérêt à prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher qu'on puisse voir de la lumière du dehors pendant qu'ils opèrent.

En pratique, on constate que les cambrioleurs, même si cela ne présente aucun danger, s'abstiennent le plus souvent d'utiliser les moyens d'éclairage ordinaires se trouvant sur les lieux : gaz ou électricité. Ils préfèrent la bougie, qui éclaire beaucoup moins et qui peut être éteinte à

chaque instant. Les lanternes, et tout spécialement les lanternes sourdes, sont très rarement employées. Parfois, des cambrioleurs très précautionneux appliquent devant les fenêtres, déjà masquées par les volets, des couvertures, etc., qui interceptent sûrement tout rayon de lumière.

TRACES DE BOUGIES.

L'emploi de la bougie, si fréquent chez les cambrioleurs, procure très souvent à ceux qui sont chargés de l'enquête, des indices très précieux pour l'instruction, voire même des éléments d'identification de l'auteur du vol. En effet, d'une part il est presque impossible, en portant la bougie sans bougeoir, d'empêcher la chute de gouttes de stéarine; d'autre part, la bougie s'éteignant très facilement, il faut la rallumer avec des allumettes.

Les taches de bougie, à l'inspection des lieux, renseigneront exactement sur le chemin pris par les malfaiteurs. Mais, lorsque les voleurs travaillent à une place donnée, la bougie est aussi fréquemment fixée sur un support quelconque en versant un peu de stéarine sur ce support et en la fixant dessus. Après l'arrachement de la bougie, il reste des traces plus ou moins importantes de stéarine qui peuvent, dans certains cas, amener l'identification de la bougie et, par celle-ci, la découverte de l'auteur du vol.

Ainsi, nous avons à nous occuper d'un vol avec effraction commis dans un magasin important de notre ville. En inspectant les lieux, nous avons trouvé, à côté du pupitre-caisse fracturé, des traces de stéarine provenant visiblement d'une bougie qui avait été collée, à cette place, à l'aide d'un peu de stéarine liquide et arrachée ensuite. L'endroit étant un peu sombre, pour mieux pouvoir examiner ces traces, nous demandâmes une bougie au négociant victime du vol. Celui-ci, sachant que ses jeunes garçons-

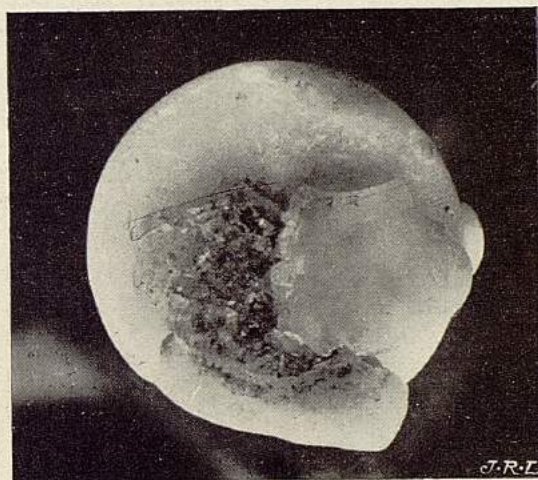


FIG. 27.

livreurs avaient toujours des bougies sur eux pour pénétrer dans la partie de la cave qui servait de réduit pour les papiers d'emballage, en demande à l'un de ces garçons. Ce dernier en cherche une dans le paletot de son collègue absent momentanément. Ayant reçu cette bougie, nous constatons qu'elle porte sur son fond des traces de stéarine prouvant qu'elle avait été collée. L'idée nous vint alors d'examiner si ces traces de stéarine s'adaptaient peut-être à celles que nous avons constatées à côté du pupitre-caisse fracturé. Et, en effet, ces traces s'adaptaient d'une façon absolue, ce qui pouvait être démontré par des agrandissements photographiques (fig. 27).

La bougie étant identifiée, il n'était plus difficile d'en trouver le propriétaire, puisqu'elle provenait du paletot d'un des garçons-livreurs.

Si, dans ce cas-là, la découverte de l'auteur du vol par les traces de bougie était aussi, en partie, imputable au hasard, l'exemple ne laisse pas de montrer la grande importance que peuvent avoir de telles traces de bougie pour l'instruction.

ALLUMETTES.

Il en est de même des allumettes brûlées qu'on trouve si fréquemment sur les lieux. Comme nous l'avons dit plus haut, la bougie du voleur, portée sans que la flamme soit protégée, s'éteint très facilement au moindre courant d'air. Il faut la rallumer avec une allumette, et le voleur ne prend presque jamais la précaution de remettre les allumettes brûlées dans la boîte. Il les jette à terre, ce qui fait qu'à l'inspection des lieux on découvre souvent des allumettes brûlées en grand nombre, indiquant, avec les traces de bougie, le chemin suivi par le malfaiteur. Il faut ajouter que, dans des cas assez fréquents, le cambrioleur ne se sert que d'allumettes. On constate ce fait surtout si le voleur ne voulait s'emparer que d'un objet précieux donné, de bijoux ou d'argent par exemple, et s'il connaissait parfaitement l'endroit où se trouvait cet objet. L'opération dure alors peu de temps et la lumière de quelques allumettes (surtout d'allumettes-bougies) suffisait pour l'exécution du vol sans qu'il y eût danger de production de taches révélatrices sur l'habit du voleur ou sur le parquet de la chambre.

L'allumette brûlée, par sa forme et quelquefois par sa couleur, peut, comme il a été dit plus haut, servir pour l'identification de celui qui l'a jetée. En effet, dans les pays où l'Etat n'a pas le monopole des allumettes, il existe une quantité assez grande de fabriques dont les produits varient un peu par leur forme, quelquefois même par leur couleur. A côté des allumettes courantes, il y a encore les allumettes-bougies, variant sensiblement d'un pays à l'autre par leur matière. L'allumette-bougie italienne, courte, mince et flexible, diffère sensiblement de la française et surtout de l'anglaise, qui sont plus grosses et plus dures. Il y a encore les allumettes-tisons et les allumettes plates, genre *Jupiter*. Enfin, il faut encore observer que les anciennes allumettes soufrées, à part leur forme ronde peu employée pour les allumettes en bois dites de sûreté, se distinguent très facilement de ces dernières, car le bout brûlé ne possède pas cette scorie spéciale des allumettes de sûreté, scorie qui garde sa forme primitive.

Les cas, où l'identification de l'auteur d'un vol par les allumettes trouvées sur les lieux est possible, sont, à la vérité, assez rares, mais ils se sont produits et se produiront encore.

Ainsi, au courant du printemps 1909, le service de la sûreté de Dresde avait à faire des constatations sur le théâtre d'un cambriolage important. Au courant des opérations, on découvrit des allumettes brûlées à bois rouge provenant d'une pochette *Jupiter*. Comme l'on sait, les pochettes *Jupiter* consistent en deux feuilles de bois mince coupées chacune en brins étroits, munis, à leur bout libre, du mélange inflammable. Le bout inférieur de chaque brin n'est pas séparé des autres et forme avec eux une sorte de talon. A l'usage on arrache chaque brin de ce talon. Le bout arraché de l'allumette *Jupiter* est ainsi inégal et présente des pointes qui ont leur contrepartie sur le talon resté dans la pochette.

Les allumettes brûlées trouvées sur les lieux furent conservées et lorsque, quelques jours plus tard, un individu suspect fut arrêté, on procéda à la comparaison de leur bout arraché, avec le talon resté dans la pochette trouvée dans la poche de cet individu. Cette comparaison, exécutée par agrandissement photographique, démontra d'une façon indiscutable que les allumettes brûlées trouvées sur les lieux du cambriolage provenaient de la pochette de l'arrêté, et que celui-ci, par conséquent, s'il n'avait pas exécuté le cambriolage, y avait du moins collaboré.

TABLEAU DE COMPARAISON.

Pour la pratique, nous recommandons l'établissement d'une collection d'allumettes de fabrications diverses, avec leurs boîtes. On appliquera celles-ci sur un carton et on fixera à côté une allumette intacte et une brûlée. Des inscriptions écrites renseigneront sur la provenance de chaque genre d'allumettes. Un tel tableau, dans notre service, nous a rendu déjà, à plusieurs reprises, de signalés services.

Quelques mots encore sur la production des photographies servant de démonstration dans des cas d'identification par allumettes ou traces de bougie.

Comme nous l'avons dit plus haut, l'identification dans les cas rapportés a été faite par photographies. Les objets étaient en effet si petits que l'identification à l'œil nu était très difficile, et qu'il fallait un agrandissement pour constater d'une façon parfaite la concordance absolue des contours. Sur les photographies, dans le cas de la bougie, on voyait très nettement qu'à une convexité des bords des restes de stéarine trouvés par terre correspondait une concavité de ceux du fond de la bougie (fig. 27).

L'agrandissement nécessité pour une bonne identification dans des cas pareils est au moins de 5 fois. Ces photographies serviront pour la démonstration devant le tribunal ou la cour d'assises.

VANDALISME SUR LES LIEUX.

On constate très fréquemment que les cambrioleurs, après avoir tout bouleversé sur les lieux de leurs exploits, commettent encore, inutilement, de véritables actes de vandalisme. Ils lacèrent des tableaux, du linge, cassent des meubles et de la vaisselle, etc.

Ces actes de vandalismes s'observent surtout chez les cambrioleurs d'occasion. Ou bien ils veulent se venger de n'avoir pas trouvé le butin qu'ils espéraient, ou ils désirent narguer le propriétaire volé. Le cambrioleur professionnel ne commet pas de telles imprudences, car ces détériorations retiennent forcément les auteurs sur les lieux et produisent souvent du bruit, de sorte que le danger d'être surpris augmente. Le cambrioleur professionnel quitte les lieux aussi vite que possible après avoir fini sa besogne. Tout au plus se reconforte-t-il avec les liqueurs et les vins trouvés dans l'appartement, sans s'enivrer.

Dans certains cas cependant, le professionnel du vol avec effraction, bouleverse, lui aussi, sans nécessité l'appartement et cela pour faire croire qu'il ne connaissait pas les lieux ou qu'il était novice dans ce genre de crime. Le désordre voulu est alors une feinte pour dépister la police et aiguiller ses recherches sur une fausse piste.

Le cambrioleur occasionnel qui, comme il a été dit déjà, peut être récidiviste sans spécialité bien établie, s'attaque très volontiers aux liqueurs, vins, etc., et il n'est pas rare qu'il s'enivre plus ou moins sur le théâtre de son forfait. Les bouteilles, verres et autres objets touchés par lui serviroient souvent à son identification. Il sera parlé ultérieurement des traces laissées ainsi sur place par le délinquant, traces qui sont extrêmement importantes pour l'instruction.

GRUMUS MERDÆ.

Il faut mentionner ici également la fréquence du grumus merdæ, c'est-à-dire des matières fécales, sur les lieux du cambriolage. Le criminel, après avoir fini ses recherches, se soulage et salit une des pièces visitées par lui.

CAUSES DU DÉPÔT DU GR. M.

Hellwig, qui a spécialement étudié cette particularité des voleurs dans un très intéressant article des *Archives d'anthropologie criminelle* de Gross, l'attribue à trois causes :

1° Les voleurs désirent se moquer du propriétaire de l'appartement cambriolé.

2° Les voleurs, surtout les commençants, ont peur, et la peur, comme presque toutes les émotions psychiques, occasionne le besoin de se soulager.

3° Ensuite d'une vieille superstition, les voleurs croient qu'ils ne seront pas découverts s'ils laissent quelque chose de leur corps sur les lieux de leurs exploits.

Cette dernière cause de la déposition du grumus merdæ prouve que l'auteur du vol est un cambrioleur professionnel ou au moins un récidiviste au courant de toutes les habitudes et mœurs de la pègre.

D'après Hellwig, le grumus merdæ serait déposé dans ce cas sur le lit, le rebord de la fenêtre, sur une chaise, ou enveloppé dans un pantalon. On reconnaîtrait d'après les divers lieux de dépôt la nationalité du cambrioleur. Ainsi le Hollandais salirait le lit, l'Allemand et l'Autrichien se soulageraient sur le plancher, la table, la fenêtre, devant la porte, rarement sur une chaise, le Français et l'Italien enfin, envelopperaient leur fèces dans un pantalon qu'ils déposeraient au milieu de la chambre.

Nous ne savons pas si réellement la façon dont est déposé le grumus merdæ permet de conclure à la nationalité de son auteur. Nous avons souvent, très souvent même, observé des matières fécales laissées par les malfaiteurs sur les lieux de leurs exploits : cambriolage, vandalisme, incendie volontaire et même assassinat, mais l'endroit du dépôt variait d'un cas à l'autre et ne correspondait nullement à la classification de Hellwig.

Mais, même si l'on ne peut pas reconnaître la nationalité de l'auteur du forfait par le grumus merdæ, sa présence sur les lieux ne laisse pas d'être très intéressante pour le criminaliste pratique, car elle peut fournir d'autres indices plus importants encore.

EXEMPLES.

Ainsi Gross rapporte le cas d'un cambrioleur dangereux, Demeter Redek, qui avait commis un vol dans la cave d'un négociant de Czernowitz, Tabakar. Redek venait de sortir de la prison de Lemberg, et après avoir déposé de la matière fécale dans la cave cambriolée même, il utilisait pour se nettoyer son bulletin de sortie de prison.

Nous-même, nous avons pu identifier l'auteur d'un cambriolage par le grumus merdæ ou plutôt une imitation de ce grumus.

Un individu s'introduit dans une maison en construction. Après avoir détérioré du matériel et s'en être approprié une partie, il laisse sa carte de visite odorante dans une pièce du haut de la maison. Arrivé à la cuisine, il désire procéder à la même opération, mais la matière lui fait défaut et il décide de laisser au moins une imitation du monument posé dans la pièce précédente. Pour cela il se sert du mastic de vitrier qu'il trouve dans une armoire. Malheureusement pour lui cette matière essentiellement plastique garde les empreintes de ses doigts et, notamment au milieu, celle, comme on l'a reconnu plus tard, du pouce droit.

Nous avons à nous occuper de cette affaire, et la police ayant des soupçons graves sur un tout jeune individu, nous nous procurâmes ses empreintes digitales. La comparaison de ces empreintes avec celles trouvées sur le mastic du vitrier, démontra d'une façon absolue leur identité. Le jeune malfaiteur, en présence de cette preuve indiscutable, avoua.

Enfin l'assassin de la veuve Fougerau, au quartier de la Vilette, à Lyon, Gaumet, put être identifié par Lacassagne au moyen de l'analyse de la matière fécale déposée sur les lieux du crime. Il trouva en effet des oxyures dans le grumus merdæ, et la matière fécale de Gaumet, arrêté comme suspect, en contenait également. Cette découverte, corroborée par d'autres indices, accula l'assassin aux aveux. Gaumet fut exécuté.

OBJETS PERDUS SUR LES LIEUX PAR LES CAMBRIOLEURS.

Il arrive assez fréquemment que les auteurs de cambriolages perdent des objets leur appartenant sur les lieux de leurs vols. Ces objets glissent de leurs poches, soit ensuite de mouvements brusques, soit que leurs poches s'accrochent à un meuble quelconque qui en fasse tomber le contenu. Parfois ce sont des boutons qui se détachent de leur pantalon.

Tous ces objets peuvent prendre une très grande valeur pour l'instruction. Il ne faut donc jamais négliger de les rechercher.

Mentionnons encore tout spécialement, dans le cas où les voleurs se sont introduits par des ouvertures laissant passer tout juste leur corps, les fibres d'étoffes qui s'attachent aux aspérités de l'ouverture. Ainsi l'auteur d'un vol avec effraction dont nous nous sommes occupé, avait enfoncé un panneau de la porte d'une chambre, non sans y laisser des fibres d'étoffe dont la couleur indiquait nettement que le voleur portait un vêtement, très probablement un veston, bleu foncé. La capture ultérieure de l'auteur du cambriolage confirma cette constatation.

Sur la valeur, pour les enquêtes, d'autres traces apportées sur les lieux par les vêtements, telles que poussières de différentes provenances,

brins de fumier, paille, etc., voir plus loin le chapitre consacré à l'homicide.

Il va sans dire que les empreintes de pas, les empreintes digitales, éventuellement aussi les empreintes des roues de voitures, sont également à chercher dans les affaires de vol avec effraction. Ces empreintes et traces seront traitées ultérieurement avec les homicides.

Traces d'instruments d'effraction.

Dans les vols commis à l'aide d'instruments d'effraction, les traces et empreintes laissées par ces instruments sont de la plus haute importance pour l'enquête. C'est en effet par elles que l'on est renseigné sur le genre d'outil employé par le malfaiteur, sur sa plus ou moins grande habileté et enfin, quelquefois, sur son identité.

DÉFINITION DE L'EMPREINTE.

Donnons d'abord la définition de l'empreinte telle qu'elle nous est fournie par le Dr André Frécon dans sa remarquable étude *Des empreintes en général et de leur application dans la pratique de la médecine judiciaire* (Lyon 1889), une des premières études de ce genre, et qui garde encore aujourd'hui toute sa valeur :

« Au point de vue médico-légal, nous définissons l'empreinte : toute figure produite sur une surface par l'application soit d'une partie du corps, soit d'un objet quelconque, imprégné ou non d'une matière colorante ; figure qui indique la forme ou tout au moins les contours de la partie qui l'a déterminée, et dont l'étude minutieuse est capable d'établir l'identité d'une personne, les relations ou l'intervention d'un objet dans une affaire criminelle.

» Il y a deux catégories d'empreintes à distinguer ; les unes sont formées par un creux, une dépression située dans la terre, la neige, un lit, etc. ; ce sont des empreintes *negatives* ; les autres représentent simplement une figure, une image, et sont dessinées sur un parquet, une tapisserie, etc., elles sont *positives* quand elles sont produites par le contact d'un corps enduit d'une matière quelconque. »

Les empreintes ou traces d'instruments d'effraction sont presque toujours des empreintes négatives, car elles sont produites par la pression de ces instruments sur des matières plus ou moins compressibles, telles que du bois, du plâtre, etc.

Des empreintes positives se rencontrent parfois, très rarement il est vrai, par le fait que des instruments plats ont été déposés sur des surfaces planes enduites de poussière.

Les empreintes d'effraction proviennent des instruments dont nous avons antérieurement énuméré un certain nombre, mais notre énumération n'était pas complète, et ne pouvait pas être complète, puisque tout outil susceptible d'être introduit entre deux surfaces peut servir à l'effraction ou au moins à une tentative d'effraction, s'il est suffisamment résistant. De là une très grande variété d'empreintes, qui demandent une étude spéciale presque pour chaque cas qui se présente dans la pratique.

ENDROITS OU L'ON TROUVE LES EMPREINTES D'OUTILS D'EFFRACTION.

Où faut-il chercher les empreintes d'instruments d'effraction? Evidemment d'abord sur toutes les portes ou ouvertures, fermées d'habitude, qui donnent accès aux lieux cambriolés. Le voleur doit s'introduire dans ces lieux, et comme, ordinairement, les huis y menant sont clos, il est forcé de les fracturer. Les premières empreintes à découvrir se trouveront donc sur les portes. Ce sont souvent les empreintes les plus importantes pour les recherches, car, en général, les portes sont mieux protégées contre l'effraction que les meubles. Le cambrioleur doit déployer plus de vigueur pour les forcer, et produira ainsi des empreintes plus profondes et par suite plus nettes que sur des meubles. Toutefois, ce n'est pas toujours le cas, et l'on rencontre quelquefois sur des meubles d'apparence légère des traces plus utilisables pour l'identification des instruments employés, que sur les portes.

Nous constaterons ensuite des traces d'outils sur les meubles que le voleur aura forcés pour y chercher des objets de valeur.

CONSTATATIONS A FAIRE A L'AIDE DES EMPREINTES
D'INSTRUMENTS D'EFFRACTION.

En ce qui concerne les portes, les empreintes d'effraction se trouvent d'une part sur l'arête intérieure du chambranle et d'autre part sur l'encadrement des panneaux. Suivant les mouvements exécutés pendant le travail de l'effraction, l'empreinte du tranchant de l'outil ou celle de la pointe se trouvera sur le chambranle (le montant de la porte), ou sur le bord extérieur de l'encadrement des panneaux. Si la porte est à deux vantaux, les empreintes sont situées sur l'épaisseur du vantail dormant.

Les empreintes du tranchant de l'outil peuvent nous renseigner sur les mouvements exercés par le cambrioleur pendant l'effraction. Si ces empreintes se trouvent sur le chambranle, le mouvement était un mouvement de repoussement, c'est-à-dire que la pince, employée comme levier, était poussée contre la porte. Si les empreintes sont situées sur le bord de l'encadrement des panneaux, le mouvement a été fait en sens inverse, c'est-à-dire que le cambrioleur, après avoir glissé le tranchant de son outil entre le battant et l'arête du chambranle, l'a attiré vers lui.

Ce dernier mouvement, pour les portes simples à un battant, est ordinairement peu efficace car, l'instrument ne pouvant pas pénétrer suffisamment, le jour qui se produit n'est pas considérable et, en outre, la force qu'on développe en faisant ce mouvement est inférieure à celle du repoussement. On risque du reste aussi plus facilement le dérapage avec le premier qu'avec le dernier. Cependant un premier mouvement d'attraction est presque toujours nécessaire pour l'introduction de la pince entre le battant et le chambranle.

Le mouvement de l'attraction de l'instrument est aussi presque régulièrement utilisé pour la première attaque des portes à deux vantaux. Le vantail dormant étant plus flexible qu'un chambranle, le jour qui se produit est assez considérable pour y glisser un coin ou une cale.

Des empreintes du tranchant se trouvant très près l'une de l'autre ou

se couvrant même partiellement, indiquent que la porte résistait ou que l'instrument d'effraction était trop faible, de sorte que l'opérateur, pour faire un jour suffisant pour l'introduction du coin, a été forcé, tout en répétant



FIG. 28. — Le montant et le battant d'une porte fracturé par un cambrioleur novice, (attaque de la porte près de la serrure).

ses pesées, de déplacer légèrement vers la serrure son instrument au moment de la séparation du battant du chambranle ou des deux vantaux.

Avec les portes à un battant, le cambrioleur, pour pouvoir travailler à son aise, est obligé de se servir de la pince coudée. Le coude de la pince

s'appuie alors près du bord de l'encadrement des panneaux, pendant que le tranchant mord sur le bois du chambranle près de l'arête de ce dernier. Les pesées sont exécutées, avec de tels outils, par des mouvements de repoussement. L'arête du chambranle n'est attaquée, dans ce cas, que par le tranchant au moment où il est glissé entre le chambranle et le battant et par le premier mouvement d'attraction. Elle n'est donc que légèrement écornée. L'empreinte du tranchant (la foulée) sur le chambranle est profonde à l'extrémité, et diminue rapidement de profondeur vers l'arête. Sur le bord du battant, on constate la trace plus ou moins profonde, suivant la nature du bois, du coude de la pince. Si la porte est enduite d'un vernis, celui-ci est souvent écrasé et écaillé.

Le mouvement d'attraction, employé pour forcer une porte à un battant, arrondit ou écorne l'arête du chambranle. Si l'instrument n'a pas été déplacé pendant la pesée, cet arrondissement a la largeur de la partie du manche voisine du tranchant. Il est limité des deux côtés par une saillie dont la hauteur dépend de l'épaisseur de l'outil, de la force employée et de la nature du bois.

L'empreinte du tranchant se trouve sur la partie de l'encadrement dépassant le chambranle. Toutes ces indications se rapportent, il va sans dire, aux portes s'ouvrant en dedans ; pour celles qui s'ouvrent en dehors, la situation des empreintes est contraire.

Nous avons dit déjà que les instruments servant à l'effraction des portes sont de nature très différente : depuis la pince-monseigneur coudée, instrument classique du voleur au fric-frac spécialiste, jusqu'à la mèche du tailleur de pierre, et même à la hache.

Mais les empreintes de tous ces outils se différencieront naturellement aussi. La pince produira ordinairement une empreinte de son tranchant régulière et beaucoup plus large que profonde, la mèche du tailleur de pierres, une trace plus ou moins conique. L'effraction avec ce dernier instrument est d'ailleurs assez difficile, car le point d'appui étant très étroit, la pointe de l'outil pénètre profondément dans le bois et le jour produit entre les deux vantaux ou le battant et le chambranle est insignifiant. Enfin, la hache laisse une trace toute spéciale par sa largeur. Elle est, du reste, fréquemment introduite entre le chambranle et le vantail en frappant. Le tranchant enlève ainsi par la frappe une partie du bois.

Ajoutons qu'à plusieurs reprises nous avons déjà observé que les cambrioleurs, pour faciliter l'introduction de leurs instruments d'effraction, enlèvent sur le chambranle de petits morceaux de bois avec la pointe d'un canif. Cette préparation de la porte pour l'attaque de la pince est surtout employée si le voleur se sert de grosses pinces, à tranchant vigoureux (voir fig. 23).

CONSERVATION DES EMPREINTES.

Toutes ces traces et empreintes d'instruments d'effraction étant très utiles pour l'instruction, devront être conservées. Dans les cas importants, on coupera les parties du battant et du chambranle de la porte qui montrent les traces les plus typiques, et on les gardera ainsi, pour l'enquête, en

nature. Ce moyen radical ne pourra naturellement être utilisé que dans les vols les plus graves, car il faut éviter, autant que possible, de déprécier la propriété d'autrui.

PHOTOGRAPHIE.

Si l'on ne peut enlever *en nature* les empreintes d'outils d'effraction, on procédera à leur moulage et à leur photographie.

La photographie se fera aussi grande que possible, et pour chaque empreinte spécialement. S'il y a trop d'empreintes, on choisira les meilleures, les plus nettes. On complétera finalement les poses de détail par une photographie de l'ensemble, montrant toute la surface attaquée de la porte. Pour avoir exactement la réduction des photographies, on placera, à côté de chaque empreinte, un décimètre millimétré en papier, ou, mieux encore, un carré de papier millimétré. Pour pouvoir exécuter ensuite des mesures exactes sur les photographies, on placera l'appareil photographique de façon à ce qu'il soit rigoureusement parallèle à l'objet qu'on désire reproduire par l'image. L'emploi de la lumière magnésique s'impose souvent pour la prise des empreintes d'instruments de cambriolage quand l'éclairage des portes est très défectueux. Mais il est préférable d'enlever la porte pour la photographier, avec ses traces de cambriolage, à l'atelier, car on peut y régler l'éclairage à volonté et on est ainsi à même de faire ressortir davantage, par un jeu d'ombres, la forme des empreintes.

MOULAGE.

Le moulage des empreintes d'effraction se fait avec de la cire à modeler. On choisira une cire de dureté moyenne, plutôt dure que molle. Si la cire est trop molle, elle adhère facilement aux anfractuosités du bois et, en l'enlevant, le moulage se courbe. Après l'avoir rendue malléable par la chaleur de la main, on la presse vigoureusement sur l'empreinte qu'on désire prendre. Après un refroidissement de deux ou trois minutes, on peut l'enlever, et la matrice positive ainsi obtenue montrera les détails les plus intimes de l'empreinte. Les matrices positives servent ensuite à la préparation de moulages en plâtre. Ces derniers, en négatif, reproduisent exactement l'empreinte trouvée sur les lieux et peuvent être utilisés pour la comparaison éventuelle avec les instruments découverts chez les individus suspects. Elles servent, conjointement avec les photographies, à la démonstration devant les tribunaux.

Sur la production des moulages en plâtre, voir plus loin le passage du chapitre *homicide* consacré aux moulages des empreintes de pas.

EMPREINTES D'OUTILS SUR DES MEUBLES.

Les meubles pouvant porter des marques d'outils d'effraction sont les armoires, secrétaires, pupitres, tiroirs de commodes, etc., en général tout meuble où l'on serre des objets et qui est fermé à clef. Les traces qu'on observe sur ces meubles sont les mêmes que celles qu'on relève sur les portes; mais souvent, pour les ouvrir, le cambrioleur se sert d'instruments plus petits, car, d'une part, la force nécessaire pour leur effraction est beaucoup moindre que celle que nécessite l'effraction des portes, et d'autre part l'attaque du meuble avec de grosses pinces est fréquemment impos-

sible ou, du moins, très difficile. Pourtant, les voleurs au fric-frac occasionnels, n'ayant pas la trousse des cambrioleurs spécialistes, utilisent presque toujours les mêmes instruments pour l'ouverture des portes et des meubles.

Les constatations qu'on peut faire sur les empreintes des meubles sont identiques à celles qui concernent les empreintes des portes.

IDENTIFICATION PAR EMPREINTES D'OUTILS TROUVÉES
SUR LES LIEUX.

Les empreintes d'outils sur les portes et les meubles servent, comme il a été dit plus haut, à la reconstitution du mécanisme de l'effraction et à la détermination du genre d'instrument qui les a produites; mais elle peuvent aussi renseigner l'enquête sur l'identité de l'outil et, par suite, sur l'identité de l'auteur du cambriolage.

Les bonnes empreintes, et elles sont assez fréquentes, reproduisent fidèlement toutes les particularités du tranchant de l'instrument et, souvent aussi, une partie de son manche. Ainsi les défauts du tranchant se constateront, en contre-partie, sur l'empreinte. La concordance de toutes les défauts du tranchant d'un outil avec celles, en contre-partie naturellement, de l'empreinte sera la preuve que celle-ci a bien été produite avec cet outil.

Beaucoup d'instruments neufs ont un tranchant exempt de défauts assez considérables pour se reproduire sur du bois, surtout si celui-ci est enduit d'un vernis qui s'écaille. C'est alors la concordance de la grandeur de l'empreinte avec celle de l'instrument qui peut décider de l'identité ou de la non-identité de ce dernier.

Mais, lorsqu'on n'a que la grandeur et la forme de l'empreinte comme moyen d'identification, il faut prendre en considération que les instruments pouvant servir aux effractions se vendent, dans le commerce, par milliers, et que la fabrication en gros en livre une foule de semblables. La forme et la grandeur de l'empreinte ne peuvent donc être tenues comme preuve absolue de l'identité qu'à la condition que l'instrument qui l'a produite soit un instrument de forme et de grandeur non courantes (instruments fabriqués dans les ateliers et non pas dans les fabriques).

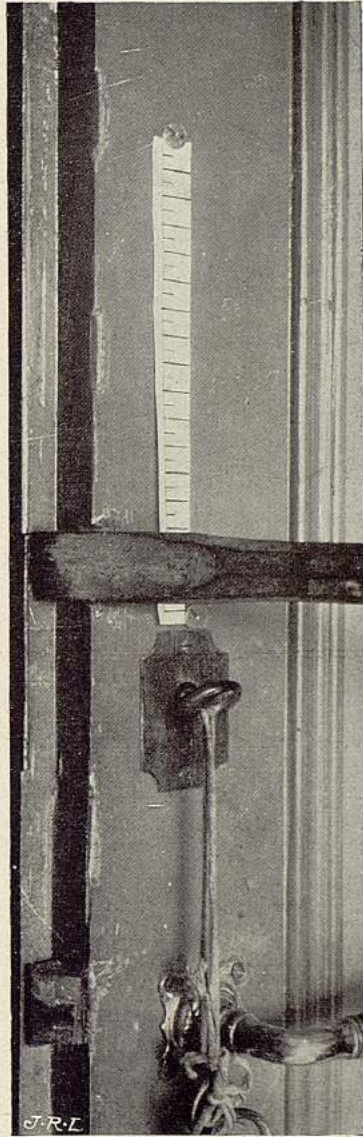


FIG. 29. — Pesées sur une porte fracturée avec l'outil qui a servi à l'effraction.

Le filetage, appliqué sur le bout de certaines pinces pour les empêcher de déraper, et qui se reproduit également sur l'empreinte, peut servir aussi pour l'identification des outils.

Les méthodes d'identification des outils et, partant, de l'auteur de l'effraction par les empreintes trouvées sur les lieux découleront de l'énumération de quelques cas de la pratique, que nous reproduirons en nous servant du texte même de nos rapports d'expertise :

IDENTIFICATION PAR EMPREINTES TROUVÉES SUR UN PUPITRE FRACTURÉ.

Sur requête du juge d'instruction nous nous étions rendus sur les lieux d'un vol avec effraction. Le voleur s'était introduit dans la chambre de B. à l'aide d'un crochet, et avait fracturé un pupitre pour s'emparer d'une montre en or.

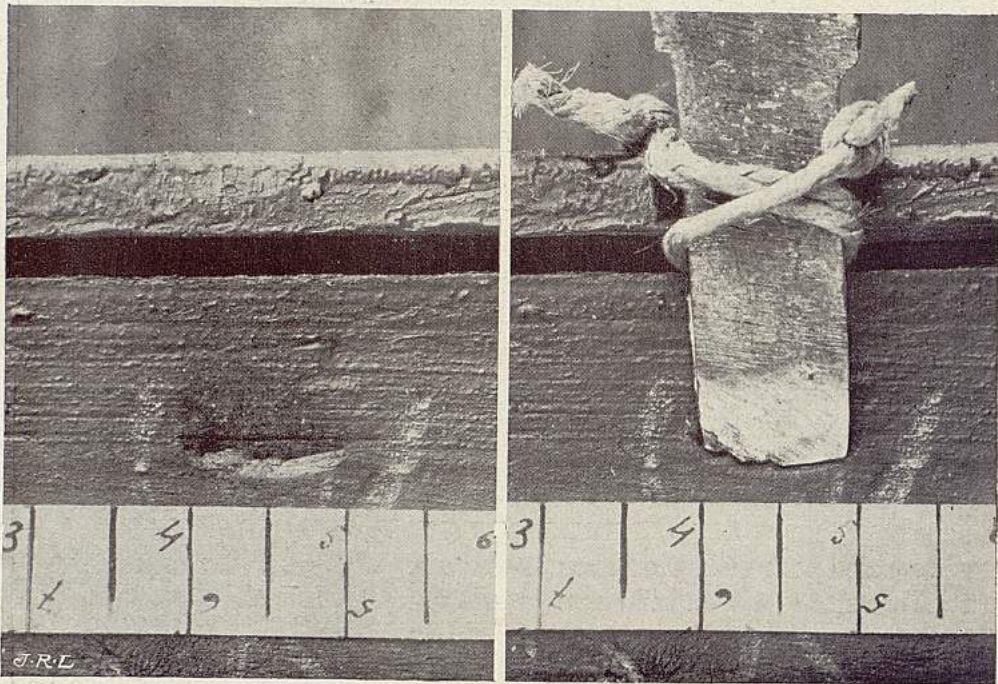


FIG. 30.

Ce pupitre était placé sur une table, dans une mansarde dont la porte avait été ouverte avec un crochet ou une fausse clef; la serrure était intacte. Il était en sapin verni, muni d'une serrure tout ordinaire, et plutôt faible, qu'il était très aisé de faire sauter. Le couvercle et le bord du pupitre portaient plusieurs empreintes faites par l'outil qui avait servi à fracturer le meuble.

« D'autre part, il a été trouvé sur le nommé A., suspect de ce vol, un tournevis, plusieurs fausses clefs et rossignols. Quelques-unes de ces clefs et crochets ouvrent bien la porte de la mansarde dans laquelle se trouvait le pupitre. Le tournevis, dont le tranchant est en assez mauvais état, s'applique parfaitement à la trace de pesée laissée sur le pupitre. Toutes les défauts du tranchant de cet outil trouvent leur contre-partie sur l'empreinte du bois du pupitre. Les photographies (agrandissements 4 fois linéaires) démontrent ce fait très clairement (fig. 30). Pour contrôler cette constatation, nous avons produit sur une plan-

chette de bois tendre, et cela dans les conditions où le voleur a dû se trouver en fracturant le pupitre, des empreintes avec le tournevis trouvé sur A. (la planchette était jointe au rapport). Ces traces faites par nous sont exactement semblables à la trace laissée sur le pupitre. Elles sont un peu plus nettes, par le fait que la planchette d'essai n'était pas vernie comme le pupitre. Sur le bord de ce meuble une autre empreinte correspond à la partie médiane de l'outil. On peut facilement se convaincre de ce fait en superposant l'agrandissement découpé de l'outil sur la photographie agrandie de la trace. Toutes les photographies qui accompagnent ce rapport sont des agrandissements 4 fois linéaires. Elles démontrent à l'évidence que l'effraction a été faite avec l'outil trouvé sur A.

Conclusions : Plusieurs des fausses clefs trouvées sur A. ouvrant la mansarde de B., le tournevis trouvé sur le même individu étant l'outil avec lequel le pupitre a été fracturé, A. a dû être l'auteur du vol commis dans la mansarde de l'appartement B. »

A observer dans cette expertise, la reproduction, dans des conditions semblables à celles de l'effraction, des traces de l'outil sur une planche de bois analogue au bois du meuble fracturé. C'est là un moyen de démonstration excellent, dont l'emploi est recommandable dans des cas pareils.

IDENTIFICATION PAR EMPREINTES TROUVÉES SUR UN
SECRÉTAIRE FRACTURÉ.

Nous avons été appelé, par le juge d'instruction, à examiner un secrétaire fracturé dans un hôtel et à faire toutes constatations utiles à la découverte de l'auteur du vol :

Dans le bureau de l'hôtel, se trouve un secrétaire plat, en sapin, à deux places, dont une est occupée par le directeur (côté sud), l'autre par le secrétaire de l'hôtel (côté nord). Sur les deux places, des deux côtés du secrétaire, se trouvent des rangées de tiroirs. Le tiroir supérieur droit de la place du directeur est fermé par une serrure de sûreté. C'est dans ce tiroir que le directeur avait serré, le soir avant le vol, l'argent disparu. Ce tiroir porte, sur sa face latérale gauche trois empreintes très nettes d'un outil.

La première empreinte, un peu en biais, est à 4,5 cm. du bord inférieur et à environ 1,5 cm. de la face antérieure du tiroir. La seconde empreinte est à 5 centimètres du bord inférieur et à environ 2,3 cm. de la face. La troisième enfin est à 5,4 cm. du bord inférieur et à 1,7 cm. de la face. Ces empreintes sont assez profondes.

Sur le montant, à côté du tiroir, on constate une empreinte produite par plusieurs pesées. Sur le pêne de la serrure, on remarque une série de petites éraflures dirigées de haut en bas, pareilles à celles qu'on produit sur le pêne d'une serrure en cherchant à le pousser en bas par une série de petits coups avec un instrument métallique, tel qu'un tournevis. La plaque métallique supérieure, dans laquelle s'engage le pêne, porte un certain nombre d'éraflures et une dépression démontrant qu'on a essayé d'introduire entre elle et le pêne un instrument métallique pour pousser le pêne vers le bas ou pour soulever le plateau de bois du dessus du secrétaire afin de dégager le pêne. Celui-ci étant dégagé, le plateau a été maintenu avec une main, pour pouvoir tirer le tiroir. Celui-ci n'ayant pas de bouton, le voleur a introduit entre le montant gauche et la face latérale du tiroir son instrument pour faire sortir ce dernier par des pesées.

L'intérieur de la serrure ne montre aucune éraflure spéciale permettant de conclure à un essai d'ouverture à l'aide d'une fausse clef ou d'un crochet.

L'agent de la sûreté D. ayant remis à l'expert un tournevis trouvé dans la chambre de l'employé X, de l'hôtel, il a été procédé à un examen minutieux de cet outil. Le tournevis en question n'est pas un tournevis du commerce. C'est un instrument grossièrement forgé par un forgeron ou un mécanicien. Il est à deux tranchants, dont l'un est engagé dans un manche en bois. Ce tranchant et les parties environnantes sont couverts de rouille, ce qui prouve qu'il n'a certainement plus servi depuis longtemps.

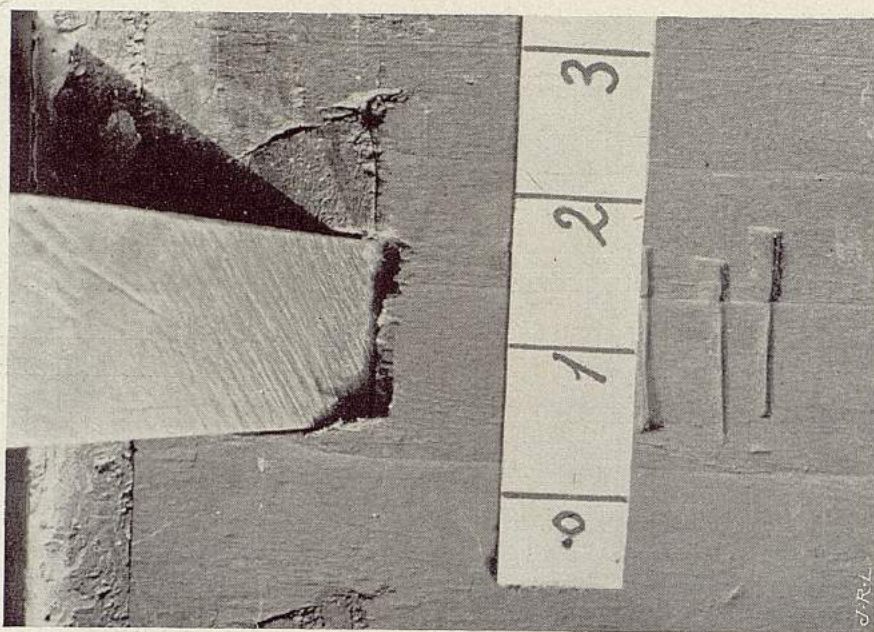


FIG. 31. — Tiroir fracturé d'un secrétaire avec la pince qui a servi à l'effraction.

Les deux bouts de l'outil montrent de grossiers coups de lime. Sur un côté de l'instrument, on constate une croix en creux. Des croix semblables sont pratiquées dans les ateliers de serruriers, etc. sur les instruments pour indiquer le tiroir d'ouvrier auquel appartient l'outil.

Le tranchant libre du tournevis suspect a 1,3 cm. de largeur. Comme dans tous les instruments de ce genre la tige va en s'épaississant jusqu'à 1,6 cm. du tranchant pour diminuer ensuite de nouveau. L'épaisseur du tranchant est d'environ 1 mm. Le tranchant et les parties environnantes de ce tournevis s'adaptent exactement aux traces de pesées trouvées sur la face latérale gauche du tiroir (voir figure 31). La troisième empreinte montre assez nettement l'épaisseur du bout de l'outil qui l'a produite. Cette épaisseur correspond à celle du bout du tournevis suspect.

L'expert, pour se rendre compte si des outils de la dimension du tournevis suspect se trouvaient dans le commerce, s'est adressé aux plus grandes maisons d'outillage de la place, mais tous les très nombreux tournevis qu'on lui a montrés étaient ou plus larges ou plus étroits que celui de l'employé de l'hôtel Y.

Conclusions : Le tiroir du secrétaire de l'hôtel Y. a été ouvert en soulevant

d'abord le plateau du dessus du meuble et en faisant sortir ensuite le tiroir par des pesées sur sa face latérale gauche. L'outil trouvé dans la chambre de l'employé X., s'adapte parfaitement aux traces constatées soit sur la face latérale gauche du tiroir, soit sur le montant du meuble. Cet instrument étant de dimensions et de formes spéciales, l'expert est fondé à croire que c'est celui qui a servi à l'effraction du secrétaire.

La suite de l'enquête a entièrement confirmé nos conclusions.

NÉCESSITÉ DE FAIRE EXÉCUTER LES EXPERTISES DES TRACES
D'EFFRACTION PAR DES SPÉCIALISTES.

Les deux exemples cités montrent la possibilité de l'identification par les traces d'outils trouvées sur les portes ou les meubles fracturés. L'exemple suivant montrera qu'il faut être très prudent dans des cas pareils, et qu'il faut examiner, à fond, les empreintes trouvées et l'outil suspect avant d'en tirer des conclusions. Il montrera aussi que l'examen des empreintes doit être fait par des spécialistes, et non pas par un agent quelconque, qui peut être un très bon limier, mais qui n'est pas préparé à une telle mission. Par le terme « spécialiste » nous entendons un expert en police scientifique ou technique qui, par l'étude méthodique d'un grand nombre de cas analogues et par des connaissances d'ordre scientifique, pourra utiliser les traces d'effraction trouvées sur les lieux pour l'identification directe ou indirecte de l'auteur du cambriolage, et non pas un maître d'état comme un menuisier, un serrurier, etc. Ce dernier possède, il est vrai, la connaissance des outils de son métier, ce qui fait que, dans certains cas, il pourra indiquer le genre d'instrument employé, mais il n'est pas préparé au travail très délicat de l'identification.

Nous irons même plus loin, et dirons qu'il est vraiment dangereux de confier une identification à un simple maître d'état. Ce dernier, non pourvu d'appareils photographiques spéciaux et d'agrandissement exécutera son travail « au jugé ». De plus, non habitué aux fonctions délicates et pleines de responsabilité d'expert judiciaire, il n'appliquera pas aux observations faites par lui la critique devenue la seconde nature des experts légistes professionnels. Enfin, l'expert occasionnel, non préparé par une éducation spéciale, ne connaît pas le doute, ou, plutôt, n'ose pas le connaître. En effet, il croit que s'il ne répond pas par un oui ou par un non catégorique aux questions posées, on doutera de ses qualités d'expert. Il est évident que tout cela est fort dangereux pour la manifestation de la vérité et il est aussi bien dans l'intérêt de l'accusation que dans celui de la défense que l'examen des traces d'effraction et les expertises d'identification basées sur ces traces soient exécutés par des experts spécialistes qualifiés et non pas par des experts occasionnels.

EXEMPLE DU DANGER DES EXPERTISES FAITES PAR DES NON-SPÉCIALISTES.

Un exemple tout récent illustrera ce que nous venons de dire. Dans une petite ville de la Suisse romande un vol avait été exécuté par effraction. Le juge de paix, appelé à constater les traces du vol sur les lieux, observe des traces d'outils sur une porte. Quelque temps après, la police de sûreté arrête un trio de récidivistes dangereux contre lesquels les char-

ges sont accablantes. Chez un de ces individus, le plus dangereux, on trouve une pince qui paraît s'adapter aux empreintes relevées sur les lieux. Le juge de paix, au lieu de soumettre traces et outil à un expert spécialiste, se contente d'une « expertise » faite par un agent de la sûreté, très bon praticien policier, mais nullement dressé pour une mission aussi délicate et demandant des connaissances spéciales. Naturellement l'agent affirme que c'est bien l'instrument qui a servi à l'effraction. Devant la cour d'assises, il répète son affirmation, mais l'avocat qui, dans ses heures perdues, a fait de la menuiserie, et grâce au cours universitaire de police scientifique qu'il a suivi étant étudiant, connaît les méthodes d'identification, prouve au jury que l'instrument séquestré chez son client peut produire toutes sortes d'empreintes sauf celle qui a été constatée sur les lieux. Résultat : quoique la culpabilité de cet accusé parût indubitable ensuite d'autres indices, le jury l'acquitta, fortement impressionné par la réfutation de « l'expertise » de l'agent de la sûreté. Les complices furent condamnés.

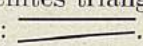
EXEMPLE D'UNE IDENTITÉ APPARENTE D'EMPREINTES
D'EFFRACTION AVEC UN OUTIL.

Un vol avait été commis dans l'appartement d'un négociant, absent avec sa famille. Ayant dû renvoyer quelques jours avant le vol un jeune employé au courant de la disposition de son appartement, le volé indiqua à la justice, comme auteur probable de l'effraction, l'ancien employé en question. Celui-ci fut appréhendé au moment où, chez un autre négociant, il travaillait à l'ouverture de caisses avec un instrument dont le tranchant s'adaptait exactement aux empreintes relevées. Le passé du jeune homme, et cette concordance apparente de l'outil séquestré avec les empreintes constatées sur les lieux de l'effraction, le chargeaient très fortement et ce n'est que l'étude approfondie de ces empreintes et de l'instrument qui fit reconnaître son innocence.

Le rapport d'expertise de ce cas très intéressant est le suivant :

L'expert soussigné, etc., etc...

Le soussigné, au cours d'une visite minutieuse des lieux, a constaté ce qui suit :

Sur la porte d'entrée on remarque un nombre assez considérable d'empreintes paraissant provenir d'un manche de ciseau à bout élargi. Ce sont des empreintes triangulaires où manque la base et la pointe, ayant la forme suivante : . Ces empreintes proviennent d'un outil à surface plate sans rebord, et sont produites par la partie du manche à proximité du tranchant. A deux ou trois de ces empreintes triangulaires du cadre des panneaux de la porte correspondent, sur le chambranle, des empreintes du tranchant de l'outil. Ces traces du tranchant, se retrouvant également sur le chambranle de la chambre à coucher, seront décrites avec ces dernières.

A part ces grandes empreintes on en constate encore d'autres produites soit par le bout, soit par le manche d'un outil plus petit. Le tranchant de cet outil, à juger d'après l'empreinte, est arrondi comme le bout d'un couteau de table et a une largeur de 1,3 cm. L'empreinte du manche à proximité du tranchant a une largeur de 1,6 cm.

Sur la porte de la chambre à coucher et sur son chambranle, on retrouve les mêmes empreintes que sur la porte d'entrée de l'appartement. Spécialement sur la porte, on constate une empreinte du manche du grand outil très nette et très visible par le fait que le vernis y est complètement écrasé et, en partie, écaillé. Cette empreinte triangulaire, par l'écrasement du vernis sur toute sa surface, montre que toute la surface du manche de l'outil est entrée en contact avec le bois (voir figure 32). On n'y observe pas de sillon latéral quelque peu important.

L'empreinte en question est une empreinte double, c'est-à-dire que le cambrioleur a exercé deux pesées en déplaçant légèrement sa pince, et ainsi on a une superposition de deux empreintes. L'empreinte est située à 12 centimètres en dessus de la poignée de la porte.

Sur le chambranle, et correspondant aux deux pesées du manche, on remarque deux empreintes du tranchant de l'outil. Ces empreintes sont à des distances

inégales de l'arête du chambranle, accusant ainsi un déplacement « en avant » de l'instrument après la première pesée. L'empreinte la plus éloignée de l'arête est à 2,9 cm. de celle-ci. Ces empreintes sont très nettes et accusent une largeur du tranchant de 3,9 cm. (les moulages des empreintes accompagnaient le rapport d'expertise). Le tranchant de l'outil ayant produit les empreintes paraît être en bon état et sans défauts. Les bords latéraux des empreintes montrent que l'outil était plat, c'est-à-dire ne possédait pas de bourrelet latéral.

L'enfoncement du tranchant et l'aspect de l'empreinte triangulaire du manche font croire à l'expert que l'extrémité de l'outil a probablement été un peu coudée.

Il faut encore ajouter que l'attaque des deux portes a été exécutée tout près des serrures, donc à l'endroit où la porte offre le plus de résistance. C'est là la manière de travailler des commençants, et non pas celle des cambrioleurs avisés, qui attaquent les portes sur le haut ou le bas, où elles ne sont pas retenues au chambranle par une partie métallique.

Entre temps, il a été remis à l'expert, pour examen, une pince dont se sert le nommé C. B., employé chez M. S. pour ouvrir des caisses. C'est une pince à tranchant très élargi, d'un modèle peu courant.

Le sieur B. étant l'auteur présumable du vol avec effraction, le soussigné a comparé l'instrument en question avec les empreintes relevées sur les lieux.

Une première constatation, assez troublante, démontrait au soussigné que la largeur du tranchant de l'outil séquestré était absolument égale à celle des empreintes du tranchant du grand outil de la porte d'entrée et de la chambre à coucher.

Toutefois l'outil séquestré possède, des deux côtés, un bourrelet de bordure

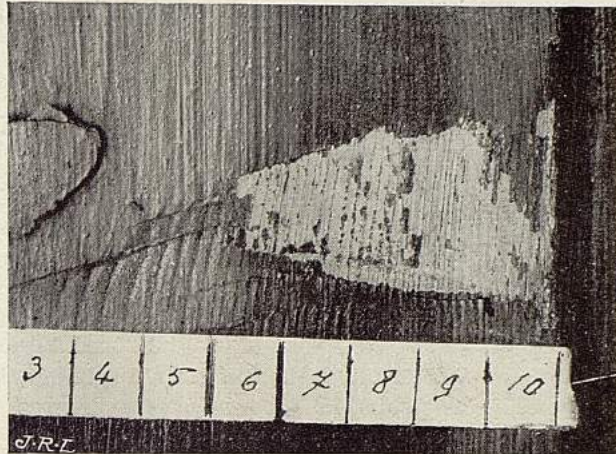


Fig. 32.

dont on ne constate pas la présence sur les empreintes. En outre, les empreintes, surtout celles du chambranle de la porte d'entrée, montrent que l'extrémité de l'instrument qui les a produites avait des angles latéraux plus nets et plus aigus que ceux de l'instrument séquestré. L'angle des empreintes est de 73°, celui de l'outil séquestré de 85°. Ce dernier a aussi un tranchant plus arrondi.

Toute la partie triangulaire antérieure de l'outil séquestré possède, des deux côtés et sur chaque bord, un très fort bourrelet ou repli qui empêche, par sa prééminence, le contact de la surface centrale de l'outil avec le bois travaillé. L'outil produira donc, sur du bois, deux forts sillons correspondant aux replis, mais entre ces deux sillons le bois sera intact, à moins qu'il ne soit tellement tendre que l'instrument y entre complètement. En tous cas, il ne produira pas l'empreinte triangulaire sans sillons latéraux que le soussigné a constatée sur les portes de l'appartement M.

Enfin, la position de l'empreinte triangulaire vis-à-vis des empreintes du tranchant ne correspond pas aux mesures de l'outil séquestré. Même si ce dernier avait pu produire une empreinte écrasée sur toute sa surface comme celles constatées sur les portes de M., les empreintes du tranchant auraient dû se produire beaucoup plus loin de l'arête du chambranle que les empreintes trouvées sur les lieux. La partie triangulaire de l'instrument d'effraction a dû être au moins de 3 centimètres plus courte que celle de l'instrument séquestré ou, ce qui est plus probable, un peu plus courte et en même temps coudée.

Conclusions finales : De tout ce qui précède il résulte que l'outil ayant servi à l'effraction de l'appartement M., tout en ayant la même largeur du tranchant, n'est pas identique à l'outil séquestré de C. B.

EXPERTISE BERTILLON DANS L'AFFAIRE RENARD-COURTOIS.

L'étude des traces d'effraction trouvées sur les lieux étant d'une importance capitale pour le succès d'une enquête judiciaire ou policière, nous ne pouvons pas omettre de citer, à cette place, le remarquable rapport de M. Bertillon dans l'affaire de l'assassinat du financier Rémy.

Au mois de juin 1908, le financier Rémy est assassiné dans sa chambre à coups de couteau. Les assassins ont fracturé dans une chambre contiguë un petit bureau à cylindre. Le valet de chambre Renard et le jeune valet de pied Courtois sont arrêtés et inculpés de cet assassinat. Courtois avoue et dit avoir été entraîné au crime par Renard. Ce dernier lui aurait aussi aidé à fracturer le bureau. Renard, de son côté, nie tout.

Une première ordonnance du juge d'instruction charge M. Bertillon : 1° de photographier les empreintes de pesées se trouvant sur le bureau de M. R.; 2° de mesurer les empreintes et de les comparer sur place avec les outils saisis, pour établir lequel de ces outils aurait pu servir à l'effraction; 3° de rechercher parmi les autres traces, empreintes ou éraflures, celles qui n'auraient point été produites par l'un des outils saisis et dire avec quel genre d'outils elles auraient pu être produites.

M. Bertillon photographia le bureau-secrétaire en son entier à l'échelle moyenne de 1/7 et fit prendre une vue de détail de la portion antérieure de la tablette mobile sur laquelle se trouvaient les traces de pesées soumises à son examen. Cette dernière reproduction fut faite en grandeur naturelle. Enfin il fit reproduire, en grandeur naturelle, les outils saisis dont trois (tamponnoir, ciseau de serrurier et ciseau de menuisier) furent trouvés, sur le sol, à côté du bureau fracturé et un quatrième (des ciseaux de couturière) provenait de l'office.

« L'examen sur place montre que l'instrument n° 3, qui est un vieux ciseau

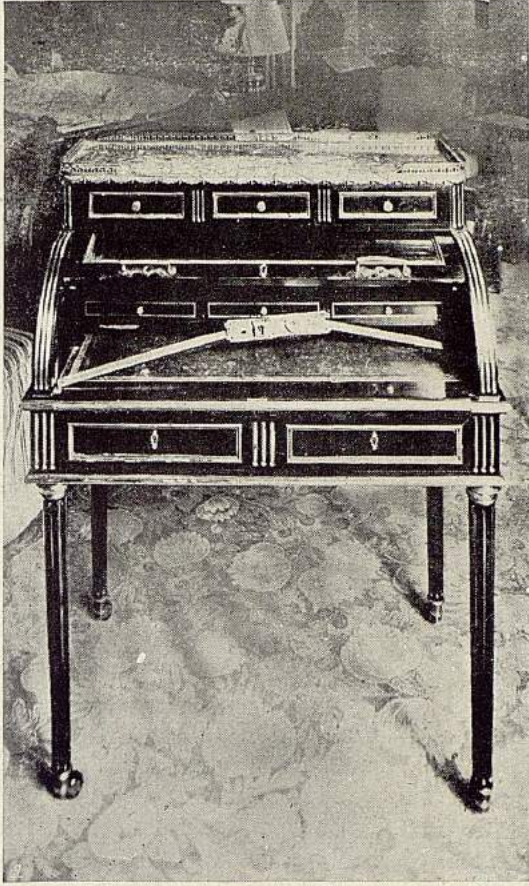


FIG. 33. — Le petit bureau à cylindre fracturé dans la chambre de Mme R.

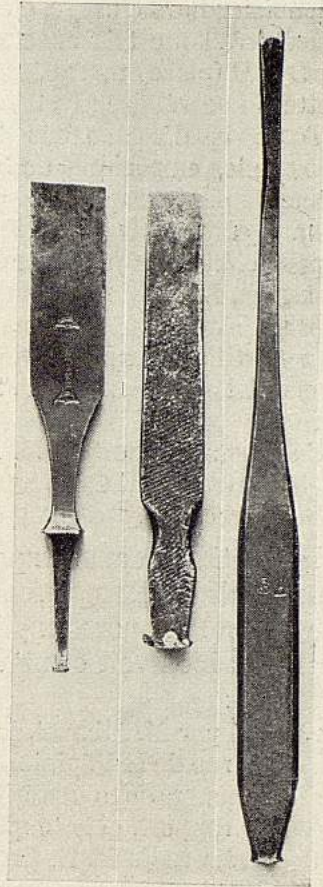


FIG. 34. — Outils dont se sont servis Courtois et son complice. De droite à gauche : tamponnoir, ciseau de serrurier, ciseau de menuisier.



FIG. 35.

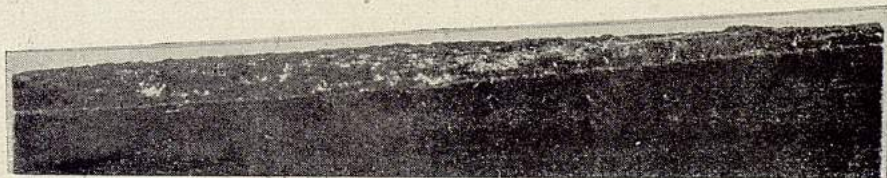


FIG. 36.

L'empreinte du ciseau de menuisier sur le cuir de la tablette du bureau (fig. 35) et le fil du ciseau du menuisier avec les ébréchures (fig. 33 à 36 clichés Bertillon).

de menuisier hors d'usage, d'un pouce de large, cassé au milieu environ de sa longueur, s'adapte très exactement aux traces de pesées très visibles situées en A B C D (places marquées sur les photographies) sur la partie gauche de la tablette du secrétaire (fig. 35 et 36). »

Toutes les défauts de l'extrémité de l'outil 3 trouvent leur contrepartie sur les empreintes du bureau secrétaire. Bertillon le démontre par agrandissements photographiques. « Le ciseau à froid n° 2 s'adapte très bien en dimensions aux diverses traces E F G, l'écrasement du cuir sans déchirure s'explique par l'effet de la pression de la tranche mousse et arrondie de l'extrémité de cet outil. La partie médiane de la tranche du cylindre porte plusieurs entailles qui s'adaptent exactement sur les côtés de l'instrument appelé tamponnoir. » Bertillon conclut de toutes ces constatations que ces trois instruments ont servi à l'effraction du bureau secrétaire, mais non pas les ciseaux de couturière.

Un second rapport de M. Bertillon portait sur la question de savoir comment le bureau avait été fracturé et si l'effraction avait été exécutée par une ou deux personnes.

M. Bertillon, dans l'exposé de son expertise (*Archives d'anthropologie criminelle* de Lacassagne, octobre-novembre 1909), nous explique la genèse de ce second rapport, explication que nous reproduirons textuellement, car elle fait bien voir combien de questions peuvent se présenter dans des cas pareils :

« Invité par M. Albanel, juge d'instruction, à assister à la reconstitution du crime de la rue de la Pépinière, je fus frappé, séance tenante, de la concordance entre les constatations matérielles que j'avais consignées, à titre d'expert, dans un premier rapport, et les explications de Courtois sur la façon dont il avait fracturé le secrétaire de M. R. Eclairées par le récit de Courtois, mes constatations apparaissaient comme une espèce d'enregistrement mécanique de ses actes et de ceux de son complice, dont la présence sur les lieux se trouvait, par cela même, matériellement démontrée. M. Albanel, mis au courant du nouvel aspect que prenait la question qu'il m'avait chargé d'étudier, m'invita à formuler ces aperçus dans un rapport écrit destiné à être annexé à ma première expertise. Enfin, pour faciliter mes constatations et expériences, il fut décidé que le bureau fracturé serait saisi et transporté dans mon laboratoire où l'étude de cette effraction serait reprise et poursuivie aussi loin que possible. De là le présent rapport. »

D'après le récit de Courtois, il aurait commencé à forcer le meuble en y introduisant l'extrémité aplatie du tamponnoir et en exerçant quelques pesées. L'outil s'étant tordu légèrement, il s'empara du ciseau de serrurier qu'il parvenait à introduire à droite, tandis que son complice lui venait en aide à gauche avec le ciseau de menuisier.

« Attirons, tout de suite, l'attention sur cette remarque capitale, sur laquelle nous ne cesserons de revenir et dont le présent rapport va s'efforcer d'établir la vérité d'une façon incontestable, par une série de constatations et d'expériences, à savoir que :

» Seule l'intervention d'un complice explique et justifie l'emploi du ciseau de menuisier cassé et sans manche, qui n'aurait pas été utilisé par le briseur de meubles s'il avait opéré seul; lequel outil devait produire les empreintes caractérisées par l'encoche saillante dont nous avons signalé l'existence sur la moitié gauche de la tablette.

» Ainsi la place à gauche du meuble, assignée par Courtois à son complice

(Renard était gaucher), correspond précisément aux traces incontestables laissées par l'outil de menuisier, tandis que le ciseau de serrurier manié par Courtois n'a laissé de traces qu'à droite et quelque peu au centre et aucune à gauche.

» De prime abord, le récit de l'effraction fait par Courtois apparaît donc comme exact jusque dans ses détails. Nous allons établir par une étude serrée de toutes les hypothèses contradictoires que cette opération n'a pu, en effet, être accomplie qu'au moyen de deux complices au moins, l'un maniant le tamponnoir puis le ciseau de serrurier et l'autre venant à son aide, lorsque la besogne était déjà commencée, en utilisant le ciseau de menuisier cassé et ébréché. La première question que nous aurons à examiner sous toutes ses faces, théoriquement d'abord, puis pratiquement, sera relative à celle de l'ordre suivant lequel les trois outils d'effraction ont pu être employés. »

Bertillon démontre dans cette première partie que l'effraction a été commencée avec le tamponnoir. En effet, il était impossible d'introduire le ciseau de menuisier cassé dans la fente linéaire qu'offrait le bureau fermé. L'introduction en premier du ciseau de serrurier était également difficile et aurait occasionné, sur les arêtes extérieures de la fermeture, des dégradations (écornures) beaucoup plus profondes que celles observées. De plus, B. retrouva certaines écornures et certains sillons provenant du tamponnoir et qui ont été par endroits, manifestement recouverts, renforcés, nivelés et en quelque sorte repolis par des pesées du ciseau de serrurier. Le tamponnoir a donc servi avant ce dernier.

A propos du mouvement de ce tamponnoir au commencement de l'opération, Bertillon dit :

« Or, il faut noter que c'est nécessairement par une pression de ce genre (de haut en bas) que devait débiter toute tentative de soulèvement du cylindre au moyen d'un levier (fig. 37).

» En effet, il est facile de se rendre compte matériellement, en se plaçant, par la pensée, en présence du meuble, que l'effracteur devait forcément (pour éviter une déviation par glissement), prendre en premier, comme point d'appui de son bras de levier, la bande étroite de la tablette (que le cylindre fermé laisse à découvert) et exercer conséquemment une pesée de haut en bas (levier du premier genre à point d'appui intermédiaire entre l'effort et la résistance).

» Une pesée de bas en haut au début de l'opération aurait inmanquablement déterminé un simple refoulement (ou une écornure) du bord inférieur du cylindre combiné avec une espèce d'égratignure superficielle de la tablette, mais sans faire pénétrer l'outil plus avant dans la fente de l'ouverture à forcer. »

Bertillon détermine ensuite le point d'attaque du tamponnoir. A 13,5 cm. et à 12 cm. à droite du milieu, il constate, en effet, deux traces en « coup d'ongle » ou en lunule qui caractérisent la foulée de l'extrémité du tamponnoir.

« Le premier croissant est à 4 millimètres en avant de la fermeture, ce qui montre que l'extrémité coupante avait à peine pénétré de 1 millimètre sous le cylindre, tandis que le deuxième croissant, tangent au cylindre, dénonce une introduction de 4 à 5 millimètres. »

Le tamponnoir avait une extrémité caractérisée par trois arêtes : l'arête tranchante et à 5 mm., sur les deux côtés, l'arête du ressaut.

Les lunules proviennent du ressaut et, le cylindre étant hermétiquement clos lors de la première attaque, le tranchant n'a pu pénétrer qu'un millimètre pendant que le ressaut provoquait la lunule à 4 mm. de la fermeture. A la

seconde attaque, le cylindre étant déjà un peu soulevé, le tranchant s'est introduit 4 à 5 mm. plus en avant et le ressaut produisait la seconde lunule également 4 à 5 mm. en avant.

A ce moment le tamponnoir, relativement faible, subit une torsion et ne peut plus servir. Le cambrioleur a alors recours au ciseau de serrurier et non pas à celui de menuisier, ce qui se reconnaît aux empreintes sur la tablette du bureau et sur les parties du cylindre qui font face à ces empreintes. Sur ces dernières, on constate, en effet, des éraflures et des dépressions relativement brillantes, parfois parallèles, qui correspondent à la largeur du ciseau de serrurier et qui indiquent que cet instrument a été introduit par force, à la façon d'un coin, dans la fente laissée entre la tablette et le cylindre encore presque fermé, tandis que les parties du cylindre opposées aux empreintes du ciseau de menuisier ne laissent voir qu'une écornure peu profonde de l'arête extérieure, non suivie d'éraflures, ni de traces de dépression à travers la tranche même du cylindre, comme pour les deux autres outils.

Bertillon conclut de cette observation « que le ciseau de menuisier n'a été introduit que lorsque l'ouverture était déjà faite et qu'il n'a été employé qu'à l'agrandir par des pesées faites exclusivement de bas en haut ».

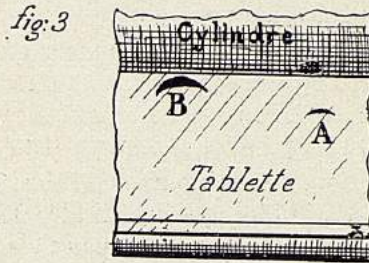
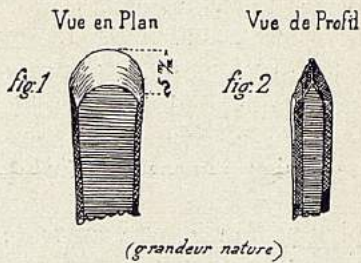
Il constate en plus que les dépressions attribuables au ciseau de serrurier présentent les unes leur maximum de creux vers l'arête intérieure, les autres vers l'arête extérieure, différences qui s'expliquent parce que les premières proviennent d'un effort exercé de haut en bas, tandis que les autres (avec écornure extérieure) d'un effort dirigé de bas en haut.

Bertillon examine ensuite si le bureau a été forcé par une seule personne. Mais, dans ce cas, pourquoi le cambrioleur aurait-il abandonné l'instrument excellent qu'était le ciseau de serrurier pour le changer contre le ciseau de menuisier plus défectueux ? De plus, on peut comparer la manœuvre pour relever le cylindre, notamment sous le rapport du genre d'effort à produire, à celle que comporte l'ouverture d'un simple tiroir.

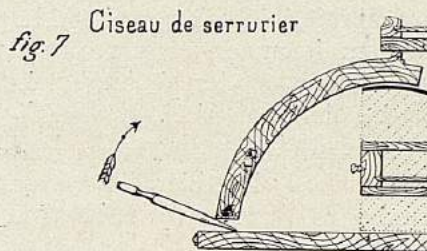
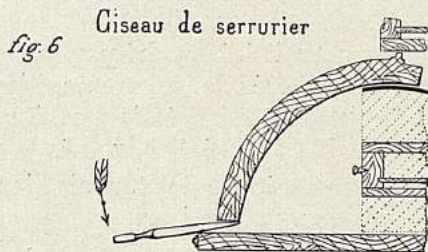
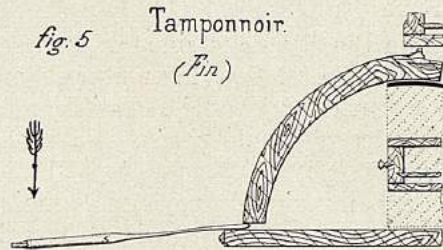
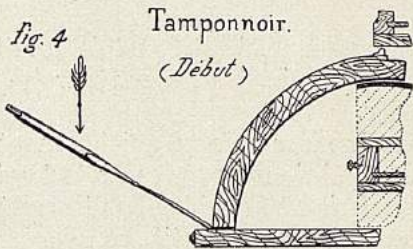
« De toute nécessité, il faut imprimer à l'un ou à l'autre de ces objets (tiroir ou cylindre) un déplacement constamment parallèle à lui-même, si l'on veut éviter le « coincement » qui arrête tout mouvement. Dans les bureaux à cylindre, ce parallélisme est généralement assuré par un dispositif d'équerres intérieures que l'effraction avait eu précisément comme conséquence de fausser. En effet, les pènes de la serrure forcée, arrachés, dès le début, de leurs gâches respectives, mais débordant le cylindre, raclaient très profondément à droite et à gauche les parois latérales du meuble et continuaient ainsi à s'opposer au relèvement immédiat et complet du cylindre. L'effracteur était ainsi amené, par la force des choses, à faire porter ses efforts de soulèvement successivement d'un pêne à l'autre, chaque pesée déterminant, soit à droite, soit à gauche, un léger soulèvement immédiatement suivi d'une espèce de freinage ou « coincement », qu'une pesée, pratiquée de l'autre côté, pouvait seule contrebalancer sur un court espace.

» Si donc Courtois avait opéré seul, il aurait été nécessairement amené à transporter son outil de droite à gauche et inversement; nous aurions eu ainsi à constater des marques du ciseau de serrurier sur le côté gauche, comme sur le côté droit de l'entablement. Or l'outil de serrurier n'a marqué qu'à droite et celui de menuisier qu'à gauche. Il y avait donc à la gauche de Courtois un aide attentif qui intervenait pour maintenir et guider le parallélisme. Les traces de son intervention sont imprimées dans le bois. Coïncidence digne de remarque : si l'on compte le nombre de pesées imprimées à gauche de la tablette (toutes

Extrémité du tamponnoir.

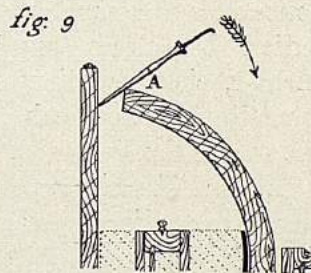
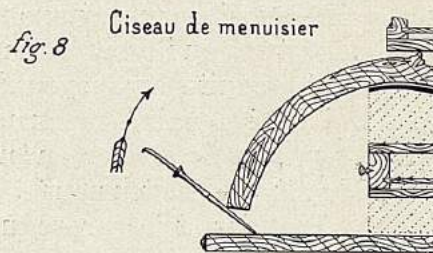


A et B traces des lunules laissées par le tamponnoir au début de l'effraction, le cylindre étant fermé. (grandeur nature)



Levier du 1^{er} genre. — Effort dirigé de haut en bas. Ecornure sur l'arête intérieure du cylindre et sur l'arête de la tablette.

Levier du 2^e genre. — Effort dirigé de bas en haut. Ecornure sur l'arête extérieure du cylindre avec foulée sur la tablette.



Levier du 2^e genre. — Effort dirigé de bas en haut. Ecornure sur l'arête extérieure du cylindre avec foulée sur la tablette.

Hypothèse où le bureau aurait été couché sur le sol. — Les efforts dirigés de haut en bas auraient occasionné des traces de pesées sur la surface extérieure du cylindre et des éraflures superficielles sur la tablette.

Fig. 37. — Schémas des phases successives de l'effraction (cliché Bertillon).

attribuables au ciseau de menuisier), on trouve le même nombre, à une ou deux unités près, que pour les pesées produites à droite par le ciseau de serrurier; huit à neuf de chaque côté.

» Il serait absurde de supposer que Courtois opérant seul se serait astreint à changer d'outil chaque fois qu'un «coincement» du cylindre l'aurait obligé à changer de côté.»

Aussi Bertillon est tenté de croire que son complice l'a assisté dès le début de l'effraction, en maintenant d'abord du côté gauche le meuble très mobile (sur roulettes) et, le blocage du cylindre se produisant, en le secourant ensuite avec le seul outil restant, le défectueux ciseau de menuisier, pour maintenir le parallélisme du cylindre.

Les empreintes de droite étant beaucoup plus profondes que celles de gauche, l'effort à gauche a dû être inférieur, ce qui s'explique par le rôle, en quelque sorte secondaire, du travail de ce côté, effectué seulement pour seconder l'effort de droite.

Enfin Bertillon examine encore la question de savoir si Courtois aurait pu opérer seul l'effraction du meuble en manœuvrant simultanément à droite l'outil de serrurier et à gauche celui de menuisier.

Mais les traces de pesées produites par le ciseau de menuisier montrent que l'effort a porté de bas en haut. Dans ces conditions, le bureau très fragile et instable, non maintenu par l'autre main, aurait inmanquablement basculé sur ses roulettes. Le bureau avait dû basculer antérieurement déjà par son instabilité, ce qui était reconnaissable à des traces de réparation. Le calage contre un mur aurait été également insuffisant.

On aurait pu admettre encore que le bureau avait été couché par terre par le cambrioleur et attaqué simultanément des deux côtés dans cette position. Il aurait été alors relevé ensuite. Mais le contenu des tiroirs était parfaitement en ordre, ce qui n'aurait pas été le cas si le meuble avait été renversé.

De tout cela Bertillon conclut que le bureau secrétaire de R. avait bien été fracturé par Courtois avec l'aide d'un ou de plusieurs complices.

IDENTIFICATION PAR LES STRIES DUES AU TRANCHANT DE L'OUTIL.

Il arrive, comme nous l'avons vu, que des instruments de même forme et de même grandeur produisent des empreintes de foulée et de pesée absolument semblables. Si la grandeur et la forme de l'outil employé pour l'effraction sont courantes et s'il n'y a aucune déféctuosité dans le tranchant, une identification absolue ne peut être faite. Tout ce qu'il sera permis à l'expert d'affirmer, c'est que l'empreinte a été produite au moyen d'un instrument parfaitement semblable à celui qui a été soumis à son examen.

Toutefois, même dans ces cas, l'expert peut parfois arriver encore à la démonstration de l'identité ou de la non-identité de l'instrument et cela par l'étude, par l'agrandissement photographique des stries provoquées, dans la foulée, par le glissement du tranchant.

En effet, le tranchant le plus uni, quand on le passe avec une certaine pression sur une surface telle qu'une plaque plane de stéarine, y produit de nombreuses stries provenant d'inégalités microscopiques de l'arête. Ces stries deviennent naturellement de plus en plus fortes dans la mesure où augmente l'importance des inégalités. Mais, même lorsque les stries de la plaque de stéarine sont très marquées, l'inégalité de l'arête du tranchant

ne suffit pas encore pour imprimer ces défauts sur le bois si le mouvement est une simple foulée ou une simple pesée. Pour que les inégalités ou défauts du tranchant s'impriment sur le bois, il faut qu'elles soient relativement fortes. Il en est tout autrement si la foulée ou la pesée du tranchant a été accompagnée d'un mouvement de glissement en arrière, pendant que la pression était moins considérable (rétraction de l'outil de la fente produite). Dans ce cas, les défauts, même très légers, du tranchant se marquent, si la nature du bois le permet, par des stries plus ou moins prononcées. Ces stries s'observeront surtout sur du bois verni ou enduit d'une peinture résistante. Pour l'identification, il faudra agrandir photographiquement, en utilisant un éclairage oblique qui fasse ressortir le relief, l'empreinte avec les stries. On confectionnera ensuite avec l'outil suspect et sur des planches d'essai, autant que possible de même nature que le bois de la porte ou du meuble fracturé, des empreintes analogues qu'on agrandira à la même échelle que l'empreinte originale. Si les stries sur les deux sortes d'empreintes concordent rigoureusement, la preuve de l'identité est faite.

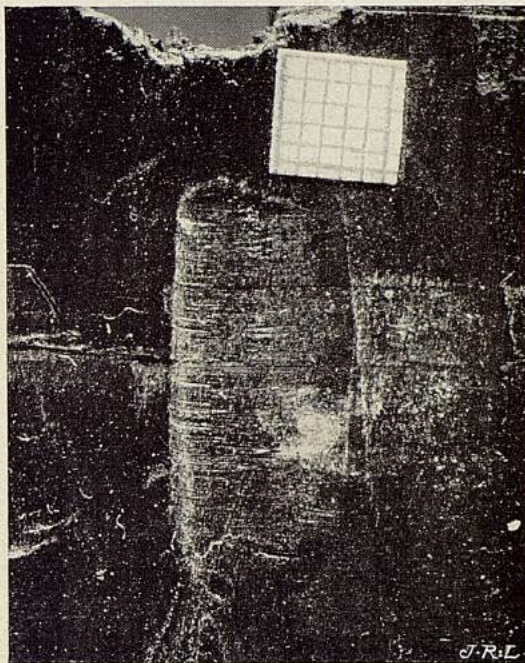


FIG. 38. — Stries du tranchant de l'instrument d'effraction sur un meuble à bois verni.

PRODUCTION DE STRIES D'ESSAI SUR UNE PLAQUE DE VERRE
ENDUITE D'ENCRE D'IMPRIMERIE.

Pour la confection des stries d'essai de l'outil suspect, on peut, du reste, encore utiliser une autre méthode qui nous a donné de très bons résultats. On enduit une plaque de verre d'une couche mince et homogène d'encre d'imprimerie. On fait glisser ensuite, sous une certaine pression, le côté du tranchant qui a dû produire les empreintes originales sur cette plaque. Les stries en creux de l'original se dessineront sur la plaque par l'enlèvement de l'encre d'imprimerie. Le dessin des défauts du tranchant sur la plaque est extrêmement net et précis, et permet, quand on le porte à la grandeur de la photographie de l'empreinte originale, une comparaison rigoureuse et, partant, une identification sûre (fig. 39).

PLAQUES DE STÉARINE.

Nous avons, à cet effet, également utilisé les plaques de stéarine préconisées pour examiner le tranchant de haches, couteaux, etc., mais nous avons abandonné cette matière, ayant remarqué que la photographie des

stries sur stéarine n'était jamais aussi probante que celle des stries sur plaques de verre enduites d'encre d'imprimerie. La photographie des stries

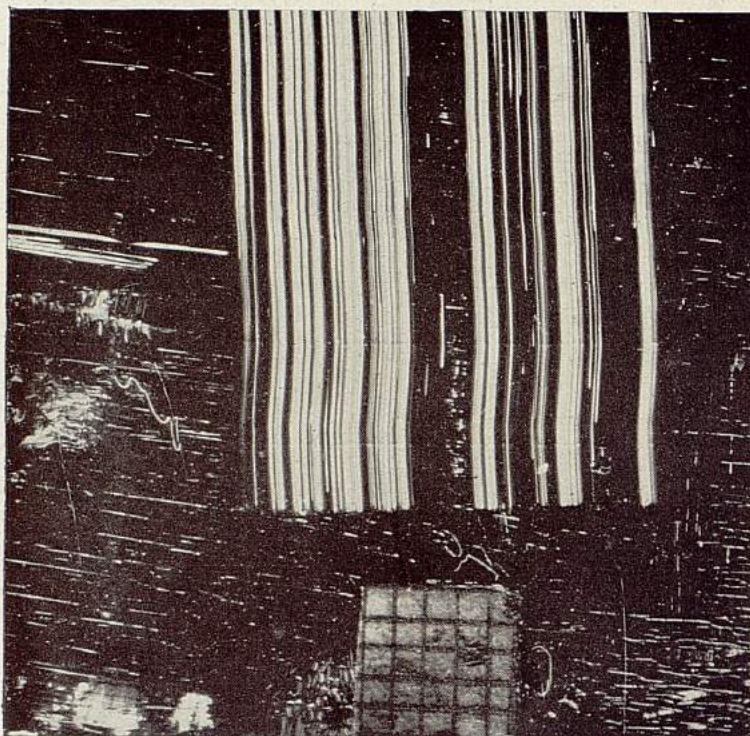


FIG. 39. — Stries produites sur une plaque de verre.

sur stéarine offre de plus, par l'uniformité de la teinte et par la translucidité de cette matière, des difficultés que seul un technicien très expérimenté peut vaincre.

Cette méthode de production de stries de comparaison sur plaque encrée nous a permis, dans plusieurs cas, de démontrer que les empreintes trouvées sur les lieux avaient été produites par les outils séquestrés chez des indivi-

us suspects. Elle nous a rendu possible aussi, dans un cas fort difficile, la démonstration de l'innocence d'un accusé.

DYNAMOMÈTRE D'EFFRACTION.

Il nous faut encore mentionner, dans ce passage consacré aux vols avec effraction, l'appareil dit « dynamomètre d'effraction », récemment inventé par M. Alphonse Bertillon. Cet instrument sert à déterminer la force dépensée pendant l'effraction d'une porte, d'un meuble, etc., et cela par la comparaison des empreintes trouvées sur les lieux avec celles produites dans le dynamomètre. Dans la pensée de M. Bertillon, on devra, dans certains cas, distinguer par la force développée pendant l'opération si l'effraction a été exécutée par un homme robuste, par un adolescent ou un vieillard, voire même par une femme. N'ayant pas encore pu examiner les résultats obtenus avec cet instrument dans un cas de la pratique, nous ne pouvons nous prononcer sur sa valeur. En vérité, il nous paraît être un peu trop « instrument de laboratoire » ; nous ne voulons pourtant pas dire par là qu'il ne puisse pas rendre des services à l'expert une fois ou l'autre.

DESCRIPTION DE L'APPAREIL.

Le dynamomètre d'effraction ou « effractomètre » se compose d'un bâti métallique vissé sur une forte table comprenant : un plateau inférieur,

mobile d'avant en arrière, deux parties latérales en forme d'arcs-boutants, et une traverse en acier fortement boulonnée à la partie supérieure. Cette charpente supporte deux dynamomètres de forces inégales. L'un, le plus puissant (maximum 1000 kg.), est placé verticalement et relié à la traverse supérieure au moyen d'une vis qui permet de l'abaisser ou de le soulever de quelques centimètres. Le ressort inférieur de l'instrument est fixé à une forte plaque métallique verticale, tenant toute la largeur du bâti, et munie de tourillons engagés dans deux rainures latérales qui lui permettent de se mouvoir dans le sens vertical sans rendre l'inclinaison.

La base de cette plaque, rabotée et épaisse de 4 centimètres, vient s'arrêter, quand le dynamomètre est au zéro, à 2 centimètres au-dessus du plateau métallique inférieur. Dans cet espace vide, on place la plaquette de bois de 2 centimètres d'épaisseur qui doit servir aux essais et qui vient ainsi effleurer la base de la pièce métallique verticale reliée au dynamomètre.

Pour faire une expérience, il ne reste plus qu'à introduire de force entre ces deux parois l'extrémité d'un outil quelconque de cambriolage une pince-monseigneur, par exemple, et, par des mouvements de haut en bas ou de bas en haut, d'essayer de reproduire des empreintes semblables à celles qu'on est appelé à étudier.

L'aiguille du dynamomètre se met alors en marche selon la puissance déployée, et, grâce à une seconde aiguille indicatrice qui reste fixée quand

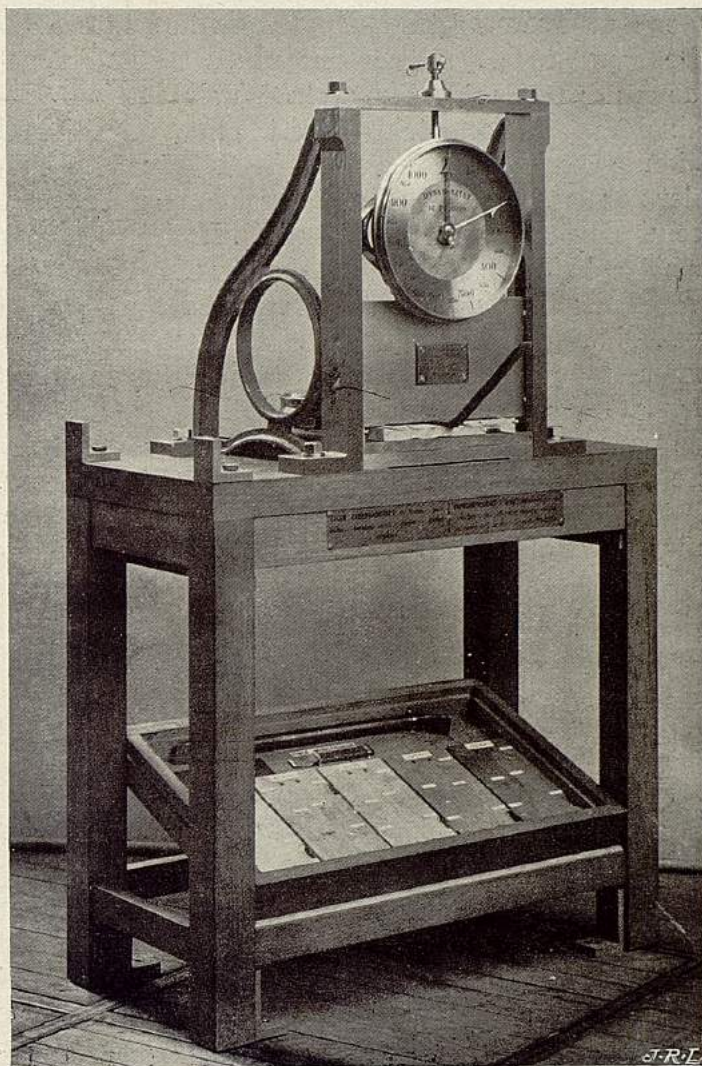


FIG. 40. — L'effractomètre de Bertillon (cliché Bertillon).

la première revient au zéro, on peut enregistrer l'effort en kilogrammes qui a été nécessaire pour produire telle ou telle empreinte. Ce chiffre indique seulement l'effort vertical, dit effort de pression, mais il existe toujours plus ou moins une composante horizontale de l'effort total qu'il peut être intéressant de connaître. C'est à ce but que répond le dynamomètre horizontal, dit « de traction », qui est relié au plateau métallique mobile inférieur et qui enregistre l'effort de traction exercé dans le sens horizontal. Des goupilles d'arrêt permettent d'ailleurs d'immobiliser l'un ou l'autre de ces dynamomètres ou de les laisser fonctionner simultanément; on peut ainsi à volonté apprécier l'effort horizontal seul ou l'effort vertical seul, ou bien la combinaison des deux. Les expériences ont montré que, dans ce dernier cas, l'effort de traction est toujours notablement plus faible que celui de pression (effort vertical). Le rapport paraît être d'environ 1 : 4, mais ce chiffre n'a rien d'absolu et varie suivant les circonstances.

Pour donner une idée de ces efforts, disons qu'on a obtenu, en se servant d'un levier de 0,50 m. de longueur, 600 kg. d'effort de pression en même temps que 150 kg. de traction. Pour l'effort de pression seul, un homme vigoureux est arrivé, avec le même instrument, à atteindre 700 kg. en opérant sur une tablette de noyer dur. Mais nul doute que ce chiffre ne puisse être dépassé dans certaines circonstances.

La table qui porte l'appareil est susceptible de se renverser, de manière à rendre verticale la planchette de bois, de sorte qu'il devient possible de simuler l'ouverture d'une porte par effraction. En soulevant la vis supérieure du dynamomètre, on peut introduire à la base de la plaque métallique un second bloc de bois qui jouera le rôle de la porte qui s'entr'ouvre tandis que la plaque fixe représentera le chambranle. Dans la position normale, le même dispositif permettra d'étudier à volonté l'ouverture d'un tiroir, d'un bureau-caisse, etc. L'étude des empreintes d'outils a amené M. Bertillon à établir un vocabulaire pour distinguer les différentes empreintes d'outil suivant la partie qui les a produites.

Ainsi il réserve le mot « foulée » uniquement à l'empreinte faite par l'extrémité de l'outil considéré; le mot « écornure » désigne la dépression produite par le corps de l'outil sur une arête ou un angle d'un meuble; le mot « pesée » ne vise que les empreintes faites par la partie coudée de l'instrument appelé pince-monseigneur.

Sous ce rapport on voit que l'écornure correspondrait à la pesée pour les leviers rectilignes. Il saute aux yeux que, pour la recherche de l'outil, ce sont les traces de foulée qui fourniront les constatations les plus intéressantes.

Les caroubleurs.

Les *caroubleurs* sont des voleurs qui s'introduisent dans les maisons, appartements, chambres à l'aide de fausses clefs, crochets, etc., en général des voleurs qui ouvrent les serrures par un moyen quelconque sans les fracturer. Ce sont des cambrioleurs qui *travaillent à la douce*

et évitent le bruit. Une fois introduits dans les lieux, ils s'attaquent aux meubles fermés, soit avec les outils qui leur ont servi pour ouvrir les portes, soit avec des pinces etc., comme les voleurs au fric-frac.

La dénomination de *caroubleurs* est tirée du mot argotique *carouble* = fausse-clef.

PUNITIONS DES CAROUBLEURS DANS L'ANCIEN TEMPS.

Le vol au moyen de fausses clefs était puni très sévèrement dans l'ancien temps. Il en était de même pour la vente de fausses clefs. Encore le 7 juillet 1722 Jean Lamy, pour avoir vendu des fausses clefs, fut rompu vif. Le 21 du même mois, Jacques Belleville, pour le même motif, fut pendu. Bailly, dans son ouvrage, *Cambrioleurs et cambriolés*, rapporte à ce sujet une intéressante ordonnance de ce temps : « Très expresse défense à tous les maîtres serruriers, compagnons ou apprentis, de faire sous aucun prétexte, ouverture de serrures et autres fermetures (fermant à clefs, ressorts ou loquets), si ce n'est par l'ordre exprès et en présence du maître de la maison, et cela sous peine d'être poursuivis par la voie extraordinaire et punis, suivant l'exigence des cas, même de la peine de mort. » Elle défendait également de « retoucher, limer, forger ou travailler à des clefs ou serrures en dehors de la boutique de leurs maîtres, et sans l'ordre de ceux-ci », et aux maîtres serruriers « de ne forger, limer aucune clef, qu'on n'ait mis entre leurs mains la serrure à laquelle elle appartient et de ne livrer aucune clef réparée, sans l'avoir eux-mêmes essayée sur place à la serrure et en présence du maître de la maison ». Ensuite : « de faire aucune clef sur dessin, modèle en cire ou tels autres patrons que ce soit, comme aussi de vendre ou prêter des rossignols ou crochets propres à ouvrir les fermetures susdites ». Enfin « de tenir enfermés ces rossignols et crochets, de ne jamais les confier à leurs compagnons ou apprentis, mais de procéder eux-mêmes, quand ils seront requis, et toujours en présence du chef ou maître de la maison ».

On voit, par la citation de cette ordonnance, que dans l'ancien temps la vente de clefs brutes était sévèrement interdite; aujourd'hui on en trouve chez tous les marchands de fer et tous les quincaillers.

RECRUTEMENT ET HABITUDES DES CAROUBLEURS.

Parmi les caroubleurs professionnels, et même occasionnels on en trouve un grand nombre exerçant le métier de serrurier, de mécanicien, d'électricien, etc., ou en ayant au moins fait l'apprentissage. La connaissance des serrures et des travaux sur métaux leur facilite beaucoup la besogne. Toutefois, nous trouvons également, dans cette catégorie de voleurs, un certain nombre d'individus n'ayant jamais exercé ces métiers. Cette préparation préalable au métier de caroubleur n'est donc nullement indispensable.

Parmi les caroubleurs on rencontre plus souvent des voleurs travaillant seuls que parmi les voleurs au fric-frac. On remarque, du reste, que le voleur caroubleur travaille souvent plus élégamment, si l'on peut utiliser ce mot, que le voleur au fric-frac. On constate, en outre, que le simple récidiviste, le pègre non spécialiste de cambriolages, et le novice attaquent

rarement les portes à l'aide de fausses clefs ou crochets, mais avec des pinces et autres instruments semblables. La pénétration sur les lieux par l'ouverture des serrures demande un certain savoir technique que les catégories citées de délinquants ne possèdent pas. Au lieu de chercher à crocheter les serrures, ce qu'ils ne sont pas sûrs de réussir, ils préfèrent forcer les portes avec des outils d'effraction tels que pinces, opération qui ne demande, en fin de compte, que de la force. Il est vrai, comme nous l'avons vu dans ce qui précède, que cette effraction violente peut être exécutée plus ou moins facilement et avec plus ou moins de bruit suivant l'expérience de l'opérateur.

Le genre de vie du caroubleur professionnel ordinaire est à peu près le même que celui du voleur au fric-frac.

Dans la catégorie des caroubleurs, nous trouvons, à côté du voleur s'introduisant indistinctement dans tous les lieux où il espère trouver des objets de valeur, quelques sous-spécialités dont les plus intéressantes sont les *mansardiens* et les *rats d'hôtels*. Ces derniers seront traités, avec les autres genres de voleurs d'hôtel, à la fin de l'étude consacrée aux caroubleurs.

LES MANSARDIENS.

Les *mansardiens* opèrent à l'aide de fausses clefs, crochets, etc.; ils ont la spécialité de s'introduire dans les mansardes, surtout dans celles des maisons de location, qui sont habitées par un grand nombre de personnes.

Ils s'introduisent dans ces maisons, comme les *bonjouriers* ou les *monte en l'air* sous le déguisement d'un ouvrier ou livreur, parfois aussi comme visiteur d'un des locataires de la maison dont ils ont appris le nom par la lecture des noms inscrits sur les boîtes aux lettres. Il va sans dire qu'ils n'utilisent leur « qualité de visiteur » qu'en cas de surprise par un locataire, tout comme les *bonjouriers*.

Une fois sur place, si le *mansardien* ne peut pas travailler tout de suite, il se cache de préférence dans les combles, quelquefois aussi, si l'aménagement de la maison le permet, dans les cabinets, jusqu'à ce qu'il juge le moment opportun d'opérer. Il s'attaque alors aux mansardes généralement habitées par les domestiques.

Les *mansardiens* travaillent le plus souvent pendant le jour, aux heures où ils savent les domestiques occupés dans les appartements de leurs maîtres : au moment du déjeuner ou du dîner, ou tout de suite après, quand les domestiques nettoient la vaisselle, etc. Nous avons observé que ce genre de vol est, la plupart du temps, exécuté entre midi et deux heures et entre cinq et sept heures du soir.

Le *mansardien* crochette les serrures, mais si, devant les fenêtres des mansardes, il trouve une corniche suffisamment large, il n'hésite souvent pas, ayant pénétré dans une première mansarde, à se servir de cette corniche pour s'introduire dans les autres, pourvu, bien entendu, que les fenêtres de ces dernières soient ouvertes, ce qui est généralement le cas pendant la saison d'été.

Le mansardier est un voleur *en série*, c'est-à-dire qu'il ne se contente pas du butin raflé dans une première mansarde. Il trouve que, une fois sur place, il faut prendre autant qu'on peut et visiter aussi les autres chambres situées sur le même étage, en tant qu'elles ne sont pas occupées par leurs habitants. Comme il visite surtout les chambres abritant des gens de conditions modestes, la valeur de chacun de ses vols n'est généralement pas considérable. Mais comme il fait irruption, au cours d'une seule expédition, dans un certain nombre de chambres, le résultat final ne laisse pas de représenter une certaine somme, surtout que le mansardier est un des rares voleurs qui opère, pour ainsi dire, sans interruption.

Sauf dans les toutes grandes villes, il ne travaille ordinairement pas dans la ville où il a son domicile légal. Là, il est connu comme représentant de commerce, profession un peu vague, qui sert si souvent aux délinquants professionnels à cacher leur véritable métier, comme commis voyageur, ou comme petit mécanicien ayant son atelier, où il travaille de temps en temps.

Pour opérer, il se rend dans une autre ville, y séjourne quelques jours et *fait*, pendant ce temps, un nombre de mansardes aussi considérable que possible. Ainsi, à Paris, en décembre 1901, plus de 150 mansardes furent cambriolées en un jour dans le pâté de maisons formé par la rue St-Denis, le boulevard Sébastopol et la rue Réaumur. Le mansardier ne reste pas longtemps dans un endroit, mais revient plutôt plusieurs fois, s'il croit pouvoir y faire des opérations fructueuses.

Le mansardier que nous avons pu identifier par l'empreinte de son tournevis, trouvée sur un pupitre fracturé, avait volé, dans l'espace de cinq semaines en revenant à plusieurs reprises (il habitait Genève où il avait un petit atelier de mécanicien) 42 personnes, la plupart domestiques. La valeur des objets soustraits par lui, d'après les indications des victimes, indications sûrement en dessous de la valeur réelle, était de 3883 fr. 65. Il est à remarquer que les mansardiens volent donc surtout les gens de conditions modestes, dont ils emportent souvent toutes les économies, ce qui rend leur vol tout spécialement odieux.

Les mansardiens occasionnels (rares dans la pratique), comme les professionnels, travaillent presque toujours *à la flan*, c'est-à-dire qu'ils s'introduisent au hasard dans une maison dont l'aspect confortable leur paraît promettre un butin important. Les « casernes », c'est-à-dire les maisons occupées par beaucoup de locataires, les attirent tout spécialement.

Le fait que le mansardier professionnel opère au hasard sans savoir si le résultat de son vol compensera les risques, le distingue du caroubleur professionnel ordinaire et du voleur au fric-frac de profession, voleurs qui, presque toujours, préparent d'avance leurs coups et s'entourent des renseignements nécessaires.

à canon à broche. Ils sont nécessaires pour l'ouverture des petites serrures de meubles. Les meubles sont d'ailleurs, le plus souvent, fracturés plutôt que crochetés.

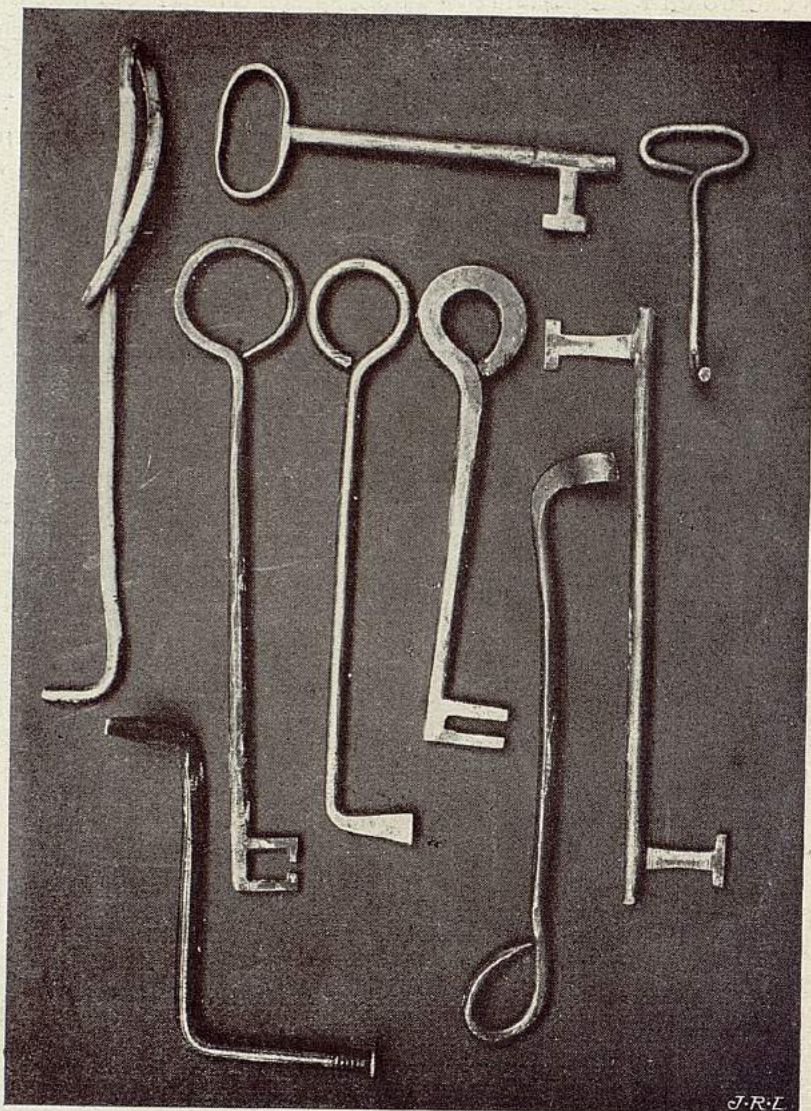


Fig. 42. — Différentes formes de crochets employés dans des vols avec effraction.

LES SERRURES.

Pour comprendre la technique de l'ouverture d'une serrure à l'aide d'un crochet, il faut connaître d'abord la construction de celle-ci.

Une serrure simple contient les éléments suivants (voir figure 43) :

Le loquet (1) maintenu en place par le ressort en spirale *a* est actionné par le foliot (2). Le loquet s'engage dans le mentonnet. Le foliot est maintenu en place d'une part, par le ressort en spirale *b*, d'autre part par

l'ergot d'arrêt *c*. Le foliot sert de gaine à la poignée, qui vient s'engager en 3 (le carré).

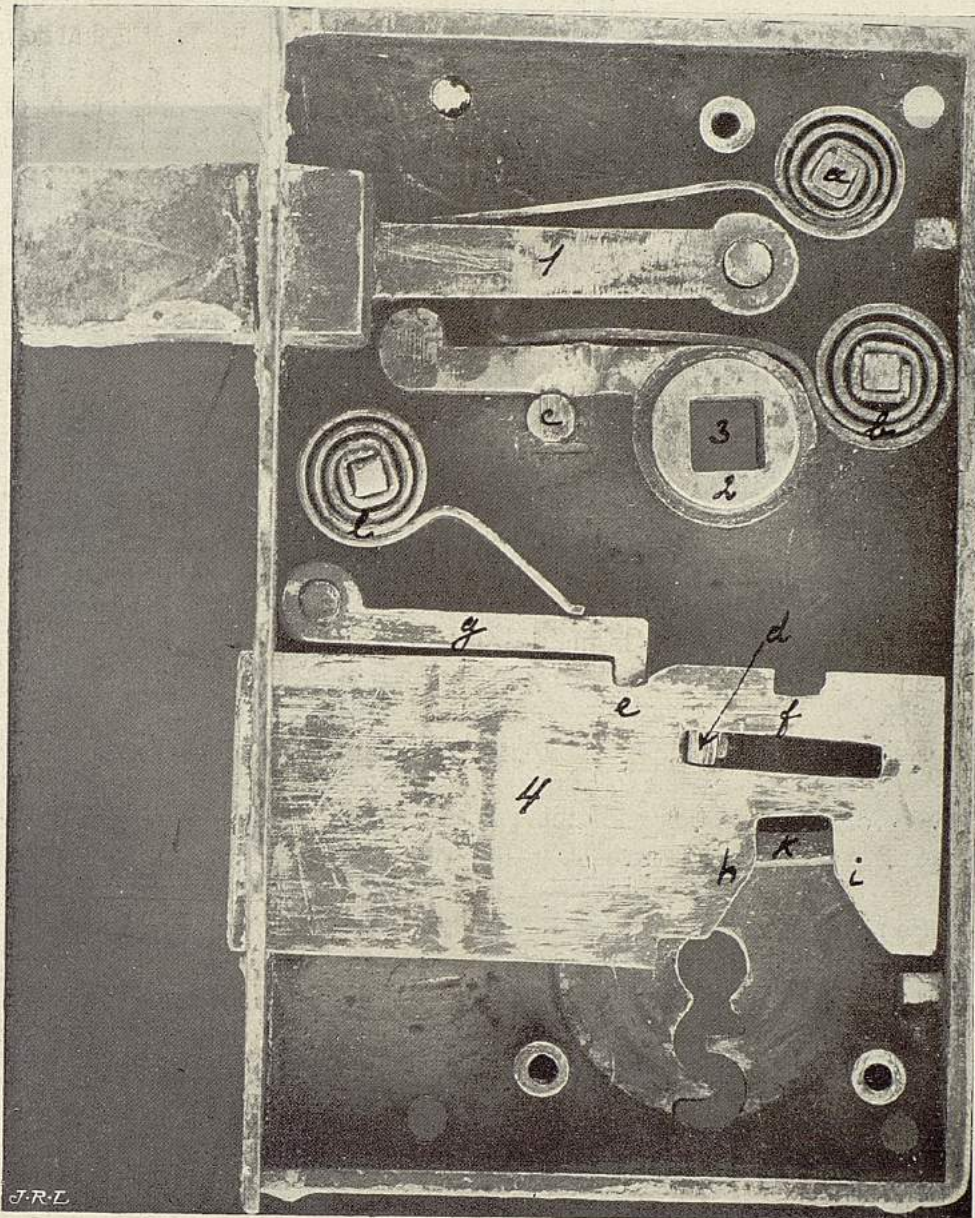


FIG. 43.

Le pêne (4) qui, la serrure étant fermée, s'engage dans la gâche. Le mouvement droit du pêne est provoqué par le guidage *d*. La queue du pêne possède deux encoches d'arrêt *e* et *f*, dans lesquelles s'engage le crochet *g*. Ce crochet s'engage dans l'encoche *e* quand la serrure est ouverte et dans l'encoche *f* quand elle est fermée. Le crochet sert à fixer le

pêne dans sa position. Il possède une prolongation *k* descendant jusqu'aux barbes du pêne (*h* et *i*). Le ressort en spirale *l* maintient le crochet d'arrêt dans les encoches du pêne.

Pour ouvrir ou fermer, il faut pousser le pêne en avant ou en arrière. Ce travail est produit par la barbe de la clef, qui vient heurter la barbe *h* du pêne à la fermeture, la barbe *i* à l'ouverture. Mais le pêne étant arrêté par le crochet *g*, il faut en même temps soulever celui-ci. Ce soulèvement du crochet se fait par le soulèvement de la prolongation *k* par la barbe de la clef. Ainsi la clef fait un double travail : elle soulève le crochet d'arrêt et pousse le pêne en avant et en arrière.

Le crochet doit faire ce même travail. Il doit, par conséquent, avoir une barbe assez longue pour soulever la prolongation du crochet d'arrêt de sorte que celui-ci libère le pêne, et en même temps assez large pour atteindre la prolongation et une des barbes du pêne.

Quand, dans les serrures à contraires, la prolongation du crochet d'arrêt et les barbes du pêne ne se trouvent pas du même côté de la séparation, la barbe du rossignol doit être à entaille.

L'ouverture des serrures, le crochet nécessaire une fois trouvé, se fait très vite et presque aussi aisément qu'avec une clef. Ordinairement, le caroubleur, le crochet introduit dans le canon, pousse la tige avec la main gauche vers le haut et cherche, en tournant un peu à gauche et à droite l'anneau du crochet avec la main droite, à atteindre les barbes du pêne. S'il sent que celles-ci cèdent, il tourne complètement l'anneau comme avec une clef.

Evidemment, le commençant n'ouvre pas du premier coup une serrure; il cherche plus ou moins longtemps la *prise* du crochet, mais un caroubleur professionnel, connaissant parfaitement bien tous les *trucs*, y réussira tout aussi facilement avec un crochet qu'avec la clef.

SERRURES A FICHETS.

Se rendant compte que les serrures ordinaires étaient trop facilement crochetable, les constructeurs serruriers ont cherché à nous doter de serrures offrant plus de sécurité. Ainsi les successeurs du constructeur parisien Fichet lançaient dans le commerce, il y a quelque 30 ans, un type de serrure de sûreté qui fut universellement adopté, soit dans sa forme originale, soit dans une forme plus ou moins modifiée, mais basée toujours sur le même principe. Ces serrures s'appelaient *serrures de sûreté Fichet* (les serrures de la maison Fichet ont conservé ce nom). Beaucoup d'imitateurs et de fabricants de serrures similaires ont adopté pour leur marchandise, évidemment pour profiter de la renommée de la maison Fichet, l'appellation *serrures à fichets*, de sorte qu'aujourd'hui les serruriers utilisent les *serrures à fichets* sans en connaître l'origine.

Le principe des serrures genre *Fichet* ou *à fichets* est fort simple : c'est une serrure dont le pêne est maintenu par un ergot d'arrêt (remplaçant le crochet d'arrêt des serrures ordinaires) qui se trouve à peu près au milieu du pêne. Cet ergot vient buter contre une série de *fichets* (ou *ressorts* en langage technique) qui empêchent, des deux côtés, son passage. Ces ressorts

ont la forme spéciale que montre la figure 44. Ils sont maintenus en place par un ressort. Pour que l'ergot d'arrêt du pêne puisse passer par le ressort, celui-ci doit être élevé, par la clef, jusqu'à la hauteur de la découpe. Comme tous les ressorts, contenus dans une serrure Fichet ou à *fichets*, ont leur découpe à une hauteur différente, il en résulte que la barbe de la clef doit avoir un profil en escalier, où la hauteur de chaque arête correspond à la hauteur à laquelle un ressort donné doit être poussé pour livrer passage à l'ergot d'arrêt.

Une serrure de ce genre ne peut naturellement pas être crochétée par un simple crochet; il faut, pour l'ouvrir, avoir un crochet imitant exactement le profil de la clef. Toutefois, il faut ajouter que certaines serrures à *fichets* à bon marché et ne possédant que 2, au plus 3 ressorts, sont si mal construites (la hauteur du passage de l'ergot d'arrêt pour les différents ressorts est mal calculée) qu'un habile caroubleur arrive quand même à les crocheter.

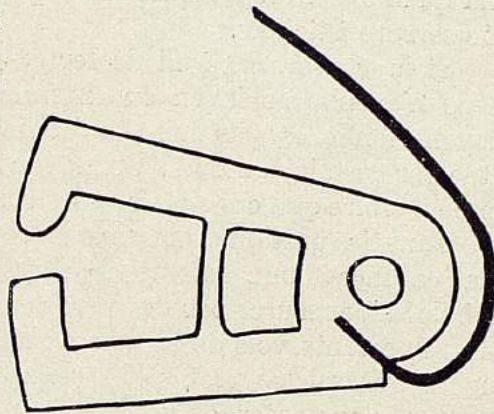


FIG. 44.

Le seul moyen d'ouvrir une serrure de sûreté ou à *fichets* de bonne qualité est d'employer une fausse clef travaillée d'après le modèle de la clef authentique.

Dans les serrures simples, le profil de la barbe de la clef est fourni par la forme de l'entrée. Ce n'est pas le cas pour les serrures à *fichets*, dont l'entrée est une ouverture droite (en *S. Z* etc., dans les serrures simples). Le profil de la barbe de la clef dépend des ressorts, il n'est donc pas reconnaissable à l'extérieur de la serrure.

Si donc le caroubleur n'a pas l'occasion de se procurer le profil de la clef en prenant une empreinte de la clef authentique, il est forcé de chercher à connaître la disposition intérieure de la serrure.

CLEFS-BROSSES.

Quelques auteurs ont donné la description des *trucs* employés par des voleurs à fausses clefs pour explorer la disposition intérieure des serrures de sûreté. Ainsi ils se serviraient d'un crochet spécial dont la large barbe serait constituée par une série de fils de fer, analogue en un mot à une brosse à dents à une seule rangée de poils, qui se courberaient en tournant le crochet dans la serrure.

Nous croyons que cet instrument, qui paraît ingénieux au premier abord, est sorti de l'imagination d'un voleur fumiste, qui a voulu *épater la galerie* en donnant ce détail fantaisiste du travail des voleurs aux fausses clefs. Car, si l'on examine le *truc* de plus près, on constate que les résultats obtenus ne peuvent être que nuls. En effet, quand on tourne la clef-brosse dans la serrure, les fils de fer se cassent ou, s'il se courbent,

pêne dans sa position. Il possède une prolongation *k* descendant jusqu'aux barbes du pêne (*h* et *i*). Le ressort en spirale *l* maintient le crochet d'arrêt dans les encoches du pêne.

Pour ouvrir ou fermer, il faut pousser le pêne en avant ou en arrière. Ce travail est produit par la barbe de la clef, qui vient heurter la barbe *h* du pêne à la fermeture, la barbe *i* à l'ouverture. Mais le pêne étant arrêté par le crochet *g*, il faut en même temps soulever celui-ci. Ce soulèvement du crochet se fait par le soulèvement de la prolongation *k* par la barbe de la clef. Ainsi la clef fait un double travail : elle soulève le crochet d'arrêt et pousse le pêne en avant et en arrière.

Le crochet doit faire ce même travail. Il doit, par conséquent, avoir une barbe assez longue pour soulever la prolongation du crochet d'arrêt de sorte que celui-ci libère le pêne, et en même temps assez large pour atteindre la prolongation et une des barbes du pêne.

Quand, dans les serrures à contraires, la prolongation du crochet d'arrêt et les barbes du pêne ne se trouvent pas du même côté de la séparation, la barbe du rossignol doit être à entaille.

L'ouverture des serrures, le crochet nécessaire une fois trouvé, se fait très vite et presque aussi aisément qu'avec une clef. Ordinairement, le caroubleur, le crochet introduit dans le canon, pousse la tige avec la main gauche vers le haut et cherche, en tournant un peu à gauche et à droite l'anneau du crochet avec la main droite, à atteindre les barbes du pêne. S'il sent que celles-ci cèdent, il tourne complètement l'anneau comme avec une clef.

Evidemment, le commençant n'ouvre pas du premier coup une serrure; il cherche plus ou moins longtemps la *prise* du crochet, mais un caroubleur professionnel, connaissant parfaitement bien tous les *trucs*, y réussira tout aussi facilement avec un crochet qu'avec la clef.

SERRURES A FICHETS.

Se rendant compte que les serrures ordinaires étaient trop facilement crochetable, les constructeurs serruriers ont cherché à nous doter de serrures offrant plus de sécurité. Ainsi les successeurs du constructeur parisien Fichet lançaient dans le commerce, il y a quelque 30 ans, un type de serrure de sûreté qui fut universellement adopté, soit dans sa forme originale, soit dans une forme plus ou moins modifiée, mais basée toujours sur le même principe. Ces serrures s'appelaient *serrures de sûreté Fichet* (les serrures de la maison Fichet ont conservé ce nom). Beaucoup d'imitateurs et de fabricants de serrures similaires ont adopté pour leur marchandise, évidemment pour profiter de la renommée de la maison Fichet, l'appellation *serrures à fichets*, de sorte qu'aujourd'hui les serruriers utilisent les *serrures à fichets* sans en connaître l'origine.

Le principe des serrures genre *Fichet* ou *à fichets* est fort simple : c'est une serrure dont le pêne est maintenu par un ergot d'arrêt (remplaçant le crochet d'arrêt des serrures ordinaires) qui se trouve à peu près au milieu du pêne. Cet ergot vient buter contre une série de *fichets* (ou *ressorts* en langage technique) qui empêchent, des deux côtés, son passage. Ces ressorts

ont la forme spéciale que montre la figure 44. Ils sont maintenus en place par un ressort. Pour que l'ergot d'arrêt du pêne puisse passer par le ressort, celui-ci doit être élevé, par la clef, jusqu'à la hauteur de la découpe. Comme tous les ressorts, contenus dans une serrure Fichet ou à *fichets*, ont leur découpe à une hauteur différente, il en résulte que la barbe de la clef doit avoir un profil en escalier, où la hauteur de chaque arête correspond à la hauteur à laquelle un ressort donné doit être poussé pour livrer passage à l'ergot d'arrêt.

Une serrure de ce genre ne peut naturellement pas être crochétée par un simple crochet; il faut, pour l'ouvrir, avoir un crochet imitant exactement le profil de la clef. Toutefois, il faut ajouter que certaines serrures à *fichets* à bon marché et ne possédant que 2, au plus 3 ressorts, sont si mal construites (la hauteur du passage de l'ergot d'arrêt pour les différents ressorts est mal calculée) qu'un habile caroubleur arrive quand même à les crocheter.

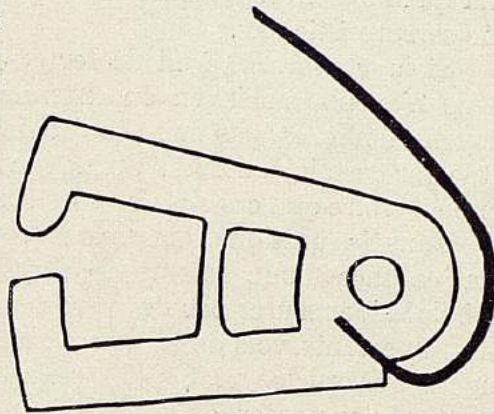


FIG. 44.

Le seul moyen d'ouvrir une serrure de sûreté ou à *fichets* de bonne qualité est d'employer une fausse clef travaillée d'après le modèle de la clef authentique.

Dans les serrures simples, le profil de la barbe de la clef est fourni par la forme de l'entrée. Ce n'est pas le cas pour les serrures à *fichets*, dont l'entrée est une ouverture droite (en *S. Z* etc., dans les serrures simples). Le profil de la barbe de la clef dépend des ressorts, il n'est donc pas reconnaissable à l'extérieur de la serrure.

Si donc le caroubleur n'a pas l'occasion de se procurer le profil de la clef en prenant une empreinte de la clef authentique, il est forcé de chercher à connaître la disposition intérieure de la serrure.

CLEFS-BROSSES.

Quelques auteurs ont donné la description des *trucs* employés par des voleurs à fausses clefs pour explorer la disposition intérieure des serrures de sûreté. Ainsi ils se serviraient d'un crochet spécial dont la large barbe serait constituée par une série de fils de fer, analogue en un mot à une brosse à dents à une seule rangée de poils, qui se courberaient en tournant le crochet dans la serrure.

Nous croyons que cet instrument, qui paraît ingénieux au premier abord, est sorti de l'imagination d'un voleur fumiste, qui a voulu *épater la galerie* en donnant ce détail fantaisiste du travail des voleurs aux fausses clefs. Car, si l'on examine le *truc* de plus près, on constate que les résultats obtenus ne peuvent être que nuls. En effet, quand on tourne la clef-brosse dans la serrure, les fils de fer se cassent ou, s'il se courbent,

ce n'est pas à la hauteur exacte de l'obstacle, mais plus bas et inégalement.

De plus, le profil de la barbe nécessaire pour l'ouverture de la serrure n'est donné que par la position des ressorts poussés à la hauteur du passage de l'ergot d'arrêt, et non pas par la *position de repos*. Il faudrait donc que les fils de fer pussent repousser les ressorts, ce qui exigerait un diamètre trop considérable des fils pour qu'ils se courbassent encore. Il est vrai qu'une clef-brosse ainsi faite pourrait peut-être ouvrir directement une serrure à fichets.

Si la clef-brosse à fil de fer ouvre, peut-être, les serrures à fichets (nous n'avons jamais vu ou entendu parler d'une ouverture faite par ce moyen), il n'en est pas de même de la clef-brosse en caoutchouc également citée par certains auteurs. Comme nous venons de le dire, nous sommes fondé à croire que ces clefs-brosses sont du domaine de l'imagination.

Dans la pratique, on constate que lorsque les cambrioleurs se trouvent en face d'une serrure de sûreté dont ils ne possèdent pas la fausse clef, ils la font sauter par des pesées à l'aide de pinces puissantes. Dans les vols importants, vols de bijouterie, banques, etc., les cambrioleurs se procurent d'abord les profils des clefs des serrures qui sont trop difficiles à fracturer par pesées, ou dont l'effraction ferait trop de bruit.

CONSTATATIONS SUR LES SERRURES OUVERTES PAR DES CROCHETS.

Le caroubleur en quittant les lieux après avoir exécuté son vol, referme souvent, avec sa fausse clef ou son crochet, la serrure de la porte par laquelle il s'est introduit. Ainsi, à part la disparition des valeurs, on ne remarque aucune trace de son passage. Dans des vols de ce genre, l'examen intérieur de la serrure s'impose. Il faut donc l'enlever de la porte et voir aux environs de l'entrée si l'on n'y découvre pas de traces : stries, égratignures, etc., provoquées par le crochet. En effet, en cherchant à soulever le ressort et à pousser le pêne, le caroubleur produit forcément des égratignures, mais le crochet n'ayant pas la même forme que la clef de la serrure, elles ne se trouveront pas, ou du moins ne se trouveront qu'en partie, aux endroits touchés par la clef, et polis et nettoyés par le contact de celle-ci, mais à des places où la clef ne peut pas arriver. Nous constatons donc, à ces endroits, des égratignures qui paraîtront d'autant plus visibles que l'intérieur de la serrure était plein de poussière. Quelquefois, l'intervention du crochet ne se trahit que par l'enlèvement de la poussière à un endroit qui ne peut avoir été touché par la clef ordinaire de la serrure. Il faut encore ajouter que la clef de la serrure ne peut produire que des éraflures ou égratignures circulaires, tandis que le crochet en produira de toutes formes et dans toutes les directions.

L'intervention d'une fausse clef est beaucoup plus difficile à constater que celle d'un crochet. Si la fausse clef est travaillée exactement d'après l'original, rien ne peut indiquer son emploi. Si, par contre, la fausse clef présente de petites différences (des clefs de meubles différents ou de portes différentes peuvent souvent ouvrir la même serrure), une étude minutieuse des traces produites par les diverses clefs peut seule servir à trancher la question,

EXAMEN D'ÉRAFLURES SUR PLAQUES DE STÉARINE.

Pour l'étude de ces traces, on se servira d'une plaque de stéarine bien plane, dans laquelle on aura découpé *l'entrée* de la serrure à examiner.

La barbe de la clé est introduite dans cette ouverture et, une fois passée par l'entrée, on la tourne en la tirant contre la plaque de stéarine. Sur cette dernière, se marquent très nettement toutes les traces produites par le contact de la clé. Ces traces seront ensuite comparées avec les traces du *foncé* de la porte qu'on présume avoir été ouverte avec une fausse clé. Si l'on trouve sur ce dernier des égratignures qu'on ne constate pas sur la plaque de stéarine, on est fondé à conclure à l'ouverture frauduleuse de la porte. Il va sans dire que les traces du foncé devront être fraîches.

La plaque est préparée en coulant de la stéarine fondue sur une plaque de verre entourée d'un bord de carton.

Les voleurs d'hôtels.

Nous avons déjà dit plus haut qu'une partie des voleurs d'hôtels rentrait dans la catégorie des caroubleurs. En effet, ces voleurs d'hôtels s'introduisent dans les chambres en ouvrant les serrures sans les fracturer.

Les voleurs d'hôtels peuvent être nettement divisés en deux catégories : les voleurs d'hôtels de la basse pègre et les voleurs d'hôtels de la haute pègre. Ces derniers sont couramment appelés les *rats d'hôtels*.

VOLEURS D'HOTELS DE LA BASSE PÈGRE.

Les voleurs d'hôtels de la basse pègre sont de vulgaires bonjouriers qui s'introduisent dans les établissements modestes ou maisons meublées, et s'emparent de tout ce qu'ils peuvent emporter et qui a une valeur marchande quelconque. Parfois, dans les maisons meublées, ils louent une chambre et, si cette chambre est au rez-de-chaussée ou au premier étage, ils déménagent par la fenêtre la literie et ce qu'ils trouvent d'autre ayant une certaine valeur. Leurs *méthodes de travail* sont à peu près celles qui ont été décrites dans le paragraphe consacré aux bonjouriers.

RATS D'HOTELS.

Les voleurs d'hôtels de la haute pègre, les rats d'hôtels¹, sont infiniment plus intéressants, mais aussi bien plus dangereux que ceux de la basse pègre.

Le rat d'hôtels moderne est un *international*. Il se déplace avec une rapidité étonnante. C'est l'homme à grandes allures, le véritable gentleman s'habillant à la dernière mode sans cependant exagérer sa mise. En effet, il importe pour lui de pouvoir jouer, dans les grands hôtels, le voya-

¹ Le terme de *rat d'hôtel* ne s'appliquait originellement qu'aux voleurs s'introduisant la nuit dans les chambres occupées par les voyageurs. Toutefois on a pris l'habitude, dans la pratique, d'appeler de ce nom tous les voleurs d'hôtels de la haute pègre. Nous l'avons donc également adopté pour toute cette catégorie de voleurs, tout en spécifiant que cette désignation ne s'applique, en réalité, qu'à une sous-spécialité des voleurs d'hôtels.

geur de marque en évitant d'attirer sur lui l'attention des autres voyageurs et des employés.

Le rat d'hôtels travaille quelquefois seul. Manoulescu, par exemple, a exécuté seul tous ses nombreux vols dans les premiers hôtels d'Allemagne. A Paris, il n'a jamais opéré dans les hôtels; il se contentait d'y exploiter les bijoutiers; il faisait le carreur.

Beaucoup plus fréquemment, cependant, les rats d'hôtels travaillent *en équipe*, c'est-à-dire à deux ou à trois. Parfois même ils appartiennent à une bande, le plus souvent internationale, telle que la bande Holzschuh, composée de 18 individus, et qui fut prise au courant des années 1908 et 1909.

RATS D'HOTELS FÉMININS.

L'élément féminin est assez fréquent dans le monde des rats d'hôtels. Les femmes servent de complices, comme cette Sylveria qui travaillait, avec Ochoa, dans les grands hôtels de la Côte d'Azur, de Baden-Baden, etc. et qui fut prise avec son compagnon, à Milan, en mai 1910, par des inspecteurs de la Sûreté française. D'autres, comme la prétendue comtesse de Monteil (*la souris d'hôtel*), opèrent seules à leur propre compte.

Les rats d'hôtels se subdivisent en deux sortes de spécialistes: les rats d'hôtels s'introduisant seulement dans les chambres dont les portes sont ouvertes et qui enlèvent ce qui se trouve à portée de leurs mains sans avoir recours à l'effraction, et les rats d'hôtels utilisant des fausses clefs ou des instruments spéciaux pour ouvrir les serrures des chambres et qui fracturent les valises, etc. contenant des valeurs. Ces derniers ont encore une sous-spécialité dans les voleurs pénétrant par les fenêtres, véritables venterniers qui seront étudiés plus loin.

RATS D'HOTELS SANS INSTRUMENTS.

Le rat d'hôtels sans instrument travaille pendant le jour. Mis à la dernière mode, muni d'un bagage de bon ton, malles de cuir, etc., il descend dans un des luxueux hôtels des grandes villes ou des stations d'étrangers les plus courues. Il ne peut opérer que dans les endroits où descendent des gens possédant beaucoup d'argent et, surtout, des bijoux de prix. Il s'inscrit au bureau de l'hôtel, suivant la ville où il se trouve, sous le nom d'un voyageur aristocratique ou sous celui d'un rentier cossu. Sa mise très correcte, à laquelle il ajoute souvent le petit ruban rouge de la légion d'honneur, ses allures distinguées lui valent très rapidement l'entière confiance du personnel de l'hôtel, confiance qu'il augmente encore par des pourboires qu'il distribue à l'occasion. Toutefois, il n'en exagère jamais l'importance, car il sait parfaitement bien que des pourboires trop généreux éveillent souvent les soupçons d'un personnel habitué au contact d'une clientèle riche, mais rarement prodigue de gratifications.

MODE DE TRAVAIL.

Le rat d'hôtels des stations d'étrangers opère rarement au hasard. Il commence par observer les hôtes, et il cherche surtout à se renseigner sur la valeur des bijoux portés par les dames. Il y arrive facilement en observant la salle à manger le soir. En effet, dans nos *palaces* modernes, la

mode veut que les hôtes fassent grande toilette pour le dîner, et que les dames y fassent étalage de tous leurs bijoux.

La toilette du *lunch* de midi est la toilette de ville simple. A ce moment, les bijoux reposent dans une cassette, parfois même simplement posés sur la cheminée, sur une table, etc., dans la chambre des clientes de la maison. C'est le moment de travail du rat d'hôtels. Le personnel est occupé à la salle à manger, au restaurant, ou déjeune à l'office. Les corridors sont, par conséquent, sans surveillance. Le voleur, qui s'est renseigné sur les chambres occupées par les dames possédant des bijoux de prix, s'approche alors de ces chambres, frappe à la porte et, si personne ne répond de l'intérieur, voit si la porte est ouverte.

Si la chambre est occupée, il s'excuse auprès de l'occupant en prétextant une erreur.

Si la porte est fermée à clef, il passe à la prochaine chambre, mais très fréquemment la porte est ouverte, et il peut pénétrer directement dans la chambre et y rafler tous les objets de valeur qui se trouvent à sa portée. Il est incompréhensible avec quelle légèreté et quelle insouciance les clients, et surtout les clientes des grands hôtels, laissent traîner un peu partout leurs bijoux et autres objets précieux, car ils représentent souvent une véritable fortune.

Manoulescu, dans ses mémoires en grande partie fantaisistes, appelle avec raison cette insouciance de la clientèle des *palaces* la providence des voleurs.

Surpris par hasard par un domestique dans la chambre du client absent le voleur fait semblant de s'être trompé de porte. Naturellement, il remet, dans ce cas, les objets subtilisés à leur place.

Si l'opération a réussi et que le butin soit assez important, le rat d'hôtels se contente de ce vol. Il met les objets volés en sûreté dans son propre bagage et a soin d'habiter l'hôtel pendant un ou deux jours encore sans rien changer à ses habitudes. Il est, en effet, important pour lui de ne pas attirer l'attention sur sa personne, car son vol est évidemment découvert tout de suite après le *lunch*, et, s'il partait, il serait immanquablement soupçonné. Tandis que s'il reste et continue tranquillement son genre de vie d'étranger distingué, personne n'a l'idée de le soupçonner. Quand il a fait ainsi acte de présence au moment de la découverte du vol, on ne trouve nullement suspect son départ un ou deux jours après.

Certains rats travaillent aussi au hasard dans les grands hôtels où ils ne demeurent pas. A l'heure du *lunch* ou du dîner, parfois aussi le matin, quand les domestiques font les chambres, dont ils laissent presque toujours les portes ouvertes si quelque travail les appelle ailleurs, ou à l'heure du *five o'clock tea*, ils pénètrent dans les hôtels, montent à l'étage et s'introduisent dans les chambres à portes ouvertes. S'ils y trouvent quelqu'un, ils disent s'être trompés de chambre. Si la chambre est inoccupée, ils subtilisent tout ce qui traîne sur les tables, commodes et cheminées, et qui peut être facilement emporté dans les poches. Ce sont surtout les bijoux et les bibelots de prix qui font leur affaire.

ROLE DU COMPLICE.

Quand le rat d'hôtels travaille avec un complice, ce dernier n'opère pas. Sa tâche consiste à faire disparaître aussi rapidement que possible le produit des vols. Souvent il demeure dans un autre hôtel que l'opérateur, et ne vient à l'hôtel de ce dernier qu'en visiteur. Mais il emporte les objets soustraits. Dans ce cas, il *marque* (joue) le gentleman comme l'opérateur lui-même, et en arrivant à l'hôtel il se fait ostensiblement annoncer, par le portier ou par un groom, à son complice en donnant une carte de visite portant le nom et les titres d'un homme du monde. Cette annonce de sa visite est très habile, car, si le vol a été déjà découvert, il ne viendra à l'idée de personne que le complice du voleur puisse arriver si ostensiblement à l'hôtel. Personne ne pensera donc à le soupçonner, ni lui ni celui auquel sa visite est destinée.

Dans certains cas, le complice qui fait disparaître le résultat du vol est arrivé à l'hôtel du rat dans le déguisement d'un garçon livreur apportant un paquet quelconque. On sait que, dans beaucoup de grands hôtels, ces garçons livreurs font leurs livraisons directement dans les chambres des clients, sans avoir recours au personnel. En pénétrant dans la chambre du rat d'hôtels, le complice habillé en garçon livreur prend les objets dérobés et les emporte dans les poches de sa livrée.

Le rat d'hôtels peut d'ailleurs sortir lui-même les objets en faisant semblant de faire une promenade ou une commission. Il remet alors à son complice, dans un endroit convenu, les bijoux, etc., volés. Toutefois, cette manœuvre est moins employée, car en quittant l'hôtel, même si ce n'est que pour très peu de temps avant ou après la découverte du vol, il peut attirer sur lui des soupçons en tout cas plus facilement qu'en y restant tranquillement.

RATS D'HOTELS OPÉRANT AVEC DES INSTRUMENTS SPÉCIAUX.

Les rats d'hôtels ouvrant des serrures avec des instruments spéciaux opèrent de jour ou de nuit, suivant les circonstances.

Quand ils travaillent de jour, ils emploient des fausses clefs ou des crochets pour crocheter les portes; quand ils opèrent de nuit, ils les ouvrent avec la clef même restée dans l'intérieur, et cela avec des instruments spéciaux, les *ouistitis* et les *tubes*.

OUISTITI.

Le *ouistiti* (fig. 45) est une sorte de pince ressemblant aux fers à friser des coiffeurs. Ses extrémités sont évidées et munies d'un filetage, les *mors*, pour permettre la prise de l'extrémité de la clef sans que celle-ci puisse échapper par glissement de l'outil sur le fer. Ces instruments furent fabriqués, entre autres, par un grand fabricant d'instruments de chirurgie parisien, qui ne connaissait pas, bien entendu, leur véritable destination, mais croyait que les clients qui les avaient commandés voulaient les utiliser comme tire-balles. Les *ouistitis* sont travaillés dans le meilleur acier, et leurs mors, quoique très minces, sont fort résistants.

En général, les rats d'hôtels portent dans leur bagage des *ouistitis* de rechange. Ainsi un fort habile rat d'hôtels ayant travaillé dans nos grands

hôtels suisses, et qui fut arrêté à Interlaken, Maleine alias Agesilas, portait avec lui, dans un petit sac de voyage fort élégant, 6 ouistitis. De plus, il avait encore un jeu de *tubes* (instruments décrits plus loin), une petite pince très coupante pour couper la tête des vis servant à la fixation des gâches des targettes, un tournevis, une petite lime et un petit ruban rouge de la légion d'honneur.

Certains rats d'hôtels utilisent des ouistitis démontables. Sur les manches en ivoire peuvent être adaptés, moyennant des têtes à vis, ou des mors d'ouistitis ou des tire-boutons ou des coupe-cors. L'ensemble de l'instrument peut donc être démonté en trois parties : mors, tête et man-

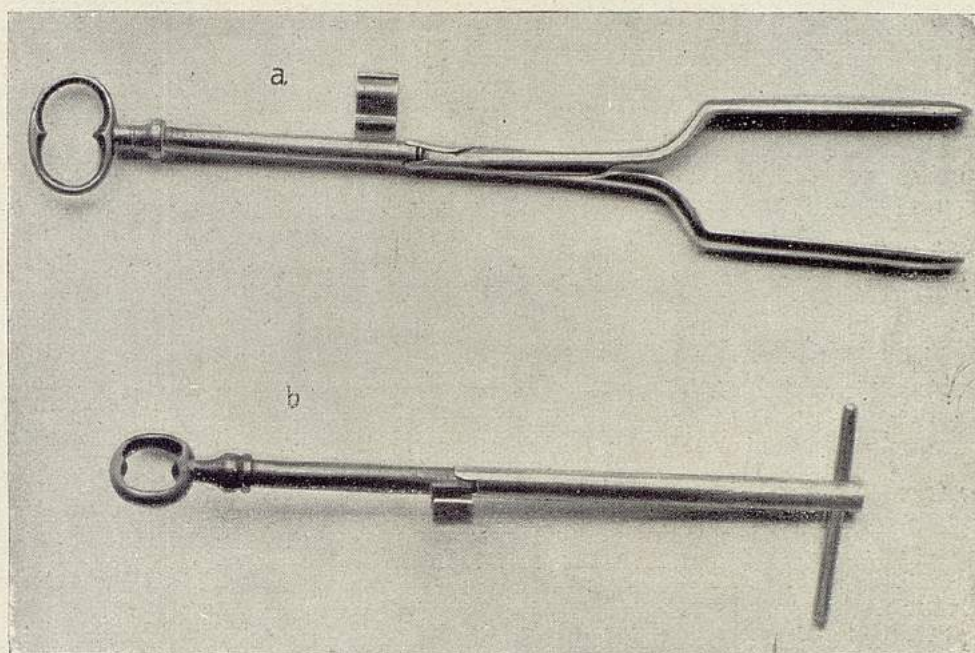


FIG. 45. — Ouistiti et tube piquant la clef.

che. Les manches se trouvent montés avec le tire-bouton et le coupe-cors, dans son nécessaire de voyage, lorsque le rat ne travaille pas ; les têtes et les mors sont cachés dans un petit étui en argent, en nickel ou en ivoire, appelé le *plan* ou la *bastringue*. La *bastringue* elle-même est dissimulée dans le rectum en cas de danger d'arrestation.

BASTRINGUE.

La *bastringue* sert du reste aussi aux criminels de profession exerçant d'autres spécialités. Ils y renferment des outils d'évasion, tels que de petites scies démontables pour scier les barreaux de fer, ou de l'argent. Il est donc indiqué de visiter tout spécialement le rectum de certains malfaiteurs, à la fouille. Dans certaines prisons, les préposés à la fouille donnent à cet effet, subitement avec le poing, un coup sur le creux de l'estomac. Le plus souvent, la compression brusque du ventre provoque un échappement de gaz qui expulse la *bastringue* du rectum. La

bastringue est utilisée, assez rarement il est vrai, par les criminels hommes et femmes. Ces dernières cachent d'ailleurs souvent aussi de l'argent et d'autres petits objets dans leur vagin.

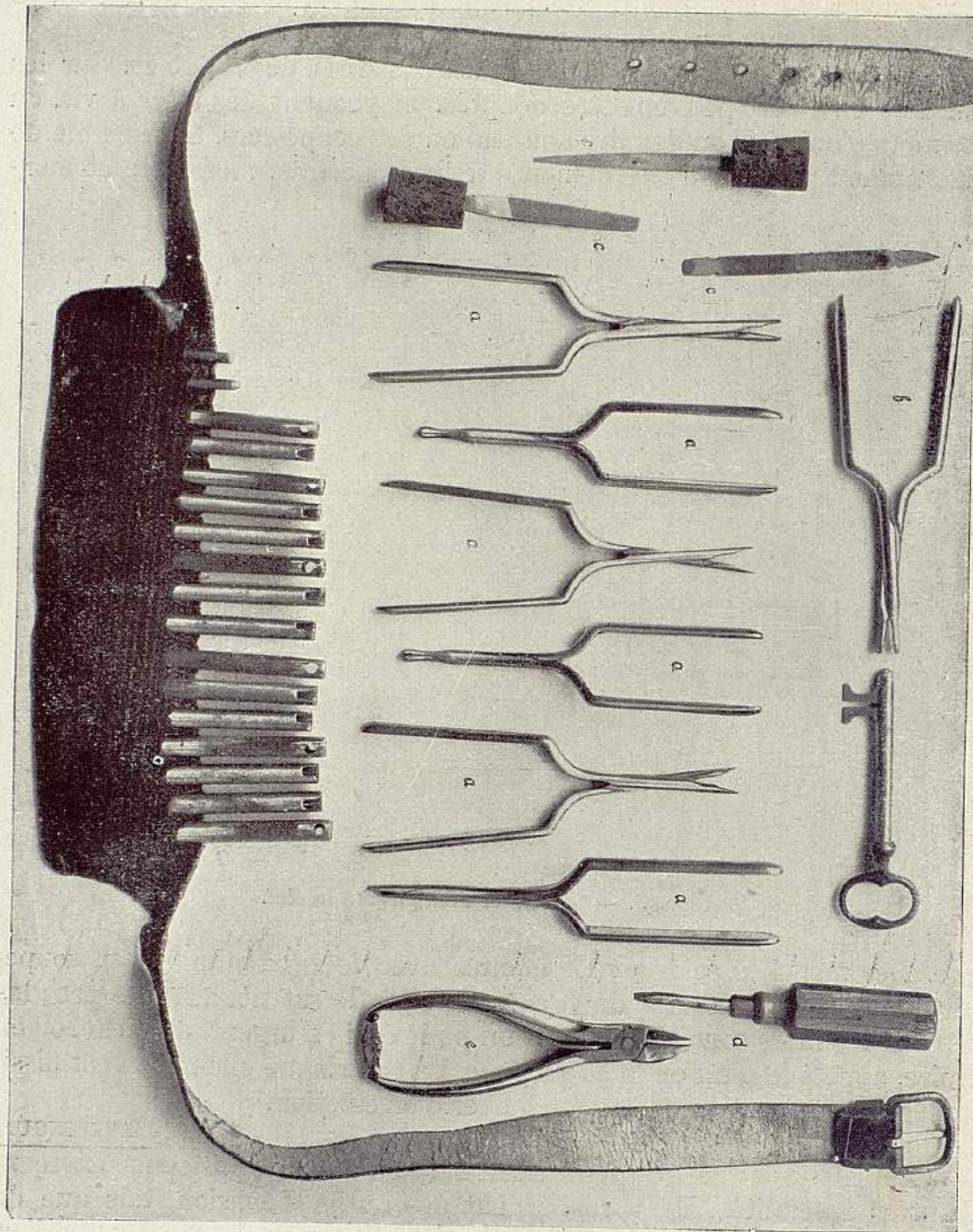


FIG. 46. — Les « instruments de travail » de Maleine.

Le rat d'hôtels introduit, dans la tête de l'entrée de la serrure, son ouïstiti et pince avec les mors l'extrémité de la clef restée dans l'intérieur de la serrure. Ainsi la clef elle-même, solidement maintenue entre les mors, sert à ouvrir la serrure du dehors.

INDICES RÉVÉLANT L'EMPLOI D'UN OUISTITI.

Le filetage des extrémités du ouistiti, en mordant l'extrémité de la clef, y produit des égratignures qui permettent, au premier examen, de reconnaître l'emploi d'un ouistiti pour l'ouverture de la serrure. En cas de vol d'hôtel nocturne, on ne négligera donc jamais d'examiner l'extrémité de la clef de la chambre, dans laquelle la soustraction a eu lieu, au point de vue de ces égratignures spéciales.

TUBE.

Le tube est le second instrument spécial des rats d'hôtels. C'est un tube en fer blanc (fig. 45) portant à l'une de ses extrémités une encoche sur le côté, à l'autre, une perforation permettant le passage d'un clou. Ce clou sert à tourner l'outil une fois engagé dans la serrure. L'encoche est destinée à emboîter la barbe de la clef. Cela fait, quand on tourne l'outil, la barbe de la clef, restée dans l'intérieur de la serrure, repousse elle-même le pêne.

Le tube est moins employé par les rats d'hôtels que le ouistiti, car il faut, pour opérer, en posséder toute une série s'adaptant aux différents modèles de serrures et de clefs. Le rat d'hôtels Maleine, mentionné déjà plus haut, avait sur lui, quand il travaillait, toute une série de tubes qu'il portait autour de la taille dans une sorte de cartouchiere en cuir.

PRÉPARATION DES TARGETTES.

Quand les portes des chambres sont munies de targettes ou de verrous de sûreté, le rat ne peut ouvrir avec le ouistiti ou le tube seuls. Il est forcé de préparer son coup en *camouflant* les targettes. Ce travail préparatoire de maquillage est exécuté ordinairement pendant les heures des repas, où la surveillance des corridors est absolument nulle. Il s'introduit alors dans la chambre visée avec une fausse clef, un crochet, ou profite de la négligence des voyageurs, qui laissent souvent la clef, à l'intérieur, dans la serrure, sans fermer. Il va sans dire que, si les valeurs convoitées sont dans la chambre à ce moment, il les enlève tout de suite. Mais comme il cherche exclusivement des bijoux et des billets de banque, et que ceux-ci se trouvent très souvent sur le propriétaire même soit dans son portefeuille, soit, si c'est une dame, sur ses mains ou son corsage, etc., il faut attendre la présence même de cette personne pour s'en emparer.

Le camouflage des verrous et targettes est exécuté par les rats de différentes façons : 1° le rat dévisse la gâche et la revisse légèrement plus bas, de façon que le pêne vienne buter contre elle sans y pénétrer. Le voyageur, fermant le soir la targette et sentant un arrêt, croit avoir fermé le verrou qui, en réalité, reste ouvert. 2° Quand les targettes se ferment par le déplacement à droite ou à gauche d'un bouton, il y introduit un morceau de caoutchouc. Celui-ci forme ressort et fait revenir le pêne à sa position première dès qu'on l'abandonne ; 3° enfin, parfois, il coupe, avec une pince, la partie filetée des vis retenant la gâche, remplit les trous des vis de cire ou de mastic de vitrier et remet les têtes des vis. La gâche est suffisamment retenue pour rester en place, mais, à la moindre poussée, les têtes de vis sont arrachées et elle tombe sur le tapis, qui amortit le bruit

de sa chute. Le camouflage des targettes et verrous est du reste fort rare.

HABILLEMENT DU RAT.

Lorsque le rat opère la nuit, il s'habille d'un pyjama de couleur sombre. Ch., par exemple, travaillait dans un pyjama de couleur aubergine. Les fameux maillots noirs, au moins actuellement, ne sont pas employés par ces voleurs. Un rat d'hôtels fameux nous a même déclaré que les maillots noirs étaient le produit de la fantaisie de femmes apeurées. Et en effet, le voleur surpris en maillot noir dans le corridor d'hôtel, ce qui peut toujours arriver, est immédiatement reconnu comme tel ; s'il est en pyjama, par contre, vêtement de nuit qui est actuellement très à la mode, on croira que, pris d'un malaise, il se rend aux cabinets.

Nous ne savons pas exactement si le maillot noir a été en réalité utilisé autrefois par les rats d'hôtels. C'est possible, mais ce qu'on peut affirmer, c'est qu'à l'heure actuelle ils ne se revêtent pas d'un costume aussi compromettant, alors qu'ils ont à leur disposition un habillement aussi parfait et surtout aussi courant que le pyjama de couleur foncée.

LES RATS D'HOTELS NE SONT PAS ARMÉS.

Il faut également considérer comme un mythe la blague de forme allongée, remplie de sable, avec laquelle le rat étourdirait sa victime. Le rat d'hôtel n'est jamais armé, et cherche, en cas de découverte, le salut dans la fuite. Ainsi à la cité Bergère, le rat d'hôtels F., surpris, saute par la fenêtre du second étage. Il en est de même d'un rat d'hôtels, dont on n'a jamais pu découvrir l'identité, dans un hôtel de Bâle. Ce dernier s'est tué dans sa chute.

EMPLOI DU CHLOROFORME.

Mythe également, les rats d'hôtels qui chercheraient à endormir encore plus profondément leurs victimes avec du chloroforme. Nous avons déjà démontré à une autre place (voir le passage consacré aux endormeurs) que l'application du chloroforme sous le nez ou devant la bouche d'un dormeur éveille celui-ci sûrement au lieu de rendre son sommeil plus profond. Il est donc inutile de revenir là-dessus pour démontrer l'impossibilité de l'emploi du chloroforme par les voleurs.

Du reste, le rat d'hôtels, avant de s'introduire dans une chambre, écoute à la porte pour savoir si l'occupant bouge encore dans son lit. Beaucoup de rats, d'ailleurs, ne pénètrent jamais dans la chambre d'un individu qui ne ronfle pas. Le ronflement est un signe à peu près certain que l'occupant du lit est bien endormi. Parfois le rat reste cinq minutes et plus, l'oreille collée à la porte, pour se rendre compte que le sommeil du voyageur est régulier. Si la chambre est à double porte, la première est ouverte avec le ouistiti, ou avec un crochet si la clef n'est pas à l'intérieur, et la surveillance du sommeil s'exerce de la porte interne.

LIEU DU TRAVAIL.

Le rat d'hôtels ne « travaille » jamais dans les chambres de l'étage où se trouve la sienne. Avant d'opérer il s'assure que le corridor de l'étage de sa chambre n'est pas surveillé, par exemple par un veilleur de nuit. S

tout est tranquille, il se rend à l'étage supérieur ou inférieur et explore les chambres visées par lui. Parfois aussi il opère sans en connaître les occupants. Il cherche alors surtout les portefeuilles dans les poches des vestons, ou les montres sur les tables de nuit et les portemonnaies dans les poches des pantalons. Ces dernières sont d'ailleurs très souvent dédaignées par les rats, comme étant d'un rendement trop inférieur.

Les vols de bijoux sont presque toujours préparés et assez rarement exécutés pendant la nuit. Ils se commettent le plus souvent pendant le jour, où les bijoux traînent quelquefois sur les tables, les cheminées, ou sont enfermés dans des valises.

EVENTREMENT DE VALISES.

Si le rat sait ou suppose que les bijoux se trouvent dans des valises, il éventre celles-ci à coups de canif ou de rasoir. L'éventrement de la valise a lieu près du fermoir, si la valise a la forme d'une sacoche, près des charnières, si c'est une valise genre portemanteau. Le coup de canif ou de rasoir est long et droit et souvent exécuté sans arrêt (fig. 47).

CONSTATATIONS A FAIRE

SUR LES COUPURES.

L'étude des bords coupés peut quelquefois renseigner sur la nature de l'outil tranchant employé. Si les bords sont nets, sans bavures, l'outil était bien aiguisé et très probablement assez long, car les lames courtes produisent fréquemment des bords en escalier. L'aspect du commencement de l'ouverture permet quelquefois

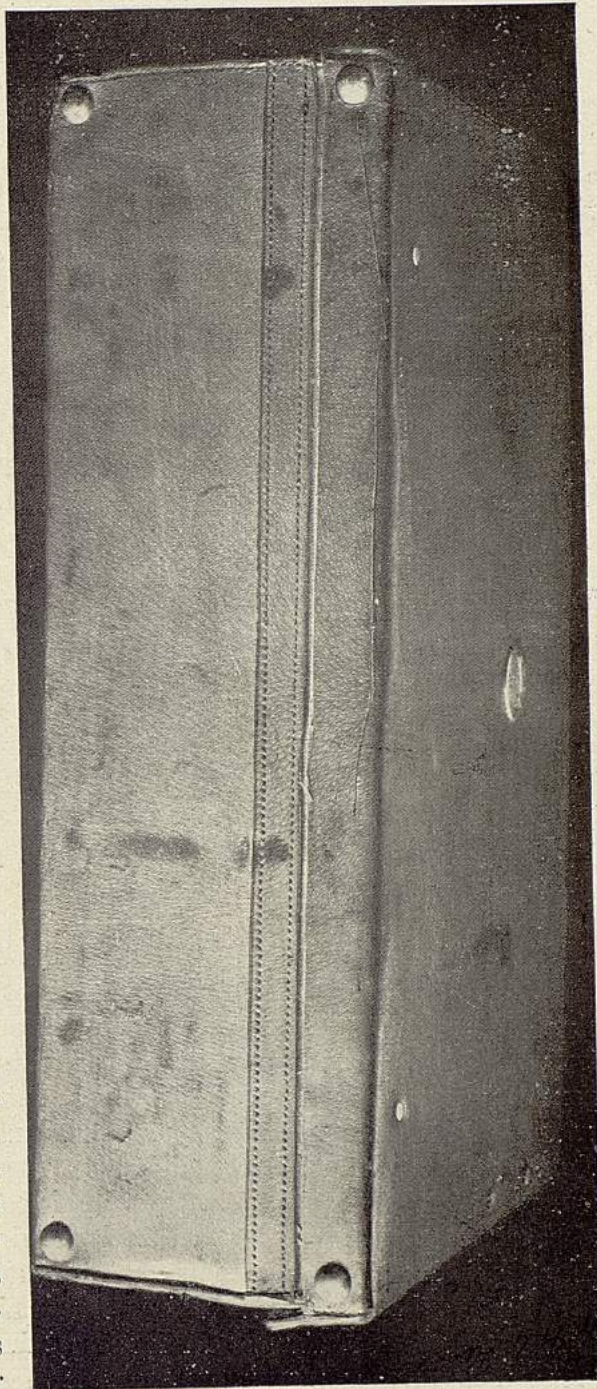


FIG. 47.

de se rendre compte si le voleur a utilisé un couteau pointu, mais à dos, ou un rasoir.

Dans le premier cas, il commence presque toujours par piquer le cuir en tenant le couteau perpendiculairement, ou à peu près, à la valise à ouvrir. Une fois le couteau enfoncé dans le cuir, il élargit fortement l'ouverture en tirant ou, si le cuir est très épais ou le canif peu coupant, en faisant le mouvement de la scie. Le point de départ du couteau montrera toujours une séparation du cuir un peu plus large que le reste de la coupure ; les bords sont souvent un peu déprimés, voire même un peu déchiquetés, si, pour faire pénétrer la pointe, le voleur a dû faire un mouvement tournant ; et enfin il est mousse (correspondant au dos du couteau ou canif) tandis que le point terminus est une *estafilade* qui n'entame fréquemment que la partie supérieure du cuir.

Quand le rat d'hôtels utilise un rasoir pour ouvrir la valise ou la sacoche, l'attaque du cuir a lieu par le tranchant entier de l'instrument. Celui-ci, agissant surtout *de taille*, c'est-à-dire en divisant les tissus, sans les comprimer en les taillant, fera une coupure initiale de la même largeur que le reste de l'entaille, mais la fin de la coupure sera également plus *en estafilade* que le commencement.

La constatation du point d'attaque peut nous renseigner sur la direction du mouvement exécuté par le voleur pendant son travail, et nous permet ainsi de reconnaître si l'auteur de la coupure est un droitier ou un gaucher. En effet, le droitier commencera toujours à gauche l'attaque de la valise ou de la sacoche et continuera le mouvement à droite ; le gaucher fera le mouvement inverse. Mais il faut naturellement, pour qu'on puisse faire cette constatation, que la valise coupée soit restée dans la même position que lors de l'ouverture violente. Or c'est presque toujours le cas, parce que les rats d'hôtels quittent le plus souvent les lieux aussi rapidement que possible, et ne se donnent pas la peine de cacher les objets détériorés par eux.

ÉTIQUETTES D'HOTELS SUR LES BAGAGES.

Les rats d'hôtels qui opèrent la nuit et se servent d'instruments spéciaux travaillent plus souvent au hasard que ceux qui opèrent surtout le jour et qui n'utilisent pas ces instruments. Ils *marquent* également le gentleman de bon aloi. Leurs bagages sont du meilleur goût, peu encombrants, couverts de petites étiquettes réclamées des grands hôtels fashionables. Les rats d'hôtels savent parfaitement bien que ces petites étiquettes jouent un certain rôle dans la psychologie hôtelière : elles témoignent que le propriétaire des bagages a l'habitude de fréquenter les grands hôtels, donc qu'il doit avoir des moyens ; elles indiquent ensuite qu'il ne se fait pas faute de donner des pourboires convenables au personnel, car le personnel, chargé du service d'étiquetage du bagage des voyageurs partants, n'en met ordinairement que sur les valises des personnes qui donnent libéralement. Les étiquettes sont donc une recommandation aux yeux du personnel du bureau et à ceux du personnel servant.

Aussi le rat d'hôtels cherche-t-il à couvrir ses bagages de ces petits

carrés pleins de prestige. Mais, comme il est forcé de changer souvent de bagages (les bagages pourraient le faire reconnaître dans certains cas), il doit avoir des étiquettes multiples en sa possession. Ainsi, un rat d'hôtel dangereux, Ch., en avait lors de son arrestation toute une collection, d'hôtels de première classe et provenant des villes les plus diverses.

MODE DE TRAVAIL DU RAT OPÉRANT AU HASARD.

Le rat qui opère au hasard, avec ou sans complice, pratique un mode de travail tout à fait spécial. Au lieu de faire dans un hôtel un séjour plus ou moins long, il n'y passe ordinairement qu'une nuit.

S'il a un complice, ce dernier loge toujours ailleurs et ne sert qu'à faire disparaître les objets volés.

Le rat d'hôtels arrive le soir dans l'hôtel où il veut opérer. Il *marque* le voyageur aisé, élégant, qui est forcé de se déplacer pour affaires, etc. Il est à observer que ce rat ne se donne pas les allures de l'homme du grand monde international, comme celui qui fréquente les *palaces*, des stations balnéaires et autres, et qui étudie chaque coup avant de l'exécuter. Dans son propre intérêt, le rat, travaillant pour ainsi dire *de passage* dans un hôtel, doit éviter d'attirer sur lui l'attention, tout en donnant, par ses allures, ses bagages, etc., l'impression du voyageur cossu.

A son arrivée, de préférence le soir comme nous l'avons dit, le rat demande une chambre confortable, se dit très fatigué du voyage, prend au restaurant un léger repas arrosé d'une bouteille chère pour faire une bonne impression sur le personnel, règle sa note d'avance et se retire dans sa chambre sans tarder. Vers une heure, parfois aussi plus tard, vêtu de son pyjama de teinte sombre, il commence son exploration mais jamais à l'étage où il loge lui-même. L'exploration terminée, il revient dans sa chambre chercher les outils strictement nécessaires, et commence alors son travail en s'attaquant aux chambres qu'il sait maintenant occupées par des gens profondément endormis.

DIRECTION DE FUITE.

Au moment de payer sa note, le rat d'hôtels demande d'être réveillé de bonne heure parce qu'il doit prendre un des premiers trains. Cette manœuvre lui permet de quitter l'hôtel avant la découverte du vol et sans faire naître des soupçons. Et, en effet, il déjeune le lendemain de très bonne heure, fait apporter ses bagages à la gare par un employé de l'hôtel, et prend ostensiblement un billet pour une station éloignée. Il monte en wagon, mais ne va que jusqu'à la station suivante. Là, il descend et prend le premier train en sens opposé. Ainsi, le vol découvert et les soupçons se portant sur sa personne, la police avertira les gares qui se trouvent sur la ligne de la station pour laquelle il a si ostensiblement pris un billet, et pendant ce temps il s'en va tranquillement dans le sens opposé. Il perd ainsi le prix de son premier billet, mais que sont donc 50 ou même 100 francs pour un homme qui vient de s'approprier peut-être 5000 ou 10000 francs? Cette petite perte rentre dans les *frais généraux* du métier, ainsi que la perte d'une malle remplie de vieux papiers ou de chiffons, malle qui a d'ailleurs atteint son but : donner confiance à l'hôtelier, et qui a dû être

enregistrée à destination de la station éloignée pour donner le change. Cette malle sera remplacée par une nouvelle pour la prochaine opération. La toilette et les objets de valeur du rat d'hôtels se trouvaient dans les valises qu'il a prises avec lui dans son compartiment, et qui ont quitté le train au premier arrêt.

Quand on découvre un vol commis par un rat d'hôtels, il est de toute importance d'avertir non seulement les polices des gares qui se trouvent sur le parcours du train pris par le rat lors de son départ, mais aussi celles des gares qui se trouvent dans le sens inverse de ce parcours, surtout si cette seconde route mène à la frontière.

Nous avons déjà dit plus haut que les rats travaillant avec des instruments spéciaux avaient encore une sous-spécialité : s'introduire par les fenêtres dans les chambres occupées par les voyageurs. Nous nous bornerons à ajouter ici que ces rats d'hôtels pénètrent presque toujours dans les chambres en partant de l'étage supérieur, utilisant pour leurs descentes périlleuses les chéneaux et les balcons. Le moyen employé par eux pour ouvrir fenêtres et contrevents sera décrit dans le chapitre des *venterniers*.

SURVEILLANCE DES RATS D'HOTELS.

La capture, par la police, des voleurs d'hôtel présente, la plupart du temps, de grandes difficultés. En effet, ces individus appartiennent à la haute pègre et vivent fréquemment sur un très grand pied; de plus ils sont souvent fort intelligents et habiles et possèdent tous les atouts dans leur jeu pour dépister les recherches. Il n'y a pour ainsi dire qu'un moyen de s'assurer de leur personne, c'est de les surprendre en flagrant délit. Aussi les polices criminelles de certaines grandes capitales, de même que la Sûreté générale française, ont-elles des inspecteurs spécialistes pour la poursuite et la découverte des rats d'hôtels.

Dans le *Bulletin hebdomadaire de Police criminelle* du 1^{er} février 1909 de la Sûreté générale française, les spécialistes de ce service donnent les conseils suivants pour la surveillance des rats d'hôtels :

« La surveillance du rat d'hôtels exige de la patience, du raisonnement et surtout beaucoup de sang-froid. Elle présente de grandes difficultés, en raison de l'impossibilité dans laquelle on se trouve de suivre le malfaiteur dans ses pérégrinations et de prévoir le moment opportun pour intervenir.

» Plusieurs circonstances font prévoir quand le rat se dispose à travailler. En général, lorsqu'il opère seul, il règle sa note le soir, et annonce son départ pour le lendemain par le premier train. Lorsque l'opération est faite par deux individus, l'un d'eux descend seul dans l'hôtel où ils doivent opérer; il introduit son complice vers minuit, à l'insu du tenancier, et facilite sa sortie dès l'aube.

» Vers une heure du matin, le voleur quitte sa chambre, située toujours aux étages supérieurs, et, en veston, chaussé de pantoufles feutrées, il explore tous les endroits où une personne peut se dissimuler : water-closets, cabinets de débarras, salles de bains, placards, etc. On ne peut donc pas

choisir un de ces endroits pour s'y cacher, car inévitablement le rat, au courant de l'état des lieux, éventrerait le piège et rentrerait dans sa chambre. Il convient en conséquence de prendre une chambre disposée de telle sorte que, par des trous percés au préalable dans la porte, à l'aide d'une vrille, dans les angles des moulures des panneaux, de sorte qu'ils soient masqués par les ombres des moulures même, l'on puisse apercevoir la chambre du malfaiteur et le couloir tout entier.

» On doit donc, en prévision de cette éventualité, visiter l'hôtel pendant l'absence du rat et en compagnie du propriétaire, en évitant d'éveiller les soupçons du personnel domestique.

» Quand le rat s'est assuré qu'aucune surveillance n'est exercée à l'étage qu'il occupe, il explore successivement les étages supérieurs et inférieurs. En un mot, il est très méfiant et ne tente rien sans avoir pris les plus grandes précautions. Avec un pareil adversaire, il convient donc d'user de prudence. Il va de soi que toute conversation doit être rigoureusement bannie et que la lumière de la chambre d'observation doit être éteinte.

» Au cours de la surveillance, l'agent ne doit pas s'impatienter, il doit laisser au rat tout le temps nécessaire pour opérer et n'intervenir que le matin, au moment où le voleur quitte l'hôtel, sauf si des circonstances imprévues, telles qu'appels de voyageurs, sonneries électriques, etc., peuvent faire supposer que le rat vient d'être surpris en flagrant délit.

» Il convient de prévoir la participation de complices faisant le guet dans la rue, auxquels l'argent ou les bijoux pourraient être descendus ou jetés par la fenêtre une fois l'opération terminée. C'est par les filatures faites au préalable qu'on peut avoir des données à ce sujet. Il importe donc au plus haut point d'exercer sur les rats d'hôtels, dès qu'ils sont signalés dans une ville, une filature qui réclame des agents qui la font, une très grande habileté.

» Si cette filature révèle que le rat descendu dans un hôtel a des complices au dehors, il devient nécessaire de faire établir une surveillance à l'extérieur de l'hôtel, de telle façon que la fenêtre de la chambre ne soit jamais perdue de vue pendant la nuit.»

COMPLICITÉ DES EMPLOYÉS D'HOTELS.

Il faut ajouter que parfois des rats d'hôtels (surtout ceux qui travaillent pendant la journée) ont noué des intelligences avec les employés. Ils leur ont donné des sommes assez élevées pour se faire indiquer les voyageurs possédant des bijoux de valeur, ou qui portaient dans leurs bagages d'autres valeurs, billets de banque, obligations, etc., et pour se faire faciliter, en général, leurs opérations malhonnêtes. Dans certains cas aussi, des complices de voleurs d'hôtels se sont fait engager dans les «palaces» des stations balnéaires fréquentées par la clientèle cosmopolite riche, comme valets de chambre, etc., pour faciliter et préparer les coups de l'opérateur lui-même. Il va sans dire que ces complices savent parfaitement remplir leur rôle, et qu'ils prennent toutes les précautions pour ne pas être découverts. Les recherches, en pareils cas, devront être menées avec une

prudence extrême. Parfois, il serait même recommandable qu'un agent habile et au courant des usages des hôtels se fit embaucher comme employé par le propriétaire ou le directeur de l'établissement. Ainsi il recueillerait plus vite des renseignements et des indications utiles de la part du personnel qu'en poursuivant son enquête comme étranger à l'hôtel. Ce moyen n'est naturellement indiqué que pour les affaires d'une grande importance.

LES DIRECTEURS D'HOTELS ET L'ENQUÊTE POLICIÈRE.

Tous les policiers praticiens savent que, dans les affaires de vols d'hôtels, les enquêtes sont souvent rendues très difficiles par suite de la mauvaise volonté de certains propriétaires ou directeurs. Non pas que ceux-ci veuillent protéger les malfaiteurs, mais ils craignent le scandale. Un vol important commis dans un hôtel peut être la cause d'une perte sensible pour l'établissement, car beaucoup de voyageurs connaissant le fait et, ne se rendant pas compte que le voleur n'opère généralement pas plusieurs fois de suite au même endroit, éviteront cet hôtel et descendront ailleurs. Nous avons vu même des voyageurs, qui résidaient dans un hôtel déjà depuis un certain temps, le quitter précipitamment et se loger dans un autre hôtel de la ville, de crainte d'être aussi volés.

Les directions des hôtels craignent donc surtout la publicité de tels faits, et cette crainte, très compréhensible, le policier, dans l'intérêt de l'enquête même, doit la prendre en grande considération. Il convient en premier lieu d'opérer à l'hôtel de telle façon que les voyageurs ne s'en aperçoivent pas, si possible. De plus, il serait très désirable aussi que la presse locale ne signalât pas le vol. Le vol doit être signalé, mais seulement dans les publications professionnelles des hôteliers, publications qui ne sont habituellement lues que par les intéressés. La grande publicité ne sert à rien du tout; elle ne fait qu'effrayer le public voyageur inutilement, car il ne sera pas pour cela plus prudent, et les dames du grand monde cosmopolite laisseront traîner leurs bijoux dans leur chambre comme auparavant.

Par contre la publication méthodique, par la police, de tous les vols d'hôtels dans les journaux professionnels est très recommandable. Elle signale d'abord aux hôteliers la présence des voleurs et rats d'hôtels et leur donne ensuite des indications précieuses sur leur mode de travail et leur façon de se présenter. Les hôteliers intelligents prendront leurs mesures en conséquence, et le policier, au lieu de trouver un accueil plutôt froid chez les directeurs de ces établissements, sera reçu comme un collaborateur discret et bien vu.

En Suisse, sur l'initiative du service de la sûreté du canton de Vaud, le journal officiel des hôteliers suisses a publié les photographies des voleurs et rats d'hôtels les plus dangereux, connus de la police. Cette mesure a sans doute une certaine valeur, mais elle est dangereuse aussi, comme l'a fait constater un cas survenu dans un de nos grands centres d'étrangers. En effet, ni l'hôtelier, ni ses employés ne sont des physionomistes exercés, sachant faire une identification sûre d'après une photographie. Il

arrive donc qu'ils croient reconnaître un voleur ou rat d'hôtel dangereux dans un voyageur quelconque, ayant une vague ressemblance avec un portrait publié dans leur journal. On requiert la police, et les agents de la police locale n'étant pas dressés comme leurs collègues du service de la sûreté, se laissent impressionner par la conviction du personnel hôtelier et arrêtent le voyageur. L'erreur se découvre rapidement, mais cette « gaffe » a la plupart du temps comme conséquence des réclamations d'indemnité pour arrestation arbitraire et des réclamations diplomatiques.

MESURES INTERNATIONALES.

Les mesures ci-dessus décrites peuvent avoir une certaine utilité pour prévenir les vols d'hôtels. Toutefois elles sont loin de les empêcher complètement. En effet, elles ne s'appliquent que dans un pays donné, et le voleur d'hôtels est le malfaiteur international par excellence, se déplaçant avec une facilité étonnante. Si l'on veut donc combattre d'une manière vraiment efficace le rat d'hôtel, il faut le traquer internationalement. Cela ne sera possible que par la création, préconisée déjà par nous depuis des années, d'un office de police international pareil à l'office postal universel, à celui de la propriété artistique et littéraire, etc. A côté d'autres emplois, cet office international aura à s'occuper activement des voleurs d'hôtels.

Les différentes directions de police lui signaleront l'arrivée et le départ de ces malfaiteurs dangereux en indiquant la direction prise par eux, et l'office avisera la police intéressée de l'arrivée probable de cet hôte peu désiré. Ainsi toutes les mesures pourront être prises pour l'empêcher d'exercer son déplorable métier.

On nous objectera que les polices ne connaissent ni l'arrivée, ni le départ de ces individus, et ne pourront, par conséquent, avertir l'office international. Nous ne nierons pas qu'à l'heure actuelle c'est souvent le cas, mais nous savons aussi pertinemment que, déjà aujourd'hui, les polices des grandes villes connaissent parfaitement le séjour, dans leur ville, des « internationaux ». Ils les surveillent même, mais les voleurs ne commettent aucun délit, parce qu'ils se savent connus, et on les laisse aller tranquillement chercher fortune ailleurs.

L'office international une fois fondé et fonctionnant régulièrement, ces départs seront connus de toutes les polices et, en outre, la création d'albums de spécialistes, de sortes de D. K. V., facilitera la reconnaissance de ces voleurs.

Les venterniers.

Le troisième grand groupe des voleurs avec instruments d'effraction comprend les voleurs qui s'introduisent sur les lieux, non pas par les portes, mais par les fenêtres, les cheminées, etc. En langage argotique cette sorte de voleurs s'appellent les *venterniers*, de *venterne* = fenêtre. Les venterniers s'attaquent à tous les étages des maisons: ils escala

dent la fenêtre du rez-de-chaussée, comme ils pénètrent par le toit dans les lucarnes des mansardes. Parfois ils exécutent de véritables ballades sur les toits, et passent ainsi d'une maison à l'autre. Ils se servent de cordes qu'ils attachent à une saillie quelconque du toit ou d'une corniche pour se dévaler sur un balcon ou une fenêtre, d'où ils pénétreront dans l'appartement en brisant les vitres. L'escalade extérieure des maisons, en utilisant chéneaux, corniches et saillies, est également l'œuvre des venterniers.

Ces voleurs sont toujours d'excellents gymnastes. Ils se recrutent souvent parmi les anciens couvreurs, zingueurs, charpentiers, fumistes, etc., en un mot parmi les ouvriers des métiers exigeant une grande souplesse du corps et une absence complète de vertige. Toutefois, les venterniers ne sont pas tous fournis par ces métiers, loin de là. On y rencontre également beaucoup d'individus n'ayant jamais exercé une profession honorable quelconque, mais on constate toujours que ce sont de remarquables gymnastes. On observe également que les venterniers sont presque toujours des individus sveltes, et que la plupart sont de taille petite ou moyenne.

Comme les spécialistes ordinaires du vol au fric-frac et du vol au carrouble, les venterniers de profession cherchent à ne pas se distinguer des ouvriers, pour ne pas se rendre suspects en cas de découverte dans une maison pendant le jour. Ils choisissent et conservent de préférence le costume professionnel des ouvriers énumérés plus haut.

SPÉCIALISTES PARMİ LES VENTERNIERS.

La catégorie des venterniers, comme toutes les autres grandes catégories de voleurs, se subdivise en spécialités utilisant tous la même méthode d'introduction dans les appartements, les chambres, etc. : l'effraction des fenêtres, des portes de balcons, des lucarnes, etc. Nous ne citerons, à côté du venternier ordinaire, que les venterniers spécialistes de la pénétration dans les lucarnes et mansardes, venterniers qui sont une sorte de mansardiens, les venterniers voleurs d'hôtel dont nous avons parlé plus haut, les venterniers voleurs de métaux lourds et les voleurs de musées.

VENTERNIERS VOLEURS D'HOTELS.

Les venterniers voleurs d'hôtels ne se distinguent guère, dans leur genre de vie, leur mise, etc., des voleurs et rats d'hôtels ordinaires, mais au lieu de pénétrer dans les chambres par les portes, ils s'y introduisent par les fenêtres, surtout par les portes-fenêtres des balcons. En effet, dans les hôtels modernes de premier ordre, les chambres donnant sur les façades sont souvent munies de balcons.

Le voyageur, en quittant la chambre, ferme la porte à clef, mais oublie fréquemment de fermer la porte du balcon. Le venternier voleur d'hôtel, spéculant sur cet oubli des voyageurs, descend, pendant que ceux-ci sont à diner, à souper, etc., de sa chambre, située dans les étages supérieurs, sur le balcon et entre par la porte ouverte du balcon dans le local à dévaliser. Pour sortir il reprend le même chemin. Il est fort rare que ces voleurs brisent des vitres, opération dangereuse car, malgré toutes les précautions, un bruit peut toujours se produire et attirer l'attention du personnel. En

outre, travaillant dans la plupart des cas pendant le jour, le venternier doit opérer aussi vite que possible et ne pas s'attarder au bris d'une vitre, qui exige toujours un certain temps pour être bien fait.

Si l'hôtel n'est pas muni de balcons, les voleurs d'hôtel venterniers pénètrent de la même façon par les fenêtres restées ouvertes. Pour la descente, étant toujours d'excellents gymnastes, ils utilisent les chéneaux, les corniches et, quelquefois même, des cordes qu'ils attachent à une saillie de la fenêtre de leur chambre.

Les vols commis par ce genre de voleurs sont presque toujours soigneusement mûris et préparés. Les vols à *la flan* sont très rares.

VENTERNIERS VOLEURS DE MÉTAUX LOURDS.

Les venterniers voleurs de métaux lourds s'attaquent surtout aux toitures, où ils enlèvent le zinc, le cuivre, etc. Ils ne pénètrent pas toujours dans les maisons, mais se contentent du butin trouvé sur les toits. Ainsi, en 1902, toute la toiture métallique du théâtre des Batignolles, à Paris, et en mars 1903 une partie du cuivre du toit de la Madeleine furent volés par des venterniers.

Ces spécialistes opèrent volontiers dans ou plutôt sur des maisons en construction, après les heures de travail des ouvriers. Parfois ils enlèvent du même coup les robinets en laiton, etc., déjà posés.

VENTERNIERS VOLEURS DE MUSÉES ET D'ÉGLISES,

Les vols dans les musées et les églises sont très souvent l'œuvre de venterniers spécialistes. Ceux-ci s'introduisent dans les locaux pendant la journée, se cachent et se font enfermer au moment où le public est congédié. Une fois restés seuls, ils commencent leurs fouilles et, le vol exécuté, s'enfuient en passant par les fenêtres et en se laissant glisser le long de cordes apportées enroulées autour du corps. L'introduction a lieu aussi quelquefois par les cheminées au moyen de cordes avec ou sans nœuds.

Un vol important fut ainsi exécuté au médaillier du musée cantonal de Lausanne. Les voleurs venterniers pénétrèrent dans la salle du médaillier par la cheminée, à l'aide d'une longue corde qui fut retrouvée sur les lieux de même qu'une sacoche contenant des instruments d'effraction et des vivres entamés. Les voleurs avaient dû attendre un certain temps sur place et l'avaient passé en mangeant et buvant. La sortie s'effectua par la même voie, et la descente du toit se fit par les chéneaux.

Les vols dans les églises sont fréquemment exécutés d'une façon similaire, non pas toujours par les cheminées (d'ancien modèle naturellement) mais par les fenêtres du chœur. Pour atteindre celles-ci, les voleurs grimpent le long des chéneaux, corniches, etc., brisent ensuite les vitres et se laissent glisser, à l'aide de cordes, dans l'intérieur des églises.

Les venterniers sans spécialité définie pénètrent sur les lieux en brisant les vitres et en sciant ou ouvrant les contrevents et persiennes par les moyens décrits plus loin en détail. Eux aussi se servent parfois de cordes pour se laisser glisser du haut d'un toit plat, d'une coupole vitrée par exemple. Sachant qu'en général les ouvertures extérieures des mai-

sons sont moins bien protégées aux étages qu'au rez-de-chaussée, ils attaquent volontiers les ouvertures des étages, si celles-ci donnent sur des balcons ou autres saillies offrant une place de travail suffisante. Les chéneaux, corniches, saillies, etc., leur servent alors à l'escalade de la maison. Détail important : le venternier opère fréquemment à pied nu ou chaussé seulement de chaussettes, plus rarement d'espadrilles, habitude adoptée aussi par les ouvriers que leur métier appelle à travailler sur les toits.

BRIS DE VITRES.

Le bris de vitres est très fréquent dans les vols exécutés par les venterniers. En effet, il leur faut une ouverture assez grande pour laisser passer tout leur corps, ou au moins suffisante pour ouvrir l'espagnolette en y introduisant la main.

Le bris même de la vitre est opéré de très différentes façons, suivant que l'on a affaire à un venternier avisé ou à un venternier occasionnel ou novice.

VITRES BRISÉES SIMPLEMENT PAR COUPS.

Ce dernier cassera simplement la vitre en portant un coup avec un objet dur, marteau, talon de soulier, crochet de contrevent, etc. Il ne s'inquiètera que peu ou pas du tout du bruit que produit inévitablement la vitre en se brisant. De telles brisures se reconnaissent facilement à la forme irrégulière et *en étoile*, du trou. Si, ce qui arrive fréquemment, des lames pointues de verre empêchent le passage du bras, le voleur les arrache souvent avec les doigts.

EMPREINTES DIGITALES.

En touchant ces morceaux de vitre, il y produit des empreintes digitales qui peuvent amener son identification (voir dans le chapitre *homicide* les détails sur les empreintes digitales). En outre, il peut se blesser très facilement à ces lames de verre et laissera, en plus des empreintes digitales produites par la graisse recouvrant la peau, les empreintes des lignes papillaires formées par du sang. Les gouttes de sang s'écoulant par la coupure peuvent du reste, en tombant sur le plancher, etc., indiquer également le chemin suivi par le voleur après le bris de la fenêtre.

Dans tous les cas de pénétration sur les lieux par bris de vitres, il faut éviter de toucher avec les mains nues les morceaux de verre jonchant le sol, de même que les parties de la vitre restées dans le cadre, mais les ramasser soigneusement avec des pinces ou avec les mains couvertes de gants de fil (non de cuir). En les collectionnant avec les mains gantées ou avec la pince, on évitera de produire des empreintes digitales nouvelles. Dans certains cas, il est préférable d'enlever toute la fenêtre et de la faire examiner par un spécialiste dactyloscopiste.

DIAMANT DE VITRIER.

Les venterniers professionnels fracturent, le plus souvent, les fenêtres avec plus de soin. Fréquemment, ils produisent d'abord sur la vitre des incisions superficielles avec un diamant de vitrier. Ces incisions affectent une forme ronde ou carrée. En frappant la vitre, sur les incisions mêmes, à

petits coups redoublés du manche dur de l'instrument et en donnant ensuite un coup plus fort et sec, on fait tomber uniquement le morceau découpé par les incisions.

MESURES POUR ÉVITER LA CHUTE DU VERRE.

Mais le morceau de verre, en tombant, fait un bruit, qui pourrait trahir le voleur. Celui-ci doit donc, autant que possible, l'éviter. Les moyens qu'il a à sa disposition à cet effet sont variés. Le plus employé par les venterniers consiste à enduire simplement le verre d'une couche de matière gluante. Ainsi le bruit de la cassure elle-même devient plus sourd et le fracas des morceaux qui tombent est bien atténué.

MATIÈRES ADHÉSIVES.

Les matières utilisées par les venterniers sont : le savon noir, l'amidon, ou plutôt un mélange épais d'eau et de farine et, à la campagne, les bouses de vaches. Dans un cas, nous avons observé que les cambrioleurs avaient collé du papier sur le verre avant de briser la vitre. Il faut ajouter que les voleurs qui enduisent les vitres à fracturer entières d'une matière adhésive les incisent rarement avec le diamant avant de les briser. Ils cassent tout simplement la fenêtre d'un coup vigoureux et sec.

Les venterniers avisés évitant si possible tout bruit, travaillent presque toujours le verre avec le diamant, et s'efforcent de n'enlever que le morceau délimité par les incisions. Le morceau ne doit pas tomber, parce qu'il ferait du bruit en se cassant par terre. Ils le retiennent donc pour éviter la chute. Ils y parviennent par les moyens suivants :

Une fois les incisions produites, la cassure du verre est complétée toujours par de multiples et légers coups appliqués sur ces incisions mêmes. A ce moment, le morceau découpé est presque complètement séparé de la vitre. Le bruit des coups est assourdi en posant, pendant la frappe, un tissu fin quelconque, un mouchoir par exemple, entre la vitre et l'instrument frappant.

PAINS DE POIX, CIRE ET MASTIC.

On applique ensuite sur la partie à enlever un pain de poix qui, pour adhérer au verre, a été, préalablement, chauffé dans la main et par cela rendu adhérent. D'une main ce pain de poix est maintenu, pendant que l'autre, par un coup sec appliqué avec un objet dur sur la poix même, finit par séparer complètement le morceau découpé du reste de la vitre. On n'a alors qu'à retirer le morceau adhérent au pain de poix. La poix est quelquefois remplacée par de la cire à modeler ou du mastic de vitrier. Mais ces deux matières sont bien moins adhésives que la poix, et quand on donne le coup sec, le verre s'en détache facilement.

VENTOUSE DE CUIR.

D'autres venterniers utilisent la « ventouse » pour empêcher la chute du morceau de verre découpé. Après la préparation avec le diamant, ils appliquent sur la partie découpée un morceau de cuir souple (peau de chamois et autres cuirs semblables). Le milieu de ce morceau de cuir est pincé et retiré légèrement.

Il se forme ainsi entre le cuir et le verre un vide, pareil à celui d'une

ventouse, qui maintient les deux surfaces ensemble. Tout en retenant le cuir par le milieu, le voleur applique un ou plusieurs coups rapides et secs sur la partie adhérente de celle-ci et provoque ainsi la séparation complète du morceau de verre découpé de la vitre, et ce morceau, au lieu de tomber, est retiré avec le cuir.

Le Dr Stockis de Liège a observé dans un cas de bris de vitre par des venterniers que ceux-ci avaient utilisé une sorte de tampon à coussinet recouvert de cuir et enduit d'une matière très adhésive : la glu. Le coup destiné à produire la séparation finale a été appliqué sur le manche du tampon même.

OUVERTURE DES CONTREVENTS ET PERSIENNES.

Le venternier ne peut pas toujours s'attaquer immédiatement aux vitres des fenêtres. Celles-ci sont protégées par des contrevents ou des persiennes. Il faut donc qu'il ouvre d'abord ceux-ci pour arriver jusqu'à la fenêtre elle-même.

L'ouverture des contrevents n'offre, la plupart du temps, que peu de difficulté au venternier avisé et connaissant sa spécialité à fond. En effet, dans beaucoup de maisons, les contrevents sont fixés avec une légèreté incompréhensible. Comme leurs gonds sont placés sur le dehors du mur, les contrevents devraient être, à l'état de fermeture, maintenus dans leur position soit par des taquets retenant leurs bords supérieurs, soit par des gorges comprises dans l'embrasure en pierre de la fenêtre. Ainsi le contrevent soulevé par le bas à l'aide d'une pince ou d'un autre levier ne pourrait pas sortir de ses gonds, sa partie supérieure se heurtant aux taquets où à l'embrasure de la fenêtre.

SOULÈVEMENT DES CONTREVENTS.

En réalité, les contrevents d'un grand nombre de maisons, et spécialement des maisons « nouveau style » ne sont fixés, à l'état de fermeture, que par des crochets intérieurs. Il suffit de les soulever par le bas pour les faire sortir de leurs gonds et, en même temps, des crochets. Aussi constate-t-on bien souvent ce mode d'ouverture très simple dans les cas de vols par bris de fenêtres.

Si le contrevent est bien fixé dans sa position, le cambrioleur cherchera à arracher les crochets qui le retiennent dans l'embrasure de la fenêtre. Pour cela il attaque le volet avec une pince, de préférence sur son bord inférieur. Comme la grande majorité des contrevents sont en bois de sapin, l'arrachement des crochets, avec des pinces ou leviers suffisamment forts, est relativement facile.

CROCHETS DE SOULÈVEMENT.

Enfin, beaucoup de contrevents, pour laisser passer de la lumière et de l'air, ont dans leur partie supérieure une ouverture protégée par des lattes fixées obliquement dans cette ouverture même. Le dispositif forme une sorte de jalousie, avec des interstices assez considérables entre les diverses lattes. Ces jalousies facilitent beaucoup la besogne au voleur venternier. Il introduit par les interstices des lattes un long crochet de fil de fer assez fort avec lequel il cherche à soulever celui qui retient le contre-

vent. Le crochet de soulèvement du voleur, devant passer par la jalousie et devant être, par conséquent, fabriqué avec du fil de fer assez souple, n'est pas toujours suffisamment résistant pour soulever le crochet de fermeture du contrevent, souvent plus ou moins fortement coincé.

Pour obvier à cet inconvénient, certains venterniers avisés confectionnent le crochet de soulèvement en fer forgé et le soudent à un fil de fer souple pouvant facilement se plier. Nous avons vu un spécialiste venternier qui portait pendant ses expéditions autour de sa taille, en guise de ceinture, un crochet de soulèvement ainsi confectionné.

SCIAGE DE PERSIENNES, ETC.

Si le crochet de fermeture du contrevent est trop coincé ou si le venternier n'a pas de crochet de soulèvement, il n'hésite pas à scier ou à casser les lattes de la jalousie pour pouvoir passer son bras et ouvrir le crochet récalcitrant.

On observe souvent cette méthode de travail chez les venterniers occasionnels ou chez les novices.

Le sciage est également indispensable pour les persiennes, volets à rideau, et même pour certaines jalousies trop bien maintenus dans le cadre. Il est exécuté avec une longue scie étroite dite « queue de renard ». Mais le sciage est toujours accompagné d'un bruit plus ou moins fort. Pour amoindrir ce bruit, le venternier arrose copieusement, pendant le travail, scie et bois avec de l'huile qu'il fait tomber goutte à goutte à l'aide d'une burette.

Il va sans dire que cette dernière opération n'est possible que si le cambrioleur a les deux mains libres.

TRACES D'OUTILS.

Les petites jalousies des contrevents sont parfois aussi enlevées en les travaillant avec un fort couteau de poche ou avec un ciseau de menuisier bien tranchant. Dans tous les cas où le voleur, pour son effraction, s'est servi d'outils produisant des entailles, les morceaux de bois tombés doivent être soigneusement ramassés, et les traces sur les contrevents photographiées, moulées, etc., de la façon que nous avons décrite dans le paragraphe relatif aux vols par effraction de portes (voleurs au fric-frac). Les traces peuvent, comme il a été démontré, servir à la fixation de la nature de l'outil employé; quelquefois elles servent même à l'identification de l'auteur du cambriolage.

ETUDE TOPOGRAPHIQUE DES LIEUX.

Dans les affaires de cambriolages exécutés par des venterniers, l'étude topographique des lieux est peut-être encore plus importante que dans celles de vol par fausses clefs ou par effraction de portes. En effet, l'endroit où l'attaque de la fenêtre ou de la porte a eu lieu peut fournir quelques indices sur l'expérience et l'agilité de l'auteur du vol. Ainsi le novice ou le venternier occasionnel, ou bien encore le venternier ayant perdu, par une cause ou une autre, une partie de sa souplesse, s'attaquera à l'endroit le plus facile à atteindre : fenêtre du rez-de-chaussée, etc., même s'il risque d'être surpris pendant son travail. Le venternier professionnel,

par contre, choisira toujours l'endroit offrant le plus de sûreté en cas de surprise éventuelle, même s'il lui faut, pour l'atteindre, exécuter de vrais tours de force de gymnaste.

EMPREINTES DE PAS.

L'étude topographique des lieux, et surtout celle de leurs accès, permettra donc, quelquefois, de se rendre compte de l'aptitude professionnelle de l'auteur du vol.

Elle fera découvrir, le cas échéant, des traces de pas pouvant servir ultérieurement à l'identification du voleur. Ces traces de pas et leur utilisation seront traitées en détail dans le chapitre *homicide*.

Pourtant, nous devons faire remarquer ici déjà que nous trouverons très souvent, dans les vols exécutés par des venterniers, des traces *positives*. Ces traces sont fréquemment produites, comme nous l'avons déjà dit, par des pieds nus ou chaussés de chaussettes. En marchant sur les toits humides ou en grim pant le long des chéneaux, la chaussette ramasse de la boue qu'elle dépose ensuite sur les parquets, etc. Si la quantité de boue maculant la chaussette n'est pas trop considérable, on distinguera nettement les mailles sur l'empreinte, et la forme du pied sera exactement rendue. La structure des mailles de la chaussette et la forme générale du pied pourront servir à l'identification de l'auteur du vol. Ainsi il nous fut possible, grâce à des empreintes de ce genre, d'identifier l'auteur d'un vol considérable et de prouver l'innocence de personnes primitivement suspectées. Le voleur, après avoir marché d'abord sur le toit, s'était introduit par la lucarne d'une coupole vitrée et s'était laissé glisser le long d'une corde. Arrivant ainsi sur une table vernie de noir, ses pieds avaient produit des traces montrant très nettement sur la photographie la structure des bas et la forme du pied chaussé.

Il va sans dire qu'au cours de l'inspection des lieux et de leurs voies d'accès, dans les affaires de vol par venterniers, on recherchera aussi tous les indices décrits dans le vol au fric-fiac.

Enfin, seule l'étude topographique des lieux, combinée avec un examen minutieux de ces derniers, pourra nous renseigner sur certains détails qu'on trouve souvent dans des cas pareils et qui semblent, au premier abord inexplicables. L'exemple suivant (cité déjà à une autre place) fera comprendre notre pensée. Un cambriolage par venterniers fut exécuté dans la villa M., à Lausanne. Cette villa est abandonnée pendant l'hiver, et contient deux étages et un rez-de-chaussée. On constata une première effraction par bris de vitre à la porte du balcon du premier étage (le contrevent avait été ouvert par arrachement du crochet de fermeture) et une seconde effraction à la porte du balcon du second étage. Pourquoi ces deux effractions, qui certainement avaient compliqué l'opération et l'avaient rendue plus dangereuse? L'étude des lieux et de leurs accès permit de résoudre cette question assez troublante au premier abord.

L'appartement du premier étage, bien que la maison entière fût occupée par une seule famille, possède une porte l'isolant de l'escalier. Cette porte a un loquet de sûreté automatique, qu'il faut ouvrir avec un passe-partout,

si la serrure est ouverte. Au moment du cambriolage, la porte n'était pas fermée à clef, mais le loquet de sûreté automatique était tiré. Les cambrioleurs, ayant pénétré par le balcon du second étage et ne possédant pas de passe-partout pour le loquet de la porte du premier étage, ni des instruments d'effraction suffisants, furent bien forcés, pour s'introduire dans les chambres de cet étage, de sortir de la maison, de grimper sur le balcon du premier étage et de briser la vitre de la porte de celui-ci.

Cambrioleurs de magasins et en général de locaux inhabités pendant la nuit.

Bailly, dans son intéressant ouvrage *Cambrioleurs et cambriolés*, appelle *boucarniers* les spécialistes du vol avec effraction dans les magasins, bureaux, en général dans les locaux inhabités pendant la nuit. Nous n'avons pas pu constater si cette dénomination argotique est bien réellement employée par la pègre. Dans la pègre de la Suisse romande, l'expression est complètement inconnue. Le mot argotique paraît du reste provenir de *boucan*, équivalent de bruit. Le mot *boucarnier* étant plus court et, partant, plus commode que *cambrioleur de magasins*, etc., nous l'utiliserons dans la suite, sans pouvoir ni vouloir affirmer qu'il soit vraiment le terme technique utilisé par la pègre.

EQUIPES ET BANDES DE BOUCARNIERS.

Les boucarniers opèrent presque sans exception *en équipes*. La plupart du temps, pour les expéditions de moindre envergure, l'équipe de boucarniers ne dépasse pas deux à quatre complices, rarement cinq. Certaines sous-spécialités de ce genre de cambriolage, le pillage des villas, par exemple, nécessitent un plus grand nombre d'exécutants. Un ou plusieurs membres d'une équipe de boucarniers ont la tâche de faire le guet, ils *gaffent*.

Les boucarniers forment parfois de véritables bandes plus ou moins organisées. Ces bandes sont quelquefois dirigées par une sorte de chef. Toutefois, ce chef, ainsi que nous l'avons dit dans la première partie de cet ouvrage, n'est pas élu régulièrement comme dans les associations de gens honnêtes, mais s'impose de lui-même par sa supériorité physique ou son expérience professionnelle. C'est lui qui distribue les rôles aux membres de l'équipe pendant l'exécution du cambriolage, c'est lui qui décide si un coup doit être tenté ou non, et c'est encore lui qui procède à la répartition du butin entre les complices. Il est toutefois à remarquer que de tels chefs ne se rencontrent qu'assez rarement, et seulement dans les bandes ou équipes nombreuses (bande de Jacob, à Amiens, par exemple). Dans les petites bandes ou équipes, le rôle du chef est moins prononcé. Nous y trouvons, il est vrai, presque toujours un ou deux individus qui ont une grande influence sur les autres, mais les décisions sont prises après une délibération commune. On ne peut donc pas parler de chef dans le véritable sens du mot.

Il faut ajouter que, très souvent, une équipe ne se forme qu'en vue de

l'exécution d'un ou de plusieurs coups étudiés et préparés d'avance. Ces coups exécutés, l'équipe ou même la bande se disloque.

Les boucarniers ont de nombreuses sous-spécialités, depuis le cambriolage des hangars des maisons en construction (les *Bauhüttdiebe* des Allemands) jusqu'aux perceurs de murailles et cambrioleurs de coffres-forts. Il faut également compter parmi les sous-spécialités des boucarniers les dévaliseurs de villas, quoique ces dernières soient habitées le jour et la nuit pendant une partie de l'année, et qu'ordinairement ce genre de voleurs ne s'attaque qu'aux locaux inhabités pendant la nuit. Mais les villas sont souvent si longtemps délaissées par leurs habitants qu'on peut les assimiler pratiquement, pendant la saison inhabitée, à des locaux inoccupés la moitié de la journée, tels que les magasins, etc.

CAMBRIOLAGES EFFECTUÉS PAR DES BOUCARNIERS OCCASIONNELS.

Les cambriolages exécutés par des boucarniers occasionnels sont très fréquents. Leurs auteurs sont de jeunes vauriens, novices dans le cambriolage, ou des récidivistes sans spécialité définie qui, s'étant trouvés ensemble, ont décidé de « faire un coup », souvent *à la flan*. Les cambriolages de ce genre sont facilement reconnaissables à l'absence de méthode dans l'exécution. On laisse des objets précieux pour emporter des objets sans valeur ou difficiles à *fourguer* (à vendre au receleur). On s'attarde à explorer des armoires, etc., où, comme le voleur avisé le sait très bien, il n'y a que du linge, des habits, des livres, etc., et pas de valeurs. Enfin, on boit et l'on mange, sans penser qu'on laisse ainsi de véritables cartes de visite, sous forme d'empreintes digitales, sur les bouteilles et les verres.

CAMBRIOLAGES EFFECTUÉS PAR DES BOUCARNIERS SPÉCIALISTES.

Il en est tout autrement des boucarniers spécialistes. Ceux-ci ne travaillent qu'exceptionnellement *à la flan*. En règle générale, ils prépareront soigneusement leurs expéditions, après s'être procuré fréquemment, par des *placiers*, dont il sera parlé plus loin, toutes les indications nécessaires. Ainsi ils savent d'avance ce qu'ils trouveront et les endroits où il faudra chercher les objets de valeur. Ils savent également comment on peut pénétrer sur les lieux, de sorte qu'ils peuvent choisir d'avance les outils nécessaires à l'effraction sans être obligés de s'encombrer d'un matériel inutile. Leur séjour sur les lieux est donc réduit au strict minimum, fait qui diminue sensiblement, dans beaucoup de cas, le danger d'être découvert.

De plus, on constate rarement que les boucarniers spécialistes s'attardent sur les lieux à chercher des bouteilles et des comestibles pour les consommer, ou à salir les locaux cambriolés en s'y soulageant. Ils connaissent parfaitement le danger de ces pratiques, et ils se soucient naturellement fort peu de livrer à la justice des indices pouvant amener leur découverte.

Enfin, ils choisissent toujours pour les emporter des objets faciles à monnayer. S'ils ne font pas une raffe générale, comme les dévaliseurs de villas, ils emportent de préférence l'argenterie et, s'il y en a, l'argent, les bijoux et les papiers de valeur. Le linge fin est parfois aussi volé par eux,

mais ces vols de linge sont relativement rares. Ils évitent d'enlever des objets qu'on ne peut pas rendre méconnaissables par la fonte, comme l'argenterie, et qui pourraient les trahir. Ainsi, dans un vol important exécuté par des boucarniers spécialistes, nous avons constaté qu'après avoir éventré un coffre-fort, ils avaient emporté tout l'argent qui s'y trouvait, à l'exception d'une pièce de 100 fr. en or. Ils savaient parfaitement bien que, ces pièces étant rares dans nos contrées, elle pourrait les trahir s'ils essayaient de la dépenser, ou si elle était trouvée dans une perquisition éventuelle.

Les instruments employés par les boucarniers pour pénétrer sur les lieux sont ceux que nous avons indiqués pour les autres genres de vol avec instruments d'effraction. Suivant le coup à faire, les boucarniers utilisent les outils des voleurs au frie-frac ou ceux des caroubleurs. On constate toutefois, dans la pratique, que les spécialistes du cambriolage des locaux inhabités pendant une partie du jour se servent le plus souvent d'instruments d'effraction comme des pinces, etc., beaucoup plus rarement de fausses clefs. Certaines sous-spécialités des boucarniers, telles que les éventreurs professionnels de coffres-forts modernes et les perceurs de murailles, utilisent d'ailleurs un matériel spécial dont il sera parlé dans l'étude consacrée à ces sortes de cambriolages.

Quant aux recherches à faire lors d'un cambriolage exécuté par des boucarniers, elles sont identiques à celles que nous avons indiquées plus haut : empreintes digitales, traces de pas, objets perdus, traces des instruments d'effraction, étude topographique du lieu ; ce sont des opérations souvent indispensables pour l'identification éventuelle du ou des auteurs du forfait.

Éventreurs de coffres-forts.

L'ouverture par effraction des coffres-forts est presque toujours l'œuvre des boucarniers professionnels. Il est vrai que, de temps en temps, on rencontre aussi dans la pratique l'effraction d'un coffre-fort par un boucarnier occasionnel, mais, dans ce cas, le coffre-fort était d'un ancien modèle n'offrant qu'une résistance relative, et le voleur était presque toujours un ancien ouvrier serrurier ou d'un autre métier sur métaux. La connaissance du travail des métaux lui facilitait naturellement sa besogne.

COFFRES-FORTS MODERNES ET ANCIENS.

La construction des coffres-forts s'est grandement modifiée ces derniers temps. Les coffres-forts modernes résistent également au feu et à l'effraction violente. Leur résistance réside surtout dans le système de fermeture (fermeture par un jeu de pènes multiples commandé par une serrure centrale à *fichets* ou à ressorts dont on peut *brouiller* à volonté la combinaison), ainsi que dans la confection spéciale des parois en acier. Le matériel de ces coffres est de première qualité, et très résistant au choc et à la chaleur. C'est souvent de l'acier chromé.

Comme on le verra plus tard, l'attaque des coffres-forts modernes se

fait fréquemment par la chaleur ; aussi les constructeurs, ne pouvant pas éviter la fusion de leur acier par les hautes températures, ont-ils imaginé un système de renforcement intérieur des plaques, qui empêche ou retarde au moins considérablement l'ouverture du coffre, même si une partie de la plaque extérieure est trouée par la fusion. Le système de renforcement intérieur (le *Bajonett-Système* de la Panzer-Aktien Gesellschaft de Berlin, par exemple) consiste en tiges d'acier très fortes vissées, à des distances de 5 cm., sur toute la surface de la plaque extérieure et de la plaque intermédiaire, traversant ainsi le vide entre ces deux plaques. Le vide lui-même, entre les deux plaques, est comblé par une masse analogue au ciment, masse également très résistante aux hautes températures. La protection contre la chaleur est, en plus, obtenue par un second intervalle entre la plaque intermédiaire et la plaque intérieure, intervalle rempli d'une substance mauvaise conductrice de la chaleur, amiante ou kieselguhr, par exemple. Le morceau extérieur isolé par la fusion ne peut donc pas tomber, et il est presque impossible également de l'arracher, même avec des instruments puissants. Ce n'est qu'en fondant aussi la tige que l'ouverture peut se faire. Mais cette opération exige une telle quantité de gaz, qu'il est bien difficile au cambrioleur d'en avoir une quantité suffisante.

Comparés aux coffres-forts modernes, les systèmes plus anciens étaient d'une construction très simple. Ils possédaient bien déjà des parois d'acier, parois à intervalles, mais le morceau extérieur isolé par la fusion tombait, n'étant pas retenu par des tiges. De plus, leur serrure, tout en étant à *fichets*, était bien plus simple que celle des coffres modernes, et leur combinaison ne pouvait pas être brouillée d'une façon aussi complète que celle des serrures modernes.

Les coffres-forts des très anciens systèmes, avec les moyens actuels d'effraction, ne sont plus protégés du tout. Ce sont des coffres blindés de tôle d'acier mince contenant, dans l'intérieur, une carcasse en bois. Leurs serrures sont à *secret*. Les coffres-forts anciens modèle se trouvent encore très fréquemment dans les maisons de commerce, même dans des banques et dans des bijouteries.

Il faut ajouter qu'actuellement les fabricants essaient aussi de protéger les coffres contre l'éventrement par des matières de remplissage comme l'*antiladron*, l'*antithermite*, etc. Le principe de ces moyens de protection réside dans leur décomposition par la chaleur. Quand on essaie d'ouvrir ces coffres-là, des vapeurs empoisonnent les malfaiteurs. En Amérique, certains fabricants munissent leurs coffres d'un dispositif de défense à l'intérieur. Ils placent du cyanure de potassium au fond, dans un premier récipient, et de l'acide sulfurique dans un second. En cas d'ouverture illicite du coffre, un mécanisme spécial ouvre le récipient d'acide, et celui-ci se déverse dans le cyanure de potassium, produisant ainsi et immédiatement du gaz cyanhydrique qui, respiré par le voleur, le tue sur le champ.

L'OUVERTURE DES COFFRES-FORTS.

L'ouverture du coffre dépend naturellement de sa construction. Ceux d'ancien modèle peuvent être ouverts à l'aide d'instruments d'effraction,

sans le secours de la chaleur ou d'une matière explosive. Les coffres-forts modernes exigent l'emploi de ces derniers moyens.

Disons tout de suite que les cas où les coffres-forts ont été ouverts avec des fausses clefs sont très rares. Cela arrive parfois, quand le vol est exécuté par un employé du volé, employé à qui il était possible de se faire un double de la clef, ou qui utilisait tout simplement la bonne pour ouvrir le coffre dans l'intention de s'approprier, à un moment propice, une partie de son contenu.

OUVERTURE DES COFFRES DE TRÈS ANCIEN MODÈLE.

Si le coffre-fort est d'un modèle très ancien, la pince ou le ciseau et le marteau suffisent la plupart du temps pour l'éventrer. La pince est alors introduite entre le battant de la porte et le cadre, et enfoncée à coups de marteau. Les plaques de tôle ne résistent guère. Elles sont faussées et peuvent être arrachées. Parfois, les voleurs enfoncent simplement la porte du coffre en y assénant de vigoureux coups de marteau.

ENLÈVEMENT DU COFFRE-FORT.

Ces opérations sont naturellement accompagnées d'un bruit assez considérable, et le ou les voleurs (ils sont presque toujours au moins deux pour mener à bien une pareille opération) redoutent d'attirer l'attention des voisins éventuels. Aussi cherchent-ils à pratiquer l'ouverture du coffre dans un lieu où ils puissent faire du bruit sans crainte de surprise. A cet effet, ils enlèvent fréquemment le coffre-fort et l'éventrent en un endroit écarté, parfois bien loin du théâtre du vol même. Pour transporter les coffres lourds, les cambrioleurs ont même amené une voiture devant la maison cambriolée. Ainsi, le 26 août 1901, le coffre-fort d'un fabricant de bijoux de la rue Turenne, à Paris, coffre-fort pesant 400 kg., fut enlevé et retrouvé deux jours plus tard, à Villeneuve-la-Garenne, dans un terrain vague, éventré et vide naturellement. En novembre 1902, le coffre-fort, pesant 800 kg., du fort de Belle-Croix, près Metz, fut enlevé et trouvé ensuite éventré dans les champs des environs du fort. En juillet 1908, un cambrioleur enleva entre midi et 2 heures de l'après-midi le petit coffre-fort, ancien modèle, du bureau des prudhommes de Lausanne, le transporta sur son dos, dans une hotte, dans un ravin aux environs de la ville, et l'éventra à coups de marteau.

Dans une fabrique des environs de Lausanne des malfaiteurs enlevèrent le coffre-fort du bureau situé au premier étage, le firent passer par la fenêtre et le glissèrent avec une corde le long d'une échelle. Ils l'éventrèrent à 100 mètres de là dans un terrain vague.

Si la maison dans laquelle le cambriolage a lieu, est absolument inhabitée pendant la nuit, les éventreurs de coffres-forts procèdent à son effraction sur place, tout en prenant les précautions nécessaires pour qu'un passant éventuel ne puisse pas entendre le bruit occasionné par cette opération. Ils couchent le coffre sur un tapis, une natte épaisse ou, en général, sur un objet moins résonnant que le plancher nu. Enfin ils baissent les rideaux des fenêtres, les stores, etc., pour amoindrir le bruit.

Des boucarniers cambriolant l'un des bureaux de l'Administration

des Chemins de fer fédéraux, à Lausanne, couchèrent le coffre-fort — très ancien modèle — sur une natte, le traînèrent sur celle-ci jusqu'à la cave et l'éventrèrent à cet endroit à coups de marteau et de pinces. Détail à noter dans ce cambriolage: les cambrioleurs, connaissant parfaitement la maison et les habitudes des employés, et sachant que le bâtiment était absolument inhabité pendant la nuit, téléphonèrent à 9 heures du soir. Une femme de ménage faisant le service de propreté des bureaux leur répondit. Les cambrioleurs, simulant de s'être trompés de numéro, s'excusèrent. A 11 heures, nouveau coup de téléphone, mais, cette fois, personne n'étant plus dans le bâtiment, il resta sans réponse. Les voleurs, sûrs de ne trouver personne, exécutèrent alors leur vol.

OUVERTURE DE COFFRES-FORTS COURANTS.

Les coffres-forts de modèle courant, c'est-à-dire de moyenne grandeur, qu'on rencontre encore chez les bijoutiers, les notaires, voire même dans les petites maisons de banque, bien que n'étant pas de construction très récente, offrent pourtant déjà une résistance suffisante pour n'être que difficilement démolis par une simple attaque avec le marteau, la pince et le ciseau. Le boucarnier spécialiste de l'effraction des coffres-forts est donc obligé d'employer des instruments plus aptes à cette besogne et, en même temps, d'utiliser une méthode d'ouverture plus compliquée.

Le principe suivi dans ce cas par l'éventreur consiste à pratiquer, dans le blindage du coffre-fort, une ouverture suffisante soit pour pouvoir en sortir le contenu ou une partie de ce contenu, soit pour pouvoir enlever la serrure et ouvrir ainsi les pènes de la porte. Suivant qu'il ne veut pratiquer qu'un trou dans le blindage ou qu'il veut détruire la fermeture, il attaque le coffre-fort autour de cette dernière ou à l'endroit qu'il croit le plus faible et le plus commode pour l'attaque. Les outils employés par lui sont surtout la scie à main, fortement trempée, le vilebrequin mù par un archet et maintenu par un serre-joint, le vilebrequin à percer le métal avec fortes mèches, le foret, la vrille, etc. Pendant le travail, les vilebrequins, forets, vrilles, etc., sont maintenus contre la surface à percer par des serre-joints.

OUTILS.

L'opération de l'éventreur consiste à percer dans le blindage du coffre-fort une série de trous, disposés en cercle, et assez rapprochés pour pouvoir enlever ensuite le morceau de blindage ainsi délimité en le coupant avec une scie à métal ou en le détachant à coups de marteau.

Dans un cas de tentative d'effraction d'un coffre-fort, nous avons trouvé, en perquisitionnant chez un des inculpés, un instrument tout spécial ayant servi à cette tentative. Cet instrument est une couronne en acier sur le bord de laquelle se fixent, à l'aide de vis, des dents en acier très puissantes, pareilles à des dents de scie très grandes. L'instrument est guidé par le milieu (voir fig. 48) par un foret qu'on vissé dans la plaque de fer. Il est démontable. Mù par les mains, l'outil découpe dans les plaques de tôle ou même d'acier des morceaux sphériques suffisamment larges pour laisser passer le bras d'un adulte.

C'était la première fois que nous voyions un outil pareil servir à l'éventrement de coffres-forts. Aussi nous sommes-nous empressé de rechercher si peut-être l'outil en question servait encore à d'autres buts moins malhonnêtes que le cambriolage, et nous avons appris, par une communication obligeante de M. le professeur Gross de Graz, qu'il était utilisé encore dans une fabrique de locomotives à Bucharest pour percer des plaques de tôle en vue d'y faire passer des tuyaux de chauffage. Bien que l'auteur de la tentative d'effraction fût arrêté, il n'a jamais voulu nous dire comment et par qui il avait eu cet instrument tout à fait spécial, employé, paraît-il, uniquement dans cette fabrique de Bucharest.

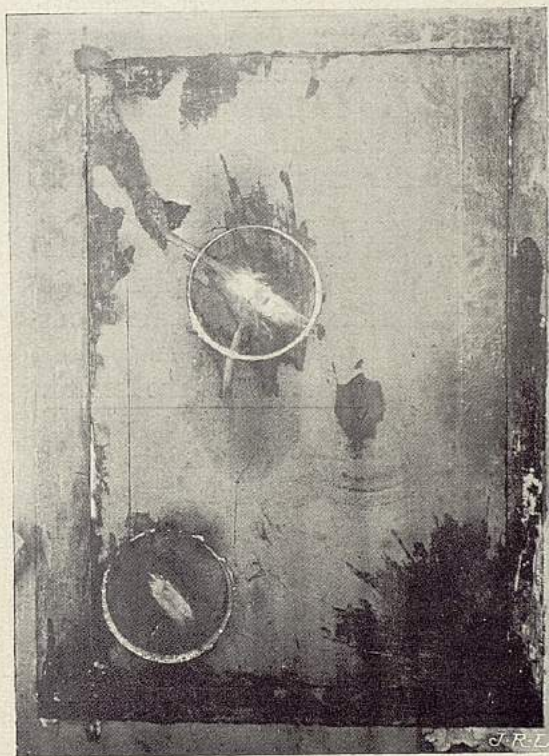


FIG. 49. — Traces sur le blindage d'un coffre produites avec l'instrument de la figure 48.

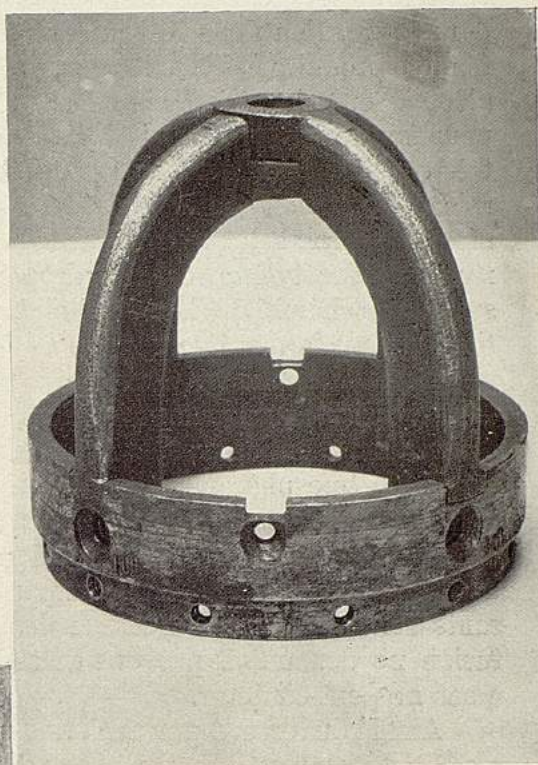


FIG. 48. — Couronne de fer pour ouverture de coffres-forts. Les dents en acier manquent.

Les coffres-forts de modèle courant sont d'ailleurs souvent aussi enlevés comme les coffres-forts très anciens, et quand les voleurs n'ont plus à craindre le bruit, ils arrivent aussi, en y mettant le temps, à les défoncer à coups de marteau et de pinces. Seulement ce travail est long et ne peut être fait sur place.

EMPLOI DU CHALUMEAU.

L'ouverture des coffres-forts modernes exige du cambrioleur, pour être exécutée sur place, l'emploi du chalumeau pour percer par la fusion le blindage épais et en acier très résistant. Avec le chalumeau, les éventreurs des coffres-forts découpent un morceau du blindage par la fusion à haute température.

Ces chalumeaux possèdent deux réservoirs à gaz comprimé : l'un contient de l'hydrogène ou de l'acétylène, l'autre de l'oxygène. Le mélange des deux gaz a lieu dans le brûleur même, d'une construction spéciale. La flamme produite est très longue, pointue et d'une très haute température (2000 à 3000 degrés). Mais cette haute température ne suffit pas encore pour fondre une plaque de blindage de 20 mm. Il y a en effet une perte très considérable de chaleur par suite de la conductibilité de l'acier, et en raison du refroidissement produit par l'air. Pour obvier à cet inconvénient, l'endroit attaqué est d'abord chauffé à blanc; ensuite on ferme l'arrivée de l'acétylène ou de l'hydrogène, et l'on dirige un jet d'oxygène pur sur l'acier chauffé à blanc. Celui-ci, dans certaines conditions, brûle alors tout seul en formant de l'oxyde de fer sous l'influence de l'oxygène.

Quand le blindage est très épais, le chalumeau ordinaire ne suffit pas et le cambrioleur a recours au chalumeau Fouché. Celui-ci a une longueur d'environ 60 centimètres, et la pression de l'oxygène, au sortir du brûleur, est de 16 atmosphères. Cette énorme pression creuse l'acier chauffé à blanc en le chassant comme les gouttes d'eau d'une fontaine. La température obtenue avec le chalumeau Fouché peut atteindre 5000 degrés. Aucun blindage ne peut résister à cette température, et les coffres-forts les plus puissants seraient donc à la merci des voleurs munis de ces engins si leur fusion ne demandait pas une quantité de gaz que le réservoir du chalumeau ne peut contenir.

Ainsi l'ouverture par fusion d'un très grand coffre-fort moderne, du modèle de ceux qui sont en usage dans les grands instituts de crédit, demande environ 14000 l. d'oxygène; encore cette ouverture n'est-elle qu'un trou insuffisant pour y passer le bras. Pour enlever, par fusion, les deux serrures d'un coffre-fort moderne grand modèle, il faudrait environ 60000 l. d'oxygène. Or, 60000 l. d'oxygène sous pression exigent un tube en fer d'un poids de 1000 kg. En outre, l'opération de la fusion du blindage de ces coffres est fort longue. A l'essai dans les fabriques, des ingénieurs ont mis 11 heures pour percer un seul trou¹.

FUSION PAR ÉLECTRICITÉ.

Ajoutons que l'électricité a aussi été utilisée à cet effet par des malfaiteurs. Ils avaient relié le coffre à ouvrir à un des fils servant à l'éclairage de la chambre, et l'autre fil à un charbon d'un diamètre d'environ 3 centimètres. Le charbon fut ensuite pressé sur le blindage du coffre et le cou-

¹ Ces chiffres, fournis par des maisons allemandes, sont peut-être un peu exagérés. Ayant eu, entre temps, l'occasion d'assister, dans la fabrique de coffres-forts bien connue de Fichet à Paris, à des essais d'ouverture de coffres par fusion, nous avons cependant pu nous convaincre que la quantité de gaz nécessaire, ainsi que le temps exigé par l'opération, sont considérables. De sorte qu'on peut bien dire que l'ouverture en peu de temps des grands coffres-forts par la fusion (lampes Fouché et autres) est impossible, à moins que les cambrioleurs n'aient tout le loisir nécessaire pour l'opération et qu'ils ne puissent amener les quantités énormes de gaz voulues pour arriver à un résultat. Nous ajouterons que la lumière de l'acier en fusion est tellement intense et que le bruit provoqué par la lampe Fouché est si fort, que cela seul peut suffire à trahir les opérateurs, malgré la précaution qu'ils prennent de travailler derrière un rideau.

rant ouvert. Le fer se chauffait à blanc, et il se formait petit à petit un trou à travers le blindage. Cette méthode n'est du reste utilisable que pour les blindages relativement minces, et seulement dans certaines conditions.

L'ouverture des coffres-forts par fusion avec des chalumeaux a été pratiquée assez fréquemment ces derniers temps par les boucarniers-spécialistes. Ainsi le célèbre cambrioleur Kirsch a exécuté en Allemagne une série de vols par ce moyen. A Nice, chez Glabbeck et de Laet à Anvers, etc. d'habiles cambrioleurs ont utilisé ce même instrument. Toutefois à Nice, chez un bijoutier, la chaleur développée a été si grande que les objets en or et en platine se sont fondus aussi, et que, à l'ouverture du coffre, les voleurs n'ont plus trouvé qu'un amas de métal contenant, dans son intérieur, les pierres précieuses convoitées, mais complètement abîmées.

OUVERTURE DES COFFRES-FORTS PAR MATIÈRES EXPLOSIBLES.

La méthode la plus radicale d'éventrer les coffres-forts, méthode à laquelle les coffres les plus robustes ne peuvent résister, est l'emploi de matières explosibles.

Les explosifs servant à ce but aux cambrioleurs sont la dynamite et la nitro-glycérine. Cette dernière, d'après les indications du célèbre détective américain Pinkerton dans les *Archives d'Anthropologie criminelle* de Gross, est utilisée en Amérique. Nous n'avons pas connaissance d'une effraction de coffre-fort à l'aide de la nitro-glycérine en Europe.

MODE DE TRAVAIL.

Pour éventrer un coffre-fort avec de la dynamite, le cambrioleur introduit dans le canon de la serrure une petite cartouche y entrant juste. Cette cartouche, mince, mais aussi longue que possible est découpée dans une cartouche de dynamite ordinaire à l'aide d'une spatule en bois. Elle est poussée au fond du canon de la serrure et mise en contact, à son extrémité libre, avec une capsule ou détonateur. Le voleur fait partir ce dernier soit avec une mèche soit par l'électricité.

L'explosion qui se produit dans l'intérieur de la serrure la détériore complètement et, la plupart du temps, l'arrache. Ainsi, dans une affaire d'effraction de coffre-fort avec de la dynamite par un anarchiste italien, nous avons constaté l'arrachement complet de la serrure sans que le contenu du coffre, sauf une caisse en treillis métallique se trouvant tout près de la serrure, ait souffert de l'explosion (fig. 50).

Le bruit de l'explosion est relativement très faible, et les cambrioleurs le rendent encore plus sourd en entourant l'ouverture de la serrure de linges, coussins, etc., ou en plaçant un matelas devant la façade du coffre.

Toute l'action de l'explosif se manifeste dans l'intérieur de la serrure sans provoquer un ébranlement extérieur considérable. Dans le cas, cité plus haut, d'ouverture à la dynamite d'un coffre-fort, nous avons observé qu'une bouteille d'encre posée sur le coffre n'avait pas bougé pendant l'explosion. En effet, le rond de poussière tout autour du fond de la bouteille était parfaitement intact, sans la moindre bavure, indiquant ainsi que le flacon n'avait pas été déplacé d'un demi-millimètre.



FIG. 50. — Ouverture d'un coffre-fort par la dynamite (le cambrioleur a percé le mur pour s'introduire sur place).

L'emploi de la dynamite comme moyen d'effraction des coffres-forts date tout au plus de vingt ans. L'ouverture du coffre-fort de l'*American Express* à la rue Aubert à Paris a été un des premiers vols de ce genre en Europe.

La nitroglycérine, signalée par Pinkerton comme servant aux boucaniers américains, est un explosif encore bien plus puissant que la dynamite. Une goutte de cette matière huileuse, introduite dans la serrure d'un coffre-fort et amenée à l'explosion par un petit détonateur, est déjà capable d'éventrer cette serrure. Toutefois le transport de cet explosif n'est pas sans danger, et c'est peut-être pour cela qu'il n'est pas utilisé par les cambrioleurs européens.

EQUIPES INTERNATIONALES D'ÉVENTREURS DE COFFRES-FORTS.

Les boucaniers spécialistes de l'effraction de coffres-forts (les *Geldschränknacker* de l'argot technique allemand) appartiennent assez fréquemment à des bandes ou équipes internationales. On a même prétendu, et les journaux quotidiens se sont fait l'écho de ce bruit, qu'il existait actuellement trois grandes sociétés de cambrioleurs de coffres-forts, de véritables sociétés par actions ayant leurs directeurs, leurs ingénieurs, etc. L'une de ces sociétés, la société anglo-américaine, aurait son siège à Londres; la seconde, la société italo-française à Paris et la troisième à Constantinople et au Caire. Inutile d'ajouter que cette assertion ne repose sur aucun fondement et a été lancée par un journaliste avide de nouvelles sensationnelles. Ce qui est vrai, c'est que dans les équipes de boucaniers s'attaquant aux banques, aux maisons d'orfèvrerie, etc., c'est-à-dire à des cambriolages difficiles et demandant une préparation préalable soignée, nous trouvons des individus appartenant aux nationalités les plus diverses. Fréquemment, comme les membres de toutes les bandes internationales, ces individus se sont connus et leur association a été décidée dans les établissements de détention.

Perceurs de murailles.

Le percement de murailles est une des spécialités des boucaniers. Les perceurs de murailles, au lieu de passer par les portes ou les fenêtres, pratiquent des ouvertures dans les murs, les plafonds, etc., pour s'introduire dans les locaux inhabités.

La pègre de langue allemande appelle ce genre de travail le *Unter-kabbern*.

Les perceurs de murailles sont d'ailleurs très souvent en même temps des éventreurs de coffres-forts. Anciennement, ces malfaiteurs s'attaquaient surtout aux murs du dehors, aujourd'hui l'attaque se fait, en général, d'un local à côté, ou en dessus ou dessous de celui qui est visé. L'attaque se commet souvent aussi d'un corridor.

TECHNIQUE DU VOL.

Les vols exécutés à l'aide de percement de murailles sont, presque sans exception, longuement préparés et mûris. Dans certains cas, les voleurs ont attendu des semaines et même des mois avant d'exécuter le coup. En effet, désirant dévaliser un magasin d'orfèvrerie par exemple, ils doivent attendre que le local se trouvant au-dessus, au-dessous ou à côté soit libre. Ce n'est qu'à ce moment que le cambrioleur peut préparer le

percement et ensuite exécuter le vol. Pour cela, il loue la pièce ou l'appartement à proximité du magasin visé et pratique tout à son aise l'ouverture du plafond qui lui permettra d'y pénétrer.

Le cambriolage de l'appartement du joaillier B..., rue Quincampoix, à Paris, est caractéristique du mode de travail préparatoire employé par les perceurs de murailles.

Fin septembre 1901, un individu d'allures distinguées se présente chez le concierge de l'immeuble et demanda à visiter l'appartement situé au-dessus de celui du joaillier B..., et qui était devenu libre. L'appartement lui parut convenir, et il le loue en payant un terme d'avance. Il prétend venir de Lyon et, en attendant ses meubles qu'il fera envoyer de cette dernière ville, il désire faire placer des rideaux par un tapissier. Il revient le 3 octobre avec un ouvrier *pour prendre les mesures*, et le samedi, 5, cet ouvrier apporte plusieurs paquets semblant contenir des étoffes. En quittant, il annonce au concierge qu'il reviendra travailler le dimanche 6 pour finir son travail. En effet, l'ouvrier et le prétendu locataire reviennent le matin et travaillent jusqu'à 3 heures de l'après-midi. Pendant tout ce temps le concierge entend des coups de marteaux, le grincement d'une scie, etc., bruits qui lui paraissent des plus naturels, puisque ces gens sont en train de poser des rideaux. En quittant la maison à 3 heures, l'ouvrier porte un gros colis et oublie de remettre la clef de l'appartement au concierge. Le soir, quand le joaillier B... rentre de la campagne avec sa femme (il avait l'habitude de passer tous les dimanches dans une petite maison de campagne qu'il possédait dans les environs de Paris), il constate le percement du plafond de sa chambre et l'effraction de son coffre-fort. 200 000 francs en valeurs et en bijoux avaient été emportés par les perceurs de murailles qui, sûrement, connaissaient les habitudes de B...

EXÉCUTION DU PERCEMENT DU PLAFOND.

Le percement même du plancher est exécuté avec un fort vilebrequin (vilebrequin et foret américain) avec lequel on pratique dans le plancher une série de trous, dont l'ensemble constitue un cercle ou un carré. A l'aide d'une scie, genre *queue de renard*, le bois séparant les trous est coupé et le morceau enlevé. Avant de commencer le travail, le perceur s'assure, par des coups de marteau, qu'il ne rencontrera pas de poutres. S'il ne peut pas les éviter, il les tranche avec une forte scie. Du côté du plafond de la chambre en dessous, le travail est le même : les planches et les traverses sont d'abord trouées, coupées ensuite. L'enlèvement du plâtre du plafond n'offre aucune difficulté.

Si le cambriolage a lieu dans une maison en partie habitée et où, par conséquent, s'il faut éviter autant que possible le bruit, le voleur pratique d'abord dans le plafond un trou suffisamment large pour laisser passer un parapluie. Celui-ci, attaché à une corde, est passé à travers le trou et ouvert avec un fil de fer. Les morceaux de plâtre et de bois se détachant du plafond pendant le travail tombent dans le parapluie ouvert et ne produisent ainsi aucun bruit. Dans le cas du joaillier B..., cité plus haut, les

perceurs avaient opéré directement sur le lit des époux B..., de sorte que bois, plâtre, etc., y tombaient sans faire de bruit.

Parfois les plafonds des banques sont blindés avec des plaques de tôle. Celles-ci sont courbées par les perceurs avec des pinces.

Le passage dans le plafond pratiqué, le voleur se laisse glisser le long d'une corde dans le local qu'il a l'intention de dévaliser.

Le percement d'un mur (attaque du local de côté ou de la cave) est plus difficile que celui des plafonds. Le perceur est alors obligé de se servir d'un vilebrequin spécial en acier très dur pour trouser les briques, éventuellement même des pierres de taille. La disposition des trous est la même que pour le percement des plafonds. Le cambrioleur fait ensuite tomber les pierres à coups de marteau, en s'aidant, parfois, de la mèche du tailleur de pierre.

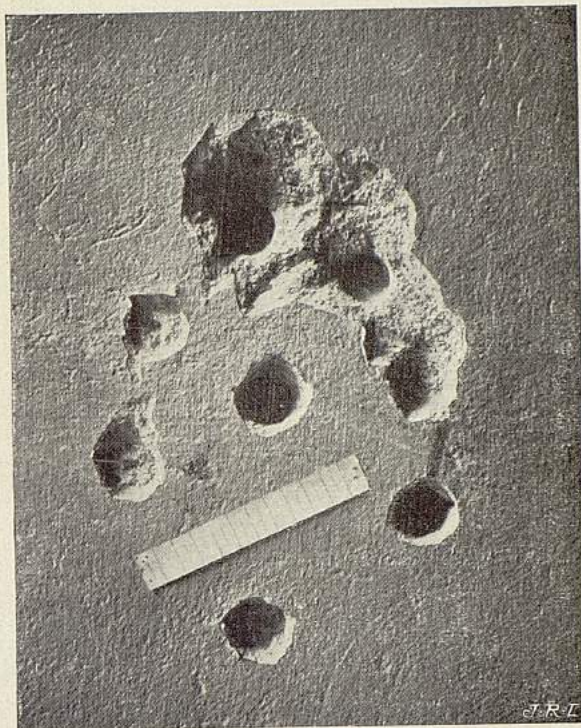


FIG. 51. — Essai de percement d'un mur depuis le corridor.

CAMBRIOLAGE AVEC DES GANTS.

On a prétendu que les perceurs de murailles s'attaquant aux bijouteries, etc., travaillaient avec des gants pour éviter la production d'empreintes digitales en touchant les objets à surface polie si nombreux dans les magasins de ce genre. Jusqu'à présent on a constaté ce fait une fois : dans le cambriolage de l'American Express de la rue Auber, à Paris. Dans de nombreuses autres affaires, par contre, les empreintes digitales trouvées sur les lieux prouvaient qu'aujourd'hui encore, comme au temps de Vidocq, le cambrioleur sait très bien qu'en emprisonnant ses mains dans des gants il perd une grande partie de sa dextérité, et il préfère risquer plutôt la découverte d'empreintes que de se priver, par des gants, du libre emploi de ses mains.

DESTRUCTION TEMPORAIRE OU DÉFINITIVE DU DESSIN DES LIGNES PAPILLAIRES.

Les malfaiteurs n'ont du reste nullement besoin de gants pour éviter la production, si dangereuse pour eux, des empreintes digitales. Ils n'ont qu'à détruire les crêtes papillaires sur la pulpe même des doigts. Et quelques-uns des récidivistes avisés ont déjà utilisé ce moyen pour ne pas produire des empreintes involontaires sur les lieux ou pour rendre impossible

la prise de bonnes empreintes dans les services d'identification judiciaire.

Les moyens employés à cet effet détruisent ou, du moins, rendent illisible le dessin des lignes papillaires temporairement ou définitivement.

Un de ces moyens consiste à se polir l'extrémité des doigts en les frottant tous les jours contre du bois ou tout simplement contre le pantalon. La surface de la peau est alors tellement nivelée qu'elle ne produit plus qu'une tache sans lignes sur l'objet touché. Le frottement avec de la pierre ponce est encore plus efficace est également employé par quelques malfaiteurs.

Le traitement intensif de la peau de l'extrémité des doigts avec des solutions caustiques, telles qu'une solution concentrée de soude caustique ou de l'acide azotique concentré, détruit définitivement le dessin des lignes papillaires. A la place de celles-ci se forme alors un tissu cicatriciel totalement différent du dessin primitif de la pulpe. Le thermocautère a déjà servi aussi pour détruire certaines parties tout particulièrement signalitiques (îlots, fourchettes, etc.) des arabesques de l'extrémité des doigts. Toutefois, ces deux opérations sont des opérations brutales auxquelles les malfaiteurs ont rarement recours. Nous avons observé jusqu'à maintenant quatre cas de destruction intentionnelle des dessins papillaires.

MOYENS ARTIFICIELS SANS DESTRUCTION DU DESSIN PAPILLAIRE.

Le criminel a d'ailleurs encore d'autres procédés, artificiels ceux-là, à sa disposition pour empêcher l'empreinte digitale sur les lieux.

Ainsi, quand on se badigeonne l'extrémité interne des doigts avec du collodion, la peau très fine qui se forme sur la pulpe empêche le dépôt de la graisse et, par conséquent, la production d'empreintes digitales. Cet enduit de collodion ne diminue que très peu la sensibilité de la peau et ne gêne en rien le mouvement des doigts. Si les doigts ont été frottés préalablement avec de l'alcool, le collodion y adhère très fortement.

Un autre moyen, fort ingénieux, nous fut indiqué par un récidiviste cambrioleur comme étant employé par quelques-uns de ses collègues. Ils faisaient fondre de la stéarine et la versaient dans de l'eau froide. Avant que la stéarine se coagule entièrement, ils trempaient les doigts rapidement dans cette matière. Ainsi se collait sur l'extrémité des doigts une petite peau de stéarine très résistante. Nous avons essayé ce procédé et nous avons pu constater qu'il est efficace. La fine peau de stéarine ainsi formée est vraiment résistante, ne diminue que très peu la sensibilité de la pulpe, et adhère longtemps sans s'écailler aux doigts.

Dévaliseurs de villas.

Les « dévaliseurs de villas » sont encore une spécialité des boucarniers. Comme l'indique leur nom, ils s'introduisent dans les maisons d'habitations ou villas momentanément abandonnées par leurs occupants. Ce sont surtout les villas dans la banlieue des villes qui sont choisies par ce genre de malfaiteurs.

L'introduction même dans la villa est exécutée, suivant les circonstances, avec des pinces monseigneur, des fausses clefs, des crochets et même par escalade, c'est-à-dire que le dévaliseur de villas est en même temps voleur au fric-frac, caroubleur ou venternier.

Le pillage des villas opéré par le dévaliseur peut être incomplet ou complet. Dans le premier cas, le voleur n'emporte que les objets lui paraissant avoir le plus de valeur ; dans le second, il rafle tous les objets de valeur, meubles et lingerie. Toutefois, le pillage complet des maisons ne se rencontre que dans les toutes grandes villes et surtout dans leur banlieue.

Les dévaliseurs de villas travaillent toujours « en équipe », parfois même en bande comprenant un nombre relativement grand d'individus. Un ou plusieurs de ces individus font le guet pendant que les autres exécutent le cambriolage.

PROFESSIONNELS ET OCCASIONNELS.

Il ne faut pas confondre avec les dévaliseurs professionnels de villas le cambrioleur occasionnel, vagabond ou récidiviste de basse pègre sans spécialité déterminée. Le premier étudie toujours le coup à faire qu'il a « déniché » lui-même, ou qui lui a été indiqué par un placier ou un nourrisseur. Il n'exécute le cambriolage avec ses complices qu'au moment où tout est prêt et où il a toutes les chances possibles de réussir. Le second, en passant devant une villa paraissant abandonnée, décide de la cambrioler seul ou avec des complices de son espèce sans étudier autrement l'affaire. Il l'exécute dans une des nuits suivantes, sans savoir ce qu'il trouvera, et sans posséder parfois les instruments nécessaires pour l'effraction des portes, etc. C'est ce cambrioleur occasionnel, comme nous l'avons démontré dans les passages précédents, qui démolit inutilement les meubles, casse la vaisselle et, en général, commet des actes de vandalisme inutiles et laisse bêtement sur les lieux sa carte de visite sous forme d'empreintes digitales sur les bouteilles, verres, assiettes, qu'il a cherchés pour boire et manger. Cependant, nous le répétons, cette mise en scène peut être aussi le fait de professionnels habiles dans l'intention de dépister les recherches de la police.

Les équipes ou bandes de dévaliseurs de villas organisent quelquefois des séries de cambriolages qu'elles exécutent les uns après les autres dans un laps de temps très restreint. Ainsi, en novembre 1907, onze villas furent cambriolées en une nuit par une bande de dévaliseurs.

AVERTISSEMENT A LA FUTURE VICTIME.

On a observé aussi que, dans quelques cas de pillage de villas, les cambrioleurs avertissaient leur future victime de leur visite prochaine. Par exemple, en mars 1907, une villa aux Lèques près de Saint-Cyr (Var) appartenant à une riche rentière de Marseille fut cambriolée. Sur une table, on trouva un billet ainsi conçu : « Aujourd'hui nous sommes ici, mais nous vous avisons que le mois prochain nous serons à Marseille et cambriolerons votre appartement du cours Lieutaud ». La rentière n'avait attaché aucune importance à cet avertissement, et, quelque temps après, elle

quittait Marseille pour passer ailleurs les fêtes de Pâques. Pendant son absence, les malfaiteurs qui l'avaient avisée de leur prochaine visite vinrent cambrioler son appartement, et s'emparèrent entre autres de tableaux formant une remarquable collection et qu'ils détachèrent soigneusement de leurs cadres.

On constate quelquefois des avertissements de ce genre, même dans des affaires criminelles importantes. Faut-il y voir une sorte de manie des grandeurs, qui pousserait le criminel à vouloir imiter les exploits des chefs brigands des romans ? Mais, dans ce cas, cet avertissement serait une imprudence énorme. En réalité, c'est une mesure de précaution, au moins dans les affaires exécutées par des spécialistes. En effet, en trouvant cet avertissement, on se dit immédiatement qu'il ne se peut pas que le malfaiteur soit naïf au point de divulguer d'avance ses projets et de rendre ainsi leur exécution impossible. On croit qu'il travaillera autre part pendant qu'on fera surveiller l'endroit qu'il a indiqué. On estime donc qu'il est parfaitement inutile de garder cet endroit, et l'on porte son attention ailleurs. Le but que se proposait le malfaiteur est ainsi atteint : il trouve sans surveillance les lieux indiqués dans son avertissement et peut opérer en toute sécurité.

CAMBRIOLAGE INCOMPLET ET COMPLET DE VILLAS.

Comme il a été dit plus haut, le cambriolage des villas inhabitées peut être incomplet ou complet. Le premier consiste dans un enlèvement d'objets de valeur : argenterie, bibelots, linge, etc. Une des bandes les plus célèbres pratiquant cette spécialité a été la bande des pirates de Long-Island, colonie de villas près de New-York. Ces voleurs, très modernes, opéraient d'une façon toute scientifique : ils découpaient les tableaux et choisissaient, en parfaits connaisseurs, les plus précieux parmi les objets qu'ils découvraient sur leur chemin. Ils avaient à leur disposition un petit yacht automobile sur lequel ils entassaient leur butin.

Dans le pillage complet des villas, les dévaliseurs enlèvent tout. Ils arrivent, pendant le jour, habillés en déménageurs et accompagnés d'une déménageuse, devant la villa dont ils savent que les propriétaires sont absents. Ils s'attaquent de préférence aux villas qui ne sont habitées que pendant une partie de l'année. Les portes sont ouvertes avec des fausses clefs, et les voleurs déménagent ouvertement tout le mobilier. Les voisins, voyant ce déménagement en plein jour, sont loin de se douter de la nature véritable de cette opération.

Un déménagement de ce genre, resté célèbre dans les annales judiciaires, fut celui de l'hôtel Panisse-Passis, avenue Marceau, à Paris (janvier 1893), exécuté par la bande de Renard. Les cambrioleurs, sachant les propriétaires absents, simulèrent une descente de police avec perquisition, durant laquelle ils déménagèrent tous les objets de l'hôtel. Renard, ceint d'une écharpe tricolore, jouait le rôle de commissaire de police. Les concierges furent liés et gardés à vue sous prétexte qu'ils étaient des individus suspects. Renard fut condamné, le 14 octobre 1893, à vingt ans de travaux forcés par la cour d'assises de la Seine.

SURVEILLANCE DES PORTES.

Nous avons déjà dit ailleurs que les dévaliseurs de villas professionnels s'entourent de tous les renseignements nécessaires avant de risquer un cambriolage. Il faut toutefois encore mentionner un truc de surveillance qui, sans être leur monopole exclusif, est surtout utilisé par ce genre de voleurs.

Il s'agit de savoir si une maison, inhabitée pendant une partie de l'année, est visitée de temps en temps par un surveillant. Pour se rendre compte de ce fait, le voleur introduit dans le canon de la serrure un petit fragment de feuille sèche. Si quelqu'un vient ouvrir la porte, il écrase la feuille, et cela sans s'apercevoir de la présence de ce très léger obstacle. Revenant quelques jours plus tard le cambrioleur trouve la feuille écrasée, ce qui lui indique la visite d'un garde. Si, par contre, le morceau de feuille est intact, il sait que personne ne surveille le bâtiment et qu'il peut y pénétrer sans danger.

Pour les portes de grilles, le cambrioleur procède autrement: il attache la barre de fer du montant de la porte à la première barre de la porte à l'aide d'un long cheveu de femme. Si quelqu'un ouvre la porte, le cheveu est cassé, sans que celui qui y pénètre s'en aperçoive. Par contre, si le cambrioleur, revenant quelques jours plus tard, trouve le cheveu intact, il est sûr de l'abandon momentané de la maison.

Les voleurs des troncs d'églises.

Il faut encore mentionner, parmi les voleurs travaillant au moyen d'instruments d'effraction, les voleurs de troncs d'églises. En réalité ce genre de voleurs n'est pas bien dangereux, mais intéressant par le fait que le vol des troncs d'églises, tout comme le vol à l'étalage, est fréquemment une préparation à des spécialités de vol beaucoup plus importantes.

Le vol dans les troncs d'églises est exécuté ou bien par des jeunes gens ou par des vagabonds. Il s'opère des deux façons suivantes :

Le voleur fracture avec son couteau de poche, quelquefois aussi avec un tournevis ou un autre petit instrument similaire, la serrure, presque toujours très faible, des troncs. Cette effraction est opérée pendant qu'il n'y a pas de service divin; au besoin le voleur se fait enfermer le soir et s'enfuit, le vol commis, par une fenêtre.

La seconde méthode employée par ces voleurs est le vol au moyen de la baleine. A cet effet, le malfaiteur se procure une baleine aussi souple que possible, entoure de fil une des extrémités et enduit ce fil avec de la glu. Il plo nge la baleine ainsi préparée dans le fond du tronc et fait adhérer les pièces de monnaie qui s'y trouvent, par une légère pression. En répétant la manœuvre, il arrive à vider complètement le tronc. Ce travail se fait souvent lors des services divins, pendant que l'attention du public est attirée ailleurs.

Les placiers.

Dans les paragraphes consacrés au vol avec et sans instrument d'effraction il a été parlé souvent des *placiers*, c'est-à-dire des individus qui ne coopèrent pas directement aux vols, mais qui fournissent aux exécutants les renseignements nécessaires pour la réussite de leurs *coups*. Ce sont en somme des individus qui préparent les vols et cambriolages, et l'on sait que la plupart des actions délictueuses exécutées par des criminels professionnels spécialistes sont préparées soigneusement et, parfois, longtemps d'avance. Cette préparation par les indicateurs des criminels, qu'il ne faut pas confondre avec les indicateurs de la police (les donneurs, mouvettes, etc.), est appelée en terme argotique *faire la place*, et les indicateurs eux-mêmes *les placiers*.

Les placiers travaillent surtout pour des équipes ou bandes, beaucoup moins souvent pour les criminels solitaires. Les criminels sans spécialité déterminée, exécutant leur vol à *la flan*, sont très rarement secondés par les placiers.

Le placier est un spécialiste très bon observateur, capable de préparer une affaire, mais fréquemment incapable de l'exécuter, faute de courage. Le cambrioleur, par contre, possède le courage, mais souvent pas les autres qualités nécessaires pour préparer un bon coup. Nous trouvons là de nouveau la division du travail appliquée aux délits et crimes.

Parfois, le placier est un ancien cambrioleur ou voleur qui a eu des démêlés avec la justice, et qui est ainsi connu dans les services policiers, où il possède sa fiche anthropométrique et dactyloscopique et son casier judiciaire. Il trouve que le métier de placier est moins dangereux pour lui. De plus, il a, ensuite de son passage dans les prisons, suffisamment de relations dans le monde des malfaiteurs pour pouvoir exploiter avec profit sa spécialité.

Ainsi, le nommé P., récidiviste-faussaire, a servi longtemps de placier aux criminels étrangers venant à Lausanne. Sous les dehors d'un écrivain public, il fréquentait assidûment les bouges, et moyennant une rétribution modeste, il indiquait les *coups à faire* et donnait tous les renseignements nécessaires pour leur exécution.

DIFFICULTÉS POUR LA POLICE DE DÉCOUVRIR LES PLACIERS.

Il est toujours assez malaisé pour la police de livrer les placiers à la justice. Ils agissent très prudemment et si, souvent, la police a des soupçons fondés contre eux, elle n'arrive que rarement à prouver leur complicité. Cette recherche du placier est d'autant plus difficile que le malfaiteur exécutant arrêté n'a aucun intérêt à dénoncer celui qui lui a indiqué le coup à faire ou livré les renseignements nécessaires. Au contraire, il a tout intérêt à le ménager, car il pourra lui servir de nouveau à sa sortie de prison. Il faut aussi compter avec la solidarité qui se manifeste toujours dans ce monde quand il s'agit de faire échec à la police ou à la justice.

TECHNIQUE DU PLACIER.

La technique du placier a de multiples variantes, suivant l'endroit où

il travaille. Dans les grandes villes, à Paris par exemple, le placier, habillé en petit bourgeois, se rend assidûment dans les débits et cafés où fréquentent les gens de maison. Il est facile pour lui de lier connaissance avec ces derniers à l'heure de la *manille* où, pour se rendre sympathique, il perd avec obstination. Bon prince, il ne s'en fâche pas, au contraire, il se montre fort aimable. Après quelques parties, la connaissance est suffisamment faite pour que les serviteurs commencent, sur ses questions insidieuses et habiles, à lui faire des confidences sur la fortune et les habitudes de leurs maîtres. Peut-être lui montrera-t-on aussi la clef de l'appartement pour prouver qu'on possède la confiance absolue du *singe* (terme aimable par lequel on désigne le patron). Sous prétexte d'examiner la confection de cette clef, le placier se la fait remettre un instant et, sentant qu'il n'est pas observé, il la passe rapidement entre le couvercle et le fond rempli de cire à modeler d'une de ces boîtes d'allumettes-bougies qui s'ouvrent par le haut. Ainsi il garde une empreinte exacte de la barbe de la clef, empreinte qui lui sert ensuite pour la fabrication d'une fausse clef.

Il procède de même avec les ouvriers travaillant dans un appartement, et qui demeurent trop loin pour aller déjeuner chez eux. Ceux-ci, les *villiers*, comme on les appelle, prennent leurs repas chez le marchand de vin-restaurateur du quartier. Eux aussi, le placier sait les *vider*.

Enfin, certains placiers cherchent à devenir le *bon ami* des bonnes des maisons riches. Ils ont ainsi l'occasion de pénétrer dans les appartements mêmes et, au besoin, ils conduisent les domestiques au bal, au théâtre, etc., de sorte que le cambrioleur, trouvant les lieux sans surveillance, peut opérer en toute tranquillité. Les cambriolages avec placier, exécutés dans ces conditions, ne sont pas rares dans les grandes villes et même dans les villes de moindre importance. On fera donc bien de ne pas oublier, le cas échéant, de chercher aussi dans cette direction.

Le placier travaillant pour le compte de cambrioleurs et voleurs qui exécutent de grands coups, cherche également à se renseigner sur les relations et parentés des futures victimes. Les déplacements des maîtres des *boîtes faisables* sont de sa part l'objet d'une attention spéciale. Il surveille les gares au moment des vacances ou des déplacements d'hiver ou d'été. Une causette avec la bonne d'enfants dans un jardin public peut également lui fournir des renseignements précieux. Toutes ces connaissances permettent au placier d'indiquer à son *client*, voleur ou cambrioleur, le moment opportun pour l'exécution de son forfait. Elles lui servent aussi, le cas échéant, à exécuter ou à faire exécuter le fameux coup du télégramme ou du téléphone.

COUP DU TÉLÉGRAMME.

Le coup du téléphone a déjà été décrit dans le paragraphe consacré aux bonjouriers. Celui du télégramme se pratique en général de la façon suivante : une personne se trouvant momentanément seule dans un appartement (de préférence le dimanche après-midi quand les domestiques sont partis), reçoit un télégramme lui annonçant qu'un de ses parents, demeurant dans une localité voisine, est très gravement malade et qu'il faut

venir aussitôt. Elle part et trouve son parent en parfaite santé, mais, pendant son absence, son appartement est cambriolé. Parfois, si des domestiques restent dans l'appartement, ils sont également éloignés sous un prétexte quelconque (billet de théâtre envoyé par *un ami*, etc.).

Les prostituées servent quelquefois aussi de *placiers* en pénétrant chez leurs clients. Ce sont alors leurs souteneurs, ou les amis de ceux-ci, qui profitent des renseignements recueillis pour exécuter des coups fructueux et bien préparés.

RÔLE DE LA PRESSE.

Du reste, la presse quotidienne elle-même sert, à son insu, de *placier* à certains criminels de grand chemin. Les journaux à clientèle riche et aristocratique ont pris l'habitude de signaler les déplacements, villégiatures, etc. de leurs abonnés.

Ainsi, à la dernière page du *Figaro*, par exemple, on peut lire que monsieur le comte et madame la comtesse X. sont partis pour Biarritz, que monsieur le baron de Z. est allé villégiaturer au château de B., etc. La haute pègre, qui lit aussi ces journaux, est ainsi avertie que l'appartement de Paris ou d'ailleurs est momentanément abandonné par ces gens, et qu'on peut le cambrioler sans risque d'être surpris par eux.

Bailly, dans son livre *Cambrioleurs et cambriolés*, cite un cas typique de renseignements puisés par les malfaiteurs dans les journaux : un garçon coiffeur, Legrand, tue le fils de sa femme. Les journaux relatent l'affaire en indiquant que la mère de l'enfant tué est hospitalisée à la Salpêtrière. Le lendemain, des cambrioleurs s'introduisent dans le logis abandonné, finissent une bouteille commencée par le meurtrier et vident complètement l'appartement.

En juin 1910, la brigade mobile de Marseille a mis la main sur une bande de malfaiteurs connue sous le nom de la *bande des croque-morts*. Les membres de cette association avaient la spécialité de dévaliser les appartements dans lesquels les scellés étaient apposés à la suite de décès. Ils se déplaçaient aussitôt qu'un journal signalait la mort d'une personne fortunée. Lors de la perquisition chez le chef de la bande, un nommé Jean-Baptiste Bain (35 ans), on trouva, outre une certaine quantité de bijoux, d'outils de cambrioleur, etc., une grande collection de journaux, et notamment le journal spécial des oppositions sur titres.

Les nourrisseurs.

Autre classe spéciale des *placiers* c'est celle que Bailly, dans son ouvrage déjà cité à plusieurs reprises, appelle *les nourrisseurs* (nous n'avons pas encore entendu ce terme de la bouche de membres de la pègre). Les *nourrisseurs* sont des *placiers-receleurs*, véritables entrepreneurs de vols. Ce sont eux qui recueillent tous les renseignements nécessaires à l'exécution de coups fructueux, soit en faisant eux-mêmes les *placiers*, soit en faisant travailler d'autres *placiers* pour leur compte. Une fois en possession de ces renseignements, ils profitent des relations qu'ils ont avec la